Revue

DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

2010 Nº 2

REVUE DE BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Guy Berthiaume • Carol Couture • Claude Fournier • Yvan Lamonde • Denyse Léger • Georges Leroux • Benoît Melançon • Sophie Montreuil

RÉDACTRICE EN CHEF

ADJOINTE À LA RÉDACTION

COORDONNÉES DE LA RÉDACTION

RÉVISION LINGUISTIQUE ET PRODUCTION

CONCEPTION GRAPHIQUE

IMPRESSION

ABONNEMENT ET VENTE AU NUMÉRO

Abonnement

Vente au numéro

SOUMISSION DES ARTICLES

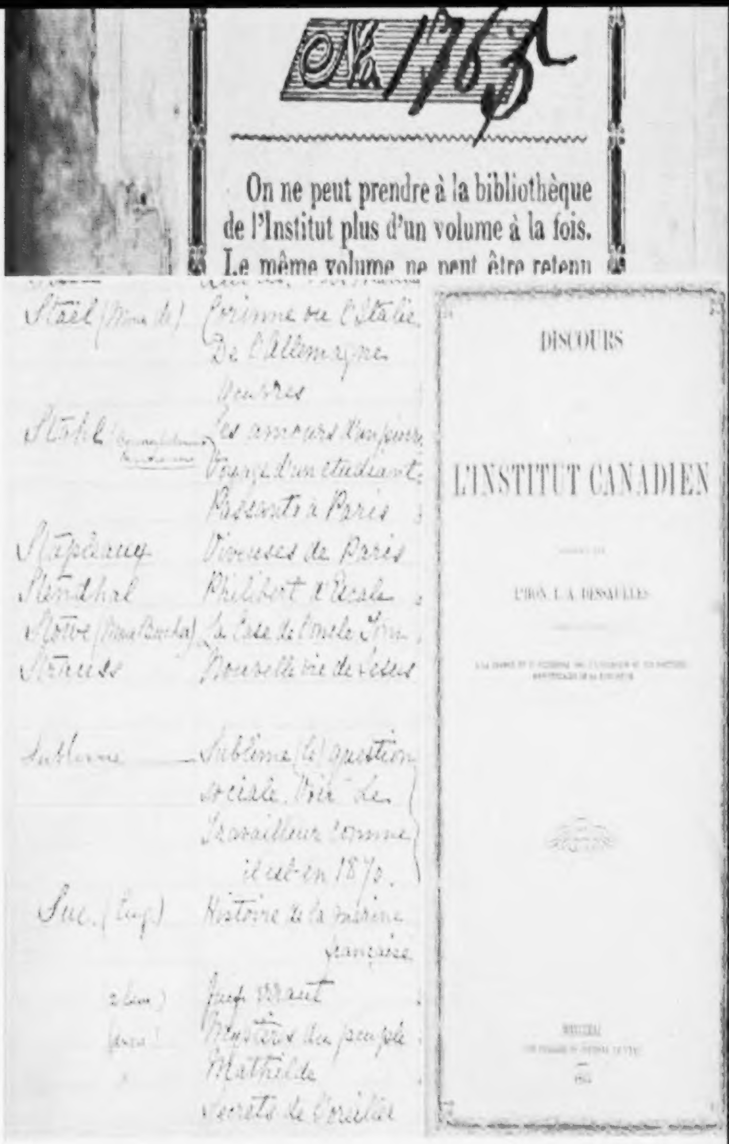

À propos de la revue

La *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec* est une publication annuelle vouée à l'avancement des connaissances sur le Québec, sur sa culture et sur son histoire. Elle contribue à la réalisation de la vocation scientifique de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, que l'institution déploie en complément de ses missions d'acquisition, de conservation et de diffusion du patrimoine documentaire québécois (publié, archivistique et filmique).

Pluridisciplinaire, cette revue est ouverte à des approches issues des sciences humaines et sociales ou de toute autre discipline pertinente. Elle accueille en ses pages des articles d'érudition qui s'inscrivent dans l'un ou l'autre des deux créneaux privilégiés par l'institution, soit des recherches exploitant des corpus tirés des fonds et des collections patrimoniales de Bibliothèque et Archives nationales du Québec ou des études portant sur des sujets liés aux missions de l'institution.

Revue

de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

2010

Nº 2

4
Mot de présentation du président-directeur général de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Guy Berthiaume

HISTOIRE DU LIVRE, DE L'IMPRIMÉ ET DE L'ÉDITION

6
Les passerelles internationales de la maison d'édition Parti pris
Gérard Fabre

18
L'implantation de la Librairie Hachette au Québec et ses impacts sur le monde du livre, 1953-1983
Frédéric Brisson

30
Garamond, Zéphyr, culs-de-lampe et autres nécessités. De quelques échanges autour de la publication d'*Au pays de Québec*, de Louvigny de Montigny
Marie-Pier Luneau

44
Henri III, *Le miroir des religieux* (1585) de Louis de Blois et « la troisiesme couronne à frere Henri de Valois »
Claude La Charité

HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES

56
L'Institut canadien de Montréal : un avant-goût des grands principes de la bibliothèque publique moderne
Michèle Lefebvre

ARCHIVISTIQUE

70
Livres d'artistes et documents d'archives
Yvon Lemay

MUSIQUE

82
La modernité musicale en filigrane dans la société québécoise : revue de presse de cinq concerts présentés entre 1917 et 1935
Claudine Caron

À LA DÉCOUVERTE DES FONDS ET DES COLLECTIONS

94
Le fonds Famille Picard : un patrimoine documentaire d'exception
Jonathan Lainey

ARCHIVES ET INÉDITS

106
Les rapports d'inspection du Conseil d'hygiène, du Secrétariat de la province et du ministère de la Santé et des Services sociaux (1887-1963)
Pierre Louis Lapointe

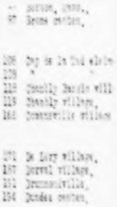

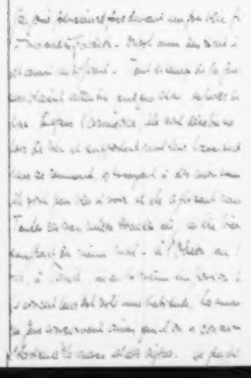

110
Résumés français des articles

112
Résumés anglais des articles

114
Notices biographiques des auteurs

Notre communauté savante

Guy Berthiaume
Président-directeur général
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) est une institution de savoir et, en cela, elle est fidèle à la vision qui a présidé à la création des premières bibliothèques publiques en Amérique du Nord. En effet, comme le rappelle notre collègue Michèle Lefebvre dans son texte sur l'Institut canadien de Montréal, « le principe de l'accès démocratique aux connaissances est présent dès l'origine des bibliothèques publiques » (voir la page 58).

Dès 2003, en mettant sur pied son Programme de soutien à la recherche, notre institution a tenu à soutenir financièrement le travail des chercheurs qui se penchent sur les fonds documentaires et sur les collections patrimoniales de BAnQ. La publication de la *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, en 2009, s'inscrivait dans le droit fil de cette première initiative en proposant un nouveau lieu de diffusion des résultats de telles recherches. Notre institution signalait en outre alors à la communauté scientifique son intérêt marqué pour des études en histoire du livre et de l'édition ainsi qu'en bibliographie matérielle, un appel auquel des chercheurs tels Gérard Fabre, Frédéric Brisson, Marie-Pier Luneau et Claude La Charité n'ont pas manqué de donner suite. Malgré son très jeune âge, notre revue savante semble bien répondre à un besoin réel en matière de diffusion dans le cadre de ses créneaux privilégiés : le fort nombre de textes qui nous sont proposés en est la preuve.

À titre d'institution de savoir, BAnQ collabore étroitement avec les milieux de l'enseignement et de la recherche et la publication de la *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec*, qui s'inscrit au cœur de notre vocation scientifique, illustre bien le phénomène : non seulement nos collègues universitaires sont du nombre des auteurs, mais ils sont également très présents au comité scientifique, l'instance qui guide les destinées de la *Revue*. Ce deuxième numéro a d'ailleurs bénéficié des commentaires éclairés d'Yvan Lamonde (Université McGill), de Georges Leroux (UQAM) et de Benoît Melançon (Université de Montréal), et je leur suis très reconnaissant de participer à l'aventure avec zèle et sollicitude.

« la *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec* repose aussi bien sur les contributions d'experts œuvrant dans les institutions publiques que sur celles de professeurs de collèges et d'universités »

Renouant avec une tradition qui puise sa source dans la toute première revue scientifique à avoir vu le jour en Occident, le *Journal des savants* (premier numéro paru en janvier 1665), la *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec* repose aussi bien sur les contributions d'experts œuvrant dans les institutions publiques que sur celles de professeurs de collèges et d'universités. À preuve, dans ce deuxième numéro, les textes de professeurs de l'Université de Sherbrooke, de l'Université du Québec à Rimouski et de l'École des hautes études en sciences sociales, en France, côtoient ceux de « savants » du Centre de musique canadienne, de Bibliothèque et Archives Canada et de BAnQ.

À cette diversité de nos auteurs répond également la pluralité des points de vue : nous avons voulu que la *Revue* soit ouverte à toutes les approches disciplinaires et je me réjouis de trouver dans ce numéro des textes émanant de spécialités que nous n'avions pas encore accueillies dans nos pages. Je pense en particulier au texte de la musicologue Claudine Caron sur les concerts du pianiste Léo-Pol Morin et à la contribution de l'archiviste Yvon Lemay sur l'utilisation des documents d'archives dans les œuvres des artistes contemporains.

Enfin, il y a lieu de souligner que ce deuxième numéro est propice à la mise en lumière de nouveaux corpus documentaires et, singulièrement, des fonds autochtones : on lira avec profit le texte que Jonathan Lainey consacre au fonds de la famille Picard, de la nation huronne-wendat, ayant habité à Wendake, près de la ville de Québec. Pour Bibliothèque et Archives nationales du Québec, il est toujours réjouissant que de nouveaux fonds soient le sujet d'une large diffusion : notre mission de conservation rejoint ainsi notre mandat à l'égard de la diffusion.

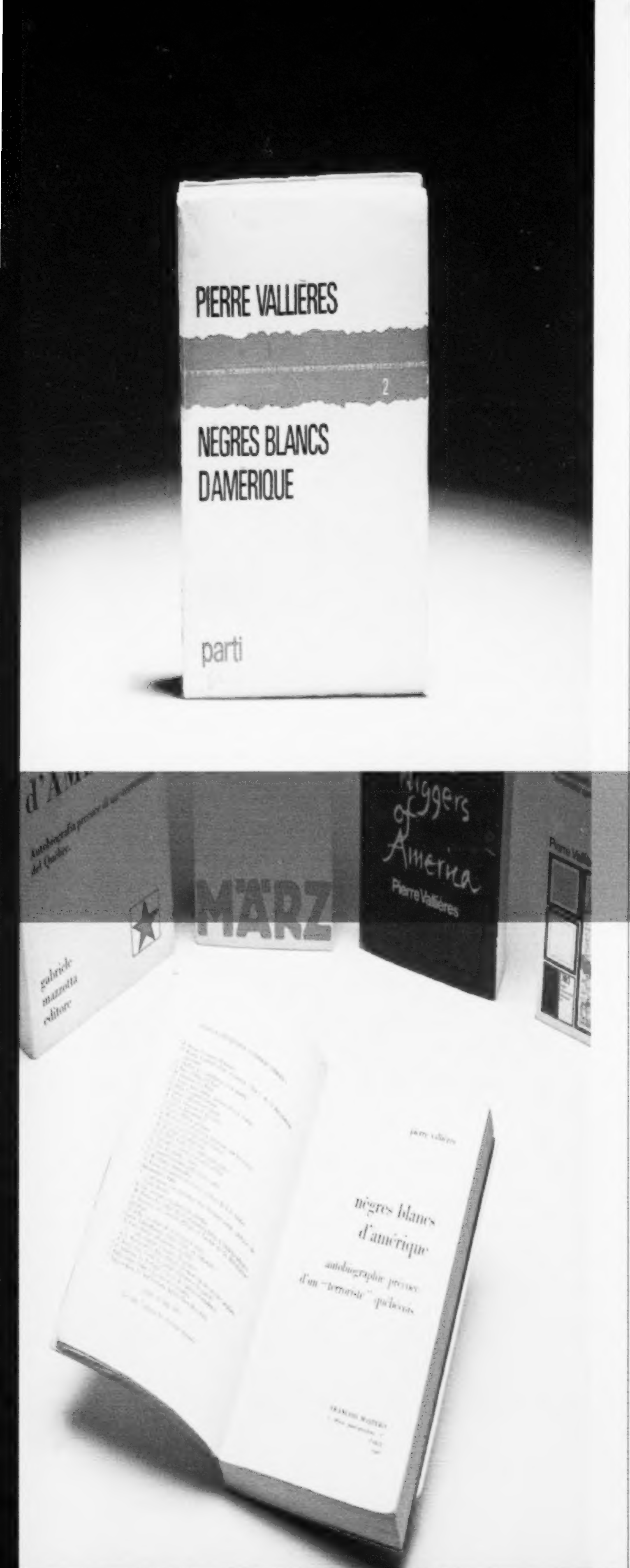

2. [illegible]

Les passerelles internationales de la maison d'édition Parti pris

Gérard Fabre

Scandées par les soubresauts de la décolonisation africaine, de l'expérience cubaine et de la Révolution culturelle chinoise, les années 1960 exhalent au Québec un désir d'indépendance qui traverse avec davantage d'acuité les fractions intellectuelles de la jeunesse. La revue *Parti pris* (1963-1968) et la maison d'édition éponyme (1964-1986) concentrent l'une des émanations les plus fortes de ce désir mué en projet politique : ce qui s'opère à travers elles ressemble à une tentative alchimique, puisqu'il s'agit d'extraire du chaos international les moindres indices susceptibles de légitimer pareil projet.

« De toutes les publications de gauche de cette période, [...] c'est *Parti pris* qui a eu la plus grande audience et le plus d'impact sur la société québécoise[1] », a pu écrire le sociologue Marcel Rioux, alors que la revue comme les Éditions n'ont jamais disposé de moyens considérables. Elles ont reposé sur un noyau de personnes partageant des convictions indépendantistes, socialistes et laïques[2]. Parmi elles, le poète Gérald Godin a dirigé les Éditions entre 1965 et 1976, soit leur période la plus prolifique **(ill. 1)**. Nous nous attacherons aux passerelles repérables avec l'étranger, pour dégager trois types de liens : un premier par la présence au catalogue de Mao Tsé-toung, d'Ernesto « Che » Guevara et d'un certain Nguyen Trung Viet; un deuxième avec la publication en 1968 du fameux livre de Pierre Vallières et (pour un chapitre) de Charles Gagnon, *Nègres blancs d'Amérique – Autobiographie précoce d'un « terroriste » québécois* (NBA)[3] **(ill. 2)**, qui donne lieu à des traductions en langues étrangères et à un mouvement international de protestation en faveur des auteurs emprisonnés; un troisième enfin avec divers intellectuels français vers lesquels se tourne Godin pour doter les Éditions d'une assise internationale. Nous montrerons que le pôle d'attraction français prévaut, comme en témoignent les collaborations avec François Maspero, dont NBA est l'illustration la plus marquante. Pour cerner ces trois volets, nous ferons appel à des informations tirées d'entrevues, de correspondances et de notes manuscrites de Godin[4].

1. [illegible]

1. M. Rioux, « Remarques », p. 6.
2. Les travaux existants portent plus sur la revue que sur les Éditions (voir la bibliographie).
3. C. Gagnon signe dans l'édition originale de NBA un texte intitulé « Les têtes à Papineau », qui ne sera pas inséré dans les éditions ultérieures.
4. Les sources mentionnées proviennent du Centre d'archives de Montréal de BAnQ, dont la bourse pour les chercheurs étrangers du Programme de soutien à la recherche (concours 2007-2008) a rendu possible le dépouillement.

Cuba et le complexe colonial

Si l'on voulait circonscrire l'espace de référence des Éditions Parti pris, il faudrait ne pas oublier une constellation d'auteurs latino-américains[5] traduits et diffusés en France (par les Éditions Anthropos et les Éditions Maspero), et transitant ainsi jusqu'au Québec. Étendues au continent africain, les théories de ces auteurs sur le colonialisme interne et la dépendance sont reprises par les partipristes, qui appliquent au cas québécois l'analyse des inégalités de développement : suivant la perspective des « satellites en chaîne »[6], le Québec peut être assimilé à un satellite du Canada, et le Canada à un satellite des États-Unis. À l'image des sociétés latino-américaines, l'indépendance du Canada aurait prolongé le pacte colonial, les élites canadiennes-françaises obtenant une part du pouvoir politique. Les travailleurs du Québec forment dès lors un peuple colonisé, soumis à l'exploitation des classes dirigeantes du Canada anglais, des États-Unis, mais aussi du Québec. Ce schéma analytique est d'emblée contesté par le politologue Gérard Bergeron, qui n'y voit que « source [de] confusions, […] fausses analogies[7] » et « ambiguïtés intéressées[8] ».

Sur le rôle de la bourgeoisie québécoise dans la domination capitaliste, Godin se démarque d'autres partipristes : il considère erronée la position consistant à amalgamer « capitalistes anglais » et « capitalistes autochtones », à envisager ce faisant « la décolonisation comme une chose secondaire[9] ». Pour desserrer l'étau de la dépendance, la révolution cubaine est donnée en exemple par la constellation latino-américaine. La revue *Parti pris* consacre en avril 1968 une partie de son numéro à Cuba[10] et les Éditions publient en 1969 le *Journal de Bolivie (7 nov. 1966-7 oct. 1967)* de Guevara : traduite par Fanchita González Batlle (une proche collaboratrice de Maspero) et France Bernard, la version française de *Diario de Bolivia* est tirée à 3000 exemplaires **(ill. 3)**. Les documents d'archives disponibles nous renseignent sur les conditions de cette publication[11].

Grâce à Haydée Santamaría Cuadrado (qui travaille pour la Casa de Las Américas de La Havane), Godin fait connaître sa maison d'édition aux Cubains en expédiant ses nouvelles parutions. L'obtention des droits de reproduction du *Journal de Bolivie* est négociée en 1968 avec René Roca Muchuli, directeur du Foreign Relations Department de l'Instituto Cubano del Libro de La Havane. Les problèmes commencent lors de la diffusion de l'ouvrage : le 23 octobre 1969, Genoverva Daniel, secrétaire de la Casa de Las Américas, fait état des tensions autour de l'édition en français des ouvrages provenant de Cuba[12]. Il ne s'agit pas d'un problème direct avec Maspero mais d'un conflit avec Febo Ferretti, de l'Agence du livre français, le distributeur au Québec de Maspero. Dans une lettre à Maspero, Godin qualifie ses relations avec Ferretti de « pourries » :

> *Rapports de vente irréguliers, rentrées d'une lenteur désespérante […] nous sommes petits et [Ferretti] n'y voyait peut-être pas beaucoup d'intérêt […] toujours est-il que je l'ai quitté. […] Nous voulons construire ici un pays, mais peu de choses nous y aident. Votre amitié depuis quelques années a contribué à nous faire sortir de ce ghetto dans lequel nous sommes. Je compte sur vous. Il est possible que l'Instituto Cubano del Libro vous donne son avis à ce sujet bientôt, je les ai prévenus*[13].

Maspero accède à la demande de Godin de s'opposer à la concurrence déloyale que subit l'éditeur Parti pris : il empêche Ferretti de poursuivre l'opération commerciale qui consiste à offrir l'édition de poche du *Journal de Bolivie*, publiée chez Maspero, à tout client qui achète les trois autres Guevara dans la même édition (*Œuvres 1 – Textes militaires [La guerre de guérilla et Écrits militaires]*, *Œuvres 2 – Souvenirs de la guerre révolutionnaire* et *Œuvres 3 – Textes politiques*). Dans une lettre à Santamaria Cuadrado, Gérald Godin tire la leçon de cet épisode :

5. Voir notamment l'Argentin Raúl Prebisch, les Mexicains Pablo González Casanova et Rodolfo Stavenhagen, le Brésilien Fernando Henrique Cardoso (tous ont étudié à Paris), sans omettre le cas particulier d'André Gunder Frank (d'origine allemande, formé à l'Université de Chicago et enseignant aux États-Unis et en Amérique latine).
6. Voir A. G. Frank, *Capitalisme et sous-développement en Amérique latine*.
7. G. Bergeron, *Du duplessisme à Trudeau*, p. 307.
8. *Id.*, *Le Canada-Français*, p. 193.
9. G. Godin, « Entrevue de J. Blouin », p. 79.
10. « Hasta la victoria siempre ! » (voir l'article de R. Soublière).
11. Centre d'archives de Montréal, fonds Éditions Parti pris (MSS140/014 et 022).
12. Maspero a publié dans sa « Petite Collection » les œuvres complètes du Che.
13. G. Godin, [Lettre à François Maspero], Montréal, 22 mars 1969. Fonds Éditions Parti pris (MSS140/022).

3. [illegible]

4. [illegible]

> *J'espère que tout cela est suffisamment clair. En gros, c'est que le Canada français est, culturellement, une colonie de la France et que les livres français entrent ici sans douanes et sont nos plus gros concurrents. Il serait souhaitable que tous les livres qui peuvent se vendre en grand nombre ici, soient fabriqués ici. Les prix seraient en général plus bas et la distribution meilleure*[14].

Godin fait allusion aux problèmes de l'édition québécoise confrontée à l'offensive de « la pieuvre Hachette »[15]. Son intervention auprès de Maspero n'est pas vaine, puisque *Journal de Bolivie* est un succès, le lecteur québécois préférant acheter l'édition Parti pris plutôt que celle de Maspero.

Les droits de NBA pour une diffusion en espagnol sont cédés en 1971 à Siglo XXI Editores (Mexico) et à Biblioteca de Marcha (Montevideo, Uruguay). Grâce au succès de librairie de Pierre Vallières, Parti pris compte un nombre non négligeable de lecteurs en Amérique latine. De réceptacle des idées révolutionnaires incarnées par le Che, le Québec devient un cas d'école possible d'une révolte « latine » contre l'hégémonie anglo-saxonne.

La Chine et le joual

Plusieurs courants d'extrême gauche sont attirés par le communisme chinois et la doctrine maoïste. Des groupuscules s'en réclament au Québec[16]. Si Charles Gagnon épouse durablement les thèses maoïstes, ce ne sera pour Vallières qu'une toucade. Quant à Godin, jamais il ne s'est reconnu dans cette mouvance[17]. Cela ne l'empêche pas de publier en 1971 un recueil de poésies du Grand Timonier **(ill. 4)**, à l'instar de Maspero[18].

Godin évoque le rôle joué par Jacques Hébert pour faciliter le contact avec des représentants chinois[19]. Il fait un parallèle entre un périodique chinois et *Parti pris* : « En Chine, la révolution était déjà commencée dès le début du siècle. Elle était annoncée par une petite revue dans laquelle les débats portaient sur l'utilisation

14. G. Godin, [Lettre à Haydée Santamaría Cuadrado], Montréal, 22 juillet 1969. Fonds Éditions Parti pris (MSS140/022).
15. Voir G. Godin, « Pourquoi acheter à Paris » ; Josée Vincent, *Les tribulations du livre québécois en France*, p. 93-96 ; F. Roy, « Le paysage éditorial québécois ».
16. Voir l'ouvrage de J.-P. Warren, *Ils voulaient changer le monde*.
17. Godin exprime dans un carnet sa détestation de la phraséologie maoïste : « […] le recours à Marx, Lénine ou Mao comme à un code des bonnes manières de la gauche me semble tenir davantage de la débilité que du véritable progressisme ». Centre d'archives de Montréal, fonds Gérald Godin (MSS464/05).
18. La Petite Collection Maspero comprend les *Écrits choisis* de Mao Tsé-toung en trois volumes (1969).
19. G. Godin, « *Parti pris* », p. 194.

d'une langue populaire par opposition à l'emploi de la langue des mandarins[20]. » La période mentionnée précède la création du Parti communiste chinois et l'influence maoïste. En 1978, Godin revient sur cet épisode de l'histoire chinoise à l'occasion d'un entretien paru dans *La Presse* :

> *La langue est très importante. En Chine, le régime de Sun Yat-sen, qui a marqué la rupture avec les empereurs, a été annoncé par une revue qui défendait la langue populaire contre celle des mandarins. Les jeunes intellectuels de la revue disaient : les mandarins empêchent le peuple d'avoir accès à la culture, l'infériorisent, alors que la vraie langue est celle du peuple. C'est donc elle qu'il faut valoriser. De cette prise de conscience du premier seuil d'aliénation est venu le mouvement qui a porté Sun Yat-sen au pouvoir et ensuite Mao, qui fut poète en son jeune âge*[21].

Comment réduire la distance linguistique entre le peuple et les élites ? Une homologie est posée entre d'une part la langue populaire chinoise et celle des mandarins, d'autre part le joual et le français littéraire de France. Godin joue d'un événement lointain dans le temps et l'espace pour mieux légitimer l'édition de textes en joual. Il s'agit d'une stratégie de valorisation indirecte de la littérature jouale, dont le caractère est davantage ludique que démonstratif. Le communisme chinois s'est forgé dans une lutte de libération nationale, rétorque Godin aux fractions de l'extrême gauche québécoise soucieuses de faire d'abord la révolution, au risque de rendre accessoire l'objectif d'indépendance. Le poète et éditeur québécois leur administre une leçon de réalisme politique en envisageant une alliance avec la bourgeoisie locale : les principales dissensions au sein de la revue, qui mèneront à sa disparition en 1968, portent en effet sur l'ordre des priorités, un premier courant privilégiant l'indépendance et se ralliant au Parti québécois (PQ) de René Lévesque, un second rejoignant l'espace politique de l'extrême gauche, dominé par les maoïstes (pour eux, la révolution doit primer, le PQ étant une formation « petite bourgeoise »). Le didactisme de Godin, qui appartient au premier courant, ne doit pas tromper : loin d'un plaquage des thèses marxistes, léninistes et maoïstes sur la réalité québécoise, il consiste en un détournement « nationalitaire » des dogmes révolutionnaires. L'édition des poèmes de Mao Tsé-toung n'apparaît pas comme une simple concession à l'air du temps : outre les critères esthétiques qui ont pu motiver Gérald Godin (mais il ne s'en explique guère dans ses entretiens), c'est une opération habile pour tenter de rallier le plus de monde possible à la cause indépendantiste.

[illegible]

Du Vietnam aux États-Unis

Une publication antérieure de Parti pris se réfère à la situation asiatique : il s'agit d'un ouvrage de Nguyen Trung Viet, *Mon pays, le Vietnam* **(ill. 5)**. L'attraction de l'extrême gauche pour la Chine s'accompagne d'une mobilisation des jeunes étudiants révolutionnaires en faveur du Vietnam communiste, dévasté par les bombes américaines. La guerre du Vietnam est le détonateur de manifestations violentes contre l'impérialisme américain, qui débouchent sur une remise en cause globale de ce que l'on se met à appeler « la société de consommation ». Les étudiants sont en première ligne dans cette confrontation : aux États-Unis, au Japon, au Mexique, dans plusieurs pays sud-américains, la police fait usage d'armes à feu à l'intérieur des campus. C'est dans ce contexte que des contestataires pacifiques américains, dont beaucoup veulent échapper à la conscription, s'installent au Québec.

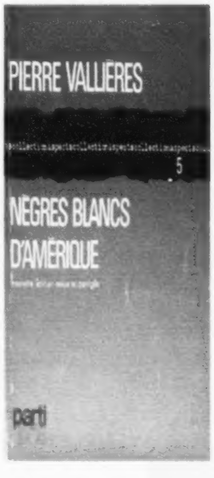

[illegible]

La défense du Vietnam de l'oncle Hô se conjugue avec la critique du mode de vie américain. Les deux vont de pair, comme le montre bien le fait que *Mon pays, le Vietnam* est suivi d'un texte de Louis Wiznitzer[22] *(La révolte gronde chez les étudiants américains)*. La dénonciation de la guerre du Vietnam est un moyen efficace de toucher une autre cible, la politique du gouvernement des États-Unis sur le sol américain ; c'est un long détour pour revenir en Amérique. Ces événements étrangers s'inscrivent dans une configuration globale qui peut ramener, en toute logique, à des préoccupations locales. Deux attitudes convergentes – mais non identiques – pourraient être dégagées : celle de certains partipristes (comme Jacques Trudel ou Luc Racine[23]) qui consiste à poser une constante – la révolution mondiale – et à y voir une variante au Québec ; celle de Godin, qui revient à envisager le Québec comme un foyer autonome. La première part de l'international pour rejoindre le local ; la seconde part des potentialités locales pour voir dans l'évolution internationale un facteur de leur accomplissement.

NBA : une audience internationale

« Meilleur document québécois sur le bouillonnement de 1968[24] », NBA a fait couler beaucoup d'encre lors de ses parutions successives[25] **(ill. 4)**. Il n'est pas question ici de proposer une nouvelle analyse des thèses de Vallières, ni d'évaluer leur portée générale sur la société québécoise. Nous nous contenterons de mieux cerner le contexte éditorial qui a permis le succès international de cet essai, puisque c'est à l'occasion de sa publication que se manifeste la confrérie des éditeurs de gauche évoquée par Godin dans un entretien de 1972 :

> *Il serait prétentieux de ma part de faire un parallèle avec Maspero, mais je dois dire qu'il y a une sorte de confrérie internationale des éditeurs dits de gauche ou dits engagés : Maspero (Paris), Feltrinelli (Milan), Monthly Review (New York), Siglo XXI (Mexico), Mars* [sic] *Verlag (Berlin). Nous avons d'excellentes relations, nous attachons beaucoup d'importance à ce que nous faisons tous, nous nous faisons à nous-mêmes des conditions de coédition exceptionnelles.*[26]

Si l'on examine de plus près les caractéristiques des membres de cette « confrérie », on constate que tous sont des acteurs décisifs de l'édition internationale : ils répondent en effet à une demande grandissante provenant d'un lectorat étudiant qui flirte avec l'extrême gauche. Selon le même modèle qui sera suivi par Maspero (avec *Partisans*) puis par Parti pris, *Monthly Review* est d'abord un mensuel (dès 1949) d'orientation marxiste. Les livres de Guevara et Frank paraissent en anglais chez Monthly Review Press. Créées en 1959, en pleine guerre d'Algérie, les Éditions Maspero jouent un rôle de premier plan dans la diffusion d'idées tiers-mondistes et de théories philosophiques (Louis Althusser) ; outre un riche catalogue en littérature, avec des auteurs du monde entier, elles deviennent aussi une référence en histoire (Pierre Vidal-Naquet, Jean-Pierre Vernant), en pédagogie (Célestin Freinet, Fernand Deligny, Alexander Sutherland Neill) et dans les sciences sociales (Charles Bettelheim, Maurice Godelier, Yves Lacoste). La censure française s'acharne contre Maspero, interdisant plusieurs livres, dont ceux de Frantz Fanon[27]. Le « milliardaire rouge » Giangiacomo Feltrinelli[28], assassiné en 1972 dans des circonstances demeurées obscures, est à la tête d'une des principales maisons d'édition italiennes. Fondées en 1954, les Éditions Feltrinelli ont notamment publié en 1957, dans des conditions rocambolesques, *Le docteur Jivago* de Boris Pasternak et d'autres auteurs de grande renommée comme Giuseppe Tomasi di Lampedusa *(Le guépard)* et Henry Miller. Les Éditions März Verlag, sises à Francfort, sont dirigées alors par Karl Dietrich Wolff, leader du mouvement radical étudiant SDS. Siglo XXI est une puissante maison d'édition mexicaine qui rayonne dans tout le monde hispanophone.

Chacun des membres de la « confrérie » a été plus ou moins confronté à la censure. Parti pris n'y échappe pas : elle s'exerce sur *Le mal des anges* (André Loiselet, 1968) et sur NBA (en raison des poursuites engagées contre Vallières et Gagnon pour sédition). Cette censure renforce la curiosité du public. Dans un entretien de 1974, Godin évoque « un des rares best-sellers internationaux québécois dans le domaine de l'essai, publié en six langues, trente-cinq mille copies vendues au

20. G. Godin, « Entrevue de N. Brossard », p. 115.
21. Id., « Entrevue de J. Blouin », p. 78. Sun Yat-sen est le fondateur de la première République de Chine (proclamée à Nankin en 1912).
22. Ce journaliste est l'auteur d'un ouvrage à succès (L'Amérique en crise).

23. Voir la bibliographie.
24. L. Hamelin, « Il y a quarante ans, NBA », *Le Devoir*, 26-27 avril 2008, p. F4. Dans une somme encyclopédique récente (*France and the Americas*), Aleksandar Dundjerovic signe un article sur Pierre Vallières et NBA (p. 1173-1174). Voir aussi le texte d'Ivan Carel.
25. Première parution en 1968. Reprise chez Maspero en 1969 dans une version abrégée (coll. « Cahiers libres », 289 p.). Parti pris le réédite dès 1969 (coll. « Aspects », 402 p.), puis en 1974 (402 p.) et en 1979 (303 p.). Enfin, il paraîtra chez Typo en 1994 (472 p.).
26. G. Godin, « Parti pris », p. 194.
27. Voir l'autobiographie de François Maspero (*Les abeilles & la guêpe*) et les travaux de Julien Hage.
28. Voir le récit biographique du fils de Feltrinelli, *Senior Service*.

Québec et peut-être cent mille dans le monde[29] » (ill. 7). Sans doute les éditeurs ont-ils tendance à gonfler leurs tirages pour appâter de nouveaux lecteurs[30]. Toutefois, sachant qu'un titre québécois se vend alors en moyenne à entre 300 et 400 exemplaires, NBA est sans conteste un immense succès éditorial. Les chiffres que l'on peut compiler par recoupement des archives sont édifiants[31]. En 1975, le catalogue des Éditions annonce « 40e mille ». En ajoutant les éditions étrangères, le nombre de 100 000 exemplaires vendus ne paraît pas excessif[32].

La saisie de NBA à l'automne 1969[33] n'empêche pas sa lecture au Québec. Godin en relate les péripéties :

> *on a été ennuyés au maximum : ils ont saisi cinq cents exemplaires du livre, le gouvernement du Québec qui en avait acheté deux cents a annulé sa commande, le Secrétariat d'État à Ottawa, parce qu'ils ne peuvent être poursuivis selon les lois provinciales, en a acheté six. […] J'ai écrit vingt fois au bureau de Jérôme Choquette [ministre de la justice de Robert Bourassa] pour leur demander si le livre pouvait se vendre, parce que l'édition anglaise, à Toronto,* White Niggers, *se vendait partout au Québec*[34].

Traduit par Joan Pinkham, *White Niggers of America* (WNA) paraît à New York chez Monthly Review Press et à Toronto chez McLelland & Stewart. Ces éditions comportent respectivement 281 et 278 pages, à l'instar de la version Maspero (289 p.)[35], ce qui ne manque pas d'étonner certains commentateurs[36]. L'ouvrage touche aux États-Unis un public considérable : il bénéficie d'une large couverture de presse, non seulement dans les feuilles gauchistes des campus (où les réactions sont favorables, voire enthousiastes) mais aussi dans la presse à grand tirage (où les avis sont plus mitigés, voire carrément hostiles). Des recensions (que nous analyserons dans un texte ultérieur) sont effectuées en 1971 dans ces publications : *The New York Times Book Review*, le 11 avril ; *The Financial Post*, le 17 avril ; *The Christian Science Monitor*, le 22 avril ; *The Washington Post*, le 26 avril ; *The Seattle Times*, le 9 mai ; *The New Yorker*, le 15 mai ; *Choice – Political Science*, en juillet-août ; à cela s'ajoute à l'hiver 1972 *Commentaries*, de la Boston University School of Law, la liste étant loin d'être exhaustive[37].

Incarcérés à Montréal depuis l'hiver 1967, Vallières et Gagnon sont condamnés à l'emprisonnement à perpétuité au printemps 1968, ce qui déclenche un vaste mouvement de protestation (ils seront en fait libérés au printemps 1970) :

> *[My trial] drew the attention of the International Federation for the Rights of Man […] in Brussels. […]. At the same time a Committee to Support the Political Prisoners of Quebec, headed by Maître Nicole Dreyfus, was created in Paris. A number of French intellectuals, including Jacques Berque, J.-M. Damenach [sic], Alain Resnais, Jean-Luc Godard, the staff of the review* Partisans *(Maspero), Roger Garaudy, Michèle Ray, et al., signed a petition in our behalf. […] In the United States also we have received support, especially from* Monthly Review, *Stockely* [sic] *Carmichael, many partisans of the Black Power movement, the Black Panthers, Youth Against War and Fascism, certain « draft dodgers »*[38].

29. G. Godin, « Parti pris », p. 196.
30. *Le Devoir* du 28 juin 1979 annonce plus de 30 000 exemplaires vendus et 2000 en stock, ce qui revise à la baisse l'estimation de Godin. Il est vrai que les nombreux exemplaires offerts au comité Vallières-Gagnon ne peuvent être considérés comme des livres vendus.
31. En un an, NBA a été tiré à 6000 exemplaires, le premier tirage de 3000 ayant été rapidement épuisé. Dans *La Presse* du 31 août 1968, on apprend que NBA se situe à la deuxième place des succès de librairie de la semaine au Québec, juste après *La dynastie des Forsyte* de James Galsworthy, mais avant *Love Story* d'Erich Segal ! En 1978, seulement au Québec, NBA se vend encore à 1019 exemplaires, et en 1980 à 809. Fonds Éditions Parti pris (MSS1400/33).
32. Le seul essai québécois qui dépasse ce tirage est celui de Jean-Paul Desbiens, *Les insolences du frère Untel* (1960). Mais son audience hors Québec reste limitée.
33. Au total, 1000 exemplaires saisis n'ont jamais été retrouvés. Fonds Gérald Godin (MSS466/F/258/22).
34. G. Godin, « Parti pris », p. 195.
35. La date du contrat de cession des droits à Maspero est le 9 janvier 1969. L'éditeur possède la librairie La joie de lire, qui lui permet de conserver ses stocks d'invendus : en 1976, Maspero vend encore 296 exemplaires de NBA. Fonds Éditions Parti pris (MSS1400/23).
36. Dans « The Autobiography of a Class » (*Alive*, Guelph, 1971, p. 3-7), Alan G. Pickersgill se plaint de « the incomplete translation in English edition », car « Vallières' autobiography is the most interesting part of the book » ; or cette partie autobiographique a été rognée en anglais.
37. Fonds Éditions Parti pris (MSS1400/32).
38. P. Vallières, WNA, p. 274-275.

7. *Éditions italienne, allemande, canadienne anglaise, mexicaine et française de Nègres blancs d'Amérique.*

Ce contexte éditorial mouvementé explique le niveau élevé des ventes aux États-Unis. On peut estimer que sur les 50 000 exemplaires vendus à l'étranger, le marché américain en absorbe environ 85 %, tandis que l'éditeur français en déclare un nombre qui ne dépasse pas 8,4 %[39]. Autrement dit, 10 fois plus d'exemplaires ont été écoulés aux États-Unis qu'en France. Rapporté aux populations respectives, le marché américain demeure deux fois plus « réceptif ». Ce bilan reste imprécis, mais il n'en traduit pas moins un effet sensible de proximité géographique entre le Québec et les « États ». Il convient de remarquer la présence parmi les recenseurs du livre aux États-Unis de personnes au patronyme d'origine canadienne-française. Désireux de récupérer l'ensemble de ses droits d'auteur, Pierre Vallières insiste en 1979 auprès de Gaëtan Dostie en lui rappelant que « les ventes de WNA aux États-Unis et au Canada sont très loin d'avoir été négligeables, […] les deux éditeurs ici mentionnés ont versé à Parti pris, depuis huit ans, des sommes substantielles[40] ». Malgré les difficultés financières de Parti pris, Dostie soutient que l'éditeur ne se dérobera pas : d'après les comptes consultés dans les archives[41], les droits d'auteur payés à Vallières s'élèvent à 16 762,50 $.

Le tropisme français

Au vu de ces pièces, on pourrait en déduire que les États-Unis sont le principal pôle d'attraction pour un éditeur comme Godin. Son ami Vallières lui écrit en ce sens : « La parution du bouquin m'a également beaucoup encouragé. Je ne pensais pas que ce serait un aussi grand succès. J'aimerais beaucoup qu'il soit diffusé en Amérique latine et aux USA[42]. » En pensant à ses prochains manuscrits, il ajoute plus loin : « J'espère que tu recevras sous peu des nouvelles de Maspero et qu'on saura enfin à quoi s'en tenir au sujet d'*Indépendance et révolution*[43]. » L'éditeur français n'acceptera pas ce manuscrit alors que Vallières compte d'abord sur la France pour offrir une caisse de résonance à son œuvre.

39. Selon le rapport du 5 décembre 1979 effectué par Gaëtan Dostie (le successeur de Godin à la tête des Éditions), en droits dérivés (consécutifs à la cession des droits à des éditeurs étrangers), NBA a rapporté 9180,69 $ de Monthly Review Press, 321,72 $ de Siglo XXI, 290,80 $ de März Verlag et 909 $ de Maspero. Fonds Éditions Parti pris (MSS1400/32).
40. P. Vallières, [Lettre à Gaëtan Dostie], Saint-Urbain-de-Charlevoix, 10 janvier 1979. Fonds Éditions Parti pris (MSS1400/32).
41. Fonds Éditions Parti pris (MSS1400/32).
42. P. Vallières, [Lettre à Gérald Godin], Prison de Montréal, 12 mai 1968. Fonds Parti pris (MSS1400/32).
43. *Ibid.*

Même constat au sujet des partipristes : le tropisme français – l'orientation intellectuelle qui attire ce groupe québécois vers la France – s'explique par la priorité donnée à la lutte contre l'hégémonie anglo-saxonne[44]. Il est d'autant plus fort que la référence française constitue une source possible de contestation de cette hégémonie. Dans un paysage international marqué par la décolonisation africaine, le projet indépendantiste est alimenté par les réflexions de Jacques Berque, d'Albert Memmi et de Frantz Fanon[45] **(ill. 8)**. De ces trois références françaises majeures, c'est la première qui compte le plus dans les activités éditoriales de Parti pris. En témoigne la rédaction par Berque d'une préface (p. 7-16) à l'ouvrage collectif dirigé par Marcel Rioux, *Les Québécois*, coédité en 1967 par Maspero et Parti pris : il s'agit d'un choix d'articles déjà parus, complétés par le manifeste de Parti pris 1965-1966 et « Le Samedi de la matraque » (sur la répression des manifestations qui ont émaillé la visite de la reine Élisabeth le 10 octobre 1964).

Dans un style flamboyant, Berque lance : « Un maître étranger était venu, interceptait leur héritage. Ils étaient pour longtemps dépossédés de la Nature, et de leur nature[46]. » Comparant la société québécoise et les pays d'Afrique du Nord, il note : « Et pourtant avec les analogies m'apparaissaient aussi *les singularités*. [...] Il s'agissait ici d'*une cause à part*, bien que solidaire de toutes celles du monde humilié[47]. » Avec un accent prophétique, il conclut : « Je dis qu'une République du Québec apportera de grands changements en Amérique du Nord. Il ne sera pas sans conséquence que l'Amérique latine se projette jusqu'au cercle polaire [...][48] » Outre le sens de la formule, on peut retrouver dans cette projection insolite l'impact de ce que nous avons appelé la constellation latino-américaine : les foyers de révolte latino-américains et québécois doivent se rejoindre. Berque enseigne au département d'anthropologie de l'Université de Montréal en 1962-1963 et retourne régulièrement au Québec par la suite : les partipristes entretiennent avec lui des échanges nourris. Dès le numéro de décembre 1963, la rédaction de *Parti pris* reproduit une de ses chroniques parues en France, où il promeut le mouvement indépendantiste québécois et n'hésite pas à rendre une sorte d'oracle : « [...] l'archaïsme des magistères traditionnels impose une redoutable exigence de remplacement ou de rénovation des valeurs. Faute de quoi une démoralisation générale [...] dissoudrait un peuple jusqu'ici trop étroitement contenu[49] ».

Éminence grise des partipristes, Jacques Berque est né en 1910. Fils d'un haut fonctionnaire (l'historien Augustin Berque), il a été contrôleur civil au Maroc. Professeur au Collège de France (chaire d'histoire sociale de l'islam contemporain) et à l'École pratique des hautes études, grand connaisseur du monde arabe, il met l'accent sur le déchirement entre une identité ancestrale (la nostalgie du passé anté-colonial) et une altérité prospective (les adhésions au réalisme et au modernisme). Toute décolonisation serait marquée par ce dilemme. Il existe selon lui des « potentiels » épargnés par la colonisation, des gisements de sens à reconquérir. Dans un entretien de 1969, Gérald Godin souligne son importance :

> *nous avons implanté ici, dans le Québec, un vocabulaire qui circulait déjà dans Fanon et dans Berque. D'ailleurs, il y a un mot qui circule, on dit « Québerque libre ». Parce que Berque est le père spirituel de* Parti pris *[...] comme il était familier [...] avec des problèmes de colonialisme arabe et africain, il a retrouvé ici le syndrome colonial. [...] on a fouillé ça et on s'est rendu compte que [...] nous étions bien dans une colonie,* avec les différences qu'on imagine. *[...] ça nous a fait approfondir Berque lui-même et aller plus loin* avec nos données à *nous. D'ailleurs, Berque a des contacts très étroits encore avec certains membres de la revue [...] et il suit de très près ce qui se passe ici, nous éclaire, nous aide et nous donne ce qu'il découvre lui-même; on lui apporte, nous, des données[50].*

8. [illegible]

Godin noue des relations avec le sociologue arabisant, ainsi que l'atteste une lettre où il évoque l'effet considérable produit par *Dépossession du monde* :

> *Je sors de votre livre comme d'un bain de mer en plein été. [...] Vous avez écrit [...] en vous inspirant surtout de l'expérience du Maghreb et pourtant des chapitres entiers [...] ont éveillé en moi et en bien de mes collègues des échos profonds. En intellectuel inquiet, je me suis demandé si nous ne nous annexions pas trop facilement les symptômes des colonisés et la logique que vous leur conférez. C'est la première fois, je crois, que l'on élabore une espèce de théorie de la décolonisation. Et comme toute nouveauté, elle effraie et on la met en doute. Même nous, certains Canadiens français, n'avons pas échappé à cette faiblesse. Mais à la réflexion, vos conclusions ne sont pas seulement belles, mais vraies pour toute nation à laquelle on coupe les mains, ainsi la nôtre[51].*

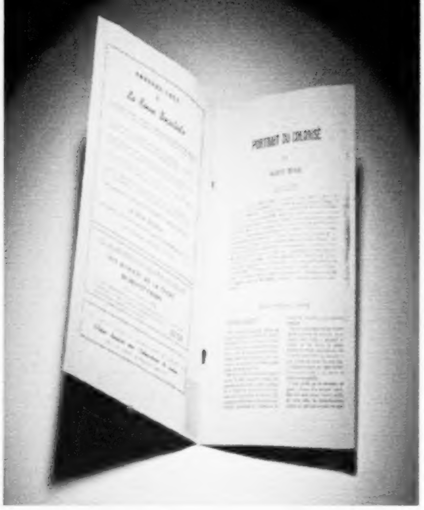

9. Page de titre de la première édition du *Portrait du colonisé*
[illegible]

Bien qu'il n'ait pas collaboré directement aux Éditions, Albert Memmi est un autre recours théorique des partipristes, par l'intermédiaire d'un de leurs principaux inspirateurs locaux, Raoul Roy, fondateur de *La Revue socialiste*, lequel réimprime en partie au Québec, dès 1963, le fameux *Portrait du colonisé* dans le même format que son périodique, avec la mention « Éditions du Bas-Canada » **(ill. 9)**. Memmi a rencontré à plusieurs reprises Godin à Montréal et à Paris. Comme celui de Berque, son diagnostic relativise et complexifie la relation coloniale qu'il croit discerner au Québec. Il écrit pour sa part dans la préface qu'il donne à une autre édition québécoise, celle de 1972 :

> *Il est hors de doute que l'on trouve chez les Québécois des traits économiques, politiques et culturels de gens dominés. Nul doute aussi que des différences* considérables se trouvent entre le Québec et la colonie classique, *ne serait ce que pour le niveau de vie. Mais [...] l'oppression est relative; et l'extrême gravité d'une domination ne légitime pas de plus légères, ou plus exactement, celles d'une autre nature. Au reste, il appartient aux Canadiens eux-mêmes de nous décrire la spécificité de leur condition; tâche qui me paraît dorénavant aussi importante que celle de la mise en lumière des mécanismes communs aux différentes conditions de domination. Puisse cette nouvelle édition, non seulement dédiée aux Québécois, mais cette fois imprimée sur leur sol, contribuer à cette tâche collective[52].*

Dans *Les Canadiens français sont-ils colonisés ?*[53], transcription d'un débat organisé par les étudiants de l'École des hautes études commerciales de Montréal, Memmi évoque ses rencontres avec les « Jeunes Gens en Colère de Montréal, les rédacteurs de la revue *Parti pris*[54] ». Insistant sur le fait que « toute domination est spécifique[55] »,

44. On peut lire dans un compte rendu d'une réunion du Conseil des responsables du mouvement Parti pris (5 et 6 juin 1965) : « Niveau de la colonisation : groupe ethnique dominé : sur le plan politique : par Ottawa; sur le plan économique : par les États-Unis; sur le plan culturel, linguistique : Ottawa; culture de masse : États-Unis. » Le colonialisme culturel français n'est pas mentionné dans ce document qui servira de base au manifeste de 1965-1966. Fonds Revue *Parti pris* (MSS193).
45. La place de Frantz Fanon (disparu en 1961) chez les partipristes s'inscrit avant tout dans une constellation française dominée par la figure de Jean-Paul Sartre. Voir le dossier Fanon dans *Les Temps modernes* (n° 635-636), et en particulier Bryan Cheyette.
46. J. Berque, « Préface », dans M. Rioux (dir.), *Les Québécois*, p. 8.
47. *Ibid.* Nous soulignons.
48. *Ibid.*, p. 15.
49. *Id.*, « Les révoltes du Québec », p. 81.

50. G. Godin, « Parti pris », p. 191. Nous soulignons.
51. *Id.*, [Lettre à Jacques Berque], Montréal, 27 avril 1964. Fonds Gérald Godin (MSS464015⁄917).
52. Albert Memmi, *Portrait du colonisé*, p. 7-8. Nous soulignons. Les premiers extraits de l'ouvrage paraissent en avril 1957 à la fois dans *Les Temps modernes* et dans *Esprit*. Après Gallimard en 1962, une nouvelle édition est dédiée « À mes amis canadiens-français » (J.-J. Pauvert, coll. « Libertés », 1966, 184 p.). Dernière édition chez Gallimard, coll. « Folio actuel », 2002, 161 p.
53. A. Memmi, *Portrait du colonisé*, p. 137-146.
54. *Ibid.*, p. 138.
55. *Ibid.*, p. 139.

il assume la thèse (souvent déconsidérée parmi les intellectuels français) selon laquelle la « reprise en mains d'un peuple s'appelle encore aujourd'hui la revendication nationale[56] ».

Outre ses liens avec Jacques Berque et Albert Memmi, Gérald Godin cherchera sans succès des plumes françaises. Ainsi souhaite-t-il publier un manuscrit sur Karl Marx d'Henri Lefebvre, ainsi que *Structures mentales et création culturelle* de Lucien Goldmann. Il s'adresse par deux fois à René Lacôte (critique littéraire aux *Lettres françaises* de Louis Aragon) pour lui demander d'écrire dans *Parti pris*. Ces sollicitations n'aboutissent pas. Même lorsque *Parti pris* publie un texte de Berque, c'est une reproduction d'un article de *L'Observateur*, et non un texte original. Est-ce à dire que les efforts de Godin pour obtenir la collaboration d'auteurs français ne sont pas récompensés, que l'éditeur montréalais n'est guère payé de retour ? On peut raisonnablement le penser.

Le constat d'un Québec colonisé est établi au regard de la domination anglophone en Amérique. Dès lors, le défi à la culture française, auquel s'apparente l'usage littéraire du joual, est mis en sourdine, ce qui ne va pas sans ambiguïtés. Presque tous les partipristes étudient ou font des séjours prolongés en France, son magnétisme restant élevé, mais le rapport à la « mère patrie » est compliqué, voire tourmenté : les nombreuses lettres de Paul Chamberland à Godin, écrites de France entre juin 1967 et mai 1968, en font foi[57].

En 1967, Gérald Godin exprime des craintes sur l'isolement culturel du Québec, que les publications en joual risqueraient de provoquer, en faisant valoir le rôle matriciel de la France :

> *J'ai des doutes qui sont ceux de tous les écrivains que je connais qui ont écrit en joual. On fait une chose […] passagère et transitoire, la plus vraie qui puisse être en 1967 et la plus représentative du Québec, mais, de ce fait, on se coupe du monde extérieur,* on se coupe de la France qui reste, malgré tout, la mamelle culturelle du Québec. *[…] On aura témoigné d'une période très précise, mais pas pour plus longtemps*[58].

Élu député du Parti québécois en 1976 (et bientôt ministre en 1980), Godin tire en 1978 le bilan de son métier d'éditeur voué à la revendication « nationalitaire » en se plaçant une fois encore sous les auspices de Jacques Berque, ce qui donne à penser que le pôle hexagonal demeure sa source principale d'inspiration :

> *Je suis devenu responsable des éditions Parti pris […] dès les premiers mois, au départ de Laurent Girouard. L'objectif des éditions était plus large que celui de la revue. Berque a écrit : « Il n'y a pas de société colonisée, il n'y a que des sociétés sous-analysées. » Nous avons publié, en proportion, plus de textes pour analyser le Québec que tout autre éditeur d'ici. Exposer aux Québécois leur aliénation, leur montrer la culture réelle, celle des patenteux, faire parler des non-écrivains, tout ça pour les mobiliser*[59].

En creusant la notion d'aliénation, les Éditions Parti pris ont jeté des passerelles aux « aliénés » des autres mondes, dans lesquels les Québécois pouvaient se reconnaître. L'attrait des modèles révolutionnaires (cubain, chinois, vietnamien) ne saurait constituer ici la seule clé explicative : ainsi, de par l'audience internationale qu'ils ont suscitée, NBA et ses éditeurs posent dans l'histoire québécoise un jalon irréductible à un effet de contexte.

56. A. Memmi, *Portrait du colonisé*, p. 143.
57. Fonds Gérald Godin (MSS464/016).
58. G. Godin, « Le joual et la poésie », p. 63. Nous soulignons.
59. *Id.*, « Entrevue de J. Blouin », p. 79.

Sources

FONDS ET COLLECTIONS PATRIMONIALES DE BAnQ

Centre d'archives de Montréal, fonds Éditions Parti pris (MSS140, boîtes 2, 3, 14, 15, 22, 23 et 32) ; fonds Gérald Godin (MSS464, boîtes 5, 8, 15, 16 et 22) ; fonds Revue *Parti pris* (MSS193).

AUTRES SOURCES CONSULTÉES

La Barre du jour, n° 31-32, 1972 (numéro consacré à *Parti pris*, dans lequel interviennent André Brochu, Paul Chamberland, Gabriel Gagnon, Laurent Girouard, Gérald Godin, Claude Jasmin, Pierre Maheu et André Major).

Beaudet, Lucille, Robert Giroux et Guy Lefebvre (dir.), *Gérald Godin, un poète en politique – Essai*, Montréal, L'Hexagone, 2000, 151 p.

Bédard, Éric, *Chronique d'une insurrection appréhendée – La crise d'Octobre et le milieu universitaire*, Sillery, Septentrion, 1998, 199 p.

Bergeron, Gérard, *Du duplessisme à Trudeau et Bourassa – 1956-1971*, Montréal, Éditions Parti pris, coll. « Aspects », 1971, 631 p.

Bergeron, Gérard, *Le Canada-Français – Après deux siècles de patience*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « L'Histoire immédiate », 1967, 280 p.

Berque, Jacques, *Dépossession du monde*, Paris, Éditions du Seuil, 1964, 214 p.

Carel, Ivan, « Pierre Vallières, *Nègres blancs d'Amérique* », dans Robert Comeau, Charles-Philippe Courtois et Denis Monière (dir.), *Histoire intellectuelle de la pensée indépendantiste au Québec – 1832-1968*, VLB éditeur, à paraître en 2010, vol. I.

Cheyette, Bryan, « Fanon et Sartre : Noirs et Juifs », *Les Temps modernes*, n° 635-636, 2005-2006, p. 159-174.

Dubuc, Pierre, *L'autre histoire de l'indépendance, de Pierre Vallières à Charles Gagnon, de Claude Morin à Paul Desmarais – Essai*, paroisse Notre-Dame-des-Neiges / Montréal, Éditions Trois-Pistoles / Éditions du Renouveau québécois, 2003, 288 p.

Dimitrijevic, Aleksandar, « Pierre Vallières », dans Bill Marshall et Christina Johnston (dir.), *France and the Americas: Culture, Politics, and History – A Multidisciplinary Encyclopedia*, coll. « Transatlantic Relations Series », Santa Barbara / Oxford, ABC-CLIO, 2005, p. 1173-1174.

Feltrinelli, Carlo, *Senior Service*, traduction de l'italien par Guillaume Chpaltine, Paris, Christian Bourgois, 2001, 447 p.

Fournier, Louis, *FLQ – Histoire d'un mouvement clandestin*, nouvelle édition revue et augmentée, Outremont, Lanctôt, 1998, 533 p.

Frank, André Gunder, *Lumpen-bourgeoisie et lumpen-développement*, traduction de l'espagnol par Louis Rigodias, Paris, Maspero, coll. « Cahiers libres », 1971, 151 p.

Frank, André Gunder, *Le développement du sous-développement – L'Amérique latine*, traduction de l'anglais par Christos Passadéos, Paris, Maspero, coll. « Textes à l'appui », 1970, 376 p.

Frank, André Gunder, *Capitalisme et sous-développement en Amérique latine*, traduction de l'anglais par Guillaume Carle et Christos Passadéos, Paris, Maspero, coll. « Textes à l'appui », 1968, 303 p.

Gauvin, Lise, *« Parti pris » littéraire*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1975, 217 p.

Godin, Gérald, « Entrevue de Jean Blouin », *Traces pour une autobiographie – Écrits et parlés II*, édition préparée par André Gervais, Montréal, Éditions de l'Hexagone, coll. « Itinéraires », 1994, p. 77-80.

Godin, Gérald, « Entrevue de Nicole Brossard », *Traces pour une autobiographie – Écrits et parlés II*, édition préparée par André Gervais, Montréal, Éditions de l'Hexagone, coll. « Itinéraires », 1994, p. 114-115.

Godin, Gérald, « Le joual, une arme politique », dans *Écrits et parlés I – Culture*, édition préparée par André Gervais, Montréal, Éditions de l'Hexagone, coll. « Itinéraires », 1993, vol. I, p. 41-43.

Godin, Gérald, « Le joual et la poésie », dans *Écrits et parlés I – Culture*, édition préparée par André Gervais, Montréal, Éditions de l'Hexagone, coll. « Itinéraires », 1993, vol. I, p. 59-65.

Godin, Gérald, « *Parti pris*, la revue – Parti pris, les éditions », dans *Écrits et parlés I – Culture*, édition préparée par André Gervais, Montréal, Éditions de l'Hexagone, coll. « Itinéraires », 1993, vol. I, p. 189-198.

Godin, Gérald, « Pourquoi acheter à Paris les droits de traduction d'un livre publié à New York ? », dans *Écrits et parlés I – Culture*, édition préparée par André Gervais, Montréal, Éditions de l'Hexagone, coll. « Itinéraires », 1993, vol. I, p. 199-204.

Guevara, Ernesto, *Journal de Bolivie (7 nov. 1966-7 oct. 1967)*, introduction de Fidel Castro, traduction de l'espagnol par France Bernard et Fanchita Gonzalez Batlle, Montréal, Parti pris, coll. « Aspects », 1969, 251 p.

Hage, Julien, « Maspero et l'édition politique en 1968 », colloque *Mai 68 en quarantaine*, Paris, ENS-LSH/SCAM, 22 mai 2008.

Hage, Julien, « François Maspero, éditeur (partisan) », *Contretemps*, n° 15, 2005, p. 100-108.

Hage, Julien, « L'édition politique d'extrême gauche en Europe : l'exemple français des Éditions Maspero, 1959-1982 », DEA (Histoire), Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, 2003, 126 p.

Hamelin, Louis, « Il y a quarante ans, *Nègres blancs d'Amérique* », *Le Devoir*, 26-27 avril 2006, p. F4.

Laurin, Nicole, « Genèse de la sociologie marxiste au Québec », *Sociologie et sociétés*, vol. 37, n° 2, 2005, p. 183-207.

Maheu, Pierre, *Un parti pris révolutionnaire*, Montréal, Parti pris, coll. « Aspects », 1983, 303 p.

Major, Robert, *Parti pris : idéologies et littérature*, Montréal, Hurtubise HMH, 1979, 341 p.

Maspero, François, *Les abeilles & la guêpe*, Paris, Seuil, coll. « Fiction & Cie », 2002, 280 p.

Memmi, Albert, *Portrait du colonisé*, précédé du *Portrait du colonisateur* et d'une préface de Jean-Paul Sartre, suivi de *Les Canadiens français sont-ils colonisés ?*, Montréal, Les Éditions l'Étincelle, 1972, 146 p.

Piotte, Jean-Marc, « *Parti pris* : un printemps dans la vie intellectuelle du Québec », *Possibles*, vol. 30, n° 3-4, 2006, p. 21-30.

Piotte, Jean-Marc, *Un parti pris politique – Essais*, Montréal-Nord, VLB éditeur, 1979, 259 p.

Racine, Luc, « Vietnam, USA, Québec », *Parti pris*, vol. 4, n° 1, 1966, p. 11-19.

Reid, Malcolm, *Notre parti est pris – Un jeune reporter chez les écrivains révolutionnaires du Québec, 1963-1970*, traduction de l'anglais par Héloïse Duhaime, Québec, Presses de l'Université Laval, 2009, 364 p.

Rioux, Marcel, « Remarques sur le phénomène Parti pris », dans Joseph Bonenfant (dir.), *Index de « Parti pris » (1963-1968)*, Sherbrooke, CELEF, 1975, p. 3-9.

Rioux, Marcel (dir.), *Les Québécois*, Paris / Montréal, Maspero / Parti pris, coll. « Cahiers libres » et revue *Parti pris*, 1967, 300 p.

Roy, Philippe, « Le paysage éditorial québécois à la fin de la Révolution tranquille face au livre en provenance de la France », *Études canadiennes / Canadian Studies*, n° 63, 2007, p. 39-62.

Soublière, Roger, « Año del guerrillero heroico ¡ Hasta la victoria siempre ! », *Parti pris*, vol. 5, n° 7, 1968, p. 27-37.

Stavenhagen, Rodolfo, *Les classes sociales dans les sociétés agraires – Sociologie et tiers monde*, Paris, Anthropos, 1969, 465 p.

Stavenhagen, Rodolfo, « Classes sociales et stratification », *L'Homme et la société – Revue internationale de recherches et de synthèses sociologiques*, n° 8, 1968, p. 201-211.

Stavenhagen, Rodolfo, « La réforme agraire et les classes sociales rurales au Mexique », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 34, 1963, p. 151-164.

Trudel, Jacques, « Le Vietnam, Los Angeles, et la révolution mondiale », *Parti pris*, vol. 3, n° 1-2, août-sept. 1965, p. 93-95.

Vallières, Pierre, *White Niggers of America*, traduction de Joan Pinkham, Toronto, McClelland & Stewart, 1971, 281 p.

Vallières, Pierre, *Nègres blancs d'Amérique – Autobiographie précoce d'un « terroriste » québécois*, Montréal, Parti pris, coll. « Contremensonge », 1968, 542 p.

Viet, Nguyen Trung, *Mon pays, le Vietnam*, Montréal, Éditions Parti pris, coll. « Aspects », 1967, 228 p.

Vincent, Josée, *Les tribulations du livre québécois en France (1959-1985)*, Québec, Nuit blanche, 1997, 233 p.

Warren, Jean-Philippe, *Ils voulaient changer le monde – Le militantisme marxiste-léniniste au Québec*, Montréal, VLB / Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec, coll. « Études québécoises », 2007, 252 p.

Wiznitzer, Louis, *L'Amérique en crise*, Montréal, Éditions La Presse, 1972, 436 p.

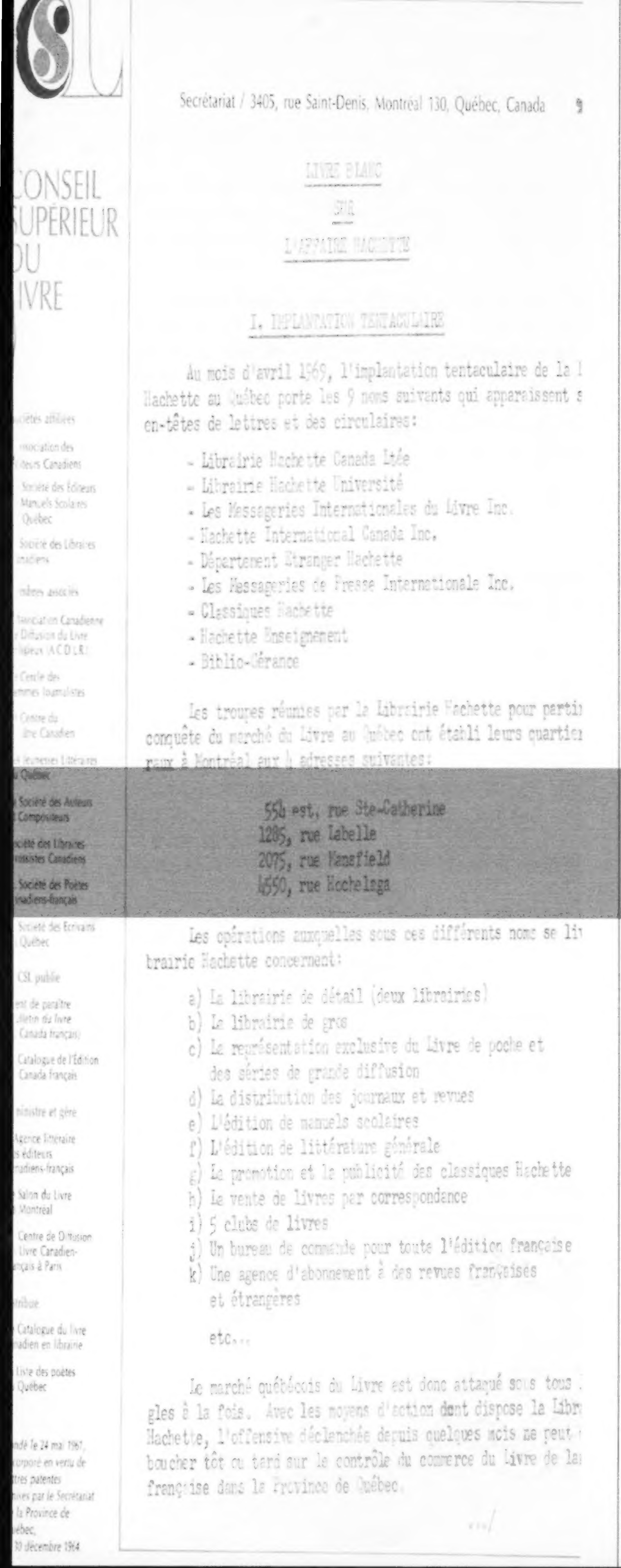
CONSEIL SUPÉRIEUR DU LIVRE

Secrétariat / 3405, rue Saint-Denis, Montréal 130, Québec, Canada

LIVRE BLANC

SUR

L'AFFAIRE HACHETTE

I. IMPLANTATION TENTACULAIRE

Au mois d'avril 1969, l'implantation tentaculaire de la [illegible] Hachette au Québec porte les 9 noms suivants qui apparaissent … en-têtes de lettres et des circulaires:

- Librairie Hachette Canada Ltée
- Librairie Hachette Université
- Les Messageries Internationales du Livre Inc.
- Hachette International Canada Inc.
- Département Étranger Hachette
- Les Messageries de Presse Internationale Inc.
- Classiques Hachette
- Hachette Enseignement
- Biblio-Gérance

Les troupes réunies par la Librairie Hachette pour parti… conquête du marché du Livre au Québec ont établi leurs quartie… raux à Montréal aux 4 adresses suivantes:

554 est, rue Ste-Catherine
1285, rue Labelle
2075, rue Mansfield
4550, rue Hochelaga

Les opérations auxquelles sous ces différents noms se li… trairie Hachette concernent:

a) La librairie de détail (deux librairies)
b) La librairie de gros
c) La représentation exclusive du Livre de poche et des séries de grande diffusion
d) La distribution des journaux et revues
e) L'édition de manuels scolaires
f) L'édition de littérature générale
g) La promotion et la publicité des classiques Hachette
h) La vente de livres par correspondance
i) 5 clubs de livres
j) Un bureau de commande pour toute l'édition française
k) Une agence d'abonnement à des revues françaises et étrangères

etc...

Le marché québécois du Livre est donc attaqué sous tous … gles à la fois. Avec les moyens d'action dont dispose la Libr… Hachette, l'offensive déclenchée depuis quelques mois ne peut … boucher tôt ou tard sur le contrôle du commerce du livre de la… française dans la Province de Québec.

L'implantation de la Librairie Hachette au Québec et ses impacts sur le monde du livre, 1953-1983

Frédéric Brisson

Le géant français Hachette représente aujourd'hui le plus large groupe d'édition et de diffusion-distribution du livre dans l'espace francophone[1]. Ce n'est pas d'hier que Hachette occupe une telle place dans le monde du livre et sa soif d'expansion a donné lieu à maintes controverses, notamment au Québec, où les fortes réactions provoquées par son implantation ont eu des répercussions dans les législations successives adoptées par l'État. L'action de Hachette, outre son aspect controversé, s'est avérée décisive dans les profondes transformations du monde du livre québécois durant les années 1970, alors que les libraires grossistes qui régnaient en maîtres depuis près d'un siècle ont été supplantés par de nouvelles entreprises de diffusion-distribution adoptant les pratiques commerciales françaises.

Le cas Hachette s'imbrique dans l'échiquier plus large des relations France-Québec dans lequel le domaine du livre représente un symbole fort et un vecteur incontournable de la circulation des idées et de la culture. Dans cet article, nous aborderons chronologiquement les événements-clés des activités de Hachette au Québec, de son implantation en 1953 à son retrait inattendu en 1983, et nous en analyserons les retombées.

L'implantation progressive de Hachette, 1953-1968

Au tournant des années 1950, la Librairie Hachette est déjà depuis de nombreuses décennies une entreprise dominante dans le monde du livre français. Fondée en 1826 par Louis Hachette, la société a connu un essor impressionnant grâce à ses ouvrages scolaires puis, à partir de 1852, grâce à la mainmise qu'elle a obtenue sur les milliers de « bibliothèques de gare » réparties sur tout le territoire français[2]. Au tournant du XX[e] siècle, l'entreprise a étendu ses activités vers les messageries de

1. Le présent article reprend le contenu d'une thèse de doctorat soutenue en août 2009 à l'Université de Sherbrooke. L'auteur tient à remercier le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour l'appui financier dont il a bénéficié.
2. Ces « bibliothèques de gare » sont les ancêtres des kiosques « Relay » d'aujourd'hui, qui appartiennent toujours à Hachette. Au sujet de l'historique de la Librairie Hachette, voir les ouvrages de J.-Y. Mollier, *Louis Hachette (1800-1864), le fondateur d'un empire*, et de F. Fouché, « Les tentations hégémoniques de la Librairie Hachette ».

journaux puis vers l'exportation de livres et de périodiques. En 1920, Hachette a combiné la distribution de livres et de journaux en mettant sur pied les Messageries Hachette. Suivant le modèle d'affaires qui avait cours dans le secteur de la presse, Hachette a proposé à des éditeurs de distribuer leurs titres en exclusivité, inventant ainsi un procédé qui fera tache d'huile dans le domaine du livre, et nouant des partenariats privilégiés avec des éditeurs tels la Librairie des Champs-Élysées, les Éditions Gallimard, la Librairie Arthème Fayard et Calmann-Lévy. La distribution est ainsi devenue le cœur de l'organisation commerciale de Hachette[3].

À l'égard de l'exportation, le Département étranger Hachette (DEH) est déjà, au début des années 1950, le fournisseur principal de milliers de clients aux quatre coins du monde francophone. Au Canada, pourtant, le DEH est peu présent en tant que fournisseur : malgré son importante population francophone, le pays figure au 13e rang parmi les exportations de Hachette[4]. Cette situation s'explique par le fait qu'au Québec, les quelques grossistes qui dominent le marché du livre sont d'une taille suffisante pour ouvrir des comptes directement chez les principaux éditeurs français, plutôt que de faire affaire avec un fournisseur unique comme le DEH. Les grossistes importent de grandes quantités de livres et les revendent à différents clients canadiens, principalement les institutions scolaires, les institutions religieuses et les librairies de détail. Cette structure d'importation a été mise sur pied à partir de la fin du XIXe siècle par des entreprises telles la Librairie Beauchemin et Granger Frères (ill. 1). Après la Seconde Guerre mondiale, des entreprises plus jeunes, plus dynamiques et plus actives dans la vente au détail, notamment les Éditions Fides et la Librairie Dussault, viennent s'ajouter à ce groupe. De par leur double rôle, à la fois fournisseurs et concurrents des libraires de détail, les grossistes occupent une position de force dans le monde du livre québécois, dont ils sont les acteurs les mieux organisés.

1. [illegible]

Pour le grand public, le système des grossistes présente toutefois des lacunes à l'égard de l'offre de titres et du prix des livres. En effet, pour limiter le nombre d'invendus, les grossistes font preuve de prudence dans leurs commandes en Europe, tant à l'égard de la sélection des titres que du nombre d'exemplaires. De plus, pour éviter de déplaire à la clientèle scolaire et religieuse qui compose la plus grande partie de leur chiffre d'affaires, les grossistes tiennent compte de la moralité des titres qu'ils commandent, ce qui limite encore davantage l'éventail des importations. Enfin, les titres les plus populaires sont importés, en parallèle, par chacun des grossistes, ce qui suscite des coûts de gestion et de logistique qu'ils doivent tous assumer et pousse le prix du livre à la hausse.

En 1952, encouragé par le développement démographique et économique que connaît le Québec, et désireux d'y occuper une place équivalente à celle qu'il occupe dans les autres marchés francophones, le DEH envoie un adjoint à la direction, Max Teyssou, en mission d'exploration à Montréal et à Québec. Cet émissaire effectuera une demi-douzaine de voyages au Canada durant les années 1950 et supervisera les activités du DEH sur ce territoire[5]. Au fil de sa première tournée, Teyssou réalise que l'occupation du terrain par les grossistes, en plus de rendre « chaotique[6] » le marché du livre, pose un frein à l'expansion du DEH, dont le rôle en tant que fournisseur est somme toute similaire à celui des grossistes.

3. P. Fouché relate qu'en 1936, 65 % du chiffre d'affaires de l'entreprise provenait des Messageries Hachette. « Les tentations hégémoniques », p. 84.
4. D'après une note non signée datée du 13 mai 1955. Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC), fonds Hachette (S02 C35 B4).
5. Au cours de ses déplacements, il échangera une fréquente correspondance avec André Margerie, son supérieur au DEH. Cette riche correspondance offre, à la fois, le point de vue d'un observateur averti sur le monde du livre québécois et un éclairage interne sur les orientations prises par le DEH au Canada. L'énorme fonds d'archives de Hachette, conservé à l'IMEC à Caen, en France, contient d'ailleurs une mine de renseignements sur les activités de l'entreprise, y compris celles de ses filiales canadiennes.
6. Max Teyssou, [Lettre à André Margerie], 26 octobre 1952. IMEC, fonds Hachette (S02 C35 B4).

Pour contourner la difficulté, il offre à de nombreuses librairies, par exemple à la Librairie Ménard et à l'Institut littéraire de Québec, d'ouvrir un compte auprès du DEH pour y effectuer directement leurs achats. Il négocie également avec les grossistes des conditions avantageuses dans le but de les attirer vers le DEH.

2. [illegible]

Lors d'un voyage subséquent, en 1953, Teyssou engage un représentant sur la route dans le but de présenter les nouveautés aux libraires et de solliciter une à une les institutions religieuses, grandes consommatrices de livres. Teyssou s'entend également avec un distributeur montréalais, Benjamin News, pour acheminer dans les kiosques et tabagies de la province les nombreuses revues exportées par Hachette, de même que les livres de la toute nouvelle collection « Le Livre de Poche », promise à un immense succès[7]. En 1958, quelques années après avoir créé ces structures de distribution de livres et de périodiques, Hachette prend pied dans la vente au détail en faisant l'acquisition de la Librairie Pony, située à Montréal, rebaptisée Librairie Hachette Canada[8] (ill. 2).

Dans un milieu du livre instable, déprimé après les nombreuses faillites d'éditeurs qui ont suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale[9], la solide organisation de Hachette et ses importants moyens financiers lui procurent d'indéniables atouts, d'autant plus que l'État français appuie considérablement la diffusion du livre français à l'étranger[10]. Teyssou ne néglige pas le subtil jeu d'intimidation que la réputation qui précède Hachette lui permet de jouer. Il raconte à son patron avoir tenté d'inoculer, aux représentants de Beauchemin réunis devant lui, la « psychose Hachette[11] ». À la surprise de Teyssou, les grossistes unissent leurs voix pour demander à Hachette de les aider à « s'organiser[12] », tandis que les éditeurs québécois lui réclament un appui dans l'exportation de leurs livres en France[13]. Dans le but de maintenir de bonnes relations avec les acteurs locaux, Hachette accède à cette requête. En 1959, 15 des meilleurs titres québécois, à raison de 100 à 250 exemplaires chacun, prennent ainsi le chemin des entrepôts de Hachette en France. Faute d'efforts suffisants pour en promouvoir la vente, cette aventure fera toutefois fiasco[14].

7. Lancée au prix imbattable de 50 sous, la collection « Le Livre de Poche » reprend les ouvrages publiés par les éditeurs français les plus en vue, dont Gallimard, les Éditions Albin Michel, les Éditions Grasset & Fasquelle et Calmann-Lévy. Dès 1953, 90 000 exemplaires du « Livre de Poche » sont vendus au Québec, dont 65 000 par le truchement de Benjamin News. M. Teyssou, Note : Publications Canada, 15 décembre 1953. IMEC, fonds Hachette (S02 C35 B4).
8. La Librairie Pony était le principal partenaire canadien de Hachette depuis de nombreuses années. Située rue Sainte-Catherine, la librairie offrait également un service de grossiste que Hachette entendait développer, mais qui fut fermé en 1965, faute de rentabilité.
9. Voir J. Michon, *Histoire de l'édition littéraire au Québec, 1940-1959*, vol. II, chapitres 1 à 3.
10. Par exemple, pour l'année 1957 et les cinq premiers mois de 1958, C. Arnould, du DEH, détaille l'aide considérable reçue du gouvernement français par Hachette pour ses activités d'exportation vers le Canada et les États-Unis. Des 91 millions de francs français dépensés par Hachette au cours de cette période pour couvrir des frais de bureau, de représentation commerciale et de publicité, 31 millions lui ont été remboursés par une aide provenant du fonds culturel. En outre, le DEH a disposé de « primes de péréquation » qui lui ont permis d'encaisser 42 millions de francs français. Les frais de vente du DEH, que M. Arnould désigne comme une « insuffisance de couverture », se chiffrent donc à 18 millions de francs, ce qui est bien peu de chose en comparaison des ventes de 618 millions de francs enregistrées au cours de cette période. Note transmise par C. Arnould, du DEH, à madame Delafontaine de la Direction du Commerce intérieur, 27 juin 1958. IMEC, fonds Hachette (S02 C35 B4).
11. M. Teyssou, [Lettre à A. Margerie], 30 octobre 1952, fonds Hachette (S02 C35B4).
12. *Ibid.*, 9 mai 1956, fonds Hachette (S02 C35B4).
13. *Ibid.*, 16 avril 1959, fonds Hachette (S02 C35B4).
14. Le bilan final de l'opération, établi en 1963, fait état de seulement 523 exemplaires vendus parmi les 3690 livres acheminés en France. D'après J. Hébert, « À propos d'un "vulgaire commerce" », p. V-VI.

3. *Publicité des Messageries internationales du livre (détail)* [illegible]

Au début des années 1960, les grossistes, de leur côté, se livrent une concurrence de plus en plus féroce sur les remises qu'ils consentent aux établissements scolaires. Cette guerre des remises remet en cause les fondements mêmes de leur édifice commercial et amène le Conseil supérieur du livre (CSL) à réclamer l'intervention de l'État. En 1963, le ministère des Affaires culturelles annonce la création de la Commission d'enquête sur le commerce du livre dans la Province de Québec pour étudier la situation. Dans son rapport, le commissaire Maurice Bouchard constate la sclérose dont est atteint le système des grossistes et recommande une réorganisation du commerce du livre qui écarterait ces derniers du marché des institutions au profit des librairies de détail. À l'égard de l'approvisionnement, l'idéal serait « une présence active des éditeurs étrangers sur le marché canadien, afin d'y assurer la publicité et la promotion des ventes et [d'y] constituer des dépôts d'approvisionnement pour les libraires[15] ». Jusque là, seulement une poignée de ces éditeurs, telles les Éditions Marabout et les Éditions Fernand Nathan, ont entrepris des démarches en ce sens en s'associant avec un partenaire canadien, mais cette situation est appelée à changer.

L'expansion de Hachette, 1968-1972

En juillet 1968, Hachette annonce l'implantation à Montréal d'une filiale qui se consacre exclusivement à la commercialisation et à la distribution de ses collections les plus populaires, notamment « Le Livre de Poche ». Dès l'annonce de la création de cette entreprise baptisée Messageries internationales du livre (MIL), les grossistes perçoivent la menace qu'elle fait peser sur leur modèle d'affaires **(ill. 3)**. En effet, la nouvelle entreprise se chargera de l'importation des livres et de leur commercialisation, déléguant des représentants sur la route afin de visiter les libraires. Ceux-ci obtiendront en quelques jours les titres commandés et seront facturés en dollars canadiens. Les MIL viennent ainsi jouer un rôle occupé jusque-là par les grossistes, qui doivent eux aussi, dorénavant, passer leurs commandes aux MIL, avec une remise qu'ils estiment nettement insuffisante. En outre, le fait que Hachette non seulement est un éditeur majeur, mais de plus distribue les ouvrages publiés par plusieurs autres éditeurs en France leur fait craindre que cette première pierre posée dans leur champ devienne éventuellement une place forte inexpugnable. Les grossistes protestent vigoureusement, par le truchement des associations professionnelles, contre les politiques commerciales adoptées par les MIL. Des négociations houleuses, menées entre le Conseil supérieur du livre et les représentants de Hachette, aboutissent à un cul-de-sac. Le CSL décide de déclencher une campagne médiatique et publie, en avril 1969, un *Livre blanc sur l'affaire Hachette* **(voir l'illustration à la page 10)** pour faire pression sur le géant français et lui demander l'engagement de « respecter les structures existantes[16] » **(ill. 4)**. Ce recours à l'opinion publique fait toutefois long feu et les MIL, après quelques ajustements, poursuivent leurs activités.

Sur le plan des pratiques commerciales, l'entreprise utilise systématiquement un procédé courant en France, celui de l'office, qui consiste à faire parvenir automatiquement les nouveautés aux libraires, tout en permettant à ceux-ci de retourner les exemplaires invendus à l'intérieur d'une période d'un an. Cette pratique est déjà connue au Québec, mais elle deviendra incontournable après la mise sur pied des MIL.

4. *Livre blanc sur l'affaire Hachette*, Montréal, Conseil supérieur du livre, 1969, p. [illegible]

15. Commission d'enquête sur le commerce du livre dans la Province de Québec, *Rapport de la Commission d'enquête sur le commerce du livre*, p. 141.
16. Conseil supérieur du livre, *Livre blanc sur l'affaire Hachette*, p. 5.

Dans les années qui suivent, plusieurs éditeurs français imitent l'initiative de Hachette et créent une filiale à Montréal afin de distribuer leurs ouvrages. Citons Diffusion franco-canadienne Les Presses de la Cité (1969), Socadis (partenariat Gallimard-les Éditions Flammarion, 1970), Bordas-Dunod Montréal (1972), Dimedia (Éditions du Seuil, 1974) et Édipresse (les Éditions Belfond, 1979). Les MIL seront la première filiale d'éditeur français à ouvrir ses portes à un éditeur canadien, en devenant distributeur à partir de 1972 des Éditions La Presse. Des maisons de distribution appartenant à des intérêts québécois voient bientôt le jour et signent des ententes exclusives de diffusion-distribution avec des éditeurs des deux côtés de l'Atlantique. Au sein du groupe Sogides fondé en 1967 par Pierre Lespérance, l'Agence de distribution populaire distribue les ouvrages des Éditions de l'Homme et, à partir de 1973, ceux de l'éditeur belge Marabout. Les Messageries du Jour, créées en 1970 pour distribuer les titres des Éditions du Jour, concluent une entente avec l'éditeur français Robert Laffont en 1972. Raffin prend son envol en 1974, à partir d'un contrat avec l'éditeur français Payot, tandis que Prologue (1976) et les Messageries littéraires des éditeurs réunis (1978) voient le jour en proposant leurs services aux éditeurs québécois en mal de distribution. Ainsi, à la fin des années 1970, les distributeurs exclusifs ont complètement supplanté les grossistes dans l'approvisionnement des librairies.

5. [illegible]

En 1971, à peine deux ans après le conflit avec le CSL, Hachette poursuit son expansion au Québec en acquérant le Centre éducatif et culturel (CEC), un des plus importants éditeurs scolaires québécois, en association avec la Société générale de financement du Québec (SGF), qui obtient 50 % des parts du CEC. La SGF, un organisme parapublic respectable qui lui laisse le champ libre dans la direction des activités de la maison, s'avère être un associé idéal et peu encombrant pour Hachette[17]. Les professionnels québécois accuseront cependant la SGF de servir de « cheval de Troie[18] » à la société française.

Par ailleurs, l'année 1971 est marquée par l'adoption d'une politique du livre réclamée de longue date par les éditeurs et libraires de la province. Annoncée au mois de mai par le ministre des Affaires culturelles, François Cloutier (ill. 5), cette politique instaure notamment l'obligation, pour les établissements scolaires et les bibliothèques subventionnées par des fonds publics, de s'approvisionner en livres dans une librairie agréée de leur région. Pour être admissible à l'« agrément », une librairie doit être détenue à au moins 50 % par des citoyens canadiens résidant au Québec. Ce seuil de propriété canadienne, avant d'être fixé à 50 %, a fait l'objet de tractations diplomatiques entre le Québec et la France. Ces négociations seront révélées au grand jour l'année suivante et ajouteront de l'huile sur le feu de la plus importante controverse à laquelle Hachette aura à faire face dans le cadre de son implantation au Québec.

17. Gérard Dupuis, directeur du Groupe International Hachette pour l'Amérique du Nord, est ainsi nommé, lors du conseil d'administration du 5 mai 1971, président du comité exécutif du CEC, ce qui lui permet d'avoir la main haute sur les activités de l'entreprise. De surcroît, pour rétribuer les services de monsieur Dupuis, un honoraire annuel de 30 000 $ est versé par le CEC à Hachette International Canada. Procès-verbal de l'assemblée des administrateurs tenue le 5 mai 1971, IMEC, fonds Hachette (S15 C21 B1).
18. Voir « La SGF veut créer un réseau complet de librairies au Québec », *Le Devoir*, 8 janvier 1972, p. 1.

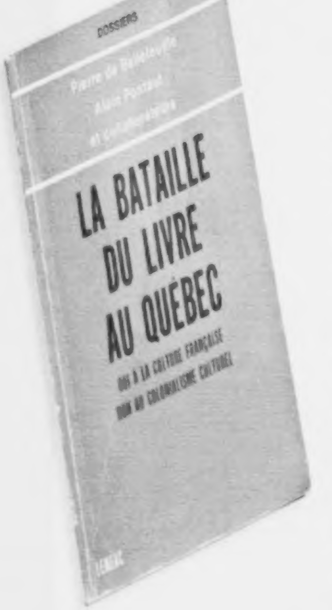

6. [illegible]

Au début de 1972, en effet, le Centre éducatif et culturel, copropriété de Hachette et de la SGF, acquiert les cinq succursales de la Librairie Garneau, une des librairies les plus en vue et les plus anciennes de la région de Québec, et affiche son intention d'ouvrir de nouvelles succursales de la chaîne. Dans les milieux professionnels, l'émoi est à son comble. Avec l'adjonction de ce nouveau tentacule, la « pieuvre verte[19] » se fait de plus en plus menaçante et occupe une position de leader dans la distribution du livre, l'édition scolaire et la librairie[20], sans oublier une part prépondérante de la distribution des journaux et périodiques français[21] et des initiatives dans les clubs du livre[22].

Le CSL déclenche une nouvelle offensive médiatique et, cette fois, les éditorialistes de plusieurs quotidiens lui emboîtent le pas pour dénoncer cette « invasion étrangère[23] » dans un domaine, celui du livre, de la culture et, par extension, de l'identité d'un peuple, extrêmement sensible[24]. Plusieurs de ces éditoriaux seront rassemblés et publiés en un volume dont le titre, *La bataille du livre au Québec – Oui à la culture française, non au colonialisme culturel* résume très bien le sentiment général (ill. 6). De nombreux groupes de pression, tels la Société des écrivains canadiens et le Conseil d'expansion économique, appuient la position du CSL. Dans le cadre de cette seconde affaire Hachette, on reproche au géant français d'être « le plus brutal des envahisseurs[25] », mais on prend aussi pour cible la SGF, dont les motivations demeurent nébuleuses, et le ministre des Affaires culturelles, qui se dit impuissant à bloquer une transaction tout à fait légale.

De fait, en fixant à 50 %, l'année précédente, le seuil minimal de propriété canadienne pour être admissible à l'agrément, le gouvernement québécois a rendu possible cette acquisition de Garneau par le CEC. La controverse prend toutefois de l'ampleur lorsque les journaux révèlent que le Conseil des ministres avait fixé ce seuil, au départ, à 75 %, avant de l'abaisser à 60 % puis à 50 % lors de deux arrêtés en conseil subséquents. De passage à Québec, le ministre des Affaires étrangères de la France, Maurice Schumann, déclare avoir lui-même persuadé le premier ministre québécois « d'adoucir sensiblement les conditions du projet original[26] ». Cette déclaration laisse un goût amer à la bouche des professionnels québécois, qui ont le sentiment d'avoir vu leurs intérêts sacrifiés lors de ces tractations par leur propre gouvernement, au bénéfice des entreprises françaises. Elle témoigne aussi de l'influence de Hachette sur l'État français : le président et directeur général de

19. La « pieuvre verte » est un surnom accolé en France à Hachette, en référence à son réseau de distribution tentaculaire et à la couleur dominante de ses camions de livraison.
20. D'après l'évaluation du CSL, Hachette occupe 22 % du marché de la distribution du livre (MIL), 38 % de celui de l'édition scolaire (CEC) et 13 % du marché de la librairie (Garneau, Hachette et CEC). Ces chiffres apparaissent plausibles quand on les compare à d'autres données provenant de chez Hachette. CSL, « Contre la mainmise de l'étranger sur l'industrie du livre au Québec », p. 31-32.
21. En 1968, au même moment où les MIL ont été créées, Hachette a mis sur pied Les Messageries de presse internationales (LMPI) pour prendre en charge l'importation et la commercialisation des périodiques. Benjamin News, qui détient 25 % du capital-actions de LMPI, demeure le support logistique permettant de rejoindre les centaines de kiosques de la province.
22. En 1971, Hachette crée le club Livre Loisirs Limitée, dont les produits phares sont des livres jeunesse mettant en vedette les personnages de Walt Disney et des fiches de cuisine. En 1976, le club comptera 400 000 adhérents francophones au Canada, occupant 20 % de ce marché, et 200 000 clients anglophones pour 8 % du marché. D'après le dossier Livre Loisirs Limitée (Canada), 1978, IMEC, fonds Hachette (S10 C48 B5).
23. J.-Z. Léon Patenaude, « Le CSL et la situation du livre au Québec », p. XXII.
24. Rappelons que le début des années 1970 est très mouvementé sur le plan politique, étant marqué par la Crise d'octobre, la montée du mouvement souverainiste et de nombreux débats linguistiques.
25. J. Hébert, « À propos d'un "vulgaire commerce" », p. VI.
26. P.-L. O'Neill, « Schumann avait tout dit ça : "Incroyable!" s'écrie J. Hébert », p. 1. Les arguments français reposent notamment sur une ouverture à la coopération économique et sur le respect de l'Entente France-Québec sur la coopération culturelle paraphée en 1965.

Hachette, Ithier de Roquemaurel, est très actif dans ce dossier et adresse plusieurs lettres à différents intervenants du ministère des Affaires étrangères pour les presser à agir en ce sens[27].

Après la phase d'expansion des années 1968-1972, fertile en rebondissements, Hachette calme le jeu et tente de rentabiliser ses entreprises. Parmi celles-ci, le Centre éducatif et culturel s'avère être une véritable vache à lait, engrangeant des profits considérables année après année, et le club Livre Loisirs se révèle lui aussi être une excellente affaire[28]. Les bilans des Nouvelles Messageries internationales du livre[29], des Messageries de presse internationales et du réseau de librairies Garneau peinent à se maintenir autour du point d'équilibre. Garneau, qui a ouvert plusieurs succursales dans les centres commerciaux qui poussent comme des champignons durant les années 1970, pour atteindre un total de 17 magasins, connaît en 1976 une année très difficile. Pour remédier à la situation, Hachette approche la Librairie Dussault, qui compte neuf succursales, dans le but de fusionner les deux réseaux. La transaction, conclue en 1977, aboutit à la création de la plus grande chaîne de librairies au Québec. Les frères André et Roger Dussault contrôlent alors 51 % des actions, contre 49 % pour Hachette. L'alliance entre les librairies Garneau et Dussault sera cependant mise à mal deux ans plus tard avec l'adoption, par le gouvernement du Parti québécois, du projet de loi 51.

Le retrait de Hachette, 1979-1983

La politique du livre annoncée en 1971 ayant été rapidement battue en brèche, faute de mesures dissuasives pour punir les contrevenants, de nouvelles mesures s'imposent pour réguler le monde du livre. En 1979, le ministre des Affaires culturelles, Denis Vaugeois (ill. 7), fait adopter à l'Assemblée nationale le projet de loi 51, *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (L.R.Q. c. D-8.1), qui entrera en vigueur en 1981. D'après les dispositions de cette loi, toutes les institutions subventionnées de la province, notamment les bibliothèques, doivent s'approvisionner en livres auprès d'une librairie agréée de leur région, et ce, au plein prix. Les manuels scolaires sont toutefois exclus de cette réglementation, ce qui en facilitera grandement l'application. Les distributeurs exclusifs, quant à eux, voient leur position définitivement confortée par le projet de loi puisque les libraires doivent, pour être agréés, accueillir les offices d'un nombre minimal d'éditeurs québécois et respecter les accords d'exclusivité négociés entre éditeurs et distributeurs. Ces derniers doivent toutefois accepter d'établir des tabelles[30] prédéterminées pour fixer le prix maximal des livres importés, en plus d'accorder aux libraires une remise uniforme de 40 %, et ce, peu importe le volume de vente réalisé par le libraire.

De plus, la nouvelle loi fait passer à 100 % le seuil minimal requis du capital-actions appartenant à des intérêts québécois pour être admissible à l'agrément. Durant la période de gestation de cette loi, les hauts dirigeants de Hachette rencontrent Denis Vaugeois et Camille Laurin, ministre d'État chargé du Développement culturel, pour tenter de les dissuader de fixer ce seuil minimal à 100 %, alors que les réseaux Garneau et Dussault viennent tout juste d'être fusionnés. André Dussault s'oppose lui aussi à cette législation, qui compromet son « association avec Hachette qui dure depuis 19 mois déjà [et] est un modèle de cette collaboration franco-québécoise dont on fait état partout mais que l'on trouve réussie dans un tout petit nombre d'entreprises[31] ». Malgré l'existence de voies de communication avec le gouvernement québécois, l'entreprise ne dispose plus du poids suffisant, sans doute en partie à cause de son image ternie au début de la décennie, pour infléchir le cours des événements. En 1980, après l'adoption de la loi, Hachette n'a d'autre choix que de se retirer du réseau Dussault-Garneau. André Dussault se trouvant dans l'impossibilité de racheter les parts de son associé, c'est un organisme public, la Société de développement des industries culturelles, qui devra voler au secours de la chaîne vacillante et trouver de nouveaux investisseurs.

Du côté de la distribution du livre, les NMIL remplissent bien leur rôle auprès des librairies, mais elles ont de la difficulté à trouver des sous-traitants qui leur permettent d'atteindre efficacement le circuit de grande diffusion, c'est-à-dire les points de vente tels les tabagies et les pharmacies. En 1981, pour combler ce besoin, Hachette s'allie à Flammarion, un concurrent français qui éprouve des difficultés pour distribuer sa populaire collection « J'ai lu ». Le distributeur Québec Livres naît ainsi de l'initiative commune de Hachette et Flammarion. La société ne parvient toutefois pas à s'organiser efficacement et enregistre, dès l'année suivante, des pertes abyssales[32]. Les NMIL enregistrent également un déficit. Aux prises avec ce poids imprévu, les dirigeants doivent dès lors prendre une décision : faut-il mettre fin à leurs activités de distribution, les vendre à une tierce partie, ou bien continuer? Ils optent pour la vente.

À priori, il s'agit d'une décision surprenante puisque la distribution constitue un métier de base chez Hachette. Le Québec représente le deuxième marché francophone en importance pour les exportations de livres français, loin derrière la Belgique mais un peu devant la Suisse, et Hachette occupe une part d'environ 12 % dans ces exportations[33]. Pourquoi, dès lors, l'entreprise se retire-t-elle de ce marché? Peut-être une partie de l'explication réside-t-elle dans le climat de rationalisation qui règne, chez Hachette, depuis l'acquisition de l'entreprise, en 1980, par Jean-Luc Lagardère[34]. Parmi les acheteurs pressentis, seul Quebecor, propriétaire de plusieurs journaux et des Éditions Quebecor, demeure à la table des négociations lorsque vient le temps de conclure la vente. Le groupe québécois profite de cette position de force pour faire baisser le prix jusqu'à la somme symbolique de 1 $, que Hachette accepte malgré tout[35]. La transaction inclut en outre un contrat de distribution exclusive, d'une durée de cinq ans, de tous les fonds d'éditeurs pour lesquels Hachette a passé un contrat de distribution exclusive couvrant le Canada[36], et un contrat de distribution exclusive d'une durée de trois ans pour la collection « J'ai lu » de Flammarion[37]. Sur cette base, et sous la gouverne de Quebecor, Québec Livres connaîtra une solide croissance au cours des années suivantes.

7. [illegible]

Les seules activités que Hachette maintient à la suite de cette retraite sont l'édition scolaire, avec le Centre éducatif et culturel, et la distribution du périodique, avec Les Messageries de presse internationales[38]. Près de 15 ans s'écouleront avant que Hachette redevienne, en 1997, diffuseur au Québec du large éventail de titres dont elle assure la représentation exclusive partout ailleurs dans la Francophonie. Là encore, la situation demeure inusitée puisque le diffuseur Hachette s'appuie, pour assumer la logistique de l'expédition et de la facturation, sur un partenaire :

27. F. Roy, dans *Le livre français au Québec, 1939-1972*, détaille de nombreux documents relatifs au Québec issus de Hachette et conservés dans les archives diplomatiques françaises.
28. Les bilans de chacune de ces filiales sont reproduits dans F. Brisson, « L'étreinte de la pieuvre verte : Hachette et les transformations du monde du livre québécois, 1953-1983 », p. 311.
29. Les MIL ont été rebaptisées Nouvelles Messageries internationales du livre (NMIL) en 1974, à l'occasion d'une extension de leurs activités : l'entreprise distribue dorénavant tous les éditeurs distribués par Hachette en France, et non plus seulement les collections les plus populaires.
30. Une tabelle est un coefficient multiplicateur qui permet de déterminer le prix de détail canadien d'un livre en fonction du prix fixé dans son marché d'origine, en tenant compte des coûts reliés à l'importation.
31. [A. Dussault], Projet de mémoire à la commission parlementaire, daté à la main du 26 juillet 1979. IMEC, fonds Hachette (S13 C48 B5).
32. Pour plus de détails au sujet de l'épisode Québec Livres, voir F. Brisson, « L'étreinte de la pieuvre verte : Hachette et les transformations du monde du livre québécois, 1953-1983 », p. 339-342.
33. Groupe international Hachette, La position de Hachette au Québec, 15 janvier 1979, p. 23. IMEC, fonds Hachette (S13 C48 B5).
34. Voir R. Guillon et L. Marrami, *Les stratégies des grands groupes d'édition – Analyse et perspectives*, p. 172-175.
35. La transaction inclut Québec Livres et les NMIL, mais seul le nom Québec Livres sera conservé par le groupe Quebecor. Quebecor assume également le passif de ces entreprises, mais le montant de 1 $ demeure extrêmement étonnant, compte tenu que leur chiffre d'affaires oscille, d'après J. Thériault, autour de 8 millions de dollars. Voir « Quebecor étend son empire », p. 1.
36. Les fonds de littérature générale incluent notamment Grasset, les Éditions Stock, Fayard, les Éditions Pauvert, Guides bleus, Hachette Littérature et Hachette Pratique, tandis que les collections de grande diffusion comptent « Le Livre de Poche », « Marabout 1000 » et « Le Masque ».
37. Cabinet juridique Desjardins, Ducharme, Desjardins & Bourque, [Dossier de vente]. IMEC, fonds Hachette (S13 C57 B1).
38. Les Messageries de presse internationales appartiennent encore aujourd'hui à Hachette, tandis que la participation de la société française dans le CEC a été rachetée par Quebecor en 2005.

le distributeur Socadis, qui appartient à ses concurrents français Gallimard et Flammarion. Qui aurait osé prédire ce résultat au début des années 1950, alors que Hachette posait ses premiers pions sur l'échiquier québécois ?

Pour conclure, on peut d'une part attribuer à Hachette un rôle de catalyseur dans l'autonomisation au Québec de la fonction de diffuseur-distributeur et dans la transmission des pratiques commerciales françaises. D'autre part, en jouant un rôle de repoussoir, en incarnant symboliquement une industrie française peu sensible aux spécificités québécoises, Hachette amène les professionnels du livre à s'organiser et à proposer des réglementations protégeant le marché québécois qui seront adoptées par le gouvernement de la province.

L'implantation de Hachette au Québec s'inscrit dans un cadre plus large, celui de l'appartenance du Québec à l'univers éditorial francophone, largement dominé par les entreprises françaises. Figure de proue du monde du livre français, puissamment organisée, expérimentée à l'échelle internationale et soutenue par l'État français, la Librairie Hachette dispose d'atouts exceptionnels pour mener à bien son développement sur le territoire québécois. Menées ou non en concertation avec un partenaire canadien, les actions de Hachette ont toujours un retentissement certain qui fait de l'entreprise un puissant agent de changement.

Dans une perspective internationale, il est logique que les enjeux de la circulation du livre se cristallisent d'abord à l'étape de la distribution. De fait, parmi tous les secteurs d'activité couverts par Hachette, la distribution est sans aucun doute celui où son action au Québec a provoqué les transformations les plus importantes. La mise sur pied des Messageries internationales du livre, en 1968, apparaît comme un point tournant. Il s'agit de la première filiale d'une société française qui soit à la fois destinée à approvisionner les librairies et à se baser sur le principe de l'exclusivité.

Dans les années qui ont suivi, le maillon de la diffusion-distribution s'est autonomisé : de nouvelles entreprises se sont consacrées exclusivement à la diffusion et à la distribution des titres de leurs clients éditeurs. Le mouvement peut être comparé à l'apparition au Québec de la librairie indépendante, à partir de 1815, et à l'émergence d'éditeurs professionnels au cours des années 1920. Les libraires grossistes ont assumé pendant près d'un siècle la fonction de l'importation du livre et de l'approvisionnement des détaillants et des institutions. Leur règne a pris fin au moment où les sociétés européennes ont décidé en majorité d'entretenir des relations commerciales exclusives avec une filiale québécoise ou avec un partenaire local.

N'étant pas propriétaires des ouvrages qu'ils commercialisent, au contraire des grossistes qui devaient placer en Europe des commandes fermes, les diffuseurs-distributeurs exclusifs peuvent conserver en entrepôt un plus grand nombre de titres ; globalement, l'offre de titres proposée aux libraires est plus variée et l'approvisionnement plus facile. Ces nouveaux agents consacrent davantage d'efforts à la représentation commerciale et utilisent des outils commerciaux tels que l'office et la consignation qui ont pour effet d'amener les libraires à offrir davantage de titres à leur clientèle tout en limitant les risques encourus. Un peu comme en France, où Hachette a joué « un rôle déterminant dans la mise en place, l'un après l'autre, des rouages du marché moderne du livre[39] », il appert que les actions du géant français au Québec ont eu des répercussions décisives sur la transmission des pratiques commerciales et sur leur intégration par les acteurs locaux.

Les répercussions de l'implantation de Hachette au Québec peuvent aussi se mesurer à l'aune de la réaction des professionnels québécois qui affichent leur volonté d'être maîtres chez eux et d'occuper une part croissante de leur propre marché. La période 1968-1972, marquée par la création des MIL, par l'acquisition du CEC et par celle des librairies Garneau, cristallise une opposition à « l'invasion étrangère » qui était jusque-là demeurée diffuse. Avec une cohésion étonnante, étant donné la disparité des intérêts en jeu, les associations font bloc contre les initiatives de Hachette et négocient pied à pied des accommodements en faveur de leurs membres.

En parallèle, l'appareil étatique joue un rôle d'arbitre entre les intérêts divergents des entreprises québécoises et de leurs concurrents français. L'État québécois a concédé du terrain à la diplomatie française lors de l'épisode de la Politique du livre de 1971, mais l'adoption en 1979 du projet de loi 51 a marqué un retour du balancier. Le retrait consécutif de Hachette du secteur de la librairie, puis de celui de la distribution du livre, est tout à fait incongru lorsqu'on connaît l'histoire de l'entreprise et sa soif continue d'expansion. La fin de cette histoire nous permet de souligner le caractère unique de la situation québécoise dans la Francophonie. Au sein de la zone d'influence de la métropole culturelle française dont il ressent la forte attraction et avec laquelle il veut maintenir des relations privilégiées, le Québec parvient tout de même à afficher sa différence et à établir des politiques efficaces pour favoriser les intérêts locaux dans le domaine du livre. Les relations entre les représentants de Hachette et les professionnels québécois forment ainsi un prisme, à travers le véhicule hautement symbolique qu'est le livre, de la relation entre la France et le Québec.

39. F. Piault, « De la "rationalisation" à l'hyperconcentration », p. 631.

Sources

FONDS ET COLLECTIONS PATRIMONIALES DE BAnQ

Centre d'archives de Montréal, fonds Conseil supérieur du livre (P319).

Centre d'archives de Québec, fonds Commission d'enquête sur le commerce du livre dans la province de Québec (E120).

AUTRES SOURCES CONSULTÉES

Imprimés

Bellefeuille, Pierre de, et Alain Pontaut (dir.), *La bataille du livre au Québec – Oui à la culture française, non au colonialisme culturel*, Montréal, Leméac, coll. « Dossiers », 1972, 137 p.

Brisson, Frédéric, « L'étreinte de la pieuvre verte : Hachette et les transformations du monde du livre québécois, 1953-1983 », thèse de doctorat, Sherbrooke, Université de Sherbrooke, Département des lettres et communications, 2009, 456 p.

Commission d'enquête sur le commerce du livre dans la Province de Québec, *Rapport de la Commission d'enquête sur le commerce du livre dans la Province de Québec*, Québec, Imprimeur de la reine, 1963, 250 p.

Conseil supérieur du livre, « Contre la mainmise de l'étranger sur l'industrie du livre au Québec », *Vient de paraître*, vol. 8, n° 1, mars 1972, p. 31-32.

Conseil supérieur du livre, *Livre blanc sur l'affaire Hachette*, Montréal, le Conseil, 1969, 6 p.

Fouché, Pascal, « Les tentations hégémoniques de la Librairie Hachette », *Esprit*, juin 2003, p. 73-91.

Guillou, Bernard et Laurent Maruani, *Les stratégies des grands groupes d'édition – Analyse et perspectives*, Paris, Observatoire de l'économie du livre / Ministère de la Culture, de la Communication et des Grands Travaux / Éditions du Cercle de la librairie, 1991, 241 p.

Hébert, Jacques, « À propos d'un "vulgaire commerce" », *Vient de paraître*, vol. 8, n° 1, mars 1972, p. I-VIII.

« La SGF veut créer un réseau complet de librairies au Québec », *Le Devoir*, 8 janvier 1972, p. 1.

Michon, Jacques (dir.), *Histoire de l'édition littéraire au Québec au XXe siècle*, Saint-Laurent, Fides, 1999-2004, 2 vol.

Mollier, Jean-Yves, *Édition, presse et pouvoir en France au XXe siècle*, Paris, Fayard, 2008, 493 p.

Mollier, Jean-Yves, *Louis Hachette, 1800-1864 – Le fondateur d'un empire*, Paris, Fayard, 1999, 554 p.

O'Neill, Pierre-L., « Schumann avait tout dit ça : "Incroyable!" s'écrie J. Hébert », *Le Devoir*, 10 février 1972, p. 1.

Patenaude, J.-Z. Léon, « La défense de la profession du livre », *Vient de paraître*, vol. 8, n° 2, juin 1972, p. 16.

Patenaude, J.-Z. Léon, « Le CSL et la situation du livre au Québec », *Le Devoir*, 14 novembre 1970, p. XXII.

Piault, Fabrice, « Québec, l'onde de choc », *Livres hebdo*, 26 novembre 2004, p. 70.

Piault, Fabrice, « De la "rationalisation" à l'hyperconcentration », dans Pascal Fouché (dir.), *L'édition française depuis 1945*, Paris, Éditions du Cercle de la Librairie, 1998, p. 629-639.

Rouet, Philippe, *Le livre français au Québec, 1939-1972*, Paris, Éditions Publibook, 2008, 316 p.

Thériault, Jacques, « Quebecor étend son empire. Que deviendra le réseau Hachette ? », *Livre d'ici*, septembre 1983, p. 1.

Vincent, Josée, *Les tribulations du livre québécois en France (1959-1985)*, Québec, Nuit blanche éditeur, 1997, 233 p.

Vincent, Josée, « Le Conseil supérieur du livre, du rapport Bouchard à la loi 51 : pour une politique du livre au Québec », *Présence francophone*, n° 45, 1994, p. 175-191.

Archives

Institut Mémoires de l'édition contemporaine (Caen, France), fonds Hachette

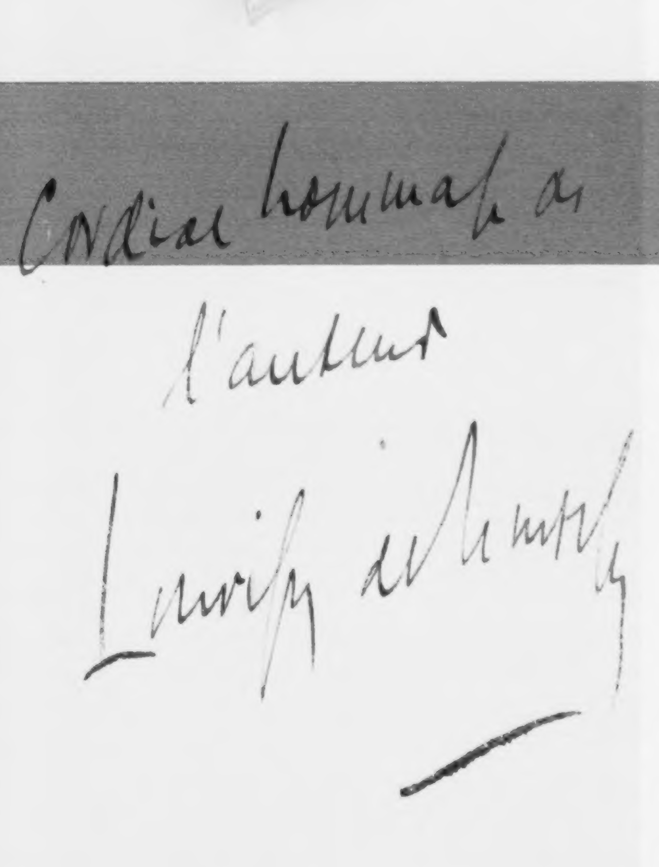

Page couverture du livre *Au pays de Québec* et dédicace de l'auteur apparaissant sur la page de garde. [illegible]

Garamond, Zéphyr, culs-de-lampe et autres nécessités. De quelques échanges autour de la publication d'*Au pays de Québec*, de Louvigny de Montigny

Marie-Pier Luneau

> *« Vous savez sans doute que, dans la publication d'un livre, c'est toujours l'auteur qui compte le moins[1]. »*

Montréal, 1944. La Seconde Guerre mondiale vient de créer dans le monde de l'édition un essor sans précédent. L'histoire est bien connue : à partir de juin 1940, l'éditeur québécois est littéralement propulsé sur la scène francophone internationale. Une loi spéciale lui permet de réimprimer les livres français contre une redevance de 10 % versée au secrétariat d'État du Canada, qui est responsable du bureau du Séquestre des biens ennemis. Non seulement l'éditeur récupère à son compte le lucratif marché du livre importé, mais encore il accède soudainement à un lectorat élargi, bien au-delà des frontières du Québec. Selon la belle expression de Jacques Michon, voici « venu le temps des éditeurs[2] ».

Dans le contexte de l'édition littéraire au Québec, l'établissement progressif de l'autorité de l'éditeur a avantage à être éclairé dans toute son historicité. Si, comme le mentionnent Pascal Durand et Anthony Glinoer, « être c'est *être perçu comme étant* », la « figure de l'Éditeur ne sera complètement constituée, en effet, que lorsqu'elle sera revêtue comme forme légitime, ou à tout le moins idéale, de l'exercice éditorial par la majorité de ses agents[3] ». Avant les années 1920, la fonction éditoriale est loin d'être établie, et il appartient généralement aux auteurs de faire imprimer leur livre et d'en assurer la promotion[4]. Certes, des « gestes éditoriaux » ont été faits auparavant par divers agents de la chaîne du livre, que l'on pense à Georges-Hippolyte Cherrier, qui publie *Charles Guérin* en 1853, ou à James Huston, éditeur du *Répertoire national* paru en 1848. Il faut pourtant attendre l'arrivée des Louis Carrier, Édouard Garand, Albert Lévesque, Albert Pelletier pour voir des hommes de lettres remplir pleinement les tâches dévolues à l'éditeur (sélection, fabrication et diffusion du livre) tout en assumant généralement les risques financiers liés à l'édition, et ce, sur une base régulière et plus durable qu'au XIX^e siècle[5]. Ce n'est donc qu'à ce moment

1. Louvigny de Montigny, [Lettre à Alfred Carrier], 3 octobre 1964, Bibliothèque et Archives Canada, fonds Louvigny de Montigny (R12401-0-5-F, ancien numéro LMS-0018).
2. J. Michon, *Histoire de l'édition littéraire au Québec*, vol. II, p. 16.
3. P. Durand et A. Glinoer, *Naissance de l'Éditeur*, p. 46.
4. Voir J. Michon, « L'auteur-éditeur », dans *Histoire de l'édition littéraire au Québec*, vol. I, p. 41-70.
5. Voir M. Lemire, « Les relations entre écrivains et éditeurs au Québec au XIX^e siècle », p. 208-224.

qu'auteurs et éditeurs deviennent véritablement partenaires, ce qui ne veut pas dire que la pratique de l'autoédition cesse subitement. Au contraire, on observe dans le parcours éditorial de nombreux écrivains québécois de l'entre-deux-guerres des allers-retours constants entre l'autoédition et la publication chez des éditeurs reconnus[6].

Or, pendant la guerre, la figure de l'éditeur acquiert une telle ampleur au Québec qu'on a peine à croire qu'elle s'impose de façon soudaine et définitive. Au premier chef, les auteurs, chez qui existe cette longue tradition d'autoédition – ce qui suppose souvent une bonne connaissance du monde de l'imprimerie et une habitude avérée de l'autopromotion –, reconnaissent-ils brusquement à l'éditeur plein pouvoir sur le livre?

Un échange épistolaire d'une rare densité, conservé à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), documente ces questions. Le 10 février 1944, Gérard Dagenais envoie une première lettre à Louvigny de Montigny, alors chef du service de la traduction au Sénat à Ottawa **(ill. 1 et ill. 2)**. Dagenais vient tout juste de fonder à Montréal la Société des éditions Pascal. Comme ses confrères, il souhaite y publier un certain nombre d'ouvrages français, mais il lui importe de respecter à la lettre toutes les procédures régissant la propriété intellectuelle. De Montigny, bien connu pour sa lutte en faveur du droit d'auteur, ne peut qu'être ravi de ces bonnes dispositions et lui donne toute l'information nécessaire. S'ensuit une correspondance composée de 94 lettres s'échelonnant du 10 février 1944 au 13 juin 1947. Sur le lot, peu de lettres semblent manquantes : 28 seulement proviennent de Dagenais (30 %) alors que 53 sont signées par de Montigny (56 %), un indice révélateur de l'insistance que mettra l'auteur à talonner son éditeur. Contenant la genèse entière de la publication d'*Au pays de Québec* **(ill. 3)**, cette correspondance montre combien, à ce moment charnière de l'histoire de l'édition au Québec, il est ardu pour l'auteur et l'éditeur de délimiter leur territoire respectif. Le passage du manuscrit au livre suppose un douloureux transfert de flambeau. Qu'une douzaine de lettres du corpus émanent, à partir d'octobre 1945, des bureaux d'avocats embauchés par les deux parties en atteste toute la difficulté.

1. Gérard Dagenais, novembre 194[illegible]

2. Louvigny de Montigny [illegible]

3. Louvigny de Montigny, [illegible]

La lune de miel

S'il est un lieu commun de caractériser la relation auteur-éditeur comme celle d'un couple, la première partie de la correspondance entre les deux hommes de lettres a pourtant incontestablement des allures de lune de miel. Dagenais partage des intérêts similaires à de Montigny et a tout pour lui plaire. Au début de la trentaine en 1944, il apparaît audacieux et dynamique, bien branché sur le milieu littéraire montréalais. Fervent apôtre, comme de Montigny, de la langue française au Canada, Dagenais a d'abord été journaliste dans différents imprimés libéraux (*Le Soleil*, *L'Ordre*, *Le Canada*), puis a dirigé dans les années 1940 un bureau de traduction. Certes, il ne possède pas toute l'expérience de de Montigny qui, à 68 ans, affiche une longue feuille de route. Membre fondateur de l'École littéraire de Montréal, il est considéré comme le premier éditeur de *Maria Chapdelaine*[7], de Louis Hémon, et a publié six livres chez divers éditeurs, dont *La revanche de Maria Chapdelaine* en 1937, essai couronné par l'Académie française. Qui plus est, il a fait sa marque dans le monde des lettres en forçant le respect du droit d'auteur au Québec. À titre de représentant de diverses sociétés françaises au Canada (dont la Société des gens de lettres de France et la Société des auteurs et compositeurs dramatiques de France), de Montigny perçoit les droits des auteurs français dont les textes sont reproduits dans des périodiques canadiens. Il lui revient également d'intenter des poursuites auprès des récalcitrants et il ne s'en prive pas. Au terme de sa vie, il affirme s'être fait à Montréal la réputation d'un « intraitable Cerbère, sinon d'un véritable Shylock[8] ». Son engagement envers la cause des auteurs va beaucoup plus loin que la simple défense du « copyright ». En luttant contre la piraterie, de Montigny souhaite protéger un marché pour les auteurs locaux; il est également de tous les combats qui permettront à l'auteur canadien d'obtenir une reconnaissance, un statut, une carrière. En ce sens, il représente certes l'auteur le moins commode qu'aura rencontré dans sa vie Gérard Dagenais. Si de Montigny joue à l'époque le rôle de locomotive du droit des auteurs, il remorque néanmoins à sa suite d'autres wagons sensibilisés à ces questions[9], et c'est en ceci que sa relation avec Dagenais, sans être typique ou exemplaire, reste symptomatique des tensions du champ.

Quoi qu'il en soit, en 1944, de Montigny, qui baigne comme un poisson dans l'eau dans l'univers politico-littéraire d'Ottawa, n'a pas nécessairement ses entrées dans le monde de l'édition montréalais. Dagenais peut lui fournir ce laissez-passer, lui qui connaît bien ces cercles : en retour, de Montigny sera à coup sûr un atout pour le catalogue de l'éditeur. Au moment où se dessine le projet de publication d'*Au pays de Québec*, recueil de contes de Louvigny de Montigny, Dagenais n'a pas encore reçu le manuscrit de *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy. Il se montre certes fier de la facture de son *Iberville, le conquérant*, de Guy Frégault, mais reste qu'il débute en édition[10].

6. Voir par exemple R. Giguère, « Alfred DesRochers et ses éditeurs : des relations d'affaires tendues », dans J. Michon (dir.), *L'édition littéraire en quête d'autonomie*, p. 13-24. Voir aussi M.-C. Brosseau, *Trois écrivains de l'entre-deux-guerres*.
7. De Montigny découvre le roman paru en feuilleton dans le journal *Le Temps* de Paris et s'occupe de le faire imprimer pour une première fois en livre à Montréal en 1916.
8. Louvigny de Montigny, [Lettre à Jacques Guériot], 6 mai 1953. Bibliothèque et Archives Canada, Fonds Louvigny de Montigny (R12101-0-5-F, ancien numéro LMS-0018).
9. Alfred DesRochers consultera par exemple l'avocat de la Société des écrivains canadiens pour faire annuler un contrat signé avec les Éditions Pascal. Voir R. Giguère, « Alfred DesRochers et ses éditeurs : des relations d'affaires tendues », dans J. Michon (dir.), *L'édition littéraire en quête d'autonomie*, p. 13-24.
10. Au terme de l'aventure – car, comme plusieurs de ses confrères, Dagenais fermera sa maison d'édition en 1946 –, la Société des Éditions Pascal aura fait paraître une vingtaine de titres. Pour la liste exhaustive, voir J. Michon, *Histoire de l'édition littéraire au Québec*, vol. II, p. 74.

4. Louvigny de Montigny, [Lettre à Gérard Dagenais], 18 avril 1944, 2 p. Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/04/033).

C'est en avril 1944 qu'apparaît pour la première fois dans la correspondance le projet de publication. Jusqu'alors, de Montigny a rendu des services à Dagenais en agissant comme intermédiaire entre l'éditeur et le Bureau des brevets d'Ottawa, évitant à Dagenais de nombreux déplacements vers la capitale. Le 18 avril 1944, de Montigny s'enhardit. Ornée de l'inscription « personnelle », la lettre sollicite les conseils de Dagenais en matière d'illustrateurs **(ill. 4)**. De Montigny songe effectivement à publier « un jour ou l'autre » deux recueils : l'un d'une quinzaine de contes, l'autre de pièces dramatiques écrites pour la radio. On notera bien ici la nonchalance de l'auteur, pour qui rien ne presse puisqu'il tient « plus à en faire une édition agréable et même à tirage limité, que des livres populaires[11] ». Bien qu'il n'en fasse pas ici mention, certains de ces contes dorment depuis belle lurette dans ses tiroirs : les procès-verbaux de l'École littéraire de Montréal relèvent qu'il avait fait la lecture de « Collision » (un des contes du recueil) devant les membres, quelque 48 ans plus tôt, soit le 8 octobre 1896[12].

Dans les lettres subséquentes, Dagenais lance des noms d'artistes : de Montigny en discute, souhaite voir des illustrations, pose des questions. Puis, l'éditeur prend les devants : il souhaite rencontrer de Montigny à Ottawa pour discuter de vive voix. Mine de rien, l'auteur a appâté l'éditeur. Le 23 mai 1944, on voit que l'affaire va déjà rondement. De Montigny souhaite que Dagenais lui envoie un exemplaire d'*Iberville, le conquérant*, publié à la Société des Éditions Pascal : cet exemplaire guidera de Montigny et son fils dans le choix du papier à utiliser pour le recueil. Raimbault de Montigny travaille en effet à la papetière Rolland de Saint-Jérôme, où s'approvisionnera Louvigny de Montigny. Dès le début, il ne s'agit donc pas, entre l'auteur et son éditeur, d'une entente conventionnelle dans laquelle l'éditeur prendrait en charge toute la production matérielle du livre ; il ne s'agit pas non plus d'édition à compte d'auteur. Auteur et éditeur sont partenaires dans cette affaire, et le contrat, signé le 30 août 1944, stipule que l'auteur doit fournir le papier et les illustrations à titre d'avance, puis qu'il acquittera la moitié du total de chacune des factures couvrant les travaux de composition typographique, d'impression, de brochage et de transport **(ill. 5)**. L'éditeur s'engage à payer l'autre moitié des frais de publication et une fois toutes les dépenses couvertes, y compris le papier et les vignettes payées par l'auteur, les profits seront divisés « moitié, moitié ». De qui émane cette idée de partager à parts égales dépenses et profits ? Impossible de le déterminer. Cependant, le contrat a certainement été annoté, voire rédigé en partie par de Montigny lui-même. On sent en tout cas dès le départ son désir non dissimulé de mûrir chaque élément de la production du livre. Sans faire marche arrière, il invite Dagenais à réfléchir encore à ce projet dans sa lettre du 31 mai 1944 : « Pour commencer par le commencement, il me semble que je devrais vous soumettre mon manuscrit[13]. » De Montigny se fait un point d'honneur de ne rien brusquer : « Et vous pourriez faire cette lecture à temps perdu, puisque je ne suis pas encore bien décidé à publier ce volume et que je n'ai par conséquent pas encore fixé la date de sa publication, s'il doit jamais être publié[14]. »

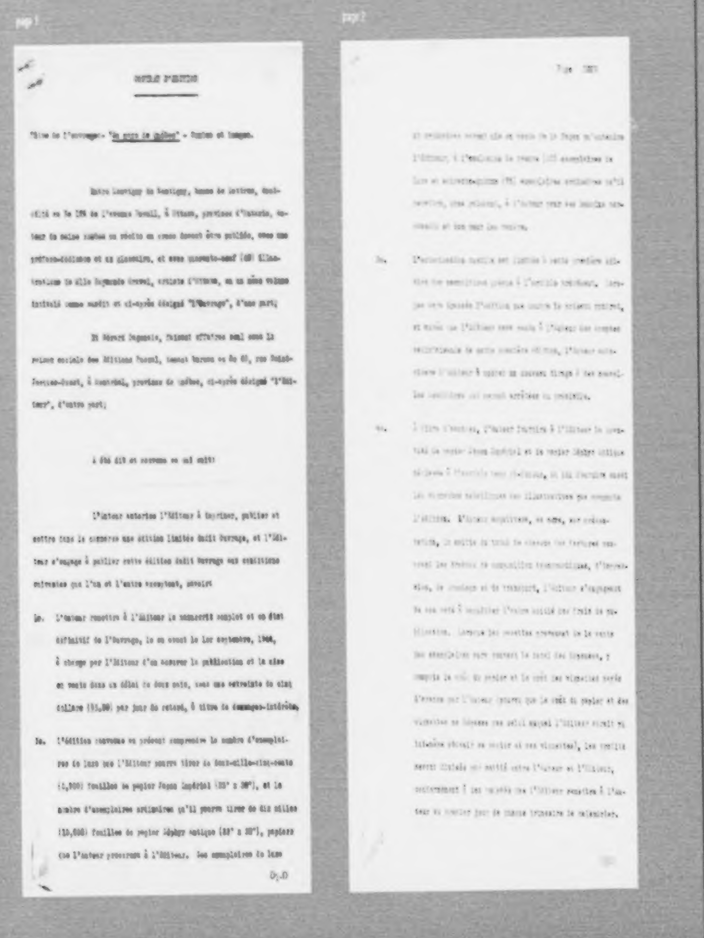

5. Contrat d'édition entre Gérard Dagenais et Louvigny de Montigny, 30 août 1944, 2 p. Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/04/033).

Le projet suit son cours, malgré la tergiversation, sincère ou empruntée, de l'auteur. De Montigny fait parvenir des échantillons de papier Zéphyr à Dagenais et attend en retour des prototypes de caractères typographiques afin de calculer la quantité de papier nécessaire à la production du livre. Dagenais tarde à répondre et déjà, le 4 juillet, pointe chez de Montigny un certain agacement. La papetière Rolland, en proie à une grève ayant duré plus de 15 jours, accusera des retards dans la livraison du papier. L'auteur a subitement perdu le goût de flâner :

11. Louvigny de Montigny, [Lettre à Gérard Dagenais], 18 avril 1944. Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/04/033).
12. R. Hamel, *L'École littéraire de Montréal*, p. 5.
13. Louvigny de Montigny, [Lettre à Gérard Dagenais], 31 mai 1944. Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/04/033).
14. *Ibid.*

Nous devons pressentir bien d'autres retards, mais il me semble que, au moins pour ce qui nous concerne, nous pourrions faire quelque diligence – et votre Imprimerie Saint-Joseph itou. D'autant que tous nos calculs dépendront du caractère d'imprimerie que nous arrêterons, et que nous ne pourrons choisir ce caractère qu'après avoir reçu les échantillons. Ne pourriez-vous pas secouer ce bon frère Siméon[15] ?

Le 19 juillet, n'ayant reçu aucune réponse de son éditeur, de Montigny demande sans ambages : Dagenais est-il, oui ou non, encore intéressé par « leur » projet d'édition ? Doivent-ils y renoncer ? L'auteur n'a pas obtenu les échantillons de caractères d'imprimerie et n'a pu, en conséquence, commander le papier. Heureusement, Dagenais s'excuse dès le lendemain, justifiant son retard par diverses raisons (vacances de son personnel, examen militaire non prévu, déménagement de sa famille à la campagne), et fournit enfin les renseignements nécessaires à la poursuite des démarches. La réponse de de Montigny se fait sereine et contient diverses propositions concernant les marges, les caractères, la typographie. L'auteur ne manque pourtant pas d'exprimer à l'éditeur un vœu quasi chargé de reproches : « Maintenant que vous semblez rentré à votre bureau, j'espère que vous aurez le loisir d'étudier mes propositions et de les mettre à votre point, afin de commencer l'exécution de ce volume sans trop de retard[16]. » Chose certaine, il devient suspicieux puisque, le 31 juillet, il tient à s'assurer que Dagenais adopte le même échéancier que lui. Dans sa réponse du 4 août, l'éditeur est formel : si le manuscrit est remis à l'imprimeur le 15 août et que le papier est bel et bien arrivé le 15 septembre, le livre sera prêt au 1er octobre.

Satisfait, de Montigny met les bouchées doubles, mais ne tarde pas à se rendre compte qu'il est seul à ramer dans la barque. Plusieurs de ses questions adressées à Dagenais tout au long du mois d'août restent sans réponse, ce qui a évidemment l'heur de l'exaspérer. Le 29 août, il réitère ses requêtes, lettre bientôt suivie, quelques jours plus tard, d'une menace :

Ma lettre du 25 étant, comme les précédentes, restée sans réponse, je regrette de vous donner avis que je ne puis décidément pas m'accommoder de la persistance de votre silence. Le temps presse de plus en plus, et il me faudra songer à un autre éditeur si, comme votre attitude l'indique, l'édition que je vous ai proposée ne vous intéresse pas[17] **(ill. 4)**.

De Montigny somme Dagenais d'attendre ses instructions avant d'entamer quoi que ce soit. L'auteur doit se rendre à Montréal dans les prochains jours, soit pour obtenir enfin des réponses, soit pour conclure une entente avec un autre éditeur.

Leur relation, qui avait commencé sous le sceau de la cordialité, tourne rapidement au vinaigre : mû par l'impatience, de Montigny tarabuste l'éditeur, lui écrivant parfois plus d'une fois par semaine. Visiblement débordé, voire dépassé, Dagenais néglige de lui répondre. À la même époque, il a des démêlés avec Gabrielle Roy, selon le même scénario. Contrairement au contrat très détaillé que Dagenais passe deux jours plus tard avec de Montigny, celui de *Bonheur d'occasion*

ne comporte qu'une petite page précisant que l'œuvre sortira « vers la fin d'octobre 1944 », qu'elle sera « imprimée en un volume » et que l'auteur touchera des redevances de dix pour cent, moyennant un à-valoir de 100 dollars payables à la parution. Aucune de ces clauses ne sera respectée[18].

Ainsi que le relate François Ricard, l'auteure reprendra ses droits sur son roman et s'occupera elle-même de le distribuer en octobre 1945. Il faudra plus de temps à de Montigny pour redevenir maître de son livre.

15. Louvigny de Montigny, [Lettre à Gérard Dagenais], 4 juillet 1944. Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/004/033).
16. Louvigny de Montigny, [Lettre à Gérard Dagenais], 21 juillet 1944. Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/004/033).
17. Louvigny de Montigny, [Lettre à Gérard Dagenais], 29 août 1944. Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/004/033).
18. F. Ricard, *Gabrielle Roy*, p. 264.

Un mariage de raison

Le 1er septembre 1944, de Montigny annonce à Dagenais qu'à la suite de la conversation téléphonique lui ayant confirmé l'avancement de la composition graphique du livre, il choisit de faire contre mauvaise fortune bon cœur et de poursuivre l'aventure. Le contrat d'édition est signé ces jours-là, puisqu'il porte la date du 30 août 1944. Mais de Montigny est visiblement amer. Le papier Zéphyr est désormais épuisé chez Rolland : il faudra un mois de plus pour en recevoir. La conclusion de la lettre indique bien les dispositions de la mariée, qui s'engage résolument dans une union dictée par la raison :

Pour le principe, je vous tiens responsable de ces délais qui ont déjà retardé de plusieurs semaines la confection de notre volume, puisque ces délais proviennent de votre négligence à me fournir les indications que je vous ai demandées à plusieurs reprises. Cordialement à vous[19].

Même s'ils sont partenaires économiques dans cette édition, auteur et éditeur n'y jouent pas le même rôle, chacun se chargeant d'une étape dans la production. Une fois le manuscrit remis, l'éditeur s'engage à en assurer la production dans un délai convenable. Le contrat contient une clause spécifique à ce sujet : si l'auteur remet son texte au plus tard le 1er septembre 1944, l'éditeur doit le mettre en vente dans un délai de deux mois « sous une astreinte de cinq dollars (5.00 $) par jour de retard, à titre de dommages-intérêts[20] » **(voir p. 34, ill. 5)**.

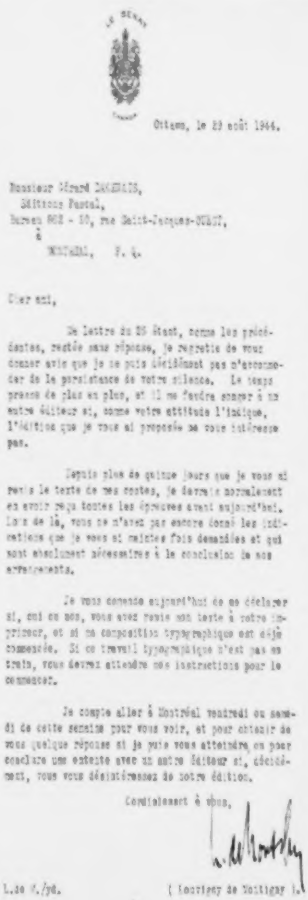
LE SÉNAT

Ottawa, le 29 août 1944.

Monsieur Gérard DAGENAIS,
Éditions Pascal,
Bureau 802 - 10, rue Saint-Jacques-OUEST,
à
MONTRÉAL, P. Q.

Cher ami,

Ma lettre du 25 étant, comme les précédentes, restée sans réponse, je regrette de vous donner avis que je ne puis décidément pas m'accommoder de la persistance de votre silence. Le temps presse de plus en plus, et il me faudra songer à un autre éditeur si, comme votre attitude l'indique, l'édition que je vous ai proposée ne vous intéresse pas.

Depuis plus de quinze jours que je vous ai remis le texte de mes contes, je devrais normalement en avoir reçu toutes les épreuves avant aujourd'hui. Loin de là, vous ne m'avez pas encore donné les indications que je vous ai maintes fois demandées et qui sont absolument nécessaires à la conclusion de nos arrangements.

Je vous demande aujourd'hui de me déclarer si, oui ou non, vous avez remis mon texte à votre imprimeur, et si sa composition typographique est déjà commencée. Si ce travail typographique n'est pas en train, vous devrez attendre mes instructions pour le commencer.

Je compte aller à Montréal vendredi ou samedi de cette semaine pour vous voir, et pour obtenir de vous quelque réponse si je puis vous atteindre, ou pour conclure une entente avec un autre éditeur si, décidément, vous vous désintéressez de notre édition.

Cordialement à vous,

L.de M./yd. (Louvigny de Montigny).

4. Louvigny de Montigny, Lettre à Gérard Dagenais, 29 août 1944. Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/004/033).

19. Louvigny de Montigny, [Lettre à Gérard Dagenais], 1er septembre 1944. Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/004/033).
20. Contrat d'édition entre Gérard Dagenais et Louvigny de Montigny, 30 août 1944. Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/004/033).

Malgré toutes ces précautions, la fabrication du livre n'avance pas dans les mois qui suivent. Après avoir directement écrit au frère Siméon le 17 novembre pour presser les travaux, de Montigny en appelle aux grands moyens le 28 novembre 1944 dans une lettre à Dagenais :

> *Cher ami,*
>
> *Bien que vous sembliez avoir adopté pour système de ne pas répondre aux lettres que je vous adresse au sujet de notre édition, et que vous ne deviez probablement pas tenir compte de la présente plus que des précédentes, je tiens au moins à vous prévenir de ma détermination de vous réclamer des dommages-intérêts pour le tort que vous m'aurez causé en manquant à l'engagement que vous avez contracté de mettre en vente, dès les premiers jours de novembre, le recueil de contes dont vous avez assumé l'édition*[21].

De Montigny constate qu'à cette date, son éditeur lui a fait perdre le marché des cadeaux de Noël, au Québec et à l'étranger. Dagenais ne répondra en effet que le 13 décembre suivant (ill. 7). D'un calme olympien, il affirme ne pas être surpris par le brûlot du 28 novembre. Pour la première fois dans ces échanges, l'éditeur perd son accoutumée politesse et ne ménage pas son auteur :

> *Il y a déjà quelque temps que je sais que je perdrai de l'argent avec votre livre et que j'en ai pris mon parti. J'ai signé avec vous un contrat qui restera, dans ma vie d'éditeur, comme une leçon. Ce contrat a fait de moi non pas votre éditeur mais, purement et simplement, le distributeur de votre livre*[22].

Au cœur de cette lettre, c'est bien l'autorité des deux parties qui se joue. Qui, de l'auteur ou de l'éditeur, doit orchestrer la fabrication du livre?

> *Vous avez choisi vous-même sans me les soumettre des illustrations qui, pour des contes tels que les vôtres, me paraissaient de fort mauvais goût. Vous avez vous-même décidé de la mise en page. C'est vous-même qui aviez calculé au début le nombre de mots que devait comprendre votre volume et qui, selon les calculs ordinaires, devaient faire un livre d'environ 220 pages. [...]*
>
> *Entre parenthèses, si je ne me suis pas donné le mal de vous écrire plus souvent, c'est que je me suis rendu compte, à un moment donné, de l'inutilité de mes lettres puisque, de toutes façons, vous en tenant strictement à la lettre de notre contrat, vous teniez à tout régler directement avec l'imprimeur*[23].

En effet, le 3 décembre, de Montigny avait écrit directement au frère Siméon, de l'Imprimerie Saint Joseph, pour protester contre les erreurs de montage des épreuves : notamment les culs-de-lampe placés au début des contes. Au comble de l'indignation, de Montigny avait fait la leçon à l'imprimeur : « qui dit "cul-de-lampe" dit aussi, conformément à tous les dictionnaires : petite vignette d'ornement que l'on met dans les livres, à la fin des chapitres, pour meubler l'espace blanc qui reste[24] ». La réponse de Dagenais pique de Montigny, qui rétorque aussitôt :

> *Si ma lettre du 28 novembre ne vous a pas étonné, la vôtre, d'hier, m'étonne en m'apprenant que vous avez conclu avec moi, les yeux fermés, un contrat qui devait vous faire perdre de l'argent. Je vous savais quelque peu détaché des biens de ce monde, mais j'avais encore à apprendre que votre dilettantisme allât jusqu'à ce point*[25].

21. Louvigny de Montigny, [Lettre à Gérard Dagenais], 28 novembre 1944, Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/004/033).
22. Gérard Dagenais, [Lettre à Louvigny de Montigny], 13 décembre 1944, Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/004/033).
23. Ibid.
24. Louvigny de Montigny, [Lettre au frère Siméon], 3 décembre 1944, Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/004/033).
25. Id., [Lettre à Gérard Dagenais], 14 décembre 1944, Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/004/033).

Cher monsieur de Montigny,

7. Gérard Dagenais, [Lettre à Louvigny de Montigny], 13 décembre 1944, Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/004/033).

Même si de Montigny affirme à Dagenais ne pas avoir l'intention de se « chamailler » avec lui, une différence de points de vue, dans le rapport auteur-éditeur, les oppose diamétralement. Dagenais considère que de Montigny s'est arrogé un droit de regard excessif sur tous les détails de fabrication du livre, un domaine qui relève de l'expertise de l'éditeur. Les mauvais calculs de de Montigny sont d'ailleurs à la base d'un problème bien réel pour la mise en marché du livre. Selon Dagenais, à cause du nombre de pages trop élevé du livre et de la quantité de papier fournie par de Montigny, le tirage sera nettement inférieur aux prévisions, ce qui, en plus d'amoindrir le profit possible, les oblige à vendre les exemplaires à un coût prohibitif. De Montigny estime au contraire qu'il n'a posé que des questions « simples » et « légitimes » entre auteur et éditeur[26].

Dans les jours qui suivent, ils parviennent à s'entendre *in extremis*. Afin d'abaisser le coût de vente, du papier Eggshell, disponible à l'Imprimerie Saint Joseph, sera racheté par de Montigny : le tirage comptera 2500 exemplaires pour l'édition ordinaire et le livre se vendra 2,00 $ l'unité. Auteur et éditeur réaliseront un profit de 1,60 $ l'unité, à partager une fois tous les frais couverts. L'édition de luxe sera quant à elle mise en marché à 3,00 $ l'unité.

26. Louvigny de Montigny, [Lettre à Gérard Dagenais], 14 décembre 1944, Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/004/033).

De Montigny accepte, mais ne renonce pas pour autant à faire valoir ses droits tels que stipulés au contrat, notamment en ce qui concerne l'astreinte de 5,00 $ par jour en cas de retard : « Je dois pourtant vous déclarer que je consens à cette augmentation de tirage sans préjudice aux réclamations que je me réserve de faire valoir à l'occasion[27]. » Il en fait même une question de principe :

> *Je n'ai aucunement l'intention de me montrer inhumain ; mais j'estime aussi qu'un auteur se doit d'exiger quelque considération de la part de ses éditeurs et de leurs imprimeurs. Je suis même bien décidé à entreprendre une campagne parmi les auteurs canadiens pour qu'ils s'engagent tous à ne conclure aucun contrat avec un éditeur sans y inclure une clause rendant leur éditeur passible d'une astreinte pour chaque jour de retard à publier leurs ouvrages. Cette précaution des auteurs poussera probablement les éditeurs à en faire autant envers leurs imprimeurs ; et nous finirons peut-être ainsi, avec le temps, à* [sic] *mettre un peu d'ordre dans l'industrie de l'édition qui, aujourd'hui, est une simple moquerie pour les auteurs*[28].

8. [illegible]

L'auteur réitère sa résolution à « prendre les moyens nécessaires » contre Dagenais dans sa lettre du 11 janvier 1945. Le 17 janvier, il se rassérène néanmoins. Il a reçu par la poste quatre exemplaires sans couverture de son livre, qui promet un « fort joli volume ». Le bébé réussira-t-il à réconcilier le couple ? Pour un moment seulement. Le 30 janvier, Dagenais annonce à de Montigny qu'il lui envoie le jour même 50 exemplaires de l'édition ordinaire. Désireux d'en finir, l'auteur passe la nuit à préparer « des dédicaces et des enveloppes pour les ministres, sénateurs et députés qui allaient se réunir le lendemain à Ottawa et à qui je devais faire l'hommage de mon nouveau volume[29] ». Or, comme d'habitude, l'amoureux ne se présente pas au rendez-vous. Résultat, tout le travail est à recommencer : « et ce n'est qu'un désappointement qui s'ajoute à tous ceux que votre imprimeur et vous-même m'avez causés depuis trois mois[30] ». Comble de la maladresse pour l'ego du créateur, Dagenais a montré le volume à des amis de de Montigny, alors que lui-même n'en a pas vu la couleur. Il reçoit enfin 58 volumes le 10 février 1945. Amer, il reproche à l'éditeur son indélicatesse, même si la facture matérielle du livre est réussie : « Cela dit, je crois que nous devons nous féliciter de ce travail d'édition qui semble avoir plu fort aux personnes qui ont pu voir avant moi ce volume[31]. »

L'auteur est vexé, mais pourtant l'éditeur ne peut recevoir que des blâmes. Ainsi une lettre de Jean Bruchési, adressée à de Montigny le 15 février, souligne le travail de promotion remarquable assuré par Dagenais, de sorte que le Secrétariat de la Province a déjà commandé 200 exemplaires du volume[32]. Plusieurs correspondants de de Montigny relèvent aussi la qualité de l'édition. La réception critique est également excellente, et scrupuleusement, de Montigny rapporte à son éditeur tous les bons comptes rendus qu'il recueille, comme s'il prenait sur lui une revanche :

> *Par ce que j'en juge, de ces appréciations venant de « chers confrères » plus enclins à souligner les défauts que les qualités de mes productions, notre édition produit la meilleure impression, et je parierais volontiers 5 sous qu'elle s'épuisera avant longtemps, et avant même que des commandes vous arrivent de l'étranger. Et ce sera votre châtiment d'avoir accordé si peu de confiance à un recueil de contes canadiens*[33] **(ill. 8)**.

Enfin, leur relation est au beau fixe, même si l'auteur continue de tourmenter l'éditeur pour obtenir davantage de publicité et donner plus de visibilité au livre à l'étranger. L'harmonie est à ce point rétablie que le 18 mai 1945, de Montigny sonde l'intérêt de Dagenais à éditer ses prochains livres. Ce renouvellement des vœux n'aura pourtant jamais lieu.

Le divorce

Conformément au contrat, Dagenais devait envoyer à de Montigny un rapport de ventes à la fin de chaque trimestre. Il s'y est plié d'abord, puis ne le fait plus : l'histoire se répète. Le 21 août, de Montigny, las d'avoir à quémander l'attention de son éditeur, s'écrie avec exaspération : « Il n'est vraiment pas concevable qu'un éditeur témoigne autant d'indifférence à l'égard des auteurs qui lui confient leurs intérêts et, pour le principe, je dois insister pour obtenir cet état que vous auriez pu m'adresser, en bonne règle d'affaires, sans que je vous y pousse[34]. » Encore espère-t-il que Dagenais ne le mette pas dans la « pénible obligation » de recourir à ses avocats. De Montigny est pourtant bien placé pour intenter des poursuites : il le fait constamment, depuis le début du siècle, pour d'autres auteurs. Le 6 septembre, le couperet tombe. C'est une lettre en provenance du cabinet Beaulieu, Gouin, Bourdon, Beaulieu & Montpetit de Montréal, que reçoit Dagenais, exigeant un relevé des ventes d'*Au pays de Québec* dans les 48 heures. Le 17 septembre, l'éditeur envoie une réponse contrite à de Montigny et fournit un rapport de ventes. Le total des revenus s'élève à 1214,55 $ et les dépenses à 1286,99 $; il reste donc encore un manque à gagner avant de procéder au partage de profits. Dagenais reconnaît qu'il doit rembourser à de Montigny son investissement de base (450 $) moins la somme qu'il a lui-même injectée en publicité (100 $). Il lui poste deux chèques, l'un de 150 $, l'autre de 200 $, échelonnés sur deux semaines. C'est encore par la bouche de ses avocats que répond de Montigny, réclamant le 17 octobre un état des comptes plus détaillé.

L'éditeur en appelle alors à son propre avocat, maître Louis-Joseph de La Durantaye. Dagenais reconnaît maintenant devoir à l'auteur 903,75 $ et se montre disposé à lui en verser la moitié d'abord, ensuite le reste une fois que des profits seront réalisés sur la vente du livre. Cette offre ne plaît pas aux avocats de de Montigny, qui demandent encore en janvier 1946 une reddition de comptes précise, comprenant la déclaration officielle du tirage total, le détail des coûts de fabrication avec pièces à l'appui, le détail des ventes incluant noms et adresses des acheteurs, la déclaration du service de presse et des exemplaires donnés, enfin le détail des frais de lancement « sans préjudice aux droits de M. de Montigny, puisque cet item n'est pas compris dans le contrat[35] ». En refaisant les calculs, l'avocat de Dagenais en arrive finalement, lui, à la conclusion que c'est plutôt de Montigny qui doit 92,19 $ à son éditeur, ce à quoi l'auteur s'oppose évidemment.

Peut-être parce que la Société des Éditions Pascal cesse cette année-là ses activités, les avocats de de Montigny proposent le 28 octobre 1946 le règlement suivant : annulation du contrat par Dagenais, dépôt du relevé des ventes, remise à l'auteur

27. Louvigny de Montigny, [Lettre à Gérard Dagenais], 22 décembre 1944. Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/004/033).
28. *Ibid.*
29. *Id.*, [Lettre à Gérard Dagenais], 3 février 1945. Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/004/033).
30. *Ibid.*
31. *Id.*, [Lettre à Gérard Dagenais], 10 février 1945. Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/004/033).
32. Jean Bruchési, [Lettre à Louvigny de Montigny], 15 février 1945. Bibliothèque et Archives Canada, fonds Louvigny de Montigny (R12401-0-5-F, ancien numéro LMS-0018).

33. Louvigny de Montigny, [Lettre à Gérard Dagenais], 22 février 1945. Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/004/033).
34. *Id.*, [Lettre à Gérard Dagenais], 21 août 1945. Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/004/033).
35. Me Louis-Joseph de La Durantaye, [Lettre à Gérard Dagenais], 26 janvier 1946. Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/004/033).

de tous les exemplaires entre les mains de l'éditeur et rédaction d'une déclaration écrite selon laquelle ce règlement met fin aux obligations de part et d'autre. De Montigny reçoit le tout le 4 novembre 1946, hormis les exemplaires encore en possession de Dagenais. L'éditeur n'a envoyé que 174 exemplaires, alors que les relevés de ventes établissent un retour de 980 exemplaires au total. Infatigables, les avocats de de Montigny rédigent le 13 juin 1947 une autre mise en demeure, qui représente le dernier échange retrouvé de cette volumineuse correspondance. Aucun document ne nous a permis pour l'instant de connaître le dénouement final du litige.

L'intérêt de relire l'histoire de ce bras de fer n'est certes pas de prendre partie, *a posteriori*, pour l'un ou l'autre des partenaires. Cet échange pose plutôt la question suivante : qui, de l'auteur ou de l'éditeur, doit contrôler le processus de production et de mise en marché du livre, de sa fabrication à sa promotion ? Pour Dagenais, la réponse est limpide : « À vrai dire, je ne me suis malheureusement pas rendu compte, en signant le contrat que vous aviez préparé, du fait que je me mettais à votre merci pour tous les détails de l'exécution et de la présentation du volume[36]. » S'il refuse d'admettre que l'éditeur est plus qu'un simple exécutant des ordres de l'auteur, de Montigny n'a qu'à faire cavalier seul : « Dorénavant, si vous avez d'autres ouvrages à éditer, éditez les donc vous même et adressez vous ensuite à une librairie en gros pour leur distribution[37]. »

De Montigny, quant à lui, souhaite superviser toutes les étapes de la production et de la promotion du livre et prend bien soin de consigner ses *desiderata* dans le contrat. S'il doit y avoir un dominant dans la relation auteur-éditeur, il est clair dans son esprit qu'il ne peut s'agir que de l'auteur. On sait aujourd'hui que le temps des éditeurs se termine pour plusieurs dans la déconfiture, les faillites de ceux-ci fragilisant leur crédibilité récemment acquise. Selon de Montigny, leurs structures sont faibles au point qu'il faille toujours prévoir le pire : « la plupart de ces éditeurs sont voués à la faillite, et [...] les ouvrages qu'ils éditent sont ainsi exposés à tomber dans la faillite pour être rachetés au prix du papier par n'importe quel regrattier[38] » (ill. 9). À cet égard, les infidélités éditoriales d'un Yves Thériault, l'opiniâtreté d'un Roger Lemelin qui s'autoédite, la méfiance d'une Gabrielle Roy envers ses éditeurs, ont tout intérêt à être reliées à cette crise de crédibilité que subit l'éditeur québécois dans la décennie qui suit la fin de la Seconde Guerre mondiale. D'autres correspondances d'écrivains québécois avec leurs éditeurs mériteraient d'être scrutées à la loupe bien au-delà des années 1950, pour voir quand et comment se consolide au Québec un consensus autour de la fonction éditoriale, consensus entendu comme phénomène d'adhésion collective qui ne met bien sûr aucunement fin aux litiges individuels.

Mais encore faut-il, pour donner le fin mot de l'histoire, rappeler qu'en dépit de tous ces démêlés avec son éditeur, de Montigny fera la sourde oreille au conseil que lui avait donné Dagenais : « éditez-vous vous-même ! » Il se tournera en effet encore, par la suite, vers l'éditeur pour publier d'autres livres. Figure contestée mais incontournable, l'éditeur est à tout le moins, dans le Québec du milieu du XX^e siècle, un intermédiaire nécessaire entre l'auteur et son public. Si « *être, c'est être perçu comme étant* », l'auteur a aussi besoin de l'éditeur pour que s'accomplisse la magie par laquelle il paraît ne s'entretenir qu'avec les muses et ne se soucier guère du papier Zéphyr, des caractères Garamond et des culs-de-lampe.

36. Gérard Dagenais, [Lettre à Louvigny de Montigny], 13 décembre 1944, Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381/004/033).
37. *Ibid.*
38. Louvigny de Montigny, [Lettre à Germaine Guèvremont], 2 octobre 1946, p. 2, Centre d'archives de Montréal, fonds Société des écrivains canadiens (MSS61).

2.

Pour établir, dans notre Laurentie, un contrat qui ait quelque chance de prémunir les auteurs contre les fantaisies et exigences des éditeurs, il importe absolument de noter au préalable:

1o. Que la plupart de nos éditeurs se fichent comme de leur première chemise des intérêts moraux et pécuniaires de l'auteur, et qu'ils ne songent qu'à profiter le plus possible de son ouvrage;

2o. Que la plupart de ces éditeurs vont signer n'importe quoi pour se débarrasser de leur poulain, et qu'ensuite, et nonobstant leurs engagements, ils feront à leur tete et à leur convenance;

3o. Que la plupart de ces éditeurs sont voués à la faillite, et que les ouvrages qu'ils éditent sont ainsi exposés à tomber dans la faillite pour être rachetés au prix du papier par n'importe quel regrattier.

9. Louvigny de Montigny, [Lettre à Germaine Guèvremont], 2 octobre 1946, Centre d'archives de Montréal, fonds Société des écrivains canadiens (MSS61).

Sources

FONDS ET COLLECTIONS PATRIMONIALES DE BAnQ

Centre d'archives de Montréal, fonds Société des Éditions Pascal (MSS381).

Centre d'archives de Montréal, fonds Société des écrivains canadiens (MSS61).

AUTRES SOURCES CONSULTÉES

Imprimés

Brisson, Marie-Claude, *Trois écrivains de l'entre-deux-guerres – Alice Lemieux, Éva Senécal et Simone Routier*, Québec, Nota bene, coll. « Études », 1998, 125 p.

Durand, Pascal et Anthony Glinoer, *Naissance de l'éditeur – L'édition à l'âge romantique*, Paris / Bruxelles, Les Impressions nouvelles, coll. « Réflexions faites », 2005, 235 p.

Giguère, Richard, « Alfred DesRochers et ses éditeurs : des relations d'affaires tendues », dans Jacques Michon (dir.), *L'éditeur littéraire en quête d'autonomie – Albert Lévesque et son temps*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, p. 13-24.

Hamel, Réginald, *L'École littéraire de Montréal – Procès-verbaux et correspondance, et autres documents inédits sur l'École [...]*, Montréal, Librairie de l'Université de Montréal, 1974, 2 vol.

Hébert, Jacques, *En 13 points Garamond*, Paroisse Notre-Dame-des-Neiges, Éditions Trois-Pistoles, coll. « Écrire », 2002, 143 p.

Lacroix, Michel, « L'amérique, le coffre-fort et l'ami outre-tombe – Céline, Paulhan et la NRF », dans Marie-Pier Luneau et Josée Vincent, *La fabrication de l'auteur*, Québec, Nota bene éditeur, sous presse.

Lemire, Maurice, « Les relations entre écrivains et éditeurs au Québec au XIX^e siècle », dans Yvan Lamonde (dir.), *L'imprimé au Québec – Aspects historiques, 18^e-20^e siècles*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1983, p. 207-224.

Luneau, Marie-Pier, « Pour le meilleur et pour le pire : évolution des figures auctoriale et éditoriale au Québec », *Documentation et bibliothèques*, vol. 51, n° 2, avril-juin 2005, p. 69-77.

Meizoz, Jérôme, *Postures littéraires – Mises en scène modernes de l'auteur*, Genève, Slatkine Érudition, 2007, 210 p.

Michon, Jacques (dir.), *Histoire de l'édition littéraire au Québec au XX^e siècle*, Montréal, Fides, 1999-2004, 2 vol.

Perez, Sylvie, *Un couple infernal – L'écrivain et son éditeur*, Paris, Bartillat, 2006, 327 p.

Ricard, François, *Gabrielle Roy – Une vie*, Montréal, Boréal, 1996, 646 p.

Santantonios, Laurence, *Auteur / éditeur – Création sous influence*, Paris, Loris Talmart, 2000, 275 p.

Unseld, Siegfried, *L'auteur et son éditeur*, traduction de l'allemand par Éliane Kaufholz, Paris, Gallimard, 1983, 262 p.

Archives

Bibliothèque et Archives Canada, fonds Louvigny de Montigny (R12401-0-5-F, ancien numéro LMS-0018).

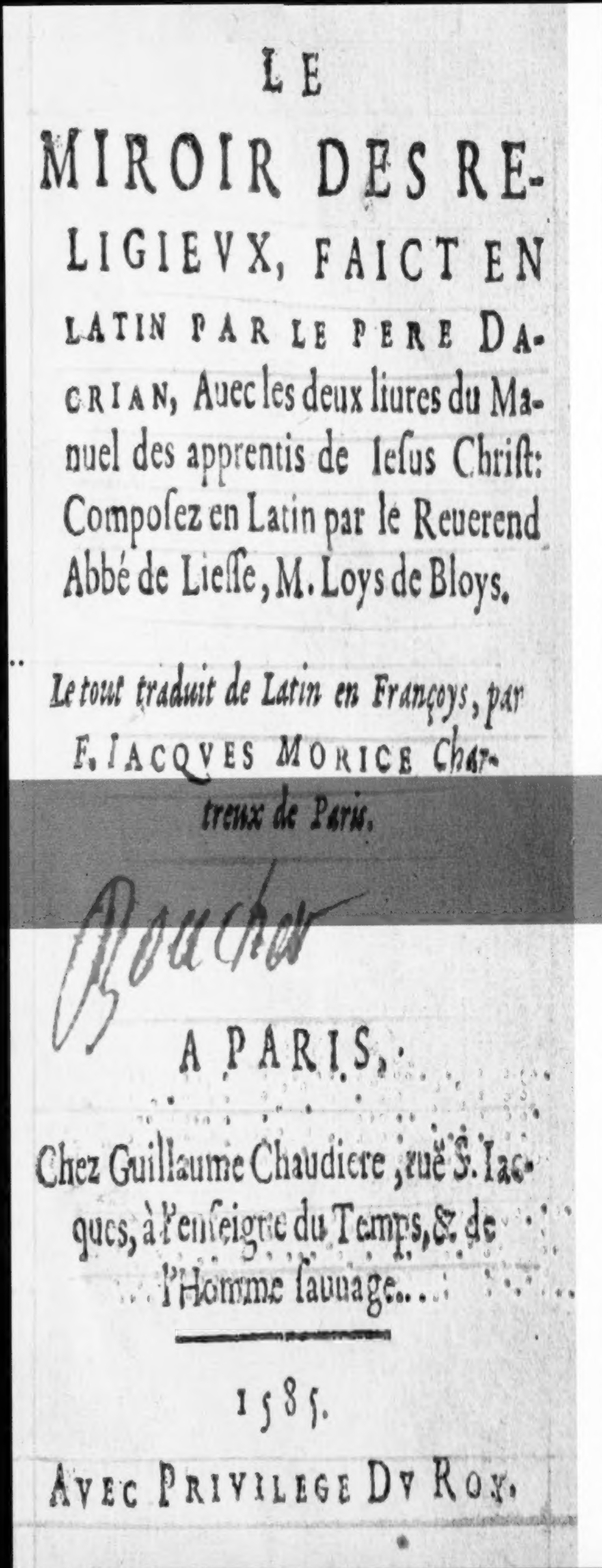
LE
MIROIR DES RE-
LIGIEVX, FAICT EN
LATIN PAR LE PERE DA-
CRIAN, Auec les deux liures du Ma-
nuel des apprentis de Iesus Christ:
Composez en Latin par le Reuerend
Abbé de Liesse, M. Loys de Bloys.

Le tout traduit de Latin en Françoys, par
F. IACQVES MORICE *Char-*
treux de Paris.

Boucher

A PARIS,
Chez Guillaume Chaudiere, rue S. Iac-
ques, à l'enseigne du Temps, & de
l'Homme sauuage.

1585.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

1. Page de titre du *Miroir des religieux* (1585) conservé à BAnQ (262.4 D 119mi RES) [illegible]

Henri III, *Le miroir des religieux* (1585) de Louis de Blois et « la troisiesme couronne à frere Henri de Valois »

Claude La Charité

La Collection Saint-Sulpice de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) dispose de l'un des deux seuls exemplaires connus de l'édition de 1585 du *Miroir des religieux* et du *Manuel des apprentis de Jesus Christ* de Louis de Blois dans la traduction française du chartreux Jacques Morice[1] **(ill. 1)**, l'autre étant conservé à la Bibliothèque nationale de France (BnF). Les deux exemplaires ont ceci de particulier qu'ils portent tous les deux une reliure en maroquin brun qui peut être mise en relation avec Henri III, le dernier roi de la dynastie des Valois, qui régna en France de 1574 à 1589 **(ill. 2)**.

Par-delà le blason de la maison de France entouré du collier de l'ordre du Saint-Esprit (fondé par Henri III en 1578) et surmonté d'une couronne fermée qui se trouve au dos, cette reliure est très caractéristique du goût du monarque en la matière, en raison de la présence, également sur le dos, d'un crâne au-dessus du blason, d'un lys en dessous, du titre en tête, de la devise « SPES MEA DEUS » (Dieu mon espoir) en queue et, sur les plats supérieur et inférieur, d'un décor de fanfare à compartiments vides et d'un médaillon central à la Crucifixion **(voir à la page suivante, ill. 3)**.

2. [illegible]

À ce jour, personne n'a étudié la présence des deux exemplaires de cette édition dans la bibliothèque des membres des confréries religieuses de Henri III. Jacqueline Boucher, qui reconstitue la bibliothèque du roi à partir des reliures, n'en fait aucune mention dans la liste des 167 ouvrages ayant appartenu à Henri III[2].

1. La rédaction de cet article aurait été impossible sans le concours de nombreux collaborateurs. Nous tenons à remercier ici tout spécialement l'équipe de BAnQ : Éric Bouchard, agent de recherche, qui a nous fait découvrir l'exemplaire de la Collection Saint-Sulpice ; Sophie Montreuil, directrice de la recherche et de l'édition, et Isabelle Crevier, agente de recherche, qui nous ont soutenu à toutes les étapes, notamment en facilitant les demandes de reproduction ; et Isabelle Robitaille, bibliothécaire et spécialiste des livres anciens, qui a bien voulu faire pour nous certaines vérifications sur les ex-libris. Nous remercions également Caroline Cantin, étudiante en histoire à l'Université du Québec à Montréal, qui a accepté de se charger de la transcription du *Miroir des religieux* ; Jean-François Cottier, professeur à l'Université de Montréal, qui a revu notre traduction du latin ; et Fabienne Le Bars, conservatrice au Département de la Réserve des livres rares de la BnF et spécialiste des reliures royales de la Renaissance, qui nous a fourni les renseignements relatifs à l'histoire de l'exemplaire de la BnF et qui a généreusement relu cet article pour nous faire part de ses commentaires.
2. J. Boucher, *Société et mentalités autour de Henri III*, p. 660-672.

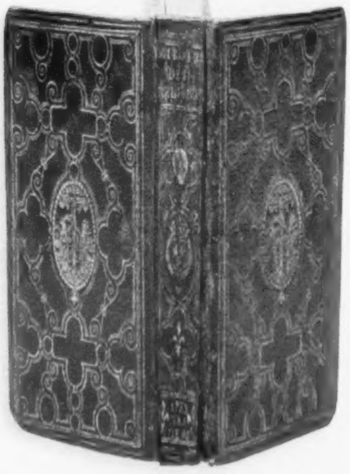

3. [illegible]

4. [illegible] Dos de l'exemplaire du *Miroir des religieux* (1585) conservé à la Bibliothèque nationale de France. [illegible]

5. [illegible]

Lambert Vos, dans sa monographie consacrée à Louis de Blois, répertorie, quant à lui, les exemplaires de Montréal et de Paris, mais ne mentionne que la reliure de l'exemplaire de la BnF[3] **(ill. 4 et 5)**.

En plus d'étudier la reliure, cet article se propose de mettre en relation la traduction française des deux traités de Louis de Blois avec la sensibilité religieuse du roi et son idéal érémitique – c'est-à-dire propre aux ermites –, à une époque où il crée quatre congrégations royales[4], multiplie les commandes de traduction d'ouvrages de spiritualité[5] et est à la veille d'entrer en conflit avec l'ordre ligueur des Chartreux[6] auquel appartient le traducteur. Nous tenterons enfin de retracer l'histoire de l'exemplaire de BAnQ, en étudiant les *ex-libris* qui remontent à l'époque de la Nouvelle-France et qui expliquent la présence de cet exemplaire rare et précieux en Amérique française.

3. L. Vos, *Louis de Blois*, p. 175-176.
4. B. Petey-Girard, « L'esthétique spirituelle dans les oratoires royaux ».
5. *Id.*, « 1574-1589 : Littérature de spiritualité et "commandement du Roy" ».
6. G. Chaix, « Idéal érémitique et réalités ligueuses dans la France d'Henri III ».

6. *Reliure à l'usage d'un membre d'une des congrégations de Henri III portée sur l'*[illegible] (1584) de Denis le Chartreux conservé à la Bibliothèque nationale de France. [illegible]

Henri III et la reliure à la fanfare, frappée d'un médaillon à la Crucifixion

Si la reliure des deux exemplaires du *Miroir des religieux* est similaire, elle n'est pourtant pas identique. On relève de fait deux différences majeures. La première concerne le titre en tête au dos de l'ouvrage. L'exemplaire de BAnQ le donne sur trois lignes sans coupure de mot : « MIROIR // DES // RELIGIEVX », là où le titre de l'exemplaire de la BnF présente une coupure et une variante de graphie : « MIROIR // DES RELI // GIEVLX » **(ill. 3 et 4)**. Si, dans les deux cas, le décor doré de fanfare aux compartiments vides présente des rubans avec enroulements et annelets, en revanche, la forme de ces compartiments varie d'un exemplaire à l'autre. L'exemplaire de BAnQ fait alterner des compartiments trilobés, quadrilobés et rectangulaires, alors que, dans l'exemplaire de la BnF, on trouve des compartiments ovales et quadrilobés **(ill. 3 et 5)**.

Ces quelques différences subtiles mais bien réelles, en plus du fait qu'il subsiste deux exemplaires avec une reliure semblable, sont en soi des indices clairs qu'il s'agit de reliures à rattacher au règne de Henri III. En revanche, il ne saurait s'agir de reliures royales officielles, pour lesquelles il n'existe généralement qu'un seul exemplaire. Comme l'a bien montré Fabienne Le Bars, les seules reliures officielles ayant fait partie de la bibliothèque personnelle du roi sont celles qui comportent sur les deux plats un bloc armorial où l'on trouve un blason avec les armes de France associé à un blason avec les armes de Pologne[7]. Les autres reliures, mêmes lorsqu'elles reproduisent les armes de France avec le collier de l'ordre du Saint-Esprit, correspondent soit à des exemplaires de dédicace, soit, dans le cas qui nous occupe, à des exemplaires destinés aux membres de l'une des congrégations religieuses du roi.

De fait, les deux exemplaires du *Miroir des religieux* s'inscrivent dans une série de reliures analogues portées sur des livres de dévotion ou de spiritualité, parus entre 1583 et 1587, généralement de format in 8° et le plus souvent publiés par l'imprimeur parisien Guillaume Chaudière **(ill. 6)**, comme en témoignent les quelques cas que nous avons étudiés **(voir le tableau 1)**. Or, *Le miroir des religieux*, paru en 1585, est de ce format et a été publié par cet imprimeur.

Tableau 1

[illegible]

AUTEUR	TITRE	LIEU	IMPRIMEUR	ANNÉE	FORMAT	DOS*	MÉDAILLON	FAC-SIMILÉ
[illegible]	[illegible]	Paris	Thomas Brumen	[illegible]	in-16	[illegible]	Crucifixion	[illegible]
Saint Jérôme	[illegible]	Paris	Guillaume Chaudière	[illegible]	in-8°	[illegible]	[illegible]	[illegible], p. 173
[illegible]	[illegible]	Paris	Guillaume Chaudière	[illegible]	in-8°	[illegible]	aucun	[illegible]
Louis de Blois	[illegible]	Paris	Guillaume Chaudière	[illegible]	in-8°	[illegible]	Crucifixion	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Paris	Guillaume Chaudière	[illegible]	in-8°	[illegible]	Crucifixion	[illegible]
Louis de Grenade	[illegible]	Paris	[illegible]	[illegible]	in-8°	[illegible]	aucun	[illegible]
Denis le Chartreux	[illegible]	Paris	Guillaume Chaudière	[illegible]	in-8°	[illegible]	Crucifixion	[illegible]
[illegible]	[illegible]	Paris	Guillaume Chaudière	[illegible]	in-8°	[illegible]	Crucifixion	[illegible]

* [illegible]

** [illegible]

F [illegible]

PL [illegible]

RF [illegible]

TC [illegible]

7. Pour un exemple de reliure royale officielle, voir la reproduction de celle portée sur les *Sermons* (1586) de Philippe Du Bec dans F. Le Bars, « Les reliures de Henri III : essai de typologie », p. 241.

En théorie, ces reliures portées sur le *Miroir des religieux* ont pu être faites pour des membres de n'importe quelle des quatre congrégations de Henri III, à savoir celles : 1) des pénitents de l'Annonciation de Notre Dame fondée le 20 mars 1583; 2) de l'Oratoire Notre-Dame de Vie-Saine (dans une équivoque sur le nom du lieu, Vincennes) fondé à l'hiver 1584; 3) de la confrérie de la Mort et Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ fondée au printemps 1585; 4) et de l'Oratoire Saint-François fondé en décembre 1585[8]. Seules quelques rares reliures peuvent être rattachées assurément à telle ou telle congrégation, en raison d'une décoration caractéristique, par exemple le squelette faucheur et les armes de la Passion à la confrérie de la Mort[9] ou encore le semé de lettres P, V, S aux « Pénitents de Vie Saine », c'est-à-dire l'Oratoire de Vincennes[10].

7. [illegible]

Des quatre congrégations royales, seuls l'Oratoire Saint-François et l'Oratoire Notre-Dame de Vie-Saine étaient voués à la retraite. Comme l'achevé d'imprimer du *Miroir des religieux* date du 15 avril 1585, on peut exclure que les exemplaires étudiés aient été destinés à l'Oratoire Saint-François, postérieur de plusieurs mois, à condition que les reliures aient été réalisées peu de temps après la publication de l'ouvrage. Par ailleurs, le rattachement de ces reliures à l'Oratoire de Vincennes est plus vraisemblable, compte tenu du témoignage que Jacques Du Perron, membre de cet Oratoire, nous a laissé en cette même année 1585 sur l'image érémitique que le roi cherchait à donner de lui-même dans ses retraites à Vincennes, en faisant valoir

> *combien [sa] Majesté use dignement du temps, quand elle se retire en ses lieux de solitude et de devotion : tout ainsi que ce grand Legislateur des Hebrieux se separoit du peuple et de la multitude, et se retiroit en la montaigne de Sinaï, à fin de communiquer avecques Dieu et en rapporter de bonnes et sainctes inspirations pour le gouvernement de son Estat, et l'administration de sa Republique*[11].

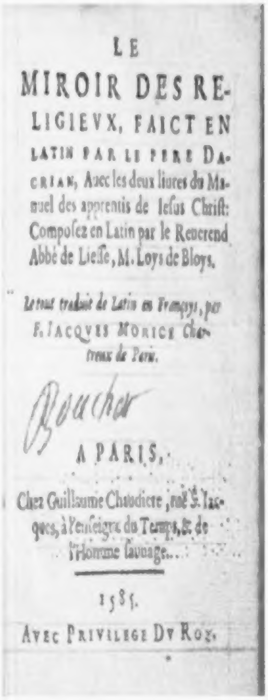
LE
MIROIR DES RELIGIEVX, FAICT EN LATIN PAR LE PERE DACRIAN, Avec les deux liures du Manuel des apprentis de Iesus Christ: Composez en Latin par le Reuerend Abbé de Liesse, M. Loys de Bloys.

Le tout traduit de Latin en François, par F. Iacques Morice Chartreux de Paris.

Boucher

A PARIS,
Chez Guillaume Chaudiere, rue S. Iacques, à l'enseigne du Temps, & de l'Homme sauuage.

1585.

AVEC PRIVILEGE DV ROY.

Or, c'est précisément la solitude et la retraite qui sont au cœur du *Miroir des religieux* de Louis de Blois à la différence de la plupart des autres livres reliés pour les confréries, généralement consacrés à la pénitence. Louis de Blois semble en outre avoir joué un rôle important dans la vie spirituelle de l'Oratoire de Vincennes, non seulement grâce au *Miroir des religieux*, mais aussi avec l'installation, à la fin de l'année 1585, de l'ordre des Minimes qui publiera une traduction française de l'*Apologia pro Thaulero* du même Louis de Blois[12].

Cette reliure improprement dite « aux armes de Henri III » permet donc de rattacher les deux exemplaires du *Miroir des religieux* à coup sûr à l'une des congrégations du roi et vraisemblablement à celle de l'Oratoire de Vincennes. Si, évidemment, pareilles reliures ont un moins grand prestige que celles, officielles et personnelles, qui comportent les grandes armes du roi, elles ont néanmoins le mérite d'attirer notre attention sur un ouvrage dont il est certain que Henri III possédait aussi un exemplaire, aujourd'hui perdu, dans la mesure où le roi jouait un rôle très actif au sein de ses congrégations religieuses et décidait vraisemblablement de leurs lectures qui étaient ensuite reliées avec le blason de la maison de France au dos pour rappeler les liens privilégiés qui unissaient le monarque aux membres de ses confréries[13].

8. À propos de ces congrégations royales, voir J. Boucher, *Société et mentalités autour de Henri III*, p. 1037-1047.
9. Voir par exemple, la couverture du *Psaultier de David* (1586) reproduite dans Louis-Marie Michon, *La reliure française*, Paris, Larousse, 1951, planche XXIX.
10. Voir, par exemple, la reliure de *L'office de la Vierge Marie* (1586) reproduite dans Howard M. Nixon, *Sixteenth-Century Gold-Tooled Bookbindings in The Pierpont Morgan Library*, New York, The Pierpont Morgan Library, 1971, p. 227, n° 50.
11. J. Du Perron, *Discours spirituel*, p. 5.
12. J. Tauler et autres, *Les institutions divines et salutaires enseignemens du R.P.F. Iean Thauler*. Voir à ce propos, L. Vos, *Louis de Blois*, p. 126-127.
13. Dans le cas des *Heures de Nostre Dame à l'usage de Rome [...] Pour la Congrégation royale des Penitents de l'Annonciation N.D* (1583), il existe un exemplaire relié pour le roi (conservé à la BnF, Rés. B-1653) et un autre exemplaire relié pour un membre de la congrégation (conservé à la Pierpont Morgan Library de New York). Voir à ce propos F. Le Bars, « Les reliures de Henri III : essai de typologie », p. 243-244 et notes 80-81.

Le *Speculum monachorum* et l'*Enchiridion parvulorum* ou l'*Institution de la vie ascétique* de Louis de Blois

À en croire la page de titre de l'édition de 1585 (voir p. 44 et ill. 7), les deux traités réunis dans ce volume seraient de deux auteurs distincts : « Le miroir des religieux, faict en latin par le pere Dacrian » et « les deux livres du manuel des apprentis de Jesus Christ : composez en latin par le reverend abbé de Liesse, M. Loys de Bloys ». Mais dans les faits, ces deux auteurs n'en forment qu'un seul, car le nom de Dacryanus, emprunté au grec ancien, est un pseudonyme de Louis de Blois, ce que semble ignorer le traducteur français de 1585, Jacques Morice. Ce n'est que dans l'édition anversoise des œuvres complètes de Louis de Blois, en 1632, que l'énigme du pseudonyme sera levée :

> À ce Miroir des moines, *dont l'auteur est Louis de Blois, on ajouta un jour le nom de Dacryanus, qui veut dire le pleureur, parce que Blois est un vrai et pieux pleureur. Jouant le rôle de Jérémie ou d'Héraclite sous le nom d'emprunt de Dacryanus, il expose aux religieux les mœurs corrompues de la vie monastique de son temps, non sans gémissement, les forçant à les voir comme dans un miroir pour qu'elles soient corrigées et purifiées. Observateur ou lecteur, vois, gémis avec Blois qui nous donne à voir et amende toi*[14].

Né en 1506 et mort en 1566, Louis de Blois entra à l'abbaye bénédictine de Liessies en Hainaut à l'âge de 14 ans et en devint l'abbé en 1530. Proche de Charles Quint, il se vit offrir avec insistance l'archevêché de Cambrai qu'il déclina pour se consacrer à la réforme de sa communauté et à l'écriture d'une importante œuvre de spiritualité, entièrement en latin et inspirée par la *devotio moderna* et la mystique flamande. On le considère comme l'héritier de Johannes Eckhart et de Jan van Ruysbroeck. Son œuvre eut une grande influence sur la pensée religieuse du Siècle d'or en Espagne et du Grand Siècle en France[15].

Le titre original des deux traités réunis dans l'édition de 1585 est respectivement *Speculum monachorum (Miroir des moines)* et *Enchiridion parvulorum (Manuel des enfants)*. Dans l'édition anversoise des œuvres complètes de 1632 déjà évoquée, les deux traités seront réunis sous le titre d'*Institutio vitæ asceticæ (Institution de la vie ascétique)*[16]. Si Jacques Morice est le premier à traduire en français les deux parties de cette *Institution de la vie ascétique*, les traités pris séparément avaient déjà connu une vaste diffusion.

Le *Speculum monachorum* publié pour la première fois en latin, à Louvain, en 1538, avait déjà été réédité trois fois en langue originale en 1539, 1549 et 1563. Il en existait en outre déjà deux traductions en flamand, une en italien et une en français. Ce traité est certainement l'un des plus connus de Louis de Blois, en raison, entre autres, de la traduction que Félicité de La Mennais publia en 1809 sous le titre : *Le guide spirituel*[17].

L'*Enchiridion parvulorum*, moins connu, avait quand même déjà été publié, quant à lui, cinq fois en latin, en 1549 (deux fois), en 1563, en 1580 et en 1583. La traduction française de Jacques Morice, publiée dans l'édition de 1585, était la première à paraître en langue moderne[18].

La réunion de ces deux traités ne constitue pas une originalité du traducteur français, puisqu'il existait déjà deux éditions conjointes du *Speculum* et de l'*Enchiridion* en latin, publiées en 1549 et 1563. Cela dit, dans les deux cas, l'*Enchiridion parvulorum* était limité au seul premier livre, alors que, dans la traduction de Jacques Morice, le traité est donné dans son intégralité, en deux livres.

14. Nous traduisons. Pour le texte latin voir L. de Blois, *Venerabilis Ludovici Blosii Darcyanus*, 82 v°. À propos de cette notice explicative, voir L. Vos, *Louis de Blois*, p. 178, n° 25. Le théologien français Marguerin de La Bigne (1546-1595) et le jésuite italien Antonio Possevino (1534-1611) attribuèrent à tort le traité à un abbé bénédictin du XIIe siècle après J.-C. (G. de Blois, *Louis de Blois – Un bénédictin au XVIe siècle*, p. 103, note 1).
15. Sur la vie de Louis de Blois, l'unique source est la *Vita Venerabilis Ludovici Blosii Abbatis Laetiensis* qui figure en tête de l'édition déjà évoquée de ses œuvres complètes de 1632. On en trouve un résumé, de même qu'une présentation sommaire de l'importance de sa pensée, dans L. de Blois, *Institution spirituelle*, p. 7-23. Voir aussi la monographie, nettement plus hagiographique, de G. de Blois, *Louis de Blois – Un bénédictin au XVIe siècle*.
16. Voir à ce propos L. de Blois, *Œuvres spirituelles*, p. XIX, note 1.
17. Pour le détail de ces éditions antérieures à 1585, voir L. Vos, *Louis de Blois*, p. 174-176, n° 1-10.
18. *Ibid.*, p. 187-188, n° 1-6.

Le *Speculum monachorum* se présente sous la forme d'une lettre adressée par Dacryanus à un certain frère Odon en réponse à une demande de direction spirituelle. Ce traité est non seulement l'héritier d'une longue tradition médiévale, mais également une œuvre marquée par l'humanisme chrétien – annonciatrice à certains égards des *Exercices spirituels* d'Ignace de Loyola – et caractérisée par le souci de donner une nouvelle légitimité à l'institution monastique tant décriée par le protestantisme. Par certains côtés, le *Speculum* fait même penser aux traités de civilité et de savoir-vivre si chers à la Renaissance, mais d'une civilité propre à la vie cloîtrée.

L'*Enchiridion parvulorum*, quant à lui, se veut aussi une réponse à une demande de direction spirituelle pour un destinataire qui n'est pas identifié, mais à usage beaucoup plus général que le précédent traité consacré à la seule vie monastique. Le terme de *parvuli* utilisé dans le titre renvoie évidemment à l'évangile de Matthieu 18, 3 : « En vérité, je vous le dis, si vous ne retournez pas à l'état des enfants *[parvuli]*, vous n'entrerez pas dans le Royaume des Cieux[19]. » Le premier livre est divisé en 12 sections qui correspondent à autant de passages d'une lettre du prétendu Dacryanus que commente Louis de Blois. C'est sans doute la réapparition de Dacryanus dans cette œuvre qui explique que les deux traités aient été très tôt associés, voire publiés conjointement. Le second livre, enfin, est une préparation à la mort[20].

Le miroir des religieux, traduction française de Jacques Morice

L'auteur de la traduction française des deux traités, Jacques Morice, profès de la Chartreuse de Vauvert (aussi connue sous le nom de Chartreuse de Paris), n'est connu que pour les traductions d'ouvrages de spiritualité qu'il fit paraître entre 1585 et 1588. Outre les deux traités de Louis de Blois qui sont sa première traduction, il traduisit trois ouvrages de Denis le Chartreux (1402-1471) :

> *De l'estroict chemin de salut* (1586)[21],
> *De la munificence et liberalité de Dieu* (1587) et
> *Le profit spirituel* (1588)[22].

Dans le cas du *Speculum monachorum*, il existait déjà une première traduction française, publiée en 1554, du vivant de Louis de Blois, par Jacques Froye, un bénédictin de sa propre communauté de Liessies, sous le titre de *Miroir de religion* **(ill. 8)**. Par rapport à cette première traduction, celle de Jacques Morice se démarque par sa plus grande fidélité à l'égard de la source latine, en reprenant notamment le nom du destinataire, à savoir un certain « frater Odo » (frère Odon), là où la traduction de Jacques Froye adapte le texte à un destinataire féminin, en réponse à la demande de la dédicataire, Isabeau de Hemricourt, abbesse de Solyamont, qui souhaitait mettre le *Speculum* à la disposition de ses religieuses **(voir le tableau 2)**.

D'une manière générale, la traduction de Jacques Morice est beaucoup plus facile à lire pour le lecteur moderne, non seulement parce que sa langue annonce le français classique, mais aussi parce que le traducteur est un bien meilleur styliste que son prédécesseur. Il arrive souvent à rendre avec une concision admirable les inflexions et les beautés du latin de l'abbé de Liessies. Ainsi, dans le passage qui correspond à la « Description d'un vray religieux », la traduction du chartreux arrive à rendre la source latine presque terme à terme, sans multiplier les synonymes comme le fait le *Miroir de religion*, ce qui est en soi un tour de force, vu la nature synthétique du latin.

8. Page de titre du Miroir de religion (1554) conservé à la Bayerische Staatsbibliothek de Munich (Asc. 1333). [illegible]

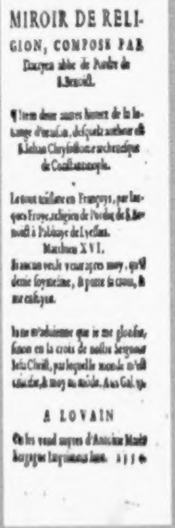
MIROIR DE RELI-
GION, COMPOSE PAR
Dacryen abbe de l'ordre de
S. Benoist.

¶ Item deux autres livretz de la louange d'oraison, desquelz autheur est S. Iehan Chrysostome archevesque de Constantinople.

Le tout translate en Françoys, par Iacques Froye religieux de l'ordre de S. Benoist à l'abbaye de Lyessies.

Mattheu XVI.
Si aucun veult venir apres moy, qu'il denie soymesme, & prene sa croix, & me ensuyve.

Ia ne m'advienne que ie me glorifie, sinon en la croix de nostre Seigneur Iesu Christ, par lequel le monde m'est crucifie, & moy au monde. Aux Gal. 6.

A LOVAIN
On les vend aupres d'Antoine Marie Bergagne Imprimeur iure. 1554.

MIROIR DE RELIGION (1554) DE JACQUES FROYE	MIROIR DES RELIGIEUX (1585) DE JACQUES MORICE
[illegible]	[illegible]

* [illegible]

** [illegible]

Tableau 2
[illegible]

Si Jacques Morice se distingue par le soin scrupuleux qu'il met à rendre le texte original latin, il reste qu'il se permet quand même une certaine liberté, en multipliant les manchettes comme autant d'aides à la lecture dans un texte qui, au XVIe siècle, contrairement aux éditions modernes, ne comporte aucune subdivision, ce dont il s'explique dans sa dédicace : « j'ay icy semé quelques petites marges pour rendre une matiere si grande un peu plus facile à entendre[23] ».

À la différence des ouvrages étudiés par Bruno Petey-Girard[24], la traduction des deux traités de Louis de Blois ne semble pas avoir été faite par le « commandement du Roy ». Il reste que le dernier des Valois entretenait des liens avec l'ordre des Chartreux en général, au point d'accepter en 1584 le titre de fondateur de la Chartreuse du Lys Saint-Esprit de Lyon, et avec la Chartreuse de Paris en particulier, située à Vauvert, où Henri III faisait halte à l'occasion, si bien qu'il connaissait sans doute le traducteur, Jacques Morice[25]. Le monarque, dans le sillage de la fondation de l'Oratoire de Vincennes, était particulièrement fasciné par les ordres religieux reconnus pour l'austérité de leur règle, l'intransigeance de leur clôture et leur idéal érémitique, en particulier les Hiéronymites et les Minimes qu'il chercha, tour à tour, à attirer à Vincennes. L'ordre cartusien, qui avait la réputation de ne pas avoir été réformé au XVIe siècle parce qu'il n'avait jamais été déformé, faisait aussi partie de cette élite religieuse qu'admirait le roi.

De ce point de vue, la dédicace de Jacques Morice au général de l'ordre, Bernard Carasse[26], qui renchérit sur la véhémence avec laquelle Louis de Blois condamne les faux moines vivant en laïcs dans leur couvent, était manifestement de nature à plaire au roi et à renforcer la perception qu'il avait des Chartreux comme l'élite des « athlètes de Dieu » :

> *O Moynes par trop esloignez de toute vraye religion. O Moynes, non Moynes. O Moynes indevotz, Moynes de vice possedez. O meschans et mal'heureux Moynes. O Moynes fols et insensez [...] Pourquoy souillent ilz par leurs charnelles delices les lieux angeliques de spirituelz exercices? S'ilz vouloient tousjours estre ords et sales, se veaultrer à leur plaisir au bourbier de leurs voluptez, ilz devoient demeurer au lieu d'impureté, et non se transferer en lieu de saincteté. Ilz ne se fussent acquis malvivans au monde que simple damnation : mais vivans negligemment en religion, ils se rendent eux-mesmes coulpables de double perdition. [...] Car ils se seduisent et s'abusent eux mesmes s'ils pensent qu'ils seront sauvez pour avoir porté l'habit de Moyne en ce monde. Non, non, il ne fault pas qu'ils s'abusent là : car c'est bien peu de chose devant Dieu d'estre Moyne seulement, si on ne faict les œuvres de vray Moyne, voire et j'ose bien dire, et dire sans me desdire, que le mauvais Moyne sera beaucoup plus damné, et plus horriblement en enfer tourmenté, que ne seront les seculiers [...]*[27].

19. *La Bible de Jérusalem*, p. 1706.
20. Le traducteur Jacques Morice, dans sa dédicace, présente ainsi le second traité : « Je me suis advisé d'y adjouster deux beaux livres touchans de plus pres ce, à quoy faire, chacun est obligé, lesquels cest excellent Docteur spirituel M. Loys de Blois a composez en faveur d'une epistre de nostre autheur du Miroir, laquelle il explique excellemment au premier livre, et au second, il traicte comment il se fault preparer pour passer heureusement de ce monde à la vie, il parle aussi en icelluy de la gloire de Dieu, de l'essence, presence, prescience, et des perfections d'icelle. De la tres-saincte, tres-heureuse Trinité, de l'humanité de notre Seigneur Jesus Christ, et de plusieurs autres choses profondes, doctes et excellentes. » L. de Blois, *Le miroir des religieux*, fol. v et fol. r.
21. On a vu, dans le tableau supra, qu'un exemplaire de *De l'estroict chemin de salut* avait été relié pour un membre de l'une des congrégations fondées par Henri III.
22. G. Chaix, « Idéal érémitique et réalités ligueuses dans la France d'Henri III », p. 203, note 12.

23. L. de Blois, *Le miroir des religieux*, fol. r.
24. B. Petey-Girard, « 1574-1589 : Littérature de spiritualité et "commandement du Roy" ».
25. G. Chaix, « Idéal érémitique et réalités ligueuses dans la France d'Henri III », p. 195.
26. Bernard Carasse (1504-1586), militaire de profession, se fit chartreux à 30 ans et fut prieur de la Grande Chartreuse et général de l'ordre de 1566 à sa mort.
27. L. de Blois, *Le miroir des religieux*, fol. r à fol. v.

La dénonciation tout aussi sans appel que fait le traducteur des moines libertins qui ne font que se promener et battre le pavé, qui s'habillent à la dernière mode et qu'il appelle par dérision « courtisans delicats et fardez[28] » est certes un rappel à la vie contemplative pour ces cénobites égarés dans la vie active, mais il se pourrait que Jacques Morice s'en prenne aussi, par là, aux moines tentés par la Ligue et l'agitation politique. De ce point de vue, sans être explicitement adressée au roi, cette dédicace peut se lire comme une profession légitimiste à l'égard de Henri III, ce qui expliquerait, entre autres, pourquoi cette traduction a été promue au rang de lecture officielle de l'Oratoire de Vincennes.

Mais de quelle utilité était *Le miroir des religieux*, destiné aux moines, pour les membres de cet Oratoire qui étaient majoritairement des laïcs, issus de la haute noblesse ? En fait, comme le précise Jacques Morice, le traité propose un idéal de vie religieuse qui peut inspirer aussi bien les moines que les simples laïcs : « Les seculiers aussi apprendront icy à bien et sainctement vivre en l'attente d'une seconde vie heureuse et immortelle, à laquelle pour parvenir, il est besoing qu'ils se recognoissent aussi bien que les Moynes[29]. »

Or, tel est bien l'esprit de l'Oratoire de Vincennes, à savoir un idéal de retraite partagé par des religieux et des laïcs. D'une part, l'ancien prieuré où se trouvait l'Oratoire était installé dans un enclos soigneusement gardé. D'autre part, la congrégation était fondée sur l'association entre des confrères venus en retraite et des religieux vivant ordinairement dans l'enclos selon la règle de leur communauté[30]. Du reste, l'Oratoire était voué non seulement à la retraite et à la prière mais aussi à des activités intellectuelles qui s'inscrivaient dans le prolongement des réunions de l'Académie du Palais[31]. Or, *Le miroir des religieux* multiplie les références à l'activité intellectuelle, dans la plus pure tradition bénédictine au sein de laquelle le travail de l'esprit a toujours constitué un élément central.

9. [illegible]

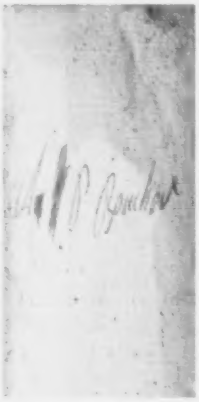

C'est d'ailleurs à partir de la fondation de l'Oratoire de Vincennes et du modèle fourni entre autres par *Le miroir des religieux* que le roi sera constamment pris à partie pour sa piété jugée excessive, au point d'être caricaturé dans un sonnet satirique de 1585 comme un « nouveau Hierominite » qui « va marmottant sans fin sa patenostre[32] ». En 1588, Henri III est encore et toujours comparé à un moine, la duchesse de Montpensier, sœur du duc de Guise, allant même jusqu'à exhiber les ciseaux qu'elle portait à sa ceinture et qui devaient servir à donner « la troisiesme couronne à frere Henri de Valois[33] ».

Le miroir des religieux, marques de possession

Il reste un dernier point à éclaircir, à savoir l'histoire des deux exemplaires du *Miroir des religieux*. Dans le cas de l'exemplaire de la BnF, il ne comporte aucune marque de provenance ni *ex-libris* ; on trouve cependant sur la page de titre l'une des plus anciennes estampilles de la Bibliothèque royale, utilisée au début du XVII[e] siècle, pour des livres acquis à cette époque autant que pour des livres appartenant depuis déjà longtemps aux collections. L'histoire de l'exemplaire de la collection des Sulpiciens de Montréal est, elle, beaucoup plus étonnante et est liée aux origines de la Nouvelle-France. Comme c'est souvent le cas, l'histoire de l'exemplaire de BAnQ est fort difficile à reconstituer, dans la mesure où les *ex-libris* sont notre seul point de repère. Aucun indice ne permet d'identifier le premier possesseur de cet exemplaire et, du même coup, de mettre à l'épreuve l'hypothèse selon laquelle il s'agirait d'un membre de l'Oratoire de Vincennes. Pour la même raison, il est impossible d'établir pourquoi et par quels intermédiaires le livre s'est retrouvé en Nouvelle-France.

Ce qui apparaît certain, toutefois, c'est qu'il s'y trouvait déjà au XVII[e] siècle, puisqu'on trouve trois fois l'*ex-libris* manuscrit d'un certain « P. Boucher » : sur la page de titre, à la page 267 et sur la page de garde inférieure **(ill. 9)**. Si les homonymes sont légion dans cette famille dont les descendants sont presque aussi nombreux que ceux d'Abraham, il y a cependant tout lieu de croire qu'il s'agit du fondateur de la lignée, à savoir Pierre Boucher, interprète, soldat, gouverneur de Trois-Rivières, juge royal, fondateur et seigneur de Boucherville, premier colon à avoir été anobli, né en 1622 dans le Perche et mort à Boucherville en 1717[34]. Trois arguments militent en faveur de cette hypothèse. Premièrement, la main d'écriture semble correspondre à la signature autographe du même Pierre Boucher conservée dans un document d'archive **(ill. 10)**. Deuxièmement, le propriétaire signe Boucher tout court, alors que les descendants de Pierre Boucher seront des Boucher de Boucherville, de Montbrun, de La Bruère, de La Perrière, etc. Enfin, la présence des litanies de sainte Anne manuscrites, d'une encre vraisemblablement contemporaine, mais d'une autre main **(ill. 11)**, donne à penser que ce Pierre Boucher est effectivement un homme du XVII[e] siècle, dans la mesure où la ferveur autour du culte de sainte Anne atteindra

10. [illegible]

11. [illegible]

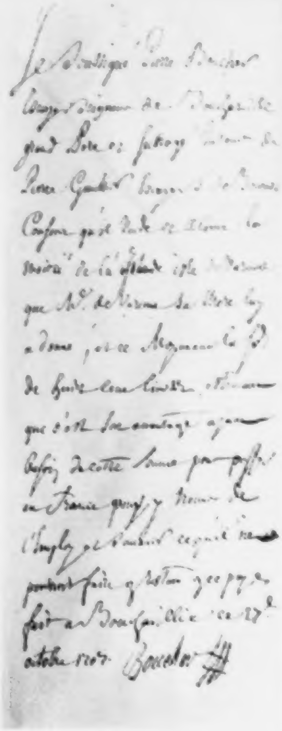

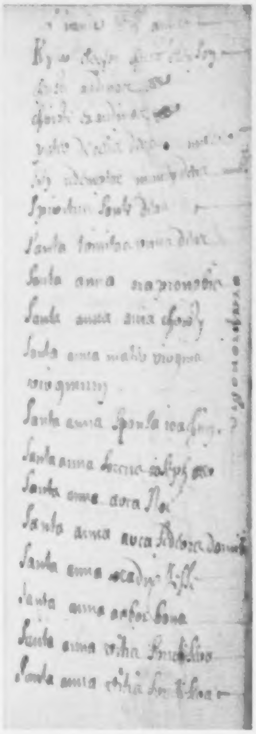

28. L. de Blois, *Le miroir des religieux*, 4v. r.
29. *Ibid.*, 3v. r. Jacques Morice mettait lui aussi en évidence le double lectorat possible du *Speculum monachorum* : « Ce propos que le tout concerne et touche principalement gents de religion, lesquels se sont obligez de tendre selon leur puissance a perfection : nonobstant tous bons Chrestiens s'en porront aussi bien aider. » L. de Blois, *Miroir des religieux*, [illegible].
30. Voir à ce propos, J. Boucher, *Société et mentalités autour de Henri III*, p. 1043.
31. À propos de cette Académie du Palais, voir R. J. Sealy, *The Palace Academy of Henry III*.
32. P. de l'Estoile, *Registre-journal du règne de Henri III*, vol. V, p. 91.
33. L'expression, attribuée à la duchesse de Montpensier, désigne la tonsure, appelée « couronne » au XVI[e] siècle, que celle-ci voulait donner à Henri III par dérision envers sa spiritualité excessive et son impuissance politique. La devise de Henri III *Manet ultima caelo* (La dernière m'attend au ciel) renvoyait au fait que, de son vivant, le roi avait obtenu deux couronnes, celles de Pologne et de France, et qu'il aspirait à en obtenir une troisième au ciel pour sa vie chrétienne exemplaire. Il est probable que la duchesse avait à l'esprit le précédent célèbre du dernier roi mérovingien, Childéric III, tonsuré par Pépin le Bref en 751. P. de l'Estoile, *Registre-journal du règne de Henri III*, vol. VI, p. 13.

34. À propos de ce personnage, voir R. Douville, « Boucher, Pierre ».

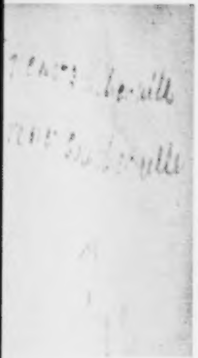

12. [illegible] « René Boucherville » [illegible]

son arrivée en Nouvelle-France peu après qu'Étienne de Lessard eut offert en 1658 un terrain pour la construction de la première église de Sainte-Anne-de-Beaupré, à laquelle furent associées de nombreuses guérisons miraculeuses dès sa construction[35]. On imagine volontiers que Pierre Boucher, sans doute le contemporain le plus actif et l'homme de sa génération le plus intimement préoccupé du sort de la colonie, ait été interpellé par cette dévotion populaire qui était liée au culte de la Sainte Famille, à laquelle l'église de sa seigneurie de Boucherville était consacrée.

L'autre *ex-libris* que l'on peut distinguer dans l'exemplaire de BAnQ est celui de « René Boucherville » **(ill. 12)**, inscrit deux fois au recto de la troisième page de garde volante inférieure. Il pourrait s'agir de René-Amable Boucher de Boucherville, officier dans l'armée et dans la milice, seigneur, fonctionnaire et homme politique, né en 1735, mort en 1812 et arrière-petit-fils de Pierre Boucher, le seul descendant prénommé René à porter le nom de Boucher de Boucherville[36]. Cette hypothèse est cependant difficile à étayer à partir du seul document autographe que l'on ait conservé de ce personnage, à savoir une lettre adressée à l'évêque anglican de Québec[37], car l'écriture de cette lettre est extrêmement soignée et correspond à celle d'un homme dans sa maturité, âgé de 70 ans, alors que l'*ex-libris* en lettres détachées ressortit à une écriture « enfantine »[38]. À supposer qu'une telle identification soit avérée, l'exemplaire du *Miroir des religieux* aurait donc fait partie des biens patrimoniaux de cette famille, témoignant de l'ascension fulgurante de l'aïeul qui, né paysan dans une obscure province de France, réussit en quelques années à se hisser au sommet de la hiérarchie de la colonie, au point d'être anobli et même reçu par Louis XIV.

On imagine volontiers que ce petit livre de dévotion, relié aux armes de la maison de France, était pieusement conservé comme une preuve irréfutable de ce que l'aïeul, bien que de façon fort éphémère, avait fréquenté les rois, comme une relique destinée à montrer l'ancienneté de la famille et qui, paradoxalement, en dévoilait le côté fraîchement « arrivé », comme cela était souvent le cas dans ces grandes familles du Nouveau Monde.

On le voit, les deux exemplaires du *Miroir des religieux*, conservés à Montréal et à Paris et portant tous les deux une reliure caractéristique des congrégations du roi Henri III, témoignent de la passion de la Renaissance pour le livre, véritable objet culte de l'époque, mais révèlent aussi les préoccupations et la sensibilité religieuses du dernier des Valois. La traduction des deux traités de Louis de Blois par Jacques Morice est à inscrire dans le prolongement des activités de l'Oratoire de Vincennes qu'elle vient éclairer d'un jour particulier, en montrant combien l'idéal érémitique animait les membres de cette confrérie. Ces reliures dans le goût de celles du roi rappellent à quel point la représentation du monarque en moine par ses adversaires de la Ligue était à peine une caricature, même si Henri III se faisait une gloire d'exercer cette sorte de sacerdoce royal que ses ennemis considéraient comme une forme d'impuissance politique. Une telle étude mériterait certes d'être étendue à l'ensemble des livres portant une reliure destinée aux membres de l'une ou l'autre des congrégations royales, d'une part afin de mieux comprendre ces confréries encore relativement méconnues à ce jour et d'autre part afin de compléter la bibliothèque perdue du roi, tant il est évident que les lectures de ses fondations religieuses étaient manifestement aussi les siennes.

35. Parmi les intercesseurs invoqués par les fidèles de la Nouvelle-France, sainte Anne est de loin le plus populaire, parce qu'on lui attribue le plus grand nombre de miracles, soit 54, parmi lesquels on compte 34 guérisons. Sur les saints invoqués et les miracles qui leur sont attribués, voir M.-A. Cliche, *Les pratiques de dévotion en Nouvelle-France*, p. 29-33.
36. À propos de ce personnage, voir C. Cyr, « Boucher de Boucherville, René-Amable ». Parmi les homonymes issus de Pierre Boucher, on trouve son fils René Boucher de La Perrière (1668-1742) et ses deux petits-fils René Boucher de Montbrun (1699-1773) et René Boucher de La Bruère (1699-1773).
37. Voir la lettre autographe de René-Amable Boucher de Boucherville, beau-père de Louis-René Chaussegros de Léry, à Jacob Mountain, évêque anglican de Québec, datée du 11 février 1805, conservée dans le fonds Famille Chaussegros de Léry du Centre d'archives de Québec de BAnQ sous la cote P386, D867.
38. Sur les signatures dites « enfantines », on consultera l'article de Pierre-Édouard Latouche paru dans le premier numéro de la *Revue de Bibliothèque et Archives nationales du Québec* (2009), p. 30-31.

Sources

FONDS ET COLLECTIONS PATRIMONIALES DE BAnQ

Imprimé

Blois, Louis de, *Le miroir des religieux, faict en latin par le pere Dacrian, avec les deux livres du manuel des apprentis de Jesus Christ : composez en latin par le reverend abbé de Liesse, M. Loys de Blois – Le tout traduit de latin en françoys, par F. Jacques Morice Chartreux de Paris*, Paris, Guillaume Chaudière, 1585, 268 f. (RES/260.4 D 119 ms)

Archives

Boucher, Pierre, [Photostat de la permission accordée à son petit-fils Pierre Gaultier de Varennes et de La Vérendrye, sieur de Boumois, pour la vente de la Grande Île de Varennes], 27 octobre 1707, Centre d'archives de Québec, Collection Centre d'archives de Québec (P1000, S3, D2433).

Boucher de Boucherville, René-Amable, [Lettre autographe de René-Amable à Jacob Mountain, évêque anglican de Québec], 11 février 1805, Centre d'archives de Québec, fonds Famille Chaussegros de Léry (P386, D867).

AUTRES SOURCES CONSULTÉES

La Bible de Jérusalem, Paris, Éditions du Cerf, 2001.

Blois, Georges de, *Louis de Blois – Un bénédictin au XVIe siècle*, réimpression de l'édition originale parisienne de 1875, Genève, Slatkine Reprints, 1971, 404 p.

Blois, Louis de, *Institution spirituelle*, présentation, traduction et notes par Max Huot de Longchamp, Toulouse / Mers-sur-Indre, Éditions du Carmel / Paroisse et famille, 2004, 173 p.

Blois, Louis de, *Œuvres spirituelles – Miroir des âmes religieuses et Manuel des humbles*, traduction nouvelle par les pères bénédictins de Saint-Paul de Wisques, Tours, Maison Alfred Mame et fils, vol. III, 1922, xix-327 p.

Blois, Louis de, *Venerabilis Ludovici Blosii Dacryanus, Abbatis Laetiensis Ordinis Sancti Benedicti, in Hannonia – Sive Speculum Monachorum*, Mons (Belgique), Jacques Grégoire, 1694, 139 p.

Blois, Louis de, *Le miroir des religieux, faict en latin par le pere Dacrian, avec les deux livres du manuel des apprentis de Jesus Christ : composez en latin par le reverend abbé de Liesse, M. Loys de Bloys – Le tout traduit de latin en françoys, par F. Jacques Morice Chartreux de Paris*, Paris, Guillaume Chaudière, 1585, 266 f. (BnF, C-5364)

Blois, Louis de, *Miroir de religion, composé par Dacryan abbé de l'ordre de S. Benoist – Avec deux autres livres de la louange d'oraison, desquels autheur est S. Jehan Chrysostome archevesque de Constantinople – Le tout translaté en françoys, par Jacques Froye, religieux de l'ordre de S. Benoist à l'abbaye de Lyessies*, Louvain, Antoine-Marie Bergagne, 1554, xi-213 p.

Boucher, Jacqueline, *Société et mentalités autour de Henri III*, Paris, Honoré Champion, coll. « Bibliothèque littéraire de la Renaissance – Série 2 », 2007, 1273 p.

Cesbron, Gérald, « Idéal érémitique et réalités ligueuses dans la France d'Henri III », dans Robert Sauzet (dir.), *Henri III et son temps – Actes du colloque international du Centre de la Renaissance de Tours, octobre 1989*, Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 1992, p. 195-210.

Cliche, Marie-Aimée, *Les pratiques de dévotion en Nouvelle-France – Comportements populaires et encadrement ecclésial dans le gouvernement de Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1988, xix-354 p.

Cyr, Céline, « Boucher de Boucherville, René-Amable », dans *Dictionnaire biographique du Canada – De 1801 à 1820*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1983, vol. V, p. 105-106.

Douville, Raymond, « Boucher, Pierre », dans *Dictionnaire biographique du Canada – De 1701 à 1740*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, vol. II, p. 86-91.

Du Perron, Jacques, *Discours spirituel sur le premier verset du pseaume cent cinquantiesme. Ad te levavi oculos meos – Prononcé en la Congregation de l'Oratoire de nostre-Dame de Vie-saine, l'an 1585*, Évreux, Anthoine Le Marié, 1600, viii-174 p. Num.

Le Bars, Fabienne, « Les reliures de Henri III : essai de typologie », dans Isabelle de Conihout, Jean-François Maillard et Guy Poirier (dir.), *Henri III mécène des arts, des sciences et des lettres*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2006, p. 228-247.

L'Estoile, Pierre de, *Registre-journal du règne de Henri III – 1588-1589*, édité avec une introduction et des notes par Madeleine Lazard et Gilbert Schrenck, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 2003, vol. VI, 349 p.

L'Estoile, Pierre de, *Registre-journal du règne de Henri III – 1585-1587*, édité avec une introduction et des notes par Madeleine Lazard et Gilbert Schrenck, Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », 2001, vol. V, 406 p.

Petey-Girard, Bruno, « L'esthétique spirituelle dans les oratoires royaux », dans Isabelle de Conihout, Jean-François Maillard et Guy Poirier (dir.), *Henri III mécène des arts, des sciences et des lettres*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2006, p. 170-177.

Petey-Girard, Bruno, « 1574-1589 : Littérature de spiritualité et "commandement du Roy" », *Nouvelle revue du XVIe siècle*, vol. 20, no 2, 2002, p. 73-86.

Sealy, Robert J., *The Palace Academy of Henry III*, Genève, Droz, coll. « Travaux d'Humanisme et Renaissance », 1981, 209 p.

T[illegible], Jean et autres, *Les institutions divines et salutaires enseignemens du R.P.F. Jean Thaulere : où il est enseigné comme on peut facilement parvenir à la parfaicte union de l'amour de Dieu par le moyen des saintes vertus et bons exercices spirituels : avec la vie et epistres dudict autheur, le tout nouvellement traduict de latin en françois par les Peres minimes de l'Oratoire Nostre-Dame de Vie-Saine*, Paris, Thomas Brumen, 1587, 256 f.

Vos, Lambert, *Louis de Blois, abbé de Liessies (1506-1566) – Recherches bibliographiques sur son œuvre*, Turnhout, Brepols, coll. « Publications de l'Encyclopédie bénédictine », 1992, 292 p.

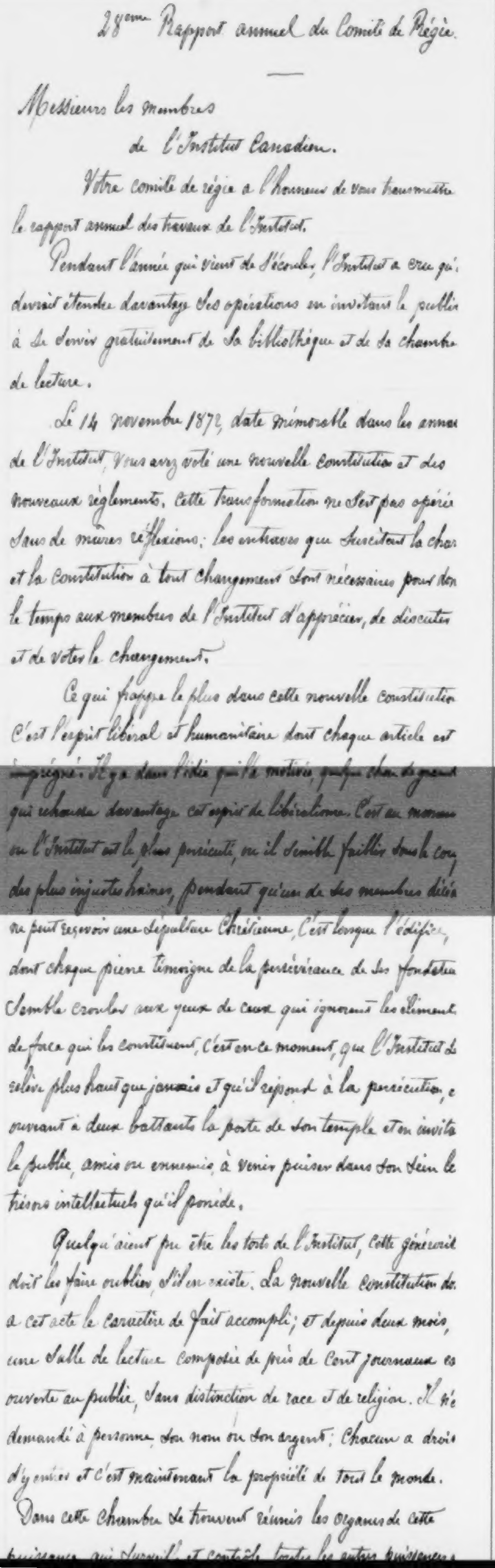
24

28ème Rapport annuel du Comité de Régie.

Messieurs les membres
de l'Institut Canadien.

Votre comité de régie a l'honneur de vous transmettre le rapport annuel des travaux de l'Institut.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, l'Institut a cru qu'il devait étendre davantage ses opérations en invitant le public à se servir gratuitement de sa bibliothèque et de sa chambre de lecture.

Le 14 novembre 1872, date mémorable dans les annales de l'Institut, vous avez voté une nouvelle constitution et des nouveaux règlements. Cette transformation ne s'est pas opérée sans de mûres réflexions; les entraves que suscitaient la charte et la constitution à tout changement sont nécessaires pour donner le temps aux membres de l'Institut d'apprécier, de discuter et de voter le changement.

Ce qui frappe le plus dans cette nouvelle constitution c'est l'esprit libéral et humanitaire dont chaque article est imprégné. Il y a dans l'idée qui l'a motivée quelque chose de grand qui rehausse davantage cet esprit de libéralisme. C'est au moment où l'Institut est le plus persécuté, où il semble faillir sous le coup des plus injustes haines, pendant qu'un de ses membres décédé ne peut recevoir une sépulture chrétienne, c'est lorsque l'édifice, dont chaque pierre témoigne de la persévérance de ses fondateurs semble crouler aux yeux de ceux qui ignorent les éléments de force qui le constituent, c'est en ce moment, que l'Institut se relève plus haut que jamais et qu'il répond à la persécution, en ouvrant à deux battants la porte de son temple et en invitant le public, amis ou ennemis, à venir puiser dans son sein les trésors intellectuels qu'il possède.

Quelque aient pu être les torts de l'Institut, cette générosité doit les faire oublier, s'il en existe. La nouvelle constitution donne à cet acte le caractère de fait accompli; et depuis deux mois, une salle de lecture composée de près de cent journaux est ouverte au public, sans distinction de race et de religion. Il n'est demandé à personne son nom ou son argent; chacun a droit d'y entrer et c'est maintenant la propriété de tout le monde.

Dans cette chambre se trouvent réunis les organes de cette puissance qui surveille et contrôle toutes les autres puissances

L'Institut canadien de Montréal : un avant-goût des grands principes de la bibliothèque publique moderne

Michèle Lefebvre

La bibliothèque publique d'aujourd'hui constitue un des plus forts symboles de la démocratisation du savoir, un espace de cohabitation pacifique d'opinions et d'idées diverses et divergentes, une institution ouverte, sans discrimination, à tous les membres de la société et répondant à leurs besoins d'information, d'éducation, de culture et de loisir. Dans les pays occidentaux, ces grandes valeurs sont prônées avec une belle unanimité par toutes les instances nationales et internationales qui ont statué sur la mission des bibliothèques publiques. Le *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*, la *Charte des bibliothèques* de France et les divers énoncés de l'American Library Association et de l'Association canadienne des bibliothèques, notamment, condamnent toute forme de censure politique, religieuse ou idéologique.

On serait tenté de croire que ces principes ont été la pierre d'assise sur laquelle se sont édifiées les premières bibliothèques publiques, au sens moderne du terme – c'est-à-dire une bibliothèque de prêt ouverte gratuitement à tous, financée et gérée par la municipalité grâce aux fonds publics. Dès 1833, la petite ville américaine de Peterborough innove en fondant une bibliothèque publique avec de l'argent provenant des taxes. Cependant, c'est surtout avec les lois du New Hampshire (1849) et du Massachusetts (1851) et celle de la Grande-Bretagne (1850) que le mouvement s'amorce véritablement.

La bibliothèque de souscription de l'Institut canadien de Montréal, association culturelle fondée en 1844 par de jeunes Canadiens français « dans un but d'union, d'instruction mutuelle et de progrès général », ne peut pas prétendre au titre de bibliothèque « publique », bien que ce terme soit souvent utilisé pour la qualifier **(ill. 1)**. Elle est gérée de façon privée par un comité de régie élu parmi ses membres, qui payent un certaine somme pour emprunter des ouvrages. Les subventions gouvernementales ne viendront la soutenir que sporadiquement.

Et pourtant, au fil des ans, l'Institut canadien de Montréal va en quelque sorte suppléer à l'absence de véritable bibliothèque publique dans la métropole. De plus en plus, ses membres vont faire des gestes pour élargir l'accès à leur bibliothèque

à tous et pour maintenir, malgré les nombreuses pressions du clergé et d'une élite canadienne-française de plus en plus conservatrice, une collection universelle à l'abri de la censure. Leurs discours se font l'écho de cette volonté et, à de multiples reprises, les membres du comité de régie de l'Institut énoncent des principes qui s'apparentent étonnamment aux déclarations modernes sur les bibliothèques publiques.

Les membres de l'Institut font-ils figure de précurseurs dans ce domaine ou se contentent-ils d'adopter des principes sur les bibliothèques publiques déjà reconnus dans les pays anglo-saxons, bien qu'encore absents du paysage québécois? Il est impossible de le savoir sans comparer le discours dominant des intervenants des bibliothèques publiques anglo-saxonnes de l'époque avec celui de l'Institut. Pour rendre cette comparaison possible, les procès-verbaux de l'Institut, les discours de ses membres ainsi que des articles des journaux *L'Avenir* et *Le Pays*, organes de presse associés à l'Institut canadien de Montréal, ont été analysés et mis en parallèle avec des rapports, discours et articles de journaux américains[1] de la même époque sur les bibliothèques publiques. Les grandes déclarations modernes du XX[e] siècle sur la bibliothèque publique ont servi de règle de mesure pour évaluer l'avant-gardisme des différents écrits.

Un accès démocratique à l'éducation

La liberté, la prospérité et le développement de la société et des individus sont des valeurs humaines fondamentales. Elles ne peuvent s'acquérir que dans la mesure où les citoyens sont en possession des informations qui leur permettent d'exercer leurs droits démocratiques et de jouer un rôle actif dans la société. Une participation créatrice et le développement de la démocratie dépendent aussi bien d'une éducation satisfaisante que d'un accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information[2].

Le principe de l'accès démocratique aux connaissances est présent dès l'origine des bibliothèques publiques[3]. En fait, il découle du grand mouvement de l'instruction obligatoire, dispensée aux frais de l'État, qui s'étend graduellement dans les pays occidentaux, bien que la lutte pour faire prévaloir cette idée au Québec ait été plus ardue et plus longue – la *Loi de l'instruction obligatoire* est adoptée en 1943 – que dans l'Amérique anglo-saxonne. Les enfants pauvres apprennent désormais à lire, mais cette habileté devient inutile pour ceux qui ne peuvent l'entretenir adéquatement. Or, durant la première moitié du XIX[e] siècle, les couches les plus pauvres de la population se voient couper l'accès à la majorité des livres, trop coûteux, et aux bibliothèques, généralement payantes.

Les classes populaires étant celles à qui semble le plus profiter la bibliothèque publique, on pourrait croire qu'elles ont été les premières à réclamer son implantation. Pourtant, le prolétariat s'y montre peu favorable, au départ[4]. Ce sont les élites qui s'avèrent les plus empressées à exiger des lois permettant leur établissement.

Les historiens des bibliothèques publiques ne s'entendent pas sur les motivations des promoteurs des bibliothèques publiques. Certains sont convaincus de la sincérité des intentions humanitaires et démocratiques de ceux-ci. Selon eux, la bibliothèque publique était réellement voulue comme une « université du peuple » gratuite, favorisant l'égalité des chances et éclairant les citoyens au sujet des enjeux politiques sur lesquels ils seraient amenés à voter[5]. D'autres avancent que les élites avaient pour premier objectif la préservation de la paix sociale et de l'ordre établi.

1. Une analyse superficielle des discours canadiens-anglais, britanniques et français sur les bibliothèques qualifiées de « publiques » ou de « populaires » semble montrer de la part des décideurs une attitude et des principes relativement similaires à ceux des bibliothécaires américains, bien que la situation de chaque pays et la forme que prennent les bibliothèques publiques puissent différer. Pour des raisons de simplification, nous nous concentrerons ici sur le discours américain. Sur les discours canadiens-anglais, français et britanniques, voir notamment Y. Lamonde, P. L. Fleming et F. A. Black (dir.), « Les bibliothèques et leurs publics », dans *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada*, vol. II, p. 262-286; W. J. Murison, *The Public Library*; M. Hammond, « The Great Fiction Bore »; N. Richter, *Du conditionnement à la culture*.
2. UNESCO, *Manifeste de l'UNESCO*.
3. Le *New Hampshire Act* (1849) stipule que chaque bibliothèque publique « shall be opened to the free use of every inhabitant of the town or city where the same exists, for the general diffusion of intelligence among all classes of the community », cité dans J. H. Shera, *Foundations of the Public Library*, entre p. 192 et 193.
4. Voir notamment J. Pateman, « Public Libraries and the Working Classes », et J. Webster, « Don't Have a Library Rate Thrust Upon You ».
5. Voir J. H. Shera, *Foundations of the Public Library*, et S. H. Ditzion, *Arsenals of a Democratic Culture*.

L'AVENIR

JOURNAL PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS POPULAIRES.

VOL. 1. MONTRÉAL, SAMEDI 21 AOUT 1847. N. 7

Institut-Canadien

DE LA POSITION ET DES BESOINS

DE LA JEUNESSE

CANADIENNE FRANÇAISE

2. Début de l'essai de James Huston lu à l'Institut canadien de Montréal le 17 août 1847

En diffusant un choix de lecture qui renforçait leurs propres valeurs conservatrices, elles exerçaient un certain contrôle sur les masses prolétaires et les incitaient à accepter le *statu quo* plutôt qu'à suivre les incitations à la révolte des agitateurs socialistes, communistes et anarchistes[6]. La réalité se situe sans doute quelque part entre les deux.

Quoi qu'il en soit, l'idée d'ouvrir des bibliothèques accessibles à tous les citoyens se fraie un chemin jusqu'au Bas-Canada et, dès les années 1840, au moment de l'adoption de la *Loi de l'instruction publique*, elle est applaudie un peu partout. Un journaliste des *Mélanges religieux* encourage en 1843 la fondation de bibliothèques « paroissiales » – « où toutes les classes, tous les sexes et tous les âges puissent aller chercher des distractions, de l'instruction, de l'édification[7] ». En 1845, un an après la fondation de l'Institut canadien de Montréal, *La Minerve* vante « l'extrême facilité qu'elle [la bibliothèque de l'Institut] offre aux personnes de toutes les classes et de tous les moyens, de pouvoir s'y agréger[8] ». Et en effet, les fondateurs de l'Institut cherchent par des tarifs très bas à attirer la plus large portion possible de la population. Ils veillent également à ce que leur bibliothèque et leur chambre de lecture soient ouvertes le soir, aux heures où les travailleurs sont en mesure de les fréquenter[9].

6. Voir M. H. Harris, *The Purpose of the American Public Library*, et E. Geller, *Forbidden Books* et « The Librarian as Censor » : « The concept of social control, if not paramount, was a significant component of library selection and service policy » (p. 1255).
7. *La Minerve*, 30 mars 1843, p. 2.
8. *Ibid.*, 3 novembre 1845, p. 2.
9. James Huston, un des fondateurs de l'Institut, spécifie dans un essai lu en 1847 : « L'Institut a le mérite d'offrir aux jeunes ouvriers et aux apprentis une chambre de lecture et une bibliothèque ouvertes en tous temps » (« De la position et des besoins », *L'Avenir*, 21 août 1847, p. 39 [III, 21]). L'Institut ne s'est cependant jamais défini comme un institut d'artisans même si les Montréalais francophones ont pu y trouver des ouvrages techniques. Les anglophones, de leur côté, bénéficient à l'époque du Mechanics' Institute de Montréal, fondé en 1828.

C'est l'époque où beaucoup manifestent leur indéfectible croyance dans le progrès matériel et la perfectibilité de l'homme. L'éducation élève l'être humain, intellectuellement et moralement, matériellement et spirituellement, individuellement et collectivement. L'instruction technique est elle aussi vantée. En pleine ère industrielle, alors que s'accentuent la mécanisation et la spécialisation du travail qui en découle, les compétences techniques sont censées permettre à l'ouvrier d'améliorer son sort matériel par l'obtention de promotions et à l'entrepreneur d'accroître sa productivité et la qualité de ses produits.

La position sociale des fondateurs de l'Institut canadien de Montréal est cependant fort différente de celle des promoteurs américains et britanniques des premières bibliothèques publiques. L'Institut n'a pas été fondé par une élite détenant déjà les rênes du pouvoir économique et politique; il a au contraire été mis sur pied par de jeunes gens[10] désireux d'améliorer leur condition sociale et matérielle au moyen de l'étude, de se faire une place dans une société canadienne plus favorable à la communauté anglophone que francophone[11] et de permettre à tous, riches ou pauvres, d'exercer de façon éclairée leurs droits et devoirs démocratiques.

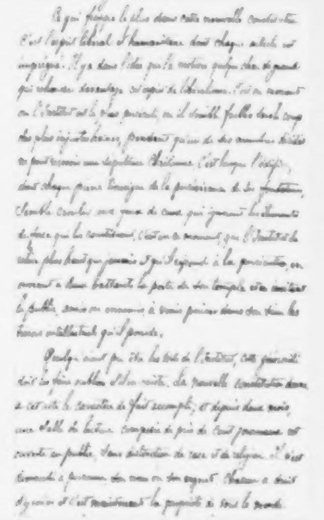

2. Procès-verbal de l'Institut canadien de Montréal, registre 2, 23 janvier 1873, p. 24 (détail). Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D3).

Contrairement aux promoteurs anglo-saxons des bibliothèques publiques, soucieux de l'ordre établi, les membres de l'Institut se montrent volontiers revendicateurs, insistent sur la mobilité sociale, sur l'égalité des chances pour tous[12]. À l'occasion, ils associent l'instruction du peuple à la liberté et l'opposent à l'esclavage[13]. Bien que l'association se veuille neutre et ouverte à toutes les tendances idéologiques, elle sera dirigée, dès la fin des années 1840, par des libéraux radicaux; son discours ainsi que ses actions seront évidemment influencés par les tendances politiques de ses membres les plus éminents.

Les membres de l'Institut sont si convaincus de l'importance d'un accès gratuit au savoir pour tous qu'en 1872, ils modifient en profondeur leur constitution pour permettre à tous les citoyens de consulter sur place, sans aucune formalité, les livres et les journaux qu'ils possèdent. En fait, assailli par le pouvoir ecclésiastique depuis

10. Sur l'appartenance sociale des dirigeants et des membres de l'Institut canadien de Montréal, voir Y. Lamonde dans *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada – De 1840 à 1918*, vol. II, p. 374-375. Les marchands, les commis et les membres des professions libérales en constituent la plus large part; les dirigeants de l'institution sont surtout recrutés chez ces derniers, particulièrement parmi les hommes de droit.
11. Moins de 10 ans séparent la fondation de l'Institut des rébellions patriotes de 1837-1838 et l'Acte d'Union de 1840, qui a placé les Canadiens français en situation minoritaire sur le plan politique.
12. Par exemple, « Le peuple est encore menuisier, chauffeur, mécanicien, tisserand, typographe, mais il est aussi président des États-Unis. Qu'est-ce qui a fait cela? L'A. B. C. » (A. Buies, *Le Pays*, 3 avril 1866).
13. Par exemple, « L'éducation abolit la tyrannie et l'esclavage, établit la liberté des peuples, l'égalité des rangs : elle fait la prospérité des États et le bonheur des individus » (*L'Avenir*, 25 octobre 1847).

près de 20 ans à cause notamment du contenu controversé de sa bibliothèque, l'Institut répond aux attaques répétées de la phalange ultramontaine canadienne-française par une libéralité encore plus grande,

> *en ouvrant à deux battants la porte de son temple et en invitant le public, amis ou ennemis, à venir puiser dans son sein les trésors intellectuels qu'il possède […]. Il n'est demandé à personne son nom ou son argent : chacun a droit d'y entrer et c'est maintenant la propriété de tout le monde*[14] **(ill. 2)**.

Les dirigeants de l'Institut considèrent la bibliothèque comme un bien public[15] et vont même jusqu'à préparer, d'une certaine façon, l'abdication de leur propre pouvoir de gérance. La bibliothèque étant désormais ouverte à tous, sans abonnement, le bureau de direction de l'Institut prévoit qu'avec le temps, le contrôle de l'institution échappera aux membres inscrits. En effet, les membres payants (qui offrent désormais une cotisation sur une base volontaire) ou les membres à vie (qui ont déjà déboursé un certain montant) finiront par ne plus être en nombre suffisant pour combler les postes du bureau de direction, qui deviendra alors composé majoritairement, puis exclusivement, de personnes du grand public.

Une fonction récréative

> *La bibliothèque est un lieu de culture et de loisir : elle a vocation à répondre à la demande culturelle, à la susciter, à promouvoir et à transmettre les œuvres de la création littéraire, artistique et scientifique*[16].

Si la mission éducative des bibliothèques publiques est universellement reconnue et publiquement défendue, leur fonction récréative fait l'objet de grandes controverses. Jusqu'au tournant du XX[e] siècle, plusieurs intervenants du milieu des bibliothèques, tant en Europe qu'en Amérique du Nord, vont résister à l'idée d'utiliser les taxes publiques pour acquérir des romans qui ne servent qu'à divertir le peuple et non à l'instruire[17]. Il faut dire qu'on associe volontiers le roman à l'oisiveté et qu'on se méfie des modèles qu'il peut diffuser. La littérature légère, dont le peuple se délecte, est considérée comme médiocre, malsaine et souvent immorale. On redoute son effet délétère sur l'esprit impressionnable et faible des gens peu instruits et des plus jeunes[18].

Pourtant, si les bibliothèques veulent attirer cette clientèle entre leurs murs, leur seule option est de répondre à la forte demande pour le roman léger – mais en se limitant aux plus inoffensifs. On espère qu'une fois habitués à fréquenter la bibliothèque, ces lecteurs pourront être amenés, grâce aux conseils éclairés du bibliothécaire, à s'intéresser à des lectures plus saines et instructives qui leur permettront de s'élever à la fois intellectuellement et moralement. Cette idée revient de manière obsessive dans le discours des bibliothécaires américains, qui se perçoivent essentiellement comme des guides dont la responsabilité est d'élever, par la lecture, les mœurs et l'intelligence des masses ignorantes[19].

Dans le même esprit, on craint que si la bibliothèque n'offre pas à ce type de lecteur des romans certes populaires mais choisis parmi les plus sages et les plus moraux du genre, celui ci ne s'en procure, ailleurs, de beaucoup plus néfastes. Bien que la notion de moralité diffère nécessairement entre le clergé canadien-français et le milieu des bibliothécaires américains protestants, le premier groupe défendant une

14. Procès-verbaux, séance du 29 janvier 1873, registre 2, p. 24. Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D3).
15. En 1874, les membres de l'Institut conviennent de formuler une requête à la corporation de Montréal pour que l'Institut soit « exempt de payer les taxes et cotisations, en raison de ce que l'Institut-Canadien est devenu une institution publique et gratuite », et de demander une aide financière au gouvernement provincial pour la même raison. Procès-verbaux, séance du 9 avril 1874, registre 2, p. 46 et 47. Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D3).
16. Conseil général de l'Essonne. *Les missions des bibliothèques en Essonne*.
17. « If the public library is not first and foremost an educational institution, it has no right to exist. If it exists for mere entertainment, and for a low order of entertainment at that, it is simply a socialistic institution ». W. M. Stevenson, *Library Journal*, vol. 22, mars 1897, p. 135, cité dans K. L. Donelson, « Shoddy and Pernicious Books », p. 5.
18. « Physicians versed in the treatment of those nerve centres, whose disorder has so alarmingly increased of late years, have testified to the enervating influence of the persistent romantic literature, and declared it to be a fruitful cause of evil to youth of both sexes » (*Public Libraries in the United States of America*, p. 393).
19. « Let the library, then, contain just enough of the mere confectionery of literature to secure the interest in it of readers of the lowest – not depraved – tastes; but let this be so dealt out as may best make it serve its main purpose of a stepping stone to something better » (*Public Libraries in the United States of America*, p. 410-411).

morale religieuse catholique alors que le second se préoccupe plutôt de morale civile, le clergé utilise sur ce point une stratégie semblable à celle des Américains. Les deux groupes insistent sur la nécessité de procurer de « bons » livres à la population, par le moyen des bibliothèques – paroissiales dans le cas du clergé –, pour éviter qu'elle ne se tourne vers les « mauvais »[20].

L'Institut canadien de Montréal adopte quant à lui une attitude ambiguë face à la lecture récréative. Chose certaine, il n'en fera jamais la promotion. Il faut dire que la fonction de divertissement ne fait pas partie du projet de fondation de l'association. Au départ, l'énergie et les sommes d'argent disponibles sont consacrées à l'acquisition d'ouvrages « sérieux » plutôt qu'à l'achat de romans peu utiles à l'étude. Le comité chargé en 1850 de reconstituer la collection de la bibliothèque, qui a été détruite quelques mois plus tôt dans un incendie, énonce deux critères de sélection majeurs, compte tenu des modestes moyens dont il dispose : privilégier les traités généraux dans tous les domaines et « exclure forcément de l'achat projeté, les ouvrages de littérature légère et ceux d'une utilité secondaire[21] ». Mais l'Institut reçoit en dons beaucoup de romans, qui envahissent peu à peu les rayons (ill. 4).

En 1852, 32,7 %[22] de la collection de l'Institut est constituée d'ouvrages littéraires, mais seulement 45 % de son fonds de littérature française est romanesque. Cependant, la demande pour ce genre force les dirigeants du comité de régie à accroître la proportion de romans de la bibliothèque, qui est de plus en plus utilisée à des fins récréatives. Dans le catalogue de 1870-1876, la part de la littérature monte à 45,6 %, une augmentation de 13 % du total de la collection. La grande majorité des auteurs de cette catégorie sont des feuilletonistes et des romanciers populaires ; 80 % du fonds de littérature française est composé de romans, qui constituent entre 1865 et 1875 les trois quarts des documents empruntés[23]. En 1867, confronté à la forte demande, l'Institut vote la création d'un « fonds spécial destiné à l'achat de livres et surtout de romans nouveaux », puis acquiert 500 romans français de l'éditeur Michel Levy[24]. En 1878, alors que l'Institut connaît de graves problèmes financiers, son bibliothécaire « réitère les recommandations de ses derniers rapports sur l'importance qu'il y a d'acheter pour [la] bibliothèque, ce qu'il y a de nouveau pour satisfaire à la demande des abonnés[25] ». Les bibliothécaires s'inclinent devant les demandes de leurs abonnés, non sans manifester à l'occasion une légère réprobation. Rien n'exprime mieux la divergence fréquente observée entre le discours et les faits que l'avis affiché dans la bibliothèque :

> *Le Surintendant, sans prétendre exercer aucun contrôle sur le choix des livres demandés par les Lecteurs, rappelle aux jeunes gens que l'Institut Canadien, en ouvrant ses portes librement et gratuitement à la jeunesse, a plutôt voulu les aider dans leurs études que leur donner des facilités pour la lecture de la littérature légère*[26].

Les remarques occasionnelles des membres du comité de régie de l'Institut montrent qu'ils estiment secondaire la fonction récréative de leur institution et qu'ils accordent beaucoup plus d'importance à leur mission éducative, comme la plupart des promoteurs des bibliothèques publiques ailleurs dans les pays occidentaux. Ils espèrent, eux aussi, que les goûts de lecture de leurs abonnés s'*amélioreront* avec le temps. Mais contrairement aux bibliothécaires américains et français, notamment, ils ne s'inquiètent plus à cette époque du « danger » que pourraient représenter les

20. Du côté américain, par exemple, dans le document de fondation de la Bibliothèque publique de Boston : « preventing at the same time, a great deal of the mischievous, poor reading now indulged in, which is bought and paid for by offering good reading, [illegible] » (*Report of the Trustees*). Du côté canadien-français, par exemple : « La Bibliothèque paroissiale est le contre-poison à opposer à ces romans infects qui pullulent dans nos villes » (*L'Écho du cabinet de lecture paroissial*, août 1868, p. 674).
21. J. B. E. Dorion, *Institut-Canadien en 1852*, p. 59.
22. Sur la composition de la bibliothèque de l'Institut, voir Y. Lamonde, « La bibliothèque de l'Institut », p. 117-147, et « L'association culturelle au Québec », surtout p. 157-160.
23. Sur la circulation des ouvrages de l'Institut et la popularité du roman, voir L. G. Harvey et M. V. Olsen, « La circulation de la bibliothèque de l'Institut ».
24. Procès-verbaux, séances du 4 avril et du 16 mai 1867, registre 1, p. 539 et 557, Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D1).
25. Procès-verbaux, séance du 31 janvier 1878, registre 2, p. 78, Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D2).
26. Reproduit dans les procès-verbaux, séance du 31 janvier 1874, registre 2, p. 37 ; voir aussi, sur le même sujet, le rapport du président de l'Institut de 1874, Louis Joseph Amédée Papineau (Procès-verbaux, séance du 31 janvier 1874, registre 2, p. 37) et les remarques sur l'acquisition d'ouvrages grâce au don de son père, Louis-Joseph Papineau (Procès-verbaux, séance du 29 janvier 1874, registre 2, p. 28) ; sur la circulation de la littérature légère, voir Procès-verbaux, séance du 17 décembre 1861, registre 1, p. 304, Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D1 et D2).

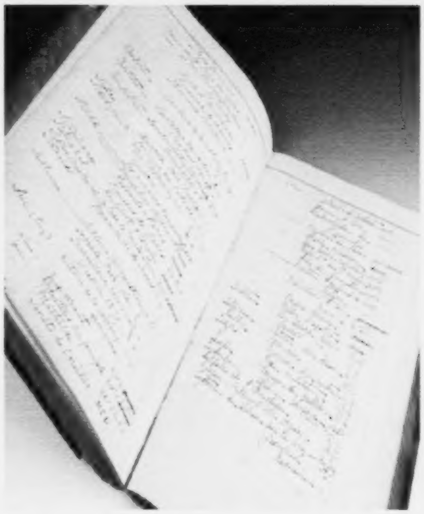

4. [illegible]

lectures légères pour leurs abonnés. Ils n'adhèrent pas à la thèse de l'immaturité et du manque de repères moraux des classes populaires et de la jeunesse. Ils placent toute leur confiance en la raison humaine[27], en la capacité de tous les individus de juger correctement de la valeur des idées, de prendre le recul nécessaire et de séparer le bien du mal. Ils auraient pu écrire cette déclaration moderne de l'American Library Association : « Most attempts at suppression rest on a denial of the fundamental premise of democracy : that the ordinary individual, by exercising critical judgment, will select the good and reject the bad[28]. »

Le contenu des collections, un reflet de principes sous-jacents

> *Il incombe aux bibliothèques d'assurer l'accès à toutes les expressions du savoir et de l'activité intellectuelle, y compri[s] celles considérées non conventionnelles, impopulaires, voire inacceptables, pour certains. À cette fin, les bibliothèques acquièrent et rendent disponible une grande variété de documents*[29].

L'offre de lecture de l'Institut canadien de Montréal confirme ses convictions sur le rôle des bibliothèques publiques. Car au-delà des grands discours, ce sont les principes de sélection des documents, la composition des collections et la façon dont elles sont rendues accessibles au public qui révèlent les véritables intentions et les valeurs sociales des dirigeants de celles-ci.

Dès l'origine et durant plusieurs décennies, la plupart des intervenants du milieu des bibliothèques publiques américaines se montreront extrêmement circonspects sur la question du choix de livres. Tiraillés entre les demandes répétées pour les romans populaires et leur propre vision de la composition idéale d'une bibliothèque, les bibliothécaires seront forcés de concevoir de laborieux argumentaires pour justifier leur position. Rapidement, ils se poseront en professionnels éclairés, seuls capables de juger de la valeur d'une œuvre, et en protecteurs de la morale publique. On est étonné aujourd'hui de constater à quel point la fonction de « censeur moral » semble acceptée et intégrée par les bibliothécaires américains de l'époque[30], bien que quelques-uns d'entre eux aient manifesté un esprit plus libéral[31]. Aussi tard qu'en 1908, le président de l'American Library Association, Arthur E. Bostwick, titrait sa conférence d'ouverture du congrès de l'association « The Librarian as a Censor[32] ».

27. « [La] négation énergique, systématique, des droits de la raison humaine n'est pas, après tout, sans quelque danger ; car enfin toutes les vérités qui forment aujourd'hui le fonds des connaissances et des croyances humaines ne reposent en dernière analyse que sur l'assentiment intérieur qui ne peut s'exercer qu'au moyen de la raison » (L. A. Dessaulles, *Discours sur l'Institut canadien*, p. 13).
28. American Library Association, *The Freedom to Read Statement*.
29. Canadian Library Association / Association canadienne des bibliothèques, *Énoncé sur la liberté intellectuelle*.
30. Voir à ce sujet E. Geller, « The Librarian as Censor » et *Forbidden Books* ; K. L. Donelson, « Shoddy and Pernicious Books » et J. F. Krug, « ALA and Intellectual Freedom : A Historical Overview », dans *Intellectual Freedom Manual*, p. 17 : « A review of library literature reveals relatively few articles on intellectual freedom prior to the 1950s, and many of the articles that did appear supported censorship and only quibbled over the degree and nature of it. »
31. Par exemple, la bibliothèque publique de Chicago.
32. Ses trois critères d'exclusion sont : « [...] badness – that is, undesirable moral teaching or effect ; falsity – that is, mistakes, errors or misstatements of fact ; and ugliness – matter or manner offensive to our sense of beauty, fitness or decency » (p. 114).

L'existence de « bons » et de « mauvais » livres semble d'ailleurs une évidence dans l'esprit de beaucoup d'intervenants, des États-Unis à la France en passant, bien sûr, par le Québec. Ce qui frappe, cependant, c'est l'absence de définition claire de ce que constituent réellement un « bon » et un « mauvais » livre. Les préjugés personnels ainsi que les contextes sociaux et politiques paraissent jouer un rôle non négligeable dans la sélection. Selon les époques et les pays, l'exclusion porte davantage sur des questions de mœurs, de politique ou de religion. Des tentatives sont bien sûr faites afin d'établir des critères *objectifs* pour juger de la valeur des livres, notamment l'*intention*, édifiante ou immorale, de l'auteur qui expose les vices de ses personnages[33]. Mais la ligne de démarcation entre le « bon » et le « mauvais » varie bien sûr en fonction de la rigueur morale personnelle de chaque bibliothécaire. Et elle devient plus floue dans le cas des classiques et des œuvres possédant une grande qualité littéraire, même si on rejette assez unanimement Rabelais, Boccace, Ovide, Fielding, Smollett, Richardson et les romanciers français qui ont mauvaise réputation dans les pays anglo-saxons, notamment Eugène Sue, Alexandre Dumas, Paul de Kock, Gustave Flaubert et Théophile Gautier[34] **ill. 5**.

5. Les auteurs français Eugène Sue et Théophile Gautier
[illegible]

Le genre romanesque n'est pas le seul à faire l'objet de la censure des bibliothécaires américains. Durant longtemps, la position de neutralité que se devaient d'observer les bibliothèques publiques, ouvertes à tous et financées à même les taxes publiques, s'est manifestée par une exclusion de tous les ouvrages doctrinaires, idéologiques ou partisans, qu'ils se situent dans la sphère religieuse ou politique. Les listes d'ouvrages recommandés pour les bibliothèques publiques publiées à la fin du XIX^e^ siècle n'incluent pas des auteurs aussi fondamentaux que Voltaire, Rousseau, Marx ou Engels.

Le problème de la sélection des documents se pose surtout à cause de la nouvelle accessibilité *de tous les livres à tout le monde* que présuppose l'esprit démocratique des bibliothèques publiques. Les bibliothèques d'associations professionnelles ou d'instituts d'artisans qui existaient auparavant se destinaient à des clientèles relativement homogènes. Les livres choisis pour leurs membres correspondaient à leur état et à leur niveau de connaissances spécifiques. Mais les bibliothèques publiques doivent répondre aux besoins des ignorants et des érudits, des jeunes gens et des personnes plus mûres, des femmes et des hommes. Et si l'on ne s'inquiète pas tellement de l'effet que pourraient avoir les ouvrages controversés sur l'esprit des érudits qui ont l'habitude de les côtoyer, on craint, comme on l'a vu, leur influence néfaste sur les esprits « non formés » de certaines catégories de lecteurs.

33. « If a book is really bad – [illegible] » (A. E. Bostwick, « The Librarian as a Censor », p. 117).
34. Voir E. Geller, *Forbidden Books*, notamment p. 53-56 et p. 91-97.

Ainsi, la bibliothèque publique de Boston stipule, dans ses politiques de 1881 :

> *It hardly needs to be said that no public library should furnish books to young readers, or to those of any age, which will influence their passions or pervert their moral sense. But books which would have such effects on some persons would have no such influence on other readers*[35] **ill. 6**.

À une époque où les livres ne sont pas offerts en libre accès mais plutôt placés derrière un comptoir, il est possible d'exercer un meilleur contrôle sur ce que le public peut lire. Les auteurs classiques sulfureux et les ouvrages controversés, acquis pour répondre aux besoins ou aux désirs de la classe instruite et des chercheurs, sont placés dans des « enfers » ou étiquetés de manière à être facilement identifiés. Le plus souvent, ils ne peuvent être consultés ou empruntés que sur permission écrite ou selon le bon vouloir du bibliothécaire, qui juge en fonction du type de lecteur qu'il a devant lui[36]. La censure est ici indirecte et s'exerce au moyen de l'interdiction d'accès.

Or, l'attitude des membres de l'Institut canadien de Montréal à cet égard est totalement différente de celle des bibliothécaires américains, à la fois sur la question de la *censure par l'exclusion* et sur celle de la *censure par le contrôle de l'accès* au livre en fonction de la catégorie de lecteur[37].

La lutte pour la tolérance et la liberté de penser menée par l'association en réaction aux tentatives de censure de sa bibliothèque par l'évêque de Montréal, monseigneur Ignace Bourget, est bien connue et bien documentée[38]. Le discours des membres de l'Institut se reflète dans le contenu de sa bibliothèque. Selon eux, toute censure est injustifiable, car elle prive l'homme de sa liberté intellectuelle dans une société qui se dit démocratique. Chaque personne a le droit de juger par elle-même de la valeur de ses lectures et de se forger une opinion en confrontant la diversité des doctrines offertes par l'ensemble des livres.

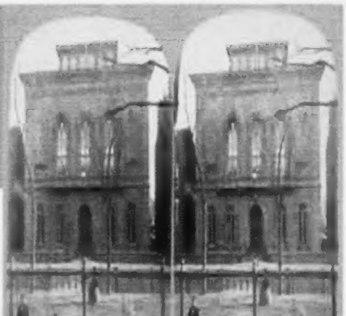

6. Extérieur de la bibliothèque publique de Boston, rue Boylston, 1858-1895
[illegible]

Contrairement aux bibliothèques publiques américaines qui rejettent les ouvrages doctrinaux, l'Institut conçoit sa neutralité comme le terrain où toutes les opinions sont accueillies.

> *Ici, dans cette enceinte, dans les salles de l'Institut, partout où nous pouvons avoir quelque contrôle, nous proclamons à haute voix le droit pour tous de lire et d'examiner ; nous convions au banquet de la libre opinion, basée sur l'étude et la recherche du vrai, tous nos concitoyens sans distinction d'origine et de religion*[39].

Exprimés de manière similaire, les mêmes principes ont cours aujourd'hui :

> *We celebrate and preserve our democratic society by making available the widest possible range of viewpoints, opinions and ideas, so that all individuals have the opportunity to become lifelong learners — informed, literate, educated, and culturally enriched*[40].

35. Cité par E. Geller, « The Librarian as Censor », p. 1257.
36. Voir notamment E. Geller, « The Librarian as Censor », p. 1257-1258.
37. Par exemple, à l'issue d'un débat tenu à la séance du 24 février 1867 [illegible] « [illegible] libre dans le choix de ses lectures ? », les membres votent par l'affirmative.
38. Voir notamment P. Hébert, « Mgr Bourget, l'Institut canadien de Montréal, [illegible] » ; Y. Lamonde, « La bibliothèque de l'Institut » ; L. Pouliot, *Monseigneur Bourget et son temps*.
39. *Annuaire de l'Institut canadien pour 1870*, p. 5.
40. American Library Association, *ALA Policy Manual*, art. 53.9.

Et en effet, l'Institut accueille des ouvrages défendant tous les points de vue, incluant ceux de ses ennemis, les ultramontains. Louis Veuillot est largement représenté dans la collection de l'Institut et cohabite dans la bibliothèque avec le Coran et les mémoires de Luther. Rousseau se voit réfuté par l'abbé Bergier. Socialistes et monarchistes se côtoient. Le premier catalogue imprimé de l'Institut, celui de 1852, contient déjà, à côté d'écrivains « inoffensifs » ou approuvés par l'orthodoxie catholique, les auteurs controversés du temps ou mis à l'Index par l'Église catholique romaine : Voltaire, Rousseau, La Mennais, Diderot, Rabelais, Machiavel, Michelet, Dumas, Hugo, Balzac, Sue, de Kock, Soulié, etc. (ill. 7). S'ajouteront aussi, au fil des achats et des dons, Renan, Musset, Sand, Gautier, Richardson et d'autres[41]. Dans le catalogue de 1870-1876 de l'Institut, près de 13 % des ouvrages figurent à l'Index.

7. [illegible]

Ces livres sont prêtés librement sans aucune discrimination. Les 10 titres les plus empruntés entre 1865 et 1875, qui représentent ensemble 8,5 % de tous les emprunts, sont 10 romans à l'Index, soit sept d'Alexandre Dumas et trois d'Eugène Sue.

Louis-Antoine Dessaulles, sans doute le plus grand défenseur de l'Institut, entrevoit le péril qui existe pour une société démocratique lorsqu'elle restreint l'accès à la lecture selon des critères arbitraires érigés en règle et imposés à un groupe par un autre au nom d'une présumée supériorité intellectuelle ou morale[42]. Il nous en avertit quand il dit :

41. La collection de journaux montre le même éclectisme et la même ouverture pour toutes les idées, même celles qui sont combattues par les membres de l'Institut : « L'Institut n'a pas voulu faire d'exclusion, les journaux de toutes les nuances politiques ou religieuses, de tous les pays, ont libre entrée et sont l'objet de la même attention. » Procès-verbaux, séance du 29 janvier 1873, registre 2, p. 25. Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D2).

42. Aujourd'hui, les associations de bibliothécaires s'élèvent contre cette attitude : « The ideal of labeling presupposes the existence of individuals or groups with wisdom to determine by authority what is good or bad for others. It presupposes that individuals must be directed in making up their minds about the ideas they examine. But Americans do not need others to do their thinking for them. » (American Library Association, *The Freedom to Read Statement*, art. 5.)

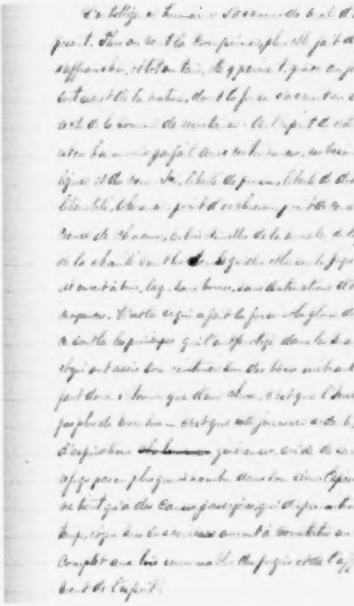

8. Procès-verbal de l'Institut canadien [illegible]

Il est toujours facile, Messieurs, de faire une longue tirade de lieux communs, d'écrire des phrases à perte d'haleine sur le danger des mauvaises lectures, car il y a toujours une certaine somme de vrai dans les idées qu'on exprime, vu que tel livre, parfaitement inoffensif pour l'un, peut ne pas l'être pour l'autre.

[...] Maintenant, de ce principe « que toute lecture n'est pas bonne à tout le monde », va-t-on déduire cet autre principe qu'une bibliothèque ne doit contenir que des livres inoffensifs À TOUT LE MONDE ? Il faudra donc mesurer la bibliothèque à l'ignorance et non à l'instruction ! Il faudra donc que l'homme instruit se contente de livres où il n'aura rien à apprendre !! Va-t-on donner des permis d'après le caractère, le degré d'instruction ? Qui sera juge ?[43]

On constate en lisant les articles, les discours et les procès-verbaux de l'association que plus les ultramontains tentent de contrôler l'Institut, plus ses membres se rebellent et radicalisent leur position. À plusieurs reprises, ils qualifient l'attitude du clergé sur la censure de tyrannique et d'obscurantiste, évoquant même les bûchers de l'Inquisition. Un texte de l'Institut illustre bien leur position et l'effet de radicalisation qui résulte nécessairement d'une trop grande oppression.

L'intelligence humaine s'accommode mal d'un joug trop pesant. Plus on veut la comprimer, plus elle fait d'efforts pour s'affranchir [...] Ici, liberté de penser, liberté de discussion, libéralité, tolérance : point d'exclusion, point de censure. La conscience de chacun, les lois éternelles de la morale, de la justice et de la charité sont les seuls guides et les seuls juges. Le champ est ouvert à tous, large, sans bornes, sans distinction d'origine ou de croyance[44] (ill. 8).

Il est assez tentant de faire le parallèle entre la situation de l'Institut et le contexte d'émergence plus récent – années 1920-1930 – du discours moderne sur la liberté intellectuelle dans les bibliothèques publiques américaines, à l'opposé de celui qui avait cours auparavant[45]. Le *Library's Bill of Rights*, première déclaration officielle sur la liberté intellectuelle dans les bibliothèques publiques, ne sera rédigé

43. L.-A. Dessaulles, *Discours sur l'Institut canadien*, p. 8. Les caractères italiques et les capitales sont présents dans le document original.

44. Procès-verbaux, séance du 17 décembre 1868, registre 1, p. 255. Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D1).

45. J. F. Krug, « ALA and Intellectual Freedom : A Historical Overview », dans *Intellectual Freedom Manual*, p. 11 : « At the outset, two myths can be dispelled ; namely, that intellectual freedom in libraries is a tradition and that intellectual freedom has always been a major, if not the major part of the foundation of library service in the United States » et E. Geller, « The Librarian as Censor », p. 1255 : « The current position of the American Library Association (ALA) on intellectual freedom was not a development and refinement of its earlier positions, but a reversal of an older posture. »

par l'American Library Association qu'en 1939, à l'orée de la Deuxième Guerre mondiale, alors que tous sont témoins de l'avancée inquiétante des régimes totalitaires en Europe. La crise économique et la Prohibition sévissent aux États-Unis, où le gouvernement légifère pour empêcher la diffusion d'idées « subversives », essentiellement communistes et socialistes. Les bibliothécaires américains s'inquiètent des rafles policières visant à retirer des ouvrages « interdits » des rayons des bibliothèques.

Fruit d'une conscientisation des dangers de l'autoritarisme, le *Library's Bill of Rights* de 1939 prend clairement position contre la censure :

> *Today indications in many parts of the world point to growing intolerance, suppression of free speech, and censorship affecting the rights of minorities and individuals. […] in no case should the selection [of books] be influenced by the race or nationality or the political or religious views of the writers […] As far as available material permits, all sides of questions on which differences of opinions exist should be represented fairly and adequately in the books and other reading matter purchased for public use*[46].

Les bibliothécaires de l'American Library Association, tout comme les membres de l'Institut canadien de Montréal, ont senti le poids de l'arbitraire d'un pouvoir *extérieur* et y ont réagi en affirmant leur liberté. Proclamées à plusieurs décennies de distance, les déclarations anciennes et récentes sont pourtant étonnamment proches et se font écho.

L'Institut canadien de Montréal partage nécessairement une partie des idées dominantes de son temps. Certaines de ces idées nous paraissent dépassées, telles que la notion d'éducation comme levier moral et le dédain parfois affiché pour les lectures légères et la fonction récréative de la bibliothèque. D'autres idées, plus typiquement anglo-saxonnes que canadiennes-françaises à l'époque, se sont généralisées dans le monde occidental et perdurent encore : l'accès démocratique au savoir, le droit à l'égalité des chances, l'éducation comme outil nécessaire à un exercice éclairé des droits et des devoirs du citoyen.

Mais les membres de l'Institut, fondé par de jeunes gens sans réel pouvoir et non par les classes dirigeantes, se trouvent dans une situation bien différente de celle de leurs voisins américains. L'association, bientôt dirigée par des libéraux radicaux, diffuse les opinions les plus « dangereuses » pour l'ordre social. Les tentatives de censure venant de l'extérieur, du clergé et des ultramontains l'amènent à radicaliser ses positions sur la liberté intellectuelle quelques décennies avant que les bibliothécaires américains, issus de milieux plus conservateurs, n'abandonnent leur propre politique de censure par l'exclusion et par le contrôle de l'accès aux livres.

Et c'est cette affirmation précoce de la liberté intellectuelle, de la nécessité d'offrir à chaque citoyen la vaste gamme des opinions et des œuvres littéraires produites par l'humanité, même lorsqu'elles heurtent les convictions du plus grand nombre, qui rend l'Institut canadien de Montréal véritablement avant-gardiste. Car la bibliothèque publique moderne est bien cela : la négation de toute supériorité d'un groupe sur un autre, l'acceptation de la différence, le terrain d'accueil de toutes les idées ; autrement dit, un espace de tolérance et de liberté de penser.

46. Reproduit dans *Intellectual Freedom Manual*, p. 58-59.

Sources

FONDS ET COLLECTIONS PATRIMONIALES DE BAnQ

Imprimés

Annuaires de l'Institut canadien pour les années 1866 à 1870, publiés à Montréal par l'imprimerie du journal *Le Pays*.

B[illegible], Alfred (compilateur), *Supplément n° 1 au catalogue des livres de la bibliothèque de l'Institut-canadien*, Montréal, s. é., 1876, 13 p.

B[illegible], Alfred (compilateur), *Catalogue des livres de la bibliothèque de l'Institut-canadien*, Montréal, Imprimerie de Alphonse Doutre, 1870, 47 p.

Bourget, Mgr Ignace, *Lettres pastorales de Mgr l'évêque de Montréal contre les erreurs du temps*, Montréal, Plinguet & Laplante, 1858?, 45 p.

Catalogue de la bibliothèque de l'Institut-canadien, Montréal, W. H. Rowen, 1852, 34 p.

Dessaulles, Louis-Antoine, *Dernière correspondance entre S. E. le cardinal Barnabo et l'Hon. M. Dessaulles*, Montréal, Imprimerie de Alphonse Doutre et cie, 1871, 39 p.

Dessaulles, Louis-Antoine, *Discours sur l'Institut canadien prononcé par l'Hon. L. A. Dessaulles, président de l'Institut, à la séance du 23 décembre 1862, à l'occasion du dix-huitième anniversaire de sa fondation*, Montréal, Presses du journal *Le Pays*, 1863, 21 p.

Dorion, Jean-Baptiste-Éric, *Institut-canadien en 1852*, Montréal, W. H. Rowen, 1852, 239 p.

Huston, James, « De la position et des besoins de la jeunesse canadienne-française », essai lu à l'Institut canadien de Montréal le 17 août 1847, reproduit dans le journal *L'Avenir*, 21 août 1847, p. 33-41.

Institut-canadien – Acte d'incorporation suivi de la constitution et règlements tels qu'amendés et adoptés le 14 novembre 1872, Montréal, Typographie Alphonse Doutre, 1872, 10 p.

La[illegible], Joseph Lesiège, *Institut-canadien en 1855*, Montréal, Sénécal & Daniel, 1855, 225 p.

L'Avenir, 1847-1851 ; 1856-1857. Dépouillement partiel.

L'Écho du cabinet de lecture paroissial de Montréal, 1859-1875. Num. Dépouillement partiel.

Le Pays, 1852-1869. Num. Dépouillement partiel.

Archives

Procès-verbaux de l'Institut canadien de Montréal du 14 juin 1855 au 23 novembre 1871 (registre 1), Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D1).

Procès-verbaux de l'Institut canadien de Montréal du 11 janvier 1871 au 31 janvier 1900 (registre 2), Centre d'archives de Montréal, fonds Institut canadien de Montréal (P768, S2, D2).

AUTRES SOURCES CONSULTÉES

American Library Association, *ALA Policy Manual*, www.ala.org/ala/aboutala/governance/policymanual/index.cfm (consulté le 30 juillet 2009).

American Library Association, *The Freedom to Read Statement*, www.ala.org/ala/aboutala/offices/oif/statementspols/ftrstatement/freedomreadstatement.cfm (consulté le 30 juillet 2009).

A[illegible], Marc, « Le roman français dans la bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal (1845-1876) », *Littératures*, n° 1, 1988, p. 77-90.

Bernard, Jean-Paul, *Les Rouges – Libéralisme, nationalisme et anticléricalisme au milieu du XIXe siècle*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1971, 394 p.

Bertrand, Anne-Marie (dir.), *Quel modèle de bibliothèque ?*, Villeurbanne, Presses de l'ENSSIB, 2008, 183 p.

Bostwick, Arthur E., « The Librarian as a Censor », *Library Journal*, vol. 33, juin 1908, p. 113-121.

Canadian Library Association / Association canadienne des bibliothèques, *Énoncé sur la liberté intellectuelle*, www.cla.ca (consulté le 30 juillet 2009).

Conseil général de l'Essonne, *Les missions des bibliothèques en Essonne*, www.essonne.fr/fileadmin/education_jeunesse/annexes_bdc.pdf (consulté le 30 juillet 2009).

Conseil supérieur des bibliothèques [France], *Charte des bibliothèques*, 1991, enssibal.enssib.fr/autres-sites/csb/csb-char.html (consulté le 9 avril 2009).

Ditzion, Sidney H., *Arsenals of a Democratic Culture*, Chicago, American Library Association, 1947, 263 p.

Donelson, Kenneth L., « Shoddy and Pernicious Books and Youthful Purity : Literary and Moral Censorship, Then and Now », *Library Quarterly*, vol. 51, n° 1, 1981, p. 4-19.

Geller, Evelyn, *Forbidden Books in American Public Libraries, 1876-1939 : A Study in Cultural Change*, Westport (Conn.), Greenwood Press, 1984, 234 p.

Geller, Evelyn, « The Librarian as Censor », *Library Journal*, 1er juin 1976, p. 1255-1258.

Gérin-Lajoie, Antoine, « Bibliothèques publiques – Leur importance », essai lu le 14 mai 1847 à l'Institut canadien de Montréal et reproduit dans René Dionne, *Antoine Gérin-Lajoie, homme de lettres*, Sherbrooke, Éditions Naaman, coll. « Études », 1978, p. 367-377.

Hammond, Mary, « "The Great Fiction Bore" : Free Libraries and the Construction of a Reading Public in England, 1880-1914 », *Libraries & Culture*, vol. 37, n° 2, 2002, p. 83-108.

Harris, Michael H., *The Purpose of the American Public Library in Historical Perspective : A Revisionist Interpretation*, Washington, ERIC Clearinghouse on Library and Information Sciences, 1972, 86 p.

Harvey, Louis-Georges et Mark V. Olsen, « La circulation de la bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal, 1865-1875 », *Histoire sociale*, vol. 19, n° 37, mai 1986, p. 139-160.

Hébert, Pierre, « Mgr Bourget : l'Institut canadien de Montréal, répression et accalmie (1840-1876) », dans *Censure et littérature au Québec – Le livre crucifié, 1625-1919*, Montréal, Fides, 1997, p. 63-104.

Intellectual Freedom Manual, 7e éd., Chicago, American Library Association, 2006, 521 p.

Krug, Judith F., « ALA and Intellectual Freedom : A Historical Overview », dans *Intellectual Freedom Manual*, 7e éd., Chicago, American Library Association, 2006, p. 14-44.

Lajeunesse, Marcel, *Lecture publique et culture au Québec – XIXe et XXe siècles*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, coll. « Gestion de l'information », 2004, 220 p.

Lamonde, Yvan, *Histoire sociale des idées au Québec, 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000, 572 p.

Lamonde, Yvan, « L'association culturelle au Québec au XIXe siècle : méthode d'enquête et premiers résultats », dans *Territoires de la culture québécoise*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1991, p. 149-179.

Lamonde, Yvan, « La bibliothèque de l'Institut canadien de Montréal (1852-1876) : pour une analyse multidimensionnelle », dans *Territoires de la culture québécoise*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1991, p. 117-147.

Lamonde, Yvan, *Gens de parole – Conférences publiques, essais et débats à l'Institut canadien de Montréal, 1845-1871*, Montréal, Boréal, 1990, 176 p.

Lamonde, Yvan, « Les archives de l'Institut canadien de Montréal (1844-1900) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 28, n° 1, juin 1974, p. 77-93.

Lamonde, Yvan, Patricia Lockhart Fleming et Fiona A. Black (dir.), *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada – De 1840 à 1918*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, vol. II, 2005, 690 p.

Livre passeurs : des salles de lecture à la bibliothèque publique, Paris, Bibliothèque publique d'information, 1980, 44 p.

Murison, William John, *The Public Library – Its Origins, Purpose and Significance*, 3e éd., Londres, Clive Bingley, 1988, 251 p.

Pateman, John, « Public Libraries and the Working Classes », *Library History*, vol. 21, novembre 2005, p. 189-194.

Pouliot, Léon, *Monseigneur Bourget et son temps – Affrontement avec l'Institut canadien, 1858-1870*, Montréal, Bellarmin, 1976, vol. IV, 160 p.

Public Libraries in the United States of America : Their history, condition and management. Special Report, Department of the Interior, Bureau of Education, Part I, Washington, Government Printing Office, 1876, digital.library.wisc.edu/1711.dl/History.PublicLibs (consulté le 18 août 2009).

Report of the Trustees of the Public Library of the City of Boston, Boston, J. H. Eastburn, 1852, www.scls.lib.wi.us/mcm/history/report_of_trustees.html (consulté le 11 avril 2009).

Richter, Noë, *Du conditionnement à la culture – L'offre de lecture des Lumières à la Troisième République*, Bernay, Société d'histoire de la lecture, coll. « Matériaux pour une histoire de la lecture et de ses institutions », n° 13, 2003, 103 p.

Shera, Jesse H., *Foundations of the Public Library – The Origins of the Public Library Movement in New England, 1629-1855*, Chicago, University of Chicago Press, 1949, 308 p.

UNESCO, *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*, www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html (consulté le 1er septembre 2009).

W[illegible], Jon, « "Don't Have a Library Rate Thrust Upon You" : The Libraries Acts Debate in Whitby, 1878 », *Library History*, vol. 20, juillet 2004, p. 117-135.

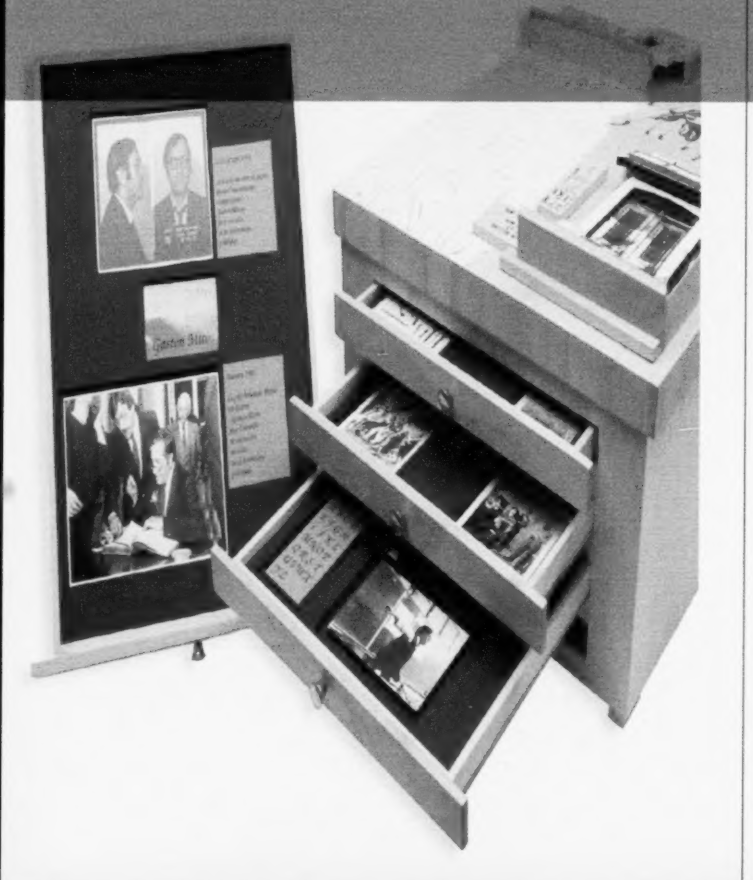

Livres d'artistes et documents d'archives

Yvon Lemay

Au Québec tout comme ailleurs, les artistes contemporains ont été nombreux, notamment depuis les années 1980, à exploiter des documents d'archives dans leurs réalisations[1]. Et ce phénomène se fera également sentir dans le domaine du livre d'artiste, c'est-à-dire de l'« ouvrage de création originale édité, œuvre d'art dans laquelle le texte ou le livre en tant que support constitue un point de référence pour une recherche conceptuelle et plastique[2] ». Des créateurs tels que Raymonde April, Jean-Pierre Beaudin, Michel Campeau, Pierre Leblanc, Louise Levergneux et Melinda Pap, pour n'en nommer que quelques-uns, auront recours à des archives photographiques dans leurs livres ou dans leurs publications d'artistes[3].

Bien qu'une abondante littérature – catalogues d'exposition, actes de colloque, ouvrages, numéros thématiques de périodiques et articles de revues – témoigne de l'importance du phénomène dans le milieu des arts visuels, les archivistes ont jusqu'ici accordé peu d'attention à ce nouveau type d'utilisation des archives. À titre d'exemple, la rubrique « Bibliographie archivistique » de la revue *Archives*, qui répertorie les articles parus dans des périodiques canadiens et étrangers ainsi que les monographies acquises par Bibliothèque et Archives Canada, ne contient pour la période 1990-2008 qu'une seule référence à ce sujet. Il s'agit de la publication, en 1998, du catalogue de l'exposition *Deep Storage – Collecting, Storing and Archiving in Art*, qui regroupait des œuvres réalisées par une cinquantaine d'artistes depuis les années 1960 se rapportant au domaine des archives. Ce manque d'intérêt n'a toutefois pas empêché la présentation d'expositions d'artistes contemporains dans des services d'archives, de même que l'accueil d'artistes dans le cadre de

1. Nous aimerions remercier Marie-Pierre Boucher, étudiante à la maîtrise à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal, pour sa précieuse collaboration, ainsi que la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal pour le soutien financier qui nous a été accordé dans le cadre du concours « Petites subventions » du Conseil de recherche en sciences humaines.
2. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), « Livre d'artiste ». Grâce au Règlement sur le dépôt légal entré en vigueur en 1968 en même temps que la *Loi de la Bibliothèque nationale du Québec*, les collections de BAnQ se sont enrichies d'un nombre considérable de livres d'artistes au fil des ans. Aujourd'hui, l'institution possède environ 1500 livres d'artistes (S. Alix, *Graphismes et autres publications d'artistes*, p. 10).
3. Compte tenu de la diversité des réalisations (de l'ouvrage tiré à quelques exemplaires à celui produit mécaniquement en passant par le livre-objet) et afin d'éviter toute ambiguïté avec le livre d'art, Sylvie Alix propose d'utiliser le terme plus général de « publication d'artiste » (S. Alix, *Graphismes et autres publications d'artistes*, p. 10).

programmes d'artistes en résidence, aussi bien en France[4] qu'en Grande-Bretagne ou au Canada. En effet, Marie-Pierre Boucher, dans un mémoire de maîtrise intitulé « La mise en scène des archives par les artistes contemporains », présente plusieurs exemples de résidences d'artistes qui se sont déroulées dans le milieu des archives[5].

En prenant comme objet d'étude des livres d'artistes réalisés principalement au Québec depuis les années 1990 dans lesquels les créateurs ont employé des documents d'archives, notre objectif n'est pas de montrer l'originalité et l'importance de cette production sur le plan artistique. D'autres spécialistes du milieu de l'art sont mieux à même que nous d'en faire la démonstration. Nous visons plutôt à analyser d'un point de vue archivistique les livres d'artistes conservés dans les collections de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). En d'autres termes, nous cherchons à profiter des cas d'utilisation d'archives photographiques[6] par les artistes contemporains afin d'explorer différentes questions relatives à la diffusion non seulement en tant que fonction mais aussi en tant que mission de l'archivistique[7].

Pourquoi est-il primordial pour les archivistes de s'intéresser à ce nouveau type d'utilisation des documents d'archives ? Quels avantages peuvent-ils en retirer, tant dans leur pratique que pour leur discipline ? Ces avantages sont probablement plus nombreux qu'ils ne pourraient le croire de prime abord. En fonction de leur rôle, les artistes disposent d'une autonomie et d'une liberté, sur le plan de la création, qui leur donnent la possibilité d'explorer dans leurs œuvres autant les sujets qui les préoccupent et la manière de les exprimer visuellement que les médias et les supports les mieux à même de satisfaire à leurs exigences. Dans ces conditions, ils ont la possibilité d'exploiter intensivement les documents d'archives. Cela se révèle d'autant plus vrai que les artistes sont particulièrement attentifs aux questions d'environnement, à tout ce qui peut exercer une influence sur la portée de leurs travaux, y compris la participation du spectateur. Par conséquent, en examinant de plus près leur exploitation des archives, en cherchant à comprendre pourquoi les artistes contemporains ont recours à ce type de matériel et comment ils l'utilisent, les archivistes sont en mesure de mettre en évidence des aspects très pertinents sur le plan archivistique. Quatre de ces aspects nous apparaissent particulièrement significatifs, à savoir les questions de la mémoire, de la « mise en scène des archives[8] », de leurs conditions d'utilisation et de la dimension émotive des documents d'archives.

Le document d'archives et son rapport à la mémoire

L'utilisation d'images photographiques provenant d'archives familiales occupe une grande place dans les livres d'artistes de créateurs comme Michel Campeau (*... si je mens, j'irai en enfer !*, 1997), Emmanuel Galland (*Les retrouvailles*, 1996), André Harvey (*Chalet*, 2005), Pierre Leblanc (*Mémoire de 1955, ou, 2026 Roberval*, 1996), Louise Levergneux (*My Memories of my Memories*, 1999), Louisa Nicol (*Souvenirs d'enfance à Palmarolle*, 2001) et Melinda Pap (*Fragile Gyökerek*, 2002), entre autres. Examinons à partir d'un de ces livres, celui réalisé par Michel Campeau en 1997 **(ill. 1)**, comment les photographies d'albums de famille sont mises à profit et, ce faisant, comment les documents d'archives font appel à la mémoire. La mémoire, rappelons-le, est la « faculté de conserver et de rappeler des états de conscience passés et ce qui s'y trouve associé ; l'esprit, en tant qu'il garde le souvenir du passé[9] ». C'est donc dire que, dans son rapport à la mémoire, le document d'archives servira tout autant à conserver des traces du passé qu'à rappeler le passé « et ce qui s'y trouve associé ».

4. Comme en témoignent la section « Archives, création et arts plastiques » du site Internet des Archives de France et [illegible] « Quelle politique culturelle pour les services éducatifs des Archives ? », p. 273.
5. Voir le chapitre 2, « Résidences d'artistes en milieu documentaire », p. 24-44.
6. Dans la mesure où les documents d'archives, en particulier les photographies, sont la plupart du temps intégrés à des publications de toutes sortes, le choix de ce corpus s'avère des plus approprié.
7. « Disons d'abord que la diffusion des archives est une fonction, bien sûr, mais il faut aussi la considérer comme un volet de la mission dont l'archiviste doit répondre dans la société » (C. Couture, « La politique de gestion des archives », p. 22).
8. L'expression est empruntée à Pierre-Yves Desaive, « Devoir de mémoire, archives et contre-monuments », p. 55.
9. Définition qui correspond au premier sens du terme dans *Le Nouveau Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1996.

1. [illegible]

2. [illegible]

À propos de *... si je mens, j'irai en enfer !*, le texte en quatrième de couverture souligne que son auteur, Michel Campeau[10], « y scrute ses albums de famille, pleins d'images anciennes qu'il se réapproprie et met en rapport avec d'autres plus récentes, prises dans des cimetières. Cela nous vaut des œuvres troublantes, un voyage lucide et ému au cœur de la mémoire[11] ». Appropriation, mise en parallèle et mémoire : voyons plus en détail chacune de ces caractéristiques dont il est fait état dans le texte de présentation de l'œuvre.

L'appropriation[12], c'est-à-dire le fait de travailler à partir d'un corpus qui ne leur appartient pas (photographies d'archives, cartes postales, films d'amateurs, magazines d'actualités, images tirées de journaux, etc.), est une des stratégies auxquelles les artistes ont recours[13]. En règle générale, l'acte de s'approprier en tout ou en partie des documents d'archives implique leur mise hors contexte. En d'autres termes, aucune information permettant de préciser la provenance, les circonstances de la création ou le contenu des documents en question ne sera habituellement intégrée dans leurs travaux par les artistes. Ainsi, en s'appropriant des photographies d'archives familiales[14] qu'il a reproduites « en petits formats mais en respectant leur cadrage original[15] », Michel Campeau ne donne aucune précision à leur sujet (titre, légende, date, etc.), si ce n'est la mention selon laquelle elles proviennent de divers albums de famille. Ce qui, soit dit en passant, les dégage d'une portée qui, autrement, aurait été trop personnelle[16]. Ces photographies d'archives, Campeau les place ensuite en parallèle avec des images récentes qu'il a prises dans un cimetière **(ill. 2)**. L'effet de ce montage[17] entre les traces du passé et les monuments du présent est pour le moins saisissant. Peu importe son âge, ses champs d'intérêt ou ses connaissances, le lecteur est entraîné dans la spirale du temps. Ballotté entre le présent et le passé, il se voit de la sorte situé « au cœur de la mémoire ». En effet, comme le souligne avec justesse Laura Millar,

> *les souvenirs sont générés lorsque nous rencontrons un déclencheur : un objet, une odeur, un mot, un document. Pour nous rappeler, nous devons vivre dans le présent ; ainsi, nous sommes en mesure de comparer un moment qui se produit "maintenant" avec un moment qui a eu lieu "alors". Par conséquent, les conditions et les réalités du présent non seulement aident mais influencent et façonnent aussi ce que nous nous rappelons et la manière dont nous le faisons*[18].

10. Au moment où il publie cet ouvrage, Michel Campeau a déjà 25 ans de production à son actif en tant que photographe et artiste. D'abord attiré par la photographie documentaire au début des années 1970, Campeau place ensuite sa « production [...] sous le signe de l'autobiographie » (B. Lamarche, « Images du passé », p. B 11) à compter des années 1980.
11. M. Campeau, *... si je mens, j'irai en enfer !*, quatrième de couverture.
12. En 2005, dans son ouvrage intitulé *La photographie et l'art contemporain*, Charlotte Cotton consacre un chapitre au phénomène (« Chapitre 7 : Réappropriations », p. 191-218). Et pour cause : « Depuis le début des années quatre-vingt-dix, un nombre sans cesse croissant d'artistes interprète, reproduit, ré-expose ou utilise des œuvres réalisées par d'autres ou des produits culturels disponibles », comme le souligne Nicolas Bourriaud (*Postproduction*, p. 5).
13. En plus de l'appropriation, qui est la plus courante, nous avons observé trois autres stratégies, à savoir l'intégration, la simulation et l'œuvre-archives, dont nous aurons un aperçu avec le travail de Raymonde April. Pour en savoir davantage, voir Y. Lemay, « Art et archives : une perspective archivistique ».
14. Les photographies proviennent des archives familiales, d'albums de sa compagne, Nicole Levesque, et de Robert Pelletier, un ami décédé en 1991. À noter que le titre de l'ouvrage, une formule de serment chez les enfants signalée par Eugène Rolland dans *Rimes et jeux de l'enfance* (1883), est aussi une forme d'appropriation.
15. M. Campeau, *... si je mens, j'irai en enfer !*, p. 9.
16. Les fonctions de témoignage et d'information sont par conséquent amoindries au profit d'une plus forte capacité d'évocation, et cela, sans que l'authenticité des documents soit pour autant remise en cause. On pourrait même dire, au contraire, que l'authenticité est tout à fait essentielle à l'acte d'appropriation.
17. Un autre effet de montage, la surimpression de différentes images sur une même page, a été utilisé par Melinda Pap en 2002 dans *Fragile Gyökerek*.
18. L. Millar, « Touchstones », p. 116-117. Nous traduisons. Michael Piggott (« Archives and Memory », p. 326) abonde dans ce sens : « En général, le rôle des archives sur le plan de la mémoire est de type collaboratif, comme nous avons tenté de le démontrer. De plus, la plupart du temps, ce rôle est joué de façon indirecte. » Nous traduisons.

En utilisant des photographies d'archives familiales, Michel Campeau ne fait pas qu'exploiter leur caractère authentique et le passé dont elles témoignent. Il rend visibles, grâce à la mise en parallèle qu'il opère entre l'« alors » et le « maintenant », les mécanismes grâce auxquels la mémoire se construit. Il les incorpore à la structure même de son œuvre.

Comme le démontre le livre d'artiste réalisé par Michel Campeau, l'exploitation des archives dans une perspective artistique permet de jeter un autre éclairage sur les rapports entre la mémoire et les archives. En l'occurrence, la démarche de Campeau fait prendre conscience des éléments « déclencheurs » nécessaires à l'opération. Bref, il s'agit là d'un point de vue pragmatique centré sur les modes d'exploitation du document d'archives. Ce point de vue pourra assurément enrichir la réflexion développée par les archivistes sur cette question au cours des dernières années[19].

3. Raymonde April, *Tout embrasser* [illegible]

La mise en scène des archives

Tout en montrant la pertinence de prêter attention à la démarche des artistes afin de mieux comprendre le rapport entre la mémoire et les archives, la mise en parallèle de deux séries d'images photographiques effectuée par Michel Campeau dans ... *si je mens, j'irai en enfer!* indique également que l'organisation des images s'avère tout aussi significative que les images elles-mêmes et leur contenu. Examinons ce qu'il en est en prenant comme exemple la publication accompagnant l'exposition *Tout embrasser*, présentée par Raymonde April en 2001 à la Galerie d'art Leonard et Bina Ellen de l'Université Concordia dans le cadre du Mois de la photo à Montréal **(ill. 3)**.

En 2005, au cours d'une conversation avec Michèle Waquant et Chantal Boulanger à propos de l'exposition *Aires de migrations*, Raymonde April déclara ceci :

> *Je poursuis une réflexion sur les archives depuis près de dix ans. Mon film* Tout embrasser, *qui regroupe 517 images depuis les débuts de ma pratique, en est un bon exemple. Auparavant, j'avais conçu deux projets d'art public,* La fortune *et* Le monde des images, *qui utilisaient des négatifs anciens provenant de ma famille*[20].

En effet, avant de donner lieu à une exposition, *Tout embrasser* a d'abord été un film 16 mm en noir et blanc.

> *Parcourant, sélectionnant et classant l'ensemble des images qu'elle a réalisées jusqu'en 1998, l'artiste en a extrait 517, inédites, pour en faire un film tout aussi apparemment simple que ses photographies : une main retire une à une les photographies d'une pile, un peu comme on le fait en famille, suspend chaque image quelques secondes, puis recommence. Une pile, une autre, encore une autre, dix-neuf au total, dévoilant dans un ordre non chronologique des séquences de 25 à 45 images dont la présentation en quatre projections simultanées mais désynchronisées brise à son tour l'illusion rassurante qu'une vie, comme un film, est un fil à suivre comprenant un début, un milieu et une fin*[21].

19. Les travaux de Millar et Piggott auxquels nous avons fait référence en témoignent. D'ailleurs, la revue *Archivaria* a publié plusieurs textes comme celui de Millar sur cette question.
20. R. April, M. Waquant et C. Boulanger, « Retours sur une conversation », dans *Aires de migrations*, p. 94. Cet intérêt pour les archives se poursuivra avec l'exposition *Aires de migrations*. Celle-ci, en plus de réunir des archives photographiques témoignant d'une amitié de 30 ans entre Raymonde April et Michèle Waquant, comprenait des cahiers retraçant l'histoire de leurs familles respectives à partir de photographies transmises de génération en génération.
21. A.-M. Ninacs, « Pour un peu d'éternité ». Il est possible d'en visionner des extraits sur le site Web d'Hexagram ainsi que sur celui de l'artiste.

4. *Livre d'artiste déplié illustrant 17 des 18 photographies qui composent son recto.* [illegible]

Lors de l'exposition, le spectateur pouvait donc voir « le film sous forme d'installation vidéographique ainsi que les 517 images ayant servi au tournage et de nombreux extraits agrandis[22] ». Et la mise en pages de la publication – qui, sous la forme d'un dépliant[23], accompagne l'exposition de cette « œuvre-archives[24] » – permet, tout comme le film, d'« explorer une nouvelle forme de narration photographique[25] ». À la différence, toutefois, que le développement dans le temps cède le pas à un déploiement dans l'espace. Le geste de l'artiste qui faisait se succéder les images sur plusieurs écrans à la fois est remplacé par celui du lecteur qui, progressivement, en dépliant les pages, passe d'une image à une autre, puis à leur juxtaposition, d'abord par groupes de quatre images, ensuite par groupes de six, pour enfin obtenir, lorsqu'il déplie les pages de la publication en sens inverse, un ensemble de 18 images disposées en grille **(ill. 4)**. Il s'agit d'une façon très habile d'exploiter les caractéristiques matérielles du livre (le cahier, la page) pour attirer l'attention du lecteur – compte tenu des gestes qu'il doit faire lors de la consultation – sur le rapprochement entre les images et les effets entraînés sur celles-ci selon leur disposition. « [L]orsque je groupe les images, écrivait April, cela s'apparente à l'écriture. Je travaille l'espace entre les images autant que les images elles-mêmes[26]. »

L'exploitation de ses archives personnelles par Raymonde April dans le but d'explorer d'autres façons de raconter en images montre encore une fois l'intérêt pour les archivistes d'étudier les travaux des artistes dans une optique de mise en valeur. D'ailleurs, compte tenu du rôle joué par les archives dans l'œuvre de Raymonde April depuis plusieurs années, cette artiste mériterait une étude approfondie à elle seule. « En d'autres termes, comme le souligne Marie-Pierre Boucher, c'est dire que l'art offre un autre type d'approche pour diffuser les archives, en les mettant en scène de manière originale[27]. » Toutefois, en plus de découvrir de nouveaux modes de mise en valeur grâce au rôle joué par le dispositif et par la présentation dans la pratique artistique, les archivistes sont très bien placés pour comprendre que toute utilisation d'un document d'archives ne peut pas s'effectuer sans répondre à certaines conditions.

22. R. April, « Repères biographiques », dans *Aires de migrations*, p. 119. Plusieurs vues de l'exposition sont disponibles sur le site Web de l'artiste ainsi que dans la section « Fonds documentaires » (Raymonde April) du site Web de Vox image contemporaine.
23. Cette formule sera également exploitée par Emmanuel Galland (*Les ornementalistes*) et Melinda Pap (*Fragile Gardens*), notamment.
24. C'est-à-dire des œuvres qui sont elles-mêmes devenues, tant par leur ampleur que par la démarche de leur créateur, de véritables archives, par exemple l'installation *Un dictionnaire...*, 1970-2001 de Melvin Charney ou *At Work and Play*, une expérimentation Web d'Angela Grauerholz, qui « propose une façon nouvelle de naviguer à l'intérieur d'archives comprenant plus de 4000 documents sur l'histoire moderniste, de visualiser en temps réel le parcours réalisé et de modéliser un palais de mémoire » (A. Grauerholz, *At Work and Play*).
25. Hexagram, *Tout embrasser*.
26. R. April, citée dans B. Lamarche, « Prix Paul-Émile-Borduas », p. G 10. Dans le même esprit, Bertrand Carrière écrivait ceci en 1997 : « J'explore la représentation d'un temps éclaté, à la mesure de notre mémoire. Dans ce cadre, la réorganisation des images, effectuée en toute liberté, me permet de créer des trames, de petites histoires » (*Image à dérive*, p. 10).
27. M.-P. Boucher, « La mise en scène des archives », p. 11. Pour rendre compte de la diversité de cette mise en scène par les artistes contemporains, Marie-Pierre Boucher a subdivisé son mémoire selon cinq contextes de création : résidences d'artistes en milieu documentaire, artistes invités par des musées ou des galeries, commandes d'art public, projets amorcés par des artistes et des artistes-commissaires invités.

Les conditions d'utilisation des archives

Quatre éléments caractérisent les conditions d'utilisation des documents d'archives : l'objet, le dispositif, le contexte et le spectateur[28]. Examinons chacun de ces éléments à partir du livre-objet *Sur les traces du non-poème et de Gaston Miron*, réalisé par Pierre Leblanc en 1995 dans le but de rendre hommage au poète et de témoigner du caractère déterminant de cette rencontre dans sa vie[29]. Un livre qui, justement, à cause du déploiement de ses composantes en trois dimensions, facilite d'autant la mise en évidence de ces conditions. Il s'agit d'un coffret muni de quatre tiroirs dans lequel se trouvent divers documents et objets, principalement des photographies **(ill. 5)**. Il est intéressant de souligner qu'à propos de *Mémoire de 1955, ou, 2026 Roberval*, un autre livre-objet ayant également la forme d'un coffret, l'artiste parle dans son introduction d'un « petit cabinet d'archives ».

Le document d'archives, on a tendance à l'oublier, est d'abord et avant tout un objet, et la moindre de ses caractéristiques matérielles (de son support à sa mise en forme en passant par les traces du passage du temps) est susceptible de produire un effet de sens au moment de l'utilisation du document. Il est essentiel de rappeler cette dimension première car, selon les situations, celle-ci ne sera pas uniformément mise à contribution. En effet, la reproduction de documents d'archives ne privilégie très souvent que le contenu. Ouvrons les tiroirs du livre objet de Pierre Leblanc et prenons une photographie au hasard, par exemple celle qui montre Gaston Miron avec des amis du groupe Rabaska au chalet Beaumont, à Val-David, en juillet 1959 **(ill. 6)**. On remarque que l'artiste a pris soin de tirer profit non seulement de l'image mais aussi de l'épreuve et de la bordure sur laquelle on indiquait la date, comme c'était l'usage à l'époque. Autant de détails qui, inévitablement, influeront sur la perception.

S'il n'y a pas d'utilisation sans mise à contribution d'un ou de plusieurs aspects de la dimension matérielle du document d'archives, celui ci ne peut être exploité sans par ailleurs faire obligatoirement appel à un dispositif, c'est-à-dire à l'interrelation de divers éléments qui serviront à la présentation du document. Dans le cas d'une photographie, il suffit de penser, entre autres, au titre, à la légende, au texte et aux autres images pouvant éventuellement lui être juxtaposées[30]. La nature

5. [illegible]

28. Nous poursuivons ici la réflexion que nous avons amorcée lors de deux conférences, soit « Le détournement artistique des archives » et « Art, archives et archivistique » (77e Congrès de l'Acfas, Ottawa, 11 mai 2009).
29. Dans « Notes de Pierre Leblanc », un texte intégré à l'œuvre, l'artiste explique le choix du « Non-poème ».
30. Le rapport entre le texte et l'image est tout à fait central dans les livres d'artistes de Raymonde April (*Soleils couchants*), André Harvey (*Chaïs*) ou Nathalie Caron (*Rang*), par exemple.

6. Tiroir « Divers portraits de Gaston Miron » et détail du coin inférieur gauche
[illegible]

7. [illegible]

et l'ampleur de ce dispositif seront forcément des plus variables[31]. Dans le cas de *Sur les traces du non poème et de Gaston Miron*, ce dispositif est pour le moins complexe. Les légendes décrivant les éléments de la couverture extérieure, de la première page et du contenu de chacun des quatre tiroirs en témoignent. Des dessins, des photomontages, des textes, des objets et des photographies sont regroupés dans l'une ou l'autre des composantes du coffret en fonction de différentes thématiques : le lieu d'habitation du poète, sa jeunesse, sa famille, sa notoriété, sa pratique. En plus des liens entre le contenu des différentes parties, il est donc possible pour le lecteur d'établir des relations entre chacune de celles-ci et l'ensemble du livre-objet. Autrement dit, le document d'archives se voit intégré, en raison du dispositif élaboré par Pierre Leblanc, à une dynamique susceptible d'en enrichir grandement la signification.

Dimension matérielle, dispositif : l'utilisation des archives s'inscrit de plus dans un contexte particulier. Ce qu'il faut comprendre par là, c'est que le potentiel de signification des documents d'archives va se réaliser en fonction d'un champ, d'un domaine, d'un discours, tantôt à teneur informationnelle, tantôt à caractère scientifique, culturel, promotionnel, patrimonial ou artistique. Là encore, cette dimension – appuyée par les éléments du dispositif – a un impact déterminant. Un même document aura une portée différente selon le point de vue à partir duquel il sera considéré. À titre d'exemple, prenons les deux photographies d'une conférence de Gaston Miron à l'Université de Montréal qui se trouvent dans l'un des tiroirs du livre-objet de Pierre Leblanc **(ill. 7)**. Comme le titre l'indique, l'intention de l'artiste est d'illustrer « les outils du poète », c'est-à-dire les mots, l'écriture et la parole. Ces deux photographies témoignent donc du poète en action, de la place accordée à la parole dans sa pratique. Il n'est pas difficile d'imaginer que dans d'autres contextes – par exemple dans un ouvrage relatant le passage de personnalités à l'Université de Montréal ou encore dans un dictionnaire ou dans une anthologie de la poésie québécoise au XXe siècle –, les photographies en question n'auraient pas la même signification. Par ailleurs, il est intéressant ici de remarquer que les photographies utilisées par Leblanc dans son livre en hommage à Miron

31. Les mêmes éléments auront par ailleurs, dans un autre contexte, une portée différente – la valeur étant fonction des relations – tandis que leur absence pourra être tout aussi significative que leur présence.

provienment de différents contextes (famille, presse, services de police, etc.) qui sont détournés ou plutôt intégrés à la visée artistique de son projet[32].

Enfin, l'examen des conditions d'utilisation des archives ne serait pas complet si nous omettions de considérer le rôle du lecteur – spectateur, auditeur, internaute, etc. – selon les circonstances. Nul doute que celui-ci contribue autant qu'il reçoit. Comme les travaux de Campeau et d'April nous l'ont montré, le lecteur joue un rôle actif. Il établit des liens. Il construit sa réception et, ce faisant, il complète la proposition de l'artiste. Il lui donne sens. À ce propos, la configuration même du livre-objet de Leblanc oblige le lecteur à manipuler les différentes parties et à les relier intellectuellement entre elles afin d'en découvrir et d'en apprécier le contenu. L'objectif de l'artiste n'est pas simplement d'illustrer la vie de Miron mais aussi de donner les moyens au lecteur d'aller, tout comme lui, à la rencontre du poète. Dans ce contexte, les images font plus qu'informer ou témoigner : elles suscitent une émotion chez le récepteur. C'est là une dimension des archives qui, malgré son rôle indéniable, demeure méconnue[33].

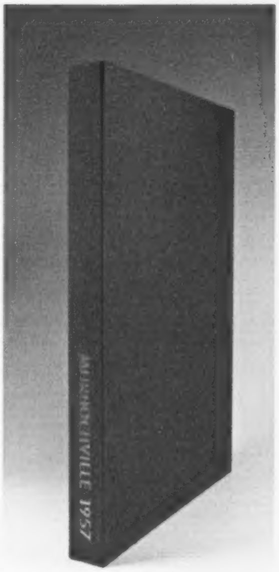

[illegible]

La face cachée des archives

En 1997, soit 40 ans après les faits[34], Jean-Pierre Beaudin a publié *La marche de Murdochville – Le 19 août 1957*, un livre contenant 15 photographies en noir et blanc qu'il avait prises la veille et le jour même de la manifestation au cours de laquelle les principaux dirigeants syndicaux s'étaient réunis pour se rendre en voiture de Québec à Murdochville (ill. 8). « [P]rès d'un millier de personnes participent, sous la haute surveillance des policiers[35] », à cette marche. Des personnalités comme « Jean Marchand, Louis Laberge, Michel Chartrand, Pierre Elliott Trudeau ainsi que René Lévesque comme journaliste » étaient présentes[36]. La marche sur Murdochville visait « à appuyer le syndicat des Métallos de la Gaspe Copper Mines, filiale de Noranda Mines, en grève pour obtenir la reconnaissance syndicale[37] ». Cette manifestation de solidarité devait se terminer dans la violence. « Les marcheurs sont sauvagement attaqués par les briseurs de grève et doivent retraiter à l'extérieur de la ville, tandis que la *Loi de l'émeute* est proclamée[38]. »

Dans son introduction au livre de Beaudin, Jean Gérin-Lajoie, représentant du syndicat des Métallos à l'époque, rappelle brièvement les circonstances ainsi que l'importance de cette grève dans l'histoire du Québec. Le début et la fin de son texte nous apparaissent des plus significatifs. Il le commence en écrivant ceci : « Quelques évocations, belles et c'est bien, de la marche sur Murdochville le 19 août 1957. Une date importante de notre passé récent, et une grosse pierre dans le socle de notre actualité et de notre avenir. » Il le termine en déclarant ceci : « Ces belles images, prises dans le vif de l'action, nous le rappellent. » Par « rappeler », il sous-entend un virage au sein de la société en faveur « de la liberté syndicale, et de la liberté tout court ». En somme, le contexte établi par Gérin-Lajoie (en faisant appel tantôt à l'évocation et aux belles images prises sur le vif, tantôt à une date importante et à un changement social) n'est pas sans laisser sa marque dans l'esprit du lecteur qui s'apprête à découvrir les images en question. Il est en quelque sorte prêt à être ému.

La situation dans laquelle le lecteur est placé est d'autant plus propice à l'émotion que le dispositif élaboré par Jean-Pierre Beaudin dans *La marche de Murdochville – Le 19 août 1957* s'avère très soigné. Il s'agit d'un coffret de 15 épreuves photographiques montées sous passe-partout sur lequel sont indiqués le titre, une courte légende, le nombre d'épreuves tirées et la signature de l'artiste, le tout suivi de la date (« 57 »). En ayant par conséquent la possibilité de manipuler des originaux signés par l'artiste, le lecteur ne peut qu'être troublé, là encore, par le fait d'avoir « le privilège de "toucher le réel" »[39]. Quant aux photographies prises par Jean-Pierre Beaudin en 1957 qu'il a sélectionnées pour l'occasion, elles rappellent certains moments de la manifestation, la présence de personnalités et la tournure violente des événements. Ainsi, le lecteur y découvre notamment « Claude Jodoin, président du Congrès du travail du Canada, s'adressant à l'assemblée », « Convoi d'automobiles. Au premier plan, la Jaguar de Pierre Elliot[t] Trudeau », « Les marcheurs, de la mine vers la ville » et « Les scabs lançant des pierres aux marcheurs ». Au fur et à mesure qu'il en prend connaissance, le lecteur plonge au cœur de l'action et de l'histoire. Il se sent envahi par toute une gamme de sentiments et d'émotions en raison de divers facteurs. D'une part, il y a la période qui le sépare de l'événement ainsi que l'importance que celui-ci a prise dans l'histoire contemporaine du Québec, l'une venant renforcer l'autre[40]. D'autre part, la violence dont témoignent plusieurs images ne peut le laisser indifférent. En somme, il éprouve autant un sentiment de fierté devant ce geste de solidarité fait dans le passé qu'un sentiment de tristesse, voire d'indignation, devant la répression dont ce geste aura été l'objet.

Compte tenu des choix opérés par Beaudin, il serait intéressant d'analyser les différents contextes (presse, littérature traitant du monde du travail, histoire, etc.) dans lesquels les archives photographiques de l'événement ont été utilisées. À titre d'exemple, un article de Guy Bélanger paru dans *Labour / Le Travail* en 1981-1982 comprend des photographies prises lors de la manifestation du 19 août 1957. Elles proviennent du fonds du journal *The Montreal Star* (R11284-0-4-E), conservé aux Archives nationales du Canada (aujourd'hui Bibliothèque et Archives Canada). L'analyse comparative de ces images (sujets, légendes, disposition, textes, etc.) par rapport à celles de Jean-Pierre Beaudin serait très révélatrice quant aux conditions d'utilisation et à leur influence sur le rôle du lecteur ainsi que sur la place accordée à l'émotion lors de la réception.

Le travail de Beaudin, tout comme celui de Leblanc et des autres artistes auxquels nous avons fait référence, met par conséquent en évidence une face cachée des documents d'archives. Outre la fonction de témoignage, c'est-à-dire « la valeur qui permet aux documents d'archives de servir de preuve et de renseigner sur leur créateur, de témoigner de son existence, de son fonctionnement et de ses réalisations », et outre la fonction d'information, « qui permet aux documents de renseigner sur des sujets autres que leur créateur[41] », les archives remplissent également une fonction d'évocation qui permet aux documents d'émouvoir, de toucher à la sensibilité. En d'autres termes, informer, témoigner et évoquer seraient les fonctions propres aux archives, mais la place accordée à chacune d'elles varierait selon les conditions d'utilisation. Généralement plus fortes dans le contexte artistique, l'évocation et l'émotion qu'elles produisent[42] le seront moins dans d'autres types d'utilisations, au profit du témoignage ou de l'information.

32. Ce passage d'un contexte à un autre est fréquent non seulement chez les artistes mais aussi dans maintes utilisations d'archives photographiques.
33. En effet, selon les conditions, les documents d'archives pourront être utilisés non seulement dans le but d'informer ou de témoigner mais également afin d'émouvoir, voire de tromper. Au sujet des différentes perspectives d'utilisation, voir Y. Lemay, « Le détournement artistique des archives ».
34. Déclenchée en mars 1957, la grève de Murdochville, dont l'enjeu principal fut la liberté d'association, prit fin sept mois plus tard, en octobre de la même année. « Par sa longueur, sa dureté et l'implication de la population qui soutien[t] les ouvriers en leur envoyant des vivres, la grève de Murdochville entrera dans l'histoire des grandes grèves et des grandes manifestations ouvrières contre le patronat et contre le gouvernement unioniste de Maurice Duplessis » (Bilan du siècle « Déclenchement d'une grève à Murdochville : 11 mars 1957 »).
35. Banque d'images en univers social, « Les policiers surveillent les manifestants ».
36. J.-M. Thibeault, « Il y a 50 ans », p. A 9.
37. Banque d'images en univers social, « Les policiers surveillent les manifestants ».
38. G. Bélanger, « La grève de Murdochville (1957) », p. 127.

39. A. Farge, *Le goût de l'archive*, p. 18.
40. Sans oublier l'authenticité du document d'archives renforcée ici par la signature de l'artiste, suivie de la date.
41. Conseil canadien des archives, *Vers l'élaboration d'une stratégie nationale d'acquisition*, p. 50-51 pour les deux citations. Comme Jacques Grimard le faisait remarquer à propos des notions de témoignage et d'information, il s'agit « davantage [de] fonctions que [de] valeurs – la fonction renvoyant au rôle et la valeur à la finalité des choses » (« Mémoire et archives », p. 166).
42. Plusieurs facteurs sont susceptibles d'exercer une influence sur la réception des archives comme « vecteurs d'émotion » : « la sensibilité, la valeur affective, l'âge, le symbole, l'image, l'imaginaire, la dimension psychologique, etc. » (J.-P. Prud'Homme, « Archives et transdisciplinarité », p. 146).

L'analyse de livres d'artistes dans lesquels les créateurs ont exploité des archives photographiques nous a permis d'explorer le rapport entre la mémoire et les archives, de découvrir d'autres façons de mettre ce rapport en valeur, de mieux comprendre les conditions d'utilisation des documents d'archives et de prendre conscience du rôle joué par l'émotion. En somme, il s'agit là d'autant d'aspects qui jettent un tout nouvel éclairage sur la diffusion dans le domaine archivistique. Ils laissent donc entrevoir des pistes de recherches susceptibles d'approfondir les connaissances en la matière. D'ailleurs, le titre du 6e symposium du Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique, *Les archives, de l'information à l'émotion*, est révélateur de l'intérêt suscité par ces questions[43].

Les perspectives semblent d'autant plus prometteuses que les archives photographiques auxquelles nous avons prêté attention sont loin d'être les seuls types d'archives à avoir été exploités par les artistes contemporains. Les archives audiovisuelles, textuelles et sonores l'ont également été, souvent sous la forme d'installations, c'est-à-dire d'œuvres combinant différents médias « disposés dans un espace que l'on peut parcourir[44] ». De plus, ce que l'on pourrait désigner par le néologisme « ar(t)chives » est un phénomène qui a dépassé le domaine des arts visuels pour envahir les autres sphères de la production artistique et culturelle. Comme le souligne Nicolas Bourriaud,

> *il ne s'agit plus pour* [les artistes] *d'élaborer une forme à partir d'un matériau brut, mais de travailler avec des objets d'ores et déjà en circulation sur le marché culturel, c'est-à-dire déjà informés par d'autres. Les notions d'originalité (être à l'origine de…), et même de création (faire à partir de rien) s'estompent ainsi lentement dans ce nouveau paysage culturel marqué par les figures jumelles du DJ et du programmateur, qui ont tous deux pour tâche de sélectionner des objets culturels et de les insérer dans des contextes définis*[45].

L'exploitation artistique des archives représente un point de vue nouveau, original, qui doit devenir une référence au sein de la discipline archivistique, au même titre que les autres types d'usages à des fins administratives, scientifiques, patrimoniales, etc. Il s'agit là d'une source de réflexion qui a notamment pour effet de recentrer les archivistes sur leur mission. À quoi la conservation des témoignages du passé sert-elle, sinon, comme les artistes en font la démonstration, à en tirer profit dans le présent afin que ceux-ci deviennent des signes d'avenir ? Bien que, de par son origine, le document d'archives soit lié au passé, les artistes nous montrent que cet état premier n'est pas pour autant une finalité mais simplement une étape dans son devenir. Les archives sont plutôt tournées vers l'avenir. Elles ne se réalisent que dans leur actualisation, dans les réponses qu'elles sont à même d'apporter à ceux qui les interrogent. Aussi bien preuves et témoignages que sources d'information et d'émotion, elles n'existent que pour nous révéler à nous-mêmes.

43. Ce symposium aura lieu dans le cadre du Congrès des milieux documentaires du Québec au Palais des congrès de Montréal du 3 au 5 novembre 2010.
44. Office québécois de la langue française, *Le grand dictionnaire terminologique*. En ligne.
45. N. Bourriaud, *Postproduction*, p. 5-6.

Sources

COLLECTIONS PATRIMONIALES DE BAnQ

April, Raymonde, *Soleils aveuglants*, Québec, Éditions J'ai vu, coll. « Livres d'artistes », 2004, 63 p. (RES/CD/827).

April, Raymonde, *Raymonde April – Tout embrasser*, texte de Régis Durand, Montréal, Galerie d'art Leonard et Bina Ellen, Université Concordia, 2001, 1 dépliant, 36 p. (RES/CF/154).

Beaudin, Jean-Pierre, *La marche de Murdochville – Le 19 août 1957*, introduction de Jean Gérin-Lajoie, Montréal, Jean-Pierre Beaudin, 1997, 4 feuillets simples et 15 photographies, édition de 10 exemplaires (RES/CA/490).

Campeau, Michel, *… si je meurs, j'irai en enfer ! suivi d'images extraites de la bande vidéo Les chants magnétiques (1997)*, Laval, Les 400 coups, coll. « Images », 1997, 71 p. (RES/CE/92).

Caron, Nathalie, *Fibres*, Montréal, Éditions Mille mentes, 1990, 158 p. (RES/CE/38).

Carrier, Bertrand, *Voyage à domicile*, Laval, Les 400 coups, coll. « Images », 1997, 95 p. (RES/CE/90).

Galland, Emmanuel, *Les retrouvailles*, Montréal, Emmanuel Galland, 1996, 1 feuillet plié en accordéon (RES/CE/79).

Hamel, André, Chalet, Compton, Les îles fortunées, 2005, 16 p., édition de 40 exemplaires (RES/CG/185).

Leblanc, Pierre, *Mémoire de 1955, ou, 2026 Rebound*, Val-David, Éditions du Resogneux, 1996, 1 coffret comptant 7 tiroirs avec objets variés, 1 plan sur bois et 402 feuillets, exemplaire unique (RES/CH/85).

Leblanc, Pierre, *Sur les traces du sous-poème et de Gaston Miron*, Val-David, Éditions du Discours, 1998, 1 coffret comptant 4 tiroirs avec objets variés et 33 feuillets, édition de 16 exemplaires (RES/CH/62).

Levergneux, Louise, *My Memories of my Memories*, Rockland, Louise Levergneux, 1999, 40 p., édition miniature de 10 exemplaires (RES/CG/82).

Nolet, Louisa, *Souvenirs d'enfance à Palmarolle*, Palmarolle, Édition Galerie Sang-Neuf-Art, 2001, 73 feuillets dans un boîtier-cadre, édition de 75 exemplaires (RES/CA/602).

Pap, Melinda, *Fragile Gyökerek*, Montréal, Melinda Pap, 2002, 20 p., édition sur demande ; tirage limité à 20 exemplaires (RES/CF/125).

AUTRES SOURCES CONSULTÉES

Alix, Sylvie, *Graphzines et autres publications d'artistes*, catalogue d'exposition (Centre de conservation de BAnQ, 20 février-23 novembre 2007), Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007, 103 p.

Alix, Sylvie, *Répertoire des livres d'artistes au Québec, 1981-1997*, Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1999, 278 p.

April, Raymonde, site Web de l'artiste, www.raymondeapril.com (consulté le 17 décembre 2009).

April, Raymonde et Michèle Waquant, *Aires de migrations / Migrations Aires*, catalogue d'exposition (Quartier, centre d'art contemporain de Quimper, 29 janvier-27 mars 2005, Centre d'exposition de Baie-Saint-Paul, 16 avril-11 septembre 2005, Vox, Centre de l'image contemporaine, 5 novembre-17 décembre 2005), Quimper / Montréal, Le Quartier, centre d'art contemporain de Quimper / Vox, image contemporaine, 2005, 139 p.

Archives, rubrique « Bibliographie archivistique », 1999 à 2008 (dépouillement partiel).

Archives de France, « Archives, création et arts plastiques », www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/action-culturelle/action-culturelle/arts (consulté le 17 décembre 2009).

Archives de France, *L'action éducative et culturelle des Archives – Actes du colloque « Quelle politique culturelle pour les services éducatifs des Archives ? », Hôtel de ville de Lyon les 1er et 3 juin 2005*, Paris, La documentation française, 2007, 311 p.

Banque d'images en ligne récitus, « Les policiers surveillent les manifestants lors de la marche d'appui aux mineurs de Murdochville du 19 août 1957 », www.recitus.qc.ca/images/main.php?g2_view=keyalbum.KeywordAlbum&g2_keyword=photographie&g2_itemId=4491 (consulté le 17 décembre 2009).

Bélanger, Guy, « La grève de Murdochville (1957) », *Labour / Le Travail*, nos 8-9, automne 1981-printemps 1982, p. 103-135, www.lltjournal.ca/index.php/llt/article/view/2635/3038 (consulté le 17 décembre 2009).

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, « Collection patrimoniale de livres d'artistes et d'ouvrages de bibliophilie », www.banq.qc.ca/portal/dt/collections/collection_patrimoniale_quebecoise/collections_speciales/livres_artistes_ouvrage_bibliophilie/cpq_cs_livres_art_bibliophilie.jsp (consulté le 17 décembre 2009).

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, « Livre d'artiste », www.banq.qc.ca/portal/dt/collections/dons_acquisitions/depot_legal/publications_assujetties/livre_artiste/livre_artiste.jsp (consulté le 17 décembre 2009).

Bilan du siècle, « Déclenchement d'une grève à Murdochville - 11 mars 1957 », www.bilan.usherb.ca/bilan/pages/evenements/1227.html (consulté le 17 décembre 2009).

Beaulieu, Marie-Pierre, « La mise en scène des archives par les artistes contemporains », mémoire de maîtrise, Montréal, Université de Montréal, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, 2009, 130 p., https://hdl.handle.net/1866/2962 (consulté le 17 décembre 2009).

Bourriaud, Nicolas, *Postproduction – La culture comme scénario, comment l'art reprogramme le monde contemporain*, Dijon, Les Presses du Réel, 2003, 95 p.

Conseil canadien des archives, *Vers l'élaboration d'une stratégie nationale d'acquisition – Recommandations concernant la planification des acquisitions*, Ottawa, Conseil canadien des archives, 1995, 88 p.

Cotton, Charlotte, *La photographie dans l'art contemporain*, Paris, Thames & Hudson, 2005, 224 p.

Couture, Carol, « La politique de gestion des archives », dans Carol Couture et autres, *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec, coll. « Gestion de l'information », 1999, p. 3-30.

Desaive, Pierre-Yves, « Devoir de mémoire, archives et contre-monuments », *Cahiers de Mariemont – Art et Archives*, no 35, 2007, p. 33-36.

Farge, Arlette, *Le goût de l'archive*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « La librairie du XXe siècle », 1989, 152 p.

Grauerholz, Angela, *At Work and Play*, www.artworkandplay.ca (consulté le 17 décembre 2009).

G[illegible], Jacques, « Mémoire et archives : les choix des témoignages », dans Yvon Lemay et Louise Gagnon-Arguin (dir.), *L'archiviste, constructeur, gardien et communicateur – Mélanges en hommage à Jacques Grimard, 1947-2007*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2009, p. 159-172.

Hexagram, *Tout embrasser*, www.hexagram.org/spip.php?page=project_file&lang=fr&sid=2&id_rubrique=5&id_article=260 (consulté le 17 décembre 2009).

Lamarche, Bernard, « Prix Paul-Émile-Borduas – Créer en chambre noire, la photographie documentaire de Raymonde April », *Le Devoir*, 22 novembre 2003, p. G 10.

Lamarche, Bernard, « Images du passé », *Le Devoir*, 10 septembre 1997, p. B 11.

Lemay, Yvon, « Le détournement artistique des archives », dans Paul Servais (dir.), *Falsifications, instrumentalisations, censures, divulgations – Les malversations archivistiques – Actes des 9es Journées des Archives de l'Université de Louvain tenues à Louvain-La-Neuve les 23 et 24 avril 2009*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, à paraître.

Lemay, Yvon, « Art et archives : une perspective archivistique », *Encontros Bibli : Revista Eletrônica de Biblioteconomia e Ciência da Informação – Pesquisa em Ciência da Informação no Brasil e no Canadá* (numéro spécial), premier semestre 2009, p. 64-86, www.periodicos.ufsc.br/index.php/eb/article/view/11064/10547 (consulté le 17 décembre 2009).

Millar, Laura, « Touchstones : Considering the Relationship between Memory and Archives », *Archivaria*, no 61, printemps 2006, p. 105-126.

Ninacs, Anne-Marie, « Pour un peu d'éternité », dans *l'emploi du temps – Acquisitions récentes en art actuel*, catalogue d'exposition (Musée national des beaux-arts du Québec, 8 février-25 mai 2003), Québec, Musée national des beaux-arts du Québec, 2003, p. 37-51.

Piggott, Michael, « Archives and Memory », dans Sue McKemmish et autres (dir.), *Archives – Recordkeeping in Society*, Wagga Wagga, Centre for Information Studies, Charles Stuart University, 2005, p. 299-328.

P[illegible] Thomas, Jean-Pierre, « Archives et transdisciplinarité », dans Archives de France, *L'action éducative et culturelle des Archives – Actes du colloque « Quelle politique culturelle pour les services éducatifs des Archives ? », Hôtel de ville de Lyon les 1er et 3 juin 2005*, Paris, La documentation française, 2007, p. 146-150.

Rolland, Eugène, *Rimes et jeux de l'enfance*, Paris, Maisonneuve et Cie, Éditeurs, coll. « Les littératures populaires de toutes les nations », 1883, 397 p.

Scha[illegible]ner, Ingrid et Matthias Winzen (dir.), *Deep Storage – Collecting, Storing, and Archiving in Art*, Munich / New York, Prestel, 1998, 303 p.

Thibault, Jean-Marie, « Il y a 50 ans, la grève de Murdochville : le "refus global ouvrier" », *Le Devoir*, 9 mars 2007, p. A 9.

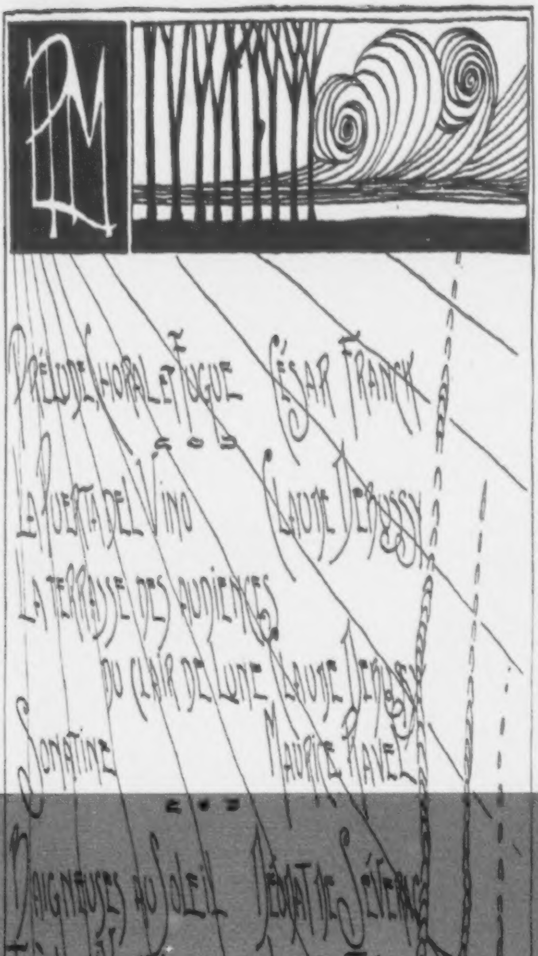

La modernité musicale en filigrane dans la société québécoise : revue de presse de cinq concerts présentés entre 1917 et 1935

Claudine Caron

La représentation d'une société foncièrement traditionnelle et conservatrice, durant la première moitié du XX^e siècle, continue à teinter l'histoire de la musique au Québec. En concordance, la méconnaissance de la vie musicale de cette période, la comparaison incessante du Québec avec l'Europe, de même que la conception stéréotypée d'avant et après l'avènement de la musique contemporaine ont largement contribué à minimiser l'intérêt qu'a pu avoir la population du Québec pour la musique moderne. Or, des musiciens comme Léo-Pol Morin (1892-1941) interprètent dès les années 1910 des œuvres de compositeurs récents que le public va écouter en grand nombre (ill. 1). Quels sont les programmes musicaux présentés ? Comment le public réagit-il à l'audition d'œuvres « nouvelles » ? En quoi les réflexions de Morin sur son public transcendent-elles les questions relatives à la culture québécoise ?

Le répertoire moderne de Léo-Pol Morin remonte essentiellement à la musique de Claude Debussy (1862-1918)[1], à celle d'Erik Satie (1866-1925), d'Albert Roussel (1869-1937), de Maurice Ravel (1875-1937), puis de Darius Milhaud (1892-1974) et de Francis Poulenc (1899-1963). Morin utilise aussi le mot « moderne », ainsi que le font les critiques musicaux des principaux périodiques et des quotidiens, pour parler de la musique de deux compositeurs français généralement rattachés au XIX^e siècle, César Franck (1822-1890) et Gabriel Fauré (1845-1924)[2]. Il qualifie également de moderne la musique des compositeurs espagnols Enrique Granados (1867-1916), Manuel de Falla (1876-1946) et Heitor Villa-Lobos (1887-1959), tout comme celle des compositeurs

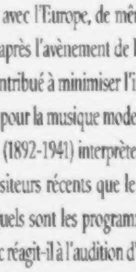

1. *Léo-Pol Morin, vers 1917*
Photographe non identifié.
Le Canada

1. Le musicologue Paul Griffiths fait aussi remonter la modernité musicale à Claude Debussy. P. Griffiths, *Brève histoire de la musique moderne*, p. 9.
2. L.-P. Morin, « Le piano – Sa musique – Un interprète », *Le Nigog*, août 1918, p. 263 ; « Léo-Pol Morin à Québec », *Le Canada*, 6 mars 1935, p. 3 ; L.-P. Morin, « Quelques musiciens français : I. Gabriel Fauré », *Le Nigog*, octobre 1918, p. 331.

canadiens James Callihou (le pseudonyme de Morin), Claude Champagne (1891-1965), Rodolphe Mathieu (1890-1962) et Georges-Émile Tanguay (1893-1964). Se greffent à son répertoire moderne des œuvres des compositeurs Cyril Scott (1879-1970), Alexandre Tansman (1897-1986) et Erich Wolfgang Korngold (1897-1957), de même que de plusieurs autres qu'il interprète sur une base irrégulière mais qui, malgré le peu de récurrence de leur nom dans ses programmes, semblent des constituants importants du développement du goût pour des écritures nouvelles : Béla Bartók, Alban Berg, Abel Decaux, Louis Durey, Arthur Honegger et Arnold Schoenberg. Sa musicothèque comprend aussi plusieurs œuvres de Bartók qu'il ne joue pas en concert, puis quelques-unes de Tibor Harsányi, de Paul Hindemith, de Federico Mompou, de Vittorio Rieti, d'Alexandre Scriabine et d'Igor Stravinski, entre autres[3].

Nous examinerons la revue de presse de cinq concerts de musique moderne française offerts par le pianiste Léo-Pol Morin, à Montréal et à Québec, entre 1917 et 1935[4]. Les articles (y compris ceux de Morin) seront vus par la lentille des trois axes théoriques élaborés par Hans Robert Jauss sur l'esthétique de la réception (1978) : 1. l'horizon d'attente du public ; 2. les écarts esthétiques que présente l'audition d'œuvres « modernes » ; 3. le changement d'horizon d'attente qui s'opère au fil des années **(ill. 2)**.

2. Revue Le Nigog dans laquelle Léo-Pol Morin a publié des articles

Léo-Pol Morin en concert : programmes et revue de presse

Le 11 novembre 1914, lorsque Léo-Pol Morin interprète pour la première fois à Québec des œuvres de Debussy, de Ravel et d'Albéniz[5], la salle des Chevaliers de Colomb est pleine et il doit bisser *Clair de lune* de Debussy[6]. Quelques mois plus tard, lors de son premier concert « officiel » à Montréal, le 16 avril 1915, il remporte un vif succès auprès de la critique musicale et du public, venu en très grand nombre pour l'entendre[7]. Cependant, bien que l'intégration d'œuvres de Debussy et de Ravel se fasse assez facilement au début de sa carrière, notamment en les insérant entre des œuvres romantiques de Chopin, de Liszt et de Schumann, d'importantes réserves seront exprimées dans les années suivantes. En effet, au cours de 1916 et de 1917, plus ses programmes sont centrés sur le répertoire moderne et plus ses concerts provoquent des réactions divergentes. À la suite du concert « Laurendeau-Morin » donné le 17 avril 1917[8], tandis qu'Arthur Letondal observe le public qui écoute « avec le plus vif intérêt[9] », Pierre Nisard, s'insurgeant devant l'absurdité des musiques de Debussy et de Ravel, affirme : « Parfois les alliances de sons

3. La musicothèque de Léo-Pol Morin a été en partie reconstituée par l'auteure à partir des partitions autographiées qu'il a léguées à l'école de musique Vincent-d'Indy. C. Caron, « Chroniques des concerts du pianiste Léo-Pol Morin », p. 503-513.
4. Soulignons d'emblée que les efforts de Léo-Pol Morin sont tôt conjugués à ceux de quelques collègues parmi lesquels le Quatuor Dubois interprète le Quatuor de Debussy à partir de 1911 à Montréal ; le pianiste sherbrookois Stanley Gardner donne des récitals comprenant des œuvres de Debussy, de Ravel, de Scott et de Turina dès 1918 ; Edmond Trudel interprète des œuvres de Debussy et d'Albéniz dans un concert qu'il donne au Ladies' Morning Musical Club en 1919 ; et le Quatuor Chamberland (fondé en 1923) interprète aussi régulièrement le Quatuor de Debussy. De plus, des interprètes de réputation internationale s'arrêtent à Montréal pour y présenter de la musique moderne : le Quatuor Kneisel interprète deux mouvements du Quatuor de Debussy en 1905 ; le pianiste Leo Ornstein (le « futuriste ») donne plusieurs récitals en 1916 ; Prokofiev, en 1922, interprète ses compositions, mais aussi du Moussorgski et du Scriabine ; Cyril Scott présente un programme entièrement composé de ses œuvres en 1920 ; et Alfred Cortot joue notamment des œuvres de Debussy en 1920 et en 1921. Notons également que, vers 1908, Albert Papineau (chimiste, linguiste et poète), Émile Smith (chimiste, linguiste et poète) et Paul Morin (avocat et poète) abordent la musique de Debussy lors de trois conférences présentées dans le cadre de la société secrète l'Encéphale. R. Lahaise, « Guy Delahaye et son époque », p. 188-195.
5. Le programme de Morin comprend des œuvres des compositeurs Schumann, Chopin, Debussy, Gagnon (Henri), Ravel, Albéniz et Liszt.
6. « Concert », *L'Action sociale*, 11 novembre 1914, p. 6 ; « Morning Musical : A Great Success », *The Quebec Chronicle*, 12 novembre 1914, p. 10.
7. « Good Recital is Given by French Artists at Ritz », *The Montreal Daily Star*, 17 avril 1915, p. 2.
8. Le programme inclut notamment des œuvres des compositeurs Claude Debussy, Gabriel Grovlez, Raoul Pugno, Rodolphe Mathieu, Erich Wolfgang Korngold, Georges-Émile Tanguay et Maurice Ravel.
9. A. Letondal, « En marge du concert Laurendeau-Morin », *Le Canada musical*, 5 mai 1917, p. 6.

LE CANADA MUSICAL

LA CONFÉRENCE DE M. BOUCHER

3. Article sur la causerie-concert du 2 novembre 1917 rédigé par le critique du Canada musical.

devinnent si joliment criardes, d'un faux si désespérant que les auditeurs éclatent de rire[10] ». Dès lors, les commentaires négatifs et les polémiques qui paraissent dans la presse en 1917 à propos de la musique moderne deviendront une source de motivation pour Morin afin de renseigner son public et de développer son goût pour le type de musique qu'il défend[11].

C'est sur cette lancée qu'il présente une première causerie-concert, à Montréal, le 2 novembre 1917 (en reprise à Québec le 28 novembre suivant), ce qui lui donne une occasion de démystifier la musique moderne et d'établir un contact plus sûr avec le public[12]. Centré sur le répertoire moderne français, Maurice Boucher[13] prononce une conférence **(ill. 3)** que Morin illustre au piano avec les œuvres suivantes :

> *FAURÉ, Nocturne n° 3, op. 33*
> *INDY (d'), Poèmes des montagnes – Danses rythmiques*
> *DEBUSSY, Images (1re série) – Hommage à Rameau et Reflets dans l'eau*
> *DEBUSSY, La cathédrale engloutie (1er livre des Préludes)*
> *RAVEL, Sonatine*
> *RAVEL, Menuet*
> *SATIE, Véritables préludes flasques (pour un chien)[14]*

Pour le critique du *Canada musical*, les explications de M. Boucher sur la musique moderne illustrée au piano par Morin sont une grâce :

> *C'est que l'attrait d'une causerie sur [la] question si discutée [de la musique moderne] était puissant, chacun tenant à s'éclaircir, à savoir toujours davantage et à comprendre toujours mieux cette nouvelle musique, qui semble avoir bouleversé toutes les lois du classicisme et du passé. […] La musique française […] est profonde et vraie, et veut s'épanouir dans des nouveautés[15].*

10. P. Nisard, « Chronique musicale », *L'Escholier*, 4 mai 1917, p. 3.
11. Ces polémiques sont présentées dans C. Caron, « Chroniques des concerts du pianiste Léo-Pol Morin », p. 79-86.
12. « La conférence de M. Boucher », *Le Canada musical*, 17 novembre 1917, p. 9 ; « Sur la musique moderne », *L'Action catholique*, 29 novembre 1917, p. 6 ; « La causerie du lieut. Boucher », *L'Événement*, 29 novembre 1917, p. 5.
13. Maurice Boucher est chevalier de la Légion d'honneur, professeur au lycée de Lyon où il donne des cours sur la musique moderne française et futur auteur d'un essai intitulé *Claude Debussy – Essai pour la connaissance du devenir*.
14. Le programme de Montréal prend fin par la *Sonate pour violon et piano en la majeur* de Franck avec M. Boucher au violon.
15. « La conférence de M. Boucher », *Le Canada musical*, 17 novembre 1917, p. 9.

La formule causerie-concert, qui permet de faire une mise au point sur l'histoire de la musique en y situant la musique moderne, suscite d'emblée l'intérêt. Selon les commentaires publiés dans *The Quebec Chronicle*, la présentation de Québec attire une foule beaucoup trop nombreuse pour la salle :

> *The announcement for the past week of a lecture by M. Maurice Boucher on "La musique moderne" under the auspices of the Institute Canadien, was certainly a drawing card, for half an hour before it was scheduled to begin, the Knights of Colombus Hall was already over-crowded. Nevertheless, persevering persons continued to edge their way in despite the protests of those who were wedged in by the wall in the rear of the Hall and in the aisles, and the place was literally crammed when the time for the lecture came around. […] Mr. Leo-Pol Morin, the brilliant Canadian artist, then took his seat at the piano, and some beautiful pieces were rendered […]*[16].

Peu de temps après l'armistice de la Première Guerre mondiale, en janvier 1919, Léo-Pol Morin s'exile à Paris, et ce, jusqu'en 1925. Durant cette période, au printemps 1922, il revient faire une tournée de concerts au Canada et, le 17 avril, il offre au public montréalais un récital d'adieu extraordinaire rappelant ceux qu'il donnait la veille de son départ, trois ans plus tôt[17] **(ill. 4)**. Ce récital, qui clôt sa tournée, est présenté à la salle Ladies' Ordinary de l'hôtel Windsor[18] **(ill. 5)**. Le pianiste poursuit son objectif consistant à faire connaître au public « le tout dernier mouvement d'ensemble de la musique française », c'est-à-dire la musique des compositeurs du Groupe des Six, celle de Fauré, de Debussy, de Ravel et de Roussel, écrit-il, puis celle de « quelques autres musiciens très importants qui n'appartiennent encore à aucun groupement organisé », comme Gabriel Grovlez, Roland-Manuel, Alexandre Tansman et Rodolphe Mathieu[19]. Il interprète donc une collection d'œuvres à l'image de la création musicale parisienne :

4. Annonce du récital d'adieu du 17 avril 1922

GROVLEZ, *Recuerdos*
FAURÉ, *Thème et variations*
MATHIEU, *Trois préludes*
TANSMAN, *Prélude n° IV*
POULENC, *Mouvements perpétuels*
HONEGGER, *Trois pièces*, H. 23 – *Hommage à Ravel*
AURIC, *Pastorale n° IV*
ROLAND-MANUEL, *Idylles* – II. *Clarisse*
ROUSSEL, *Suite en fa dièse*, op. 14 – *Bourrée*
DUREY, *Prélude n° 1*, op. 26 (créé par Morin à Paris en mai 1921)
SATIE, *Croquis et Agaceries d'un gros bonhomme en bois*
MILHAUD, *Printemps n° 1*
RAVEL, *Gaspard de la nuit* – *Le Gibet*
DEBUSSY, *Images* (2e série)

Comme lors des concerts précédents, on tient à préciser que le public est spécialement constitué « de connaisseurs[20] », ce qui permet de croire à un intérêt soutenu pour la nouveauté. Mais ceci ne se fait pas sans effort et Morin prend soin d'ajouter au programme une brève description des œuvres[21]. Un article critique publié dans le *Montreal Daily Star* met en valeur l'attention qu'il porte à son public et celui-ci réciproquement, malgré un programme spécialisé plus difficile à écouter :

> *Mr. Morin's program had on it twenty pieces, and he played two encores, but the concert did not last more than an hour and a half […] Yet it is probable that not a few persons in the audience found the recital a strain. To listen to one new and strangely dissonant composition after another demands the closest attention of the listener to keep his mind clear of confusion; and perhaps for this very reason, […], such a recital is a good thing, preventing those who hear it from settling back and mentally going to sleep. At least the moderns make us sit up*[22].

Le répertoire choisi et enchaîné à la suite exige une concentration peu habituelle et modifie l'expérience du concert en interpellant tout autant l'intellect que l'affect des auditeurs. Pourtant, Morin doit donner plusieurs rappels dont, en finale, les *Jeux d'eau* de Ravel[23].

5. Programme d'un récital offert par Léo-Pol Morin à la salle Ladies' Ordinary dès 1918

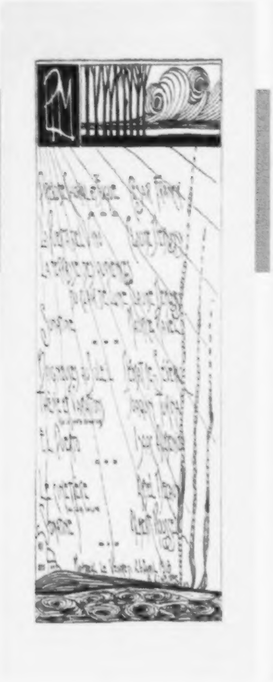

16. « Brilliant Address on Modern Music », *The Quebec Chronicle*, 29 novembre 1917, p. 5.
17. C. Caron, « Le pianiste Léo-Pol Morin (1892-1941), entre les récitals d'adieu à sa patrie et ses concerts à Paris, ou la liberté de l'exil », p. 35-55.
18. Les concerts de la tournée canadienne de Léo-Pol Morin, en 1922, ont lieu à Montréal (5 mars, 8 et 17 avril), Québec (14, 26 et 28 mars et 9 avril), Trois-Rivières (19 avril), Lachine (20 avril) et La Tuque (date non trouvée).
19. L.-P. Morin, « Rétrospection », *Le Matin / Le Matin*, article signé en date du 19 mai 1922, mais publié dans l'édition du 10 juin.

20. « Récital de M. Léo-Pol Morin », *La Presse*, 18 avril 1922, p. 7.
21. Le programme et les commentaires sont reproduits dans « Le Concert Morin », *Le Matin / Le Matin*, 22 avril 1922, p. 2.
22. [P. King], « Modern French Music is Played », *The Montreal Daily Star*, 18 avril 1922, p. 2.
23. F. Pelletier, « Léo-Pol Morin », *Le Devoir*, 18 avril 1922, p. 1.

6. Hôtel Windsor, Montréal, [illegible]

Le 11 décembre 1927, c'est-à-dire deux ans après son retour au Canada, Léo-Pol Morin, Cédia Brault (soprano) et Robert Imandt (violoniste) offrent un concert « Hommage à Debussy » à l'hôtel Windsor[24] **(ill. 6)**. Ce concert exceptionnel – parmi les premiers à être entièrement consacrés à Debussy au Canada – est organisé avec Victor Brault sous la direction de l'imprésario Bernard Laberge[25]. Morin y convie le public dans un esprit d'ouverture : « Cet art simple et direct dit ce qu'il veut dire. Il touche et charme sans préparation et sans avertissement quiconque est susceptible de l'être. Il n'est que de s'y laisser aller[26]. » Le programme tout Debussy comprend les œuvres suivantes, dont celles interprétées par Morin sont suivies d'un astérisque :

*Sonate pour violon et piano (avec Robert Imandt)**
Beau soir
Trois chansons de France – La grotte et Le temps a laissé son manteau
*Terrasse des audiences du clair de lune (2e livre des Préludes)**
*Images (1re série) – Reflets dans l'eau**
Petite suite – Menuet
Épigraphes antiques – Pour invoquer Pan, dieu du vent d'été
La plus que lente
Fêtes galantes – En sourdine
Ariettes oubliées – Il pleure dans mon cœur
Mandoline
*La Puerta del vino (2e livre des Préludes)**
*La cathédrale engloutie (1er livre des Préludes)**
*Images (2e série) – Poissons d'or**

L'accueil réservé au « Festival Debussy » par l'ensemble des critiques musicaux montréalais est extraordinaire. De fait, le programme, original, « a été interprété avec la perfection que l'on attendait[27] » et le public est ravi. Pour Jean Nolin, de *La Patrie*,

> *Claude Debussy, le poète du soleil, de l'air et de l'eau, a reçu hier, dans une ville enchantée par la fée candide des neiges, un hommage délicat et discret, digne de celui vers lequel il montait, digne aussi des musiciens qui le lui rendirent. [...] Jamais Mme Cédia Brault ne chanta mieux, jamais MM. Léo-Pol Morin et Robert Imandt ne furent plus maîtres de leur instrument qu'à cet unique festival de la musique française*[28].

Quant au public, il semble encore une fois qu'il ait été nombreux et que la musique de Debussy l'ait captivé. Les critiques musicaux racontent :

> *Au début, l'auditoire fort nombreux (la salle était trop petite à le contenir. Une cinquantaine d'auditeurs faisaient cercle autour de la plateforme), semblait montrer peu d'enthousiasme, à mesure que les pièces au programme défilaient, le charme opérait et à la fin ce fut Claude Debussy qui triomphait lui-même*[29].

> *It was free of charge, and invited guests turned up in large numbers [...] Mr. Imandt revealed that he has true soul of an artist, and his playing culminated with a spontaneous ovation from an audience which nobody could accuse of being non-critical*[30].

24. F. Pelletier, « Le Festival Debussy devient un geste héroïque », *Le Devoir*, 10 décembre 1927, p. 6.
25. « Festival Debussy », annonce, *La Patrie*, 5 novembre 1927, p. 36. Bernard Laberge (1891-1951) est un imprésario, organiste, pianiste et critique canadien naturalisé américain en 1940. Notaire de formation, il fait parallèlement des études en musique, puis consacre sa carrière au milieu musical en devenant imprésario et travaille successivement seul ou en collaboration avec Henry Michaud et Lucy Bogue.
26. L.-P. Morin, « La musique de Claude Debussy », *La Patrie*, 10 décembre 1927, p. 38.
27. « Un bel hommage à Claude Debussy », *Le Canada*, 12 décembre 1927, p. 5.
28. J. Nolin, « Hommage à Debussy », *La Patrie*, 12 décembre 1927, p. 21.
29. « Un bel hommage à Claude Debussy », *Le Canada*, 12 décembre 1927, p. 5.
30. « Local Artists in Excellent Recital », *The Gazette*, 12 décembre 1927, p. 8.

> *Des rappels sans fin, auxquels les trois artistes répondirent plus d'une fois avec bonne grâce, soulignèrent [le] triomphe définitif [de Debussy]*[31].

Avec plus de réserves, Frédéric Pelletier se questionne sur les réelles motivations du public invité à ce concert, mais insiste lui aussi pour accorder en bonne partie le triomphe à la musique de Debussy :

> *Sans doute y a-t-il, dans l'admiration que provoquent de pareilles œuvres, une part de bonne volonté à les comprendre et beaucoup de personnes n'oseraient pas avouer que certaines pièces les laissent plutôt perplexes, mais l'attention donnée aux trois interprètes fut religieuse et les applaudissements, s'ils s'adressaient surtout aux trois interprètes, allaient inconsciemment, pour une grande part, aux œuvres elles-mêmes*[32].

Le 15 décembre 1933, Morin présente une version actualisée de sa causerie-concert de 1917 et l'intitule « Claude Debussy et la musique française d'aujourd'hui ». Il reprend le *Nocturne* et la *Barcarolle* de Fauré, le *Menuet* de Ravel, les deux *Images* de Debussy, mais, à la différence des causeries-concerts de 1917, omet Franck, d'Indy et Satie (ce dernier était alors considéré comme le plus avant-gardiste du programme) pour leur substituer Ibert, Milhaud et Poulenc. Présenté au théâtre Stella, à Montréal, le programme se lit ainsi :

DEBUSSY, *Images* (1re série) – *Hommage à Rameau*
DEBUSSY, *Feuilles mortes* (2e livre des *Préludes*)
DEBUSSY, *Terrasse des audiences du clair de lune* (2e livre des *Préludes*)
DEBUSSY, *Images* (1re série) – *Reflets dans l'eau*
FAURÉ, *Nocturne n° 3 en la bémol*, op. 33
FAURÉ, *Barcarolle n° 6 en mi bémol majeur*, op. 70
RAVEL, *Tombeau de Couperin* – *Menuet* et *Rigaudon*
MILHAUD, *Saudades do Brasil*, op. 67
IBERT, *Française*
POULENC, *Novelette en do*

Comme les causeries-concerts de 1917, celle-ci attire un grand nombre d'auditeurs. Avec la notoriété qu'il a acquise au fil des années, Morin, en 1933, semble avoir gagné définitivement la confiance du public. Le docteur Adrien Plouffe, qu'il fréquentait lors de son premier séjour à Paris en 1912 et 1913, reste ébahi devant tant d'érudition et de simplicité réunies :

> *En joignant mes applaudissements à ceux d'une salle conquise, je me reportais à quelque dix neuf ans en arrière et je comparais les premiers concerts de Morin à ce récital. [...] Si j'ai eu un des grands plaisirs de ma vie à écouter la conférence du critique érudit, quelle n'a pas été ma joie d'entendre Léo-Pol Morin jouer comme aux grands jours*[33] *!*

Morin obtient un succès formidable et le public y assiste encore une fois en grand nombre : « L'assistance nombreuse et extrêmement choisie fit fête au grand pianiste de France qui naquit et vécut chez nous et dont l'élite canadienne-française ne cite jamais le nom sans fierté[34]. » Toutefois, même si le concert est remarqué par l'ensemble des critiques musicaux, les œuvres des nouveaux compositeurs au programme ne soulèvent que peu de réactions. Le seul à s'avancer est Marcel Valois, qui écrit : « Une danse espagnole *[Saudades do Brasil]* de Darius Milhaud dérouta bien des gens ; le thème légèrement encanaillé avait l'air d'être entendu sur trois pianos à la fois et dans des tons naturellement différents[35]. »

31. J. Nolin, « Hommage à Debussy », *La Patrie*, 12 décembre 1927, p. 21.
32. F. Pelletier, « Festival Debussy », *Le Devoir*, 12 décembre 1927, p. 3.
33. A. Plouffe, « Léo-Pol Morin et la musique moderne », *Le Progrès du golfe*, 29 décembre 1933, p. 3.
34. M. Valois, « Léo-Pol Morin au Stella », *La Presse*, 16 décembre 1933, p. 37.
35. *Ibid.*

En 1935, Léo-Pol Morin reprend essentiellement le même programme à Philadelphie et à Québec[36], suivant le thème exposé précédemment à Montréal, « Claude Debussy et la musique française d'aujourd'hui » **(ill. 7)**. Le concert conférence donné à Québec a lieu au château Frontenac, le 5 mars, devant les membres du Quebec Ladies' Morning Musical Club, « un auditoire qui connaissait sa réputation de bel artiste et de spirituel conférencier, un auditoire qui savait apprécier et par qui il fut longuement, chaleureusement applaudi[37] ». Morin y fait précisément entendre :

DEBUSSY, *Images* (1re série) – *Hommage à Rameau* et *Reflets dans l'eau*
DEBUSSY, *Terrasse des audiences du clair de lune* (2e livre des *Préludes*)
DEBUSSY, *La puerta del vino* (2e livre des *Préludes*)
FAURÉ, *Nocturne nº 3 en la bémol*, op. 33
FAURÉ, *Barcarolle nº 6 en mi bémol majeur*, op. 70
RAVEL, *Sonatine – Menuet*
RAVEL, *Gaspard de la nuit – Le gibet*
RAVEL, *Tombeau de Couperin – Rigaudon*
HONEGGER, *Sept pièces brèves* – nº 1 et nº 2
MILHAUD, *Saudades do Brasil*, op. 67 – *Tijuca*
POULENC, *Novelette en do*
IBERT, *Histoires* – *La cage de cristal* et *Le petit âne blanc*

7. [illegible]

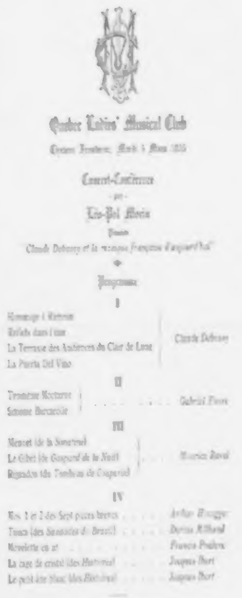
Quebec Ladies' Musical Club
[illegible] Frontenac, Mardi 5 Mars 1935
Concert-Conférence
– par –
Léo-Pol Morin
[illegible]
"Claude Debussy et la musique française d'aujourd'hui"
Programme
I
Hommage à Rameau / Reflets dans l'eau / La Terrasse des Audiences du Clair de Lune / La Puerta Del Vino — Claude Debussy
II
Troisième Nocturne / Sixième Barcarolle — Gabriel Fauré
III
Menuet (de la Sonatine) / Le Gibet (de Gaspard de la Nuit) / Rigaudon (du Tombeau de Couperin) — Maurice Ravel
IV
Nos. 1 et 2 des Sept pièces brèves — Arthur Honegger
Tijuca (des Saudades do Brasil) — Darius Milhaud
Novelette en ut — Francis Poulenc
La cage de cristal (des Histoires) — Jacques Ibert
Le petit âne blanc (des Histoires) — Jacques Ibert

Ce concert-conférence soulève une fois de plus l'enthousiasme du public et on peut lire, dans *Le Soleil* : « Une conférence sur la musique avec audition de pièces, voilà un régal auquel nous ne sommes pas beaucoup habitués, nous pauvres Québécois perdus dans le Nord[38]. » Quant au critique du *Quebec Chronicle Telegraph*, il souligne le succès obtenu et les trois rappels, incluant deux des œuvres favorites interprétées par Morin depuis maintenant 20 ans : « Mr. Morin's performance was enthusiastically applauded and among the encores he gave in response were *Cathédrale engloutie*, *Clair de lune* and *An Old Breton Legend*[39]. » Mais ce commentaire à propos des œuvres jouées en rappel, qui permet de penser qu'un public d'habitués est désormais constitué, n'est pas sans en rappeler un autre publié quatre ans plus tôt dans *La Lyre* et qui mettait au jour le « conservatisme » de Morin quant au renouvellement de son répertoire au fil des années :

> *Il [Morin] n'a rien trouvé autre chose à nous jouer dernièrement de Debussy que le* Clair de lune *et la* Cathédrale engloutie*, qui sont des choses exquises, sûrement, mais... voilà au moins dix années qu'il les met à son programme! Il y a tant d'autres pièces magnifiques qui dorment dans ses cartons que nous serions curieux de lui entendre interpréter. Que craint-il*[40] *?*

En effet, si l'on se fie aux articles de presse, une bonne partie des programmes interprétés par Morin sont devenus habituels pour le public qui assiste à ses concerts, à un point tel qu'en dépit de toutes les partitions qu'il possède et des nombreuses œuvres dont on sait qu'il ne les a jouées que quelques fois, il renouvelle peu ses programmes et on finit par le lui reprocher.

36. Le programme présenté à Québec inclut également les *Sept pièces brèves* – nº 1 et nº 2 d'Arthur Honegger.
37. « M. Léo-Pol Morin au Club musical des dames, hier », *Le Soleil*, 6 mars 1935, p. 3.
38. *Ibid.*
39. « Concert-Lecture By Léo-Pol Morin Proves Instructive Musical Treat », *The Quebec Chronicle Telegraph*, 6 mars 1935, p. 3.
40. A. D., « À Montréal », *La Lyre*, vol. 8, nº 78, février 1931, p. 4.

Réflexions de Léo-Pol Morin sur son public

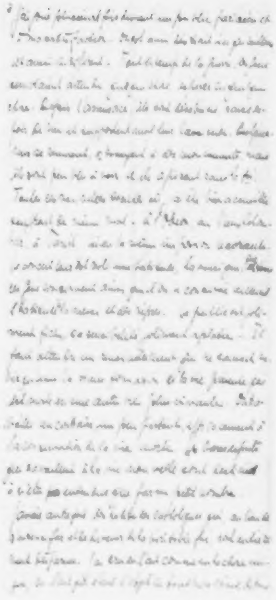

8. [illegible]

Parallèlement à sa carrière de concertiste, Léo-Pol Morin publie quelque 600 articles dans les quotidiens et les périodiques. Avec détermination, il tente de pallier le manque de connaissances qu'il décrie dans *Le Nigog* (1918), dénonçant l'incapacité du public à distinguer l'appréciation de la beauté d'une œuvre de la « contemplation satisfaite de la médiocrité[41] ». Il s'interroge dès lors constamment et pose un regard unique sur son public, partageant ses impressions de sa plume franche avec ses amis et les lecteurs de ses chroniques. Parmi les textes qu'il rédige au gré de ses allers-retours entre l'Amérique et l'Europe, rappelons tout d'abord la lettre qu'il envoie à Ozias Leduc, en 1919, alors en exil à Paris quelques mois après la Guerre, dans laquelle il fait état de sa déception : « J'ai joué plusieurs fois devant un public parisien et à ma satisfaction – on est aussi distrait ici qu'ailleurs et aussi indifférent. [...] Le public est joliment fichu, sa sensibilité joliment aplatie[42] » **(ill. 8)**.

En février 1922, sur invitation du *Canada musical*, Léo-Pol Morin écrit une « lettre », de Paris, dans laquelle il évalue le domaine au Canada :

> *Oui, certainement, il s'est accompli des progrès très sensibles dans le domaine de la musique. Le temps me paraît déjà lointain où l'on devait lutter pour imposer à l'attention du public et des musiciens certains compositeurs désormais célèbres, même au Canada [...]. La musique moderne française a triomphé ici comme ailleurs; elle a vaincu les plus entêtés. La critique s'est inclinée et elle fut une complète louange dans certains cas. [...] Mais!! Debussy est mort... Son premier chef-d'œuvre date de 1892, et Ravel écrivit il y a près de vingt ans une de ses œuvres les plus significatives. [...] Alors, quel sort réserve-t-on à des musiciens comme Arthur Honegger, Darius Milhaud, Roland-Manuel, Louis Durey, Georges Auric, pour n'en citer que quelques-uns parmi les plus remarquables de l'heure présente en France? Sans doute, on ne les connaît pas encore beaucoup. Mais on les connaîtra : on écoutera peut-être leurs œuvres avec méfiance et on les trouvera confuses, incompréhensibles, pour ne pas déroger à l'usage. On ne les étudiera que [...] quand elles auront été partout acclamées, quand le temps les aura consacrées. Il ne faut s'étonner de rien, c'est ainsi que cela se passe partout*[43].

De retour à Paris à la suite de sa tournée canadienne, Morin publie un autre article important intitulé « Rétrospection », dans lequel il fait référence à l'article du *Canada musical* :

> *je suis revenu en France avec la conviction très ferme que l'on aime décidément le piano dans la province de Québec! Mais tout est relatif, et un pianiste étranger, à ma place, eû[t] quitté le Canada bien avant moi et dans un état voisin de la prostration. C'est que moi, je connais bien ma province, je connais l'apathie naturelle des uns, la réelle culture des autres et cette paradoxale manie de vanter ce qui est canadien tout en l'écrasant. [...] Un tel programme n'eû[t] pas été accepté aussi placidement ici, en provinces [françaises], et certes le public eû[t] manifesté*[44].

41. L.-P. Morin, « La légende de l'art musical canadien et les musiciens de Montréal », *Le Nigog*, janvier 1918, p. 18.
42. Léo-Pol Morin, [Lettre à Ozias Leduc], 8 juin 1919, p. 3. Centre d'archives de Montréal, fonds Ozias Leduc (MSS327).
43. Léo-Pol Morin à Charles-Onésime Lamontagne (directeur du *Canada musical*), lettre datée du 28 février 1922 et publiée dans *Le Canada musical* du 4 mars 1922, p. 9-10. Les compositeurs joués dans le récital d'adieu du 17 avril 1922, auquel Morin fait allusion, sont Grovlez, Fauré, Mathieu, Tansman, Honegger, Auric, Roland-Manuel, Durey, Satie, Ravel et Debussy.
44. L.-P. Morin, « Rétrospection », *Le Matin / Le Miroir*, 10 juin 1922, p. 2.

À la fin de 1925, Léo-Pol Morin revient s'installer au Canada. Ayant joué aux États-Unis, puis en Belgique, en France, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Suisse, et après tout le questionnement relatif à son exil, il en vient à conclure que « la musique, le son, est à la portée de tout le monde », car :

> *Ceux qui l'aiment [la musique] le plus naturellement quelquefois, ce sont les ignorants de la musique, ceux qu'aucune culture n'a encore contrarié[s] et qu'aucun préjugé n'a touché[s]. Il arrive souvent que ceux-ci trouvent dans la musique des joies que les demi-civilisés et les demi-avertis ignoreront toujours à cause précisément de cette connaissance à demi assimilée*[45]*. Mais je ne veux pas faire ici l'apologie des incultes quand je sais que l'art musical pour être compris et goûté à fond doit avoir été longuement étudié. D'un autre côté, je ne voudrais pas négliger le plaisir que prend quelquefois le grand public devant une œuvre d'art sans pour cela me faire le servant d'un art pour le peuple, auquel je ne crois pas et par tempérament et par principe*[46].

À partir de 1926, Morin entreprend une série de tournées au Québec, au Canada et aux États-Unis, explorant les valeurs qu'il préconise pour la décentralisation et la démocratisation de la musique. Cependant, bien que le portrait qu'il décrit soit plutôt positif et qu'il défende l'idée que le public peu connaisseur pour lequel il joue souvent est prêt « à accepter une belle œuvre comme la *Cathédrale engloutie* de Debussy aussi bien qu'une valse de Tartempion », il souhaiterait « qu'il y eût à Montréal un public de quelques centaines de personnes qui viendraient entendre de la musique sans y être sollicitées[47] ».

❧

Pour Léo-Pol Morin, « musique moderne » est synonyme de « musique d'aujourd'hui », c'est-à-dire de la musique de son temps. Sur le plan esthétique, elle désigne un répertoire qui marque une rupture avec le romantisme et qui est caractérisé par un langage personnel, imaginatif, qui tend à s'écarter des conventions du langage tonal, mais sans le rejeter nécessairement. Le répertoire moderne qu'il choisit de jouer se définit généralement par la non-sentimentalité des œuvres, l'ambiguïté des pôles tonaux, la polytonalité ou l'emploi de gammes par tons, l'absence de développement thématique, la liberté rythmique, de même que les sonorités nouvelles, originales et colorées. Si l'exploration de langages nouveaux n'est pas encore le fait des quelques musiciens-compositeurs canadiens-français au temps de Morin (hormis Rodolphe Mathieu et James Callihou), force est de constater qu'elle devient peu à peu celui des interprètes et des auditeurs. En effet, la revue de presse de concerts de musique moderne française offerts par ce pianiste nous indique que, d'une part, même si le public des concerts est souvent associé à une certaine élite, on ne peut plus dire que la population est réfractaire à la modernité musicale et que, d'autre part, les concerts de Morin contribuent à modifier les horizons d'écoute.

Bien sûr, Léo-Pol Morin rend compte des défis que présente l'audition d'œuvres nouvelles pour le public du Québec, mais aussi pour le public de la France, dont celui de Paris, certes le plus aguerri, qui n'en représente qu'une fraction. Non seulement ses réflexions sur le contexte de ses concerts et les commentaires parus dans la presse permettent de nuancer l'histoire de la musique au Québec en relativisant le conservatisme d'avant 1940, mais ils incitent à remettre en perspective le phénomène de « génération spontanée » qui aurait accompagné l'essor de la musique contemporaine au Québec dans les années 1950[48]. Des compositeurs et musicographes contemporains, qui se sont davantage centrés sur la création, ont parfois laissé croire que l'« inculture » de l'entre-deux-guerres, en musique de création, devait être une conséquence du « désert » auquel ils ont dû faire face dans les années 1950 et 1960[49]. Quoi que ce « désert » reste lui aussi à analyser, le survol de la carrière de Morin durant les décennies précédentes permet de démontrer que le répertoire moderne prend place dans le paysage culturel du Québec – on l'interprète, on l'écoute, on en discute, on y réfléchit – et que, par la même occasion, l'acte de composer devient reconnu. Enfin, s'il n'était pas décédé accidentellement en 1941, Morin aurait probablement interprété en concert ou à la radio l'œuvre pianistique d'un Olivier Messiaen, qu'il abordait déjà dans un article de 1937[50], ou celle d'un Jean Papineau-Couture, compositeur qu'il a influencé par son enseignement du piano en 1939 et qui allait cofonder la Société de musique contemporaine du Québec en 1966[51].

Sources

FONDS ET COLLECTIONS PATRIMONIALES DE BAnQ

Imprimés

L'Action catholique, 1917. Num.

L'Action sociale, 1914. Num.

La Lyre, 1931. Num.

La Patrie, 1926 à 1928. Num.

La Petite Revue, 1934.

La Presse, Montréal, 1922 à 1933.

Le Canada, 1927 à 1938. Num.

Le Canada musical, 1917 à 1922.

Le Devoir, 1922 à 1927.

Le Matin / Le Matin, Montréal, 1922.

Le Nigog, 1918.

Le Progrès du golfe, 1933.

L'Escholier – Gazette du Quartier latin, 1917.

Le Soleil, 1933.

L'Événement, 1917.

The Gazette, 1927.

The Montreal Daily Star, 1915 à 1922.

The Quebec Chronicle, 1914 à 1917. Num.

The Quebec Chronicle Telegraph, 1933.

Archives

Léo-Pol Morin, [Lettre à Ovias Leduc], 8 juin 1919. 6 p. Centre d'archives de Montréal, fonds Ovias Leduc (MSS327).

AUTRES SOURCES CONSULTÉES

Imprimés

Boucher, Maurice, *Claude Debussy – Essai pour la connaissance du devenir*, Paris, Rieder, 1930, 87 p.

Caron, Claudine, « Chroniques des concerts du pianiste Léo-Pol Morin (1892-1941) : pour un portrait de la modernité musicale au Québec », thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, Faculté de musique, 2006, 2 vol.

Caron, Claudine, « Le pianiste Léo-Pol Morin (1892-1941), entre les récitals d'adieu à sa patrie et ses concerts à Paris, ou la liberté de l'exil », *Paroles gelées*, UCLA French Studies, n° 22 (printemps 2006), p. 35-55.

Griffiths, Paul, *Brève histoire de la musique moderne de Debussy à Boulez*, traduction de l'anglais par Marie-Alyx Revellat, Paris, Fayard, coll. « Les chemins de la musique », 1992, 180 p.

Harvey, Jean-Charles, *Les demi-civilisés*, Montréal, Les Éditions du Totem, 1934, 223 p.

Jauss, Hans Robert, *Pour une esthétique de la réception*, traduction de l'allemand par Claude Maillard, Paris, Gallimard, 1978, 305 p.

Lahaise, Robert, « Guy Delahaye et son époque », thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, Département d'études françaises, 1984, 2 tomes.

Lefebvre, Marie-Thérèse, *Serge Garant et la révolution musicale au Québec*, Montréal, Louise Courteau, 1986, 239 p.

Lefebvre, Marie-Thérèse, *Jean Vallerand et la vie musicale au Québec, 1915-1994*, Montréal, Méridien, 1996, 109 p.

Trépanier, Esther, *Peinture et modernité au Québec, 1919-1939*, Québec, Nota bene, 1998, 395 p.

45. L'expression « demi-civilisés » utilisée par Léo-Pol Morin dans cet extrait porte à penser qu'il s'est inspiré du livre controversé de Jean-Charles Harvey, *Les demi-civilisés*. Or, l'article de Léo-Pol Morin, qui date de 1926, précède de huit ans l'édition de ce livre.
46. L.-P. Morin, « Le public et la musique », *La Patrie*, 15 mai 1926, p. 40. Léo-Pol Morin conserve cette opinion tout au long de sa carrière et s'en explique dans de nombreux articles : « Pourquoi je tourne », *La Patrie*, 25 février 1928, p. 38 ; « Musiciens, dilettantes et non-musiciens au concert », *La Patrie*, 10 mars 1928, p. 38 ; « Sur le mot moderne », *La Presse*, 21 mars 1931, p. 61 ; « Le public devant les programmes des Concerts Symphoniques », *Le Canada*, 30 septembre 1935, p. 6 ; « La vie musicale montréalaise », *Le Canada*, 30 avril 1938, p. 2 ; « La grande pitié de notre culture musicale, *Le Canada*, 8 mai 1939, p. 2.
47. R. Rumilly, « Entrevue avec M. Léo-Pol Morin », *La Petite Revue*, 15 novembre 1934. La sollicitation nécessaire pour que le public vienne plus nombreux aux concerts est également abordée dans son article « Le public au concert », *La Patrie*, 22 mai 1926, p. 40.

48. L'historienne de l'art Esther Trépanier aborde la question de « génération spontanée » dans le domaine de la peinture moderne au Québec entre 1919 et 1939. Elle met en relief les décennies qui ont précédé les années 1940, une période de transition, écrit-elle, au cours de laquelle la réception artistique a nécessairement évolué ; c'est aussi ce que nous observons en musique. E. Trépanier, *Peinture et modernité au Québec*, p. 9-72.
49. Dans les années 1960, des articles précis de Serge Garant (1929-1986) et de Jean Vallerand (1915-1994) laissent croire à un manque criant de culture musicale au Québec, référant principalement aux musiques atonales, dodécaphoniques et électroacoustiques. S. Garant, « Nos compositeurs oeuvrent dans le désert », entretien avec Jacques Thériault paru dans *Le Devoir*, 10 décembre 1960, et reproduit dans M.-T. Lefebvre, *Serge Garant et la révolution musicale au Québec*, p. 116 ; J. Vallerand, « L'Artiste, cet inconnu dans la société », *Le Nouveau Journal*, 6 janvier 1962, cité dans M.-T. Lefebvre, *Jean Vallerand et la vie musicale au Québec*, p. 60.
50. En 1937, Léo-Pol Morin écrit un article sur le groupe Jeune France – sans doute le premier au Canada –, dont fait partie Olivier Messiaen. L.-P. Morin, « Jeune France », *Le Canada*, 11 octobre 1937, p. 7. L'article est signé à Paris le 25 septembre 1937 alors que le groupe est formé en 1936.
51. En 1939, Morin a comme élève de piano le futur compositeur Jean Papineau-Couture.

Le fonds Famille Picard : un patrimoine documentaire d'exception

Jonathan Lainey

Au cours des années 1990, les Hurons-Wendat de Wendake, près de Québec, virent s'envoler une part importante de leur patrimoine documentaire lorsque la majeure partie des objets et archives qui étaient entreposés dans ce que l'on appelait la maison Brunelle (aujourd'hui la maison Tsawenhohi) furent dispersés et vendus à des particuliers, et ce, malgré les tentatives du Conseil de la nation huronne-wendat (CNHW) pour les conserver[1] (ill. 1). À la suite de négociations infructueuses, d'un percutant rapport d'enquête et de procédures judiciaires stériles qui s'étendirent de 1992 à 1995, il n'y eut que le silence.

Pendant plus de 10 ans, personne n'entendit plus parler de cette considérable collection de documents qui constituait autrefois les archives de la nation huronne-wendat. Son existence fut brièvement portée à l'attention du public en mai 2004, lorsque l'Hôtel des Encans de Montréal mit en vente des manuscrits et des objets issus de cette collection, et finalement en novembre 2006, à la suite d'une série d'articles parus dans *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec*. Au début de l'année 2007, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) acquit de deux sources différentes des documents de cette collection. L'institution les regroupa dans le « fonds Famille Picard », que l'on peut maintenant consulter au Centre d'archives de Québec de BAnQ (pavillon Louis-Jacques-Casault du campus de l'Université Laval).

1. Wendake – Maison Picard [illegible]

Témoignant de l'histoire de cette famille de Wendake sur quatre générations et de l'histoire de la nation huronne-wendat sur plus de deux siècles, les pièces qui composent ce fonds font autant écho à une partie de l'histoire locale qu'à

1. Pour avoir gentiment partagé leurs connaissances, leurs commentaires et leurs références ou encore pour avoir facilité la réalisation de cette recherche, nous aimerions remercier avec chaleur les personnes suivantes : Jean Tanguay, Jean-François Richard, Christian Drolet, Stéphane Picard, Nathalie Ouellette, Denis Lainé, David Ledoyen, Thomas Peace, Normand Laplante, Andrée Côté et Marie-Claude Nicol.

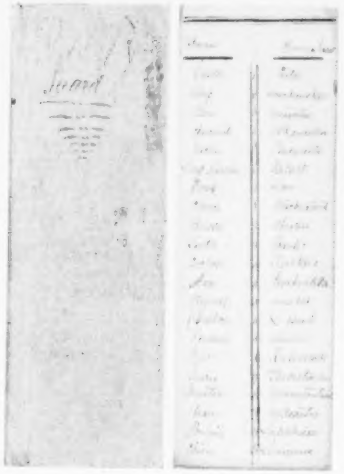

2. Page couverture d'un cahier portant l'inscription « Picard » et page de cahier contenant des mots en français avec leur traduction en huron-wendat
[illegible]

l'histoire plus générale des relations politiques et juridiques entre les autochtones et les gouvernements. Dans cet article, nous exposerons en quoi le fonds Famille Picard acquis par BAnQ représente un exemple unique d'un fonds d'archives provenant directement d'une communauté autochtone **(ill. 2)**. Afin d'apprécier toute l'importance de ce fonds, il convient d'abord de le remettre dans un contexte historique plus large, depuis son origine lointaine jusqu'aux acquisitions récentes de BAnQ, en passant par sa dispersion progressive au fil des ans, notamment dans les années 1990. Dans un deuxième temps, trois thématiques illustrant le potentiel de recherche de ce fonds seront présentées.

L'origine du fonds Famille Picard

Le fonds d'archives qui nous intéresse tire son origine du début du XVIIIe siècle. Les documents qui le composent ont été amassés par les chefs de la communauté huronne-wendat au cours des années afin de documenter certaines transactions, notamment foncières, impliquant les membres de la nation. Pour certains, il pourrait paraître étonnant que les Amérindiens, généralement reconnus pour avoir recours au passé essentiellement par la voie de l'oralité, compilent des documents écrits dans le même esprit. Et pourtant, les archives indiquent clairement que les Amérindiens demandent et reçoivent des copies écrites de leurs tractations et de leurs transactions au moins depuis le début du XVIIIe siècle. Ils accumulent des documents établissant leurs titres fonciers ou les termes des ententes qu'ils concluent et prennent bien soin de les conserver[2].

Les Hurons-Wendat, quant à eux, ont adopté la « tradition écrite » depuis très longtemps : en 1781, Louis Vincent Sawatanen est le premier Amérindien canadien à devenir bachelier ès arts du Dartmouth College, situé au New Hampshire (trois autres Hurons-Wendat ont séjourné au même collège). Il sera l'un des trois seuls autochtones dont on sait qu'ils ont complété cette formation avant 1800[3]. Dix ans plus tard, les chefs hurons demandent officiellement aux autorités que leurs jeunes puissent recevoir une éducation au Séminaire de Québec pour devenir prêtres ou maîtres d'école. Dès 1795, de jeunes Hurons-Wendat sont envoyés gratuitement au Séminaire de Québec ; une école sera même fondée dans leur village au tournant du XIXe siècle[4]. Ces éléments feront de la nation huronne-wendat une communauté autochtone absolument atypique, notamment par son taux d'alphabétisation au moins équivalent à celui de ses voisins canadiens-français.

Au sein de la collectivité huronne-wendat, les documents qui concernaient la nation étaient conservés par les chefs du conseil. Au moins deux témoignages nous informent du caractère collectif et communautaire des documents. Le premier est celui du chef Stanislas Coska Aharathaha alors qu'il comparaît devant un comité spécial de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada en janvier 1824. Pour l'occasion, le grand chef Nicolas Vincent Tsawenhohi lui a enjoint de produire des documents conservés par le Conseil de la nation huronne-wendat pouvant être utiles pour appuyer les revendications de celle ci sur la seigneurie de Sillery. Lorsqu'on lui demande : « Qui est le gardien des papiers, titres et records qui concernent les Sauvages de la nation huronne à Lorette, et où sont déposés les dits papiers, titres et records? », le chef répond clairement : « Ils sont entre les mains du Conseil de la dite nation à Lorette[5]. » Le second témoignage nous vient de Petit Étienne Ondiaralété, l'un des plus vieux chefs de la communauté, en 1828. Lorsque les journalistes qui l'interrogent lui demandent s'il est possible d'avoir accès au fameux « traité de Murray », le chef répond : « Non, il appartient à la nation ; il se trouve dans la maison du second chef, là où le Conseil se rencontre toujours [...]. Personne d'autre que le Conseil ne peut le fournir[6]. »

Pendant de nombreuses années, les documents qui constituaient le fonds qui nous intéresse étaient conservés dans la maison connue jusqu'à récemment sous le nom de maison Brundle, laquelle se nomme maintenant maison Tsawenhohi depuis qu'elle a été aménagée en centre d'interprétation des savoir-faire traditionnels hurons-wendat **(voir p. 95, ill. 1)**. Cette maison a abrité plusieurs grands chefs hurons, dont le célèbre grand chef Nicolas Vincent Tsawenhohi, de même que François-Xavier Picard Tahourenche et son petit-fils Pierre-Albert Picard Tsichikwen **(ill. 3)**. Le père de François-Xavier, Paul Picard Ondawanhont, et

3. Quatre générations de Picard
[illegible]

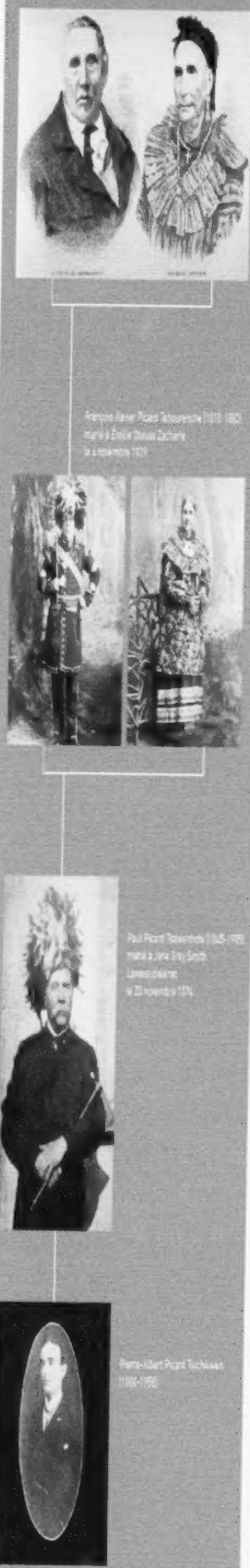

2. Voir des exemples dans J.-P. Sawaya, *La fédération des Sept Feux*, p. 117-119 ; J. Lainey, *La « monnaie des Sauvages »*, p. 83-81. Sur les Amérindiens et leur rapport à l'imprimé, voir notamment l'article de B. E. R. Edwards, « "Mettre la parole sur le papier" », et celui de B. Schorcht, « La tradition orale amérindienne et la culture de l'imprimé ».
3. En fait, dans tout le système collégial américain, seuls 50 Amérindiens ont reçu une formation de ce niveau et, en 1800, seulement cinq avaient obtenu un diplôme ; C. M. Carney, *Native American Higher Education*, p. 36-38.
4. J. Lainey, *La « monnaie des Sauvages »*, p. 176.

5. Voir le témoignage de Stanislas Coska dans *Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada*, p. 23.
6. « Indian Lorette », *The Star and Commercial Advertiser*, 1828.

sa femme, Marguerite Vincent Lawinonkie (fille du diplômé Louis Vincent et demi-sœur du grand chef Nicolas Vincent), l'ont aussi habitée, tout comme le notaire Paul Picard Tsawenhohi, fils de François-Xavier[7]. Parce que ce fonds a d'abord été constitué par des individus qui ont été chefs, rôle qu'ont joué plusieurs membres de la famille Picard, il ne concerne pas seulement les membres de cette famille mais bien l'entièreté de la nation huronne-wendat.

Le démantèlement progressif

Le processus de dispersion de cette très riche collection composée d'objets et d'archives a commencé bien tôt. Des années 1880 aux années 1990, elle s'est démembrée en au moins quatre phases documentées[8]. Au cours de cette longue période, les chefs hurons se sont toujours préoccupés de cette collection et ont souvent cherché à la protéger et à y avoir accès. En 1923, par exemple, le grand chef Ovide Sioui se plaint au ministère des Affaires indiennes que Pierre Albert Picard « détient en sa possession des documents précieux et autres effets qui sont la propriété de la tribu ». Après vérification, l'agent Maurice Bastien confirme que monsieur Picard retient illégalement un « dictionnaire huron-français provenant du père Pothier [...] des drapeaux donnés à la tribu par Louis XV. Une certaine entente avec le Séminaire de Québec pour instruire les élèves hurons gratuitement. Plusieurs autres vieux documents appartenant à la tribu[9] ». Cet exemple montre du même coup que le statut et la propriété des documents ne faisaient plus l'unanimité au sein de la nation à cette époque, Pierre-Albert Picard voyant sans doute dans ces documents et ces objets un simple héritage familial[10].

Si quelques documents isolés – mais tout de même importants – ont été vendus au fil des ans, c'est au cours des années 1990 que le glas a véritablement sonné pour cette collection alors que la majeure partie des documents est disparue. Et pour cette raison, il convient de brosser un rapide portrait des événements qui se sont déroulés de janvier 1992 à 1995, plus précisément. Pour ce faire, j'utiliserai l'information qui se trouve dans le rapport d'enquête produit en 1995 à la demande du CNHW pour apporter des éclaircissements sur la disparition de ces importants papiers[11].

À la suite du décès d'Yvette Brunelle, survenu le 18 janvier 1992, les héritiers décidèrent de vendre le contenu de sa propriété (ladite maison Brunelle), où étaient toujours entreposés les objets et les archives, en faisant appel à des antiquaires et à des libraires. En agissant ainsi, ils faisaient pourtant fi du deuxième paragraphe du testament de madame Brunelle, qui précisait ceci : « Que les documents ou les articles qui ont rapport aux indiens leur soient vendus ou donnés[12]. »

Le rapport d'enquête révèle par ailleurs que 10 jours seulement après le décès de madame Brunelle, le directeur d'Habitation et terres de Wendake, Denis Lainé, avisa la succession qu'il avait le testament de la défunte en main et que le CNHW était intéressé à acquérir la maison et tout son contenu. Entre ce moment et la vente finale de la maison, qui eut lieu en décembre 1993, le CNHW a clairement, et à plusieurs reprises, manifesté cette même volonté. Or, la vente des biens et des documents aux antiquaires et aux libraires s'est déroulée pendant cette période de négociation avec les héritiers[13]. C'est pourquoi les enquêteurs conclurent, après avoir interrogé 16 témoins, que la nation huronne-wendat avait effectivement été privée des objets et documents de la maison Brunelle et que les héritiers s'étaient « empressés à régler la succession afin de se partager le gain résultant de la vente des biens[14] ».

7. Le greffe du notaire Paul-T. Picard est conservé par BAnQ, Centre d'archives de Québec (CN301, S368).
8. À ce sujet, voir J. Lainey, *La « monnaie des Sauvages »*, p. 121-129, 143, note 13. Sur la collection d'objets, voir aussi M. Renaud, *Collection Picard, genèse d'une collection*.
9. Bibliothèque et Archives Canada (BAC), RG10, « Correspondence Regarding the Sale of Relics ». Nous traduisons.
10. Sur le passage du patrimoine matériel et documentaire de la sphère communautaire à la sphère privée chez les Hurons-Wendat, voir J. Lainey, *La « monnaie des Sauvages »*, p. 142-162, 183-185.
11. Sur ces événements, on peut aussi lire J. Lainey, *La « monnaie des Sauvages »*, p. 121-123, note 107.
12. J. Breton et S. Lynch, « Enquête réalisée par Sécurité et enquêtes Inter-rives Inc. pour la Nation huronne-wendat », p. 43 et annexe 5.1.
13. J. Breton et S. Lynch, « Enquête réalisée », p. 43-46.
14. *Ibid.*, p. 43.

La majeure partie des documents qui étaient conservés dans la maison se retrouva entre les mains d'un libraire de Québec, Roger Auger. Interrogé le 27 octobre 1995 par les enquêteurs Breton et Lynch, celui-ci a affirmé que les membres de la famille ne lui avaient jamais demandé de faire une évaluation archivistique des documents et que, lors de ses visites dans la maison, ces derniers ne regardaient pas vraiment le contenu des boîtes, se contentant de dire simplement : « Faites-moi une offre[15]. » C'est au cours de trois visites qui ont eu lieu en mai et en juin 1993 que le libraire a obtenu ces documents pour la somme de 1450 $[16]. Lui-même n'ayant apparemment pas conscience de la valeur réelle des papiers qu'il achetait, ce ne serait qu'au moment où il en réalisa l'inventaire qu'il comprit la véritable valeur du trésor qu'il avait entre les mains[17]. C'est à ce moment qu'il mit en vente le précieux fonds d'archives pour la somme de 125 000 $[18]. On sait maintenant que c'est un collectionneur anonyme qui a acquis ces documents.

Les fameux 220 lots du « fonds Paul Picard »

Ce qui constitue la majeure partie du fonds d'archives acquis par le libraire Roger Auger est en fait composé de plus de 220 lots constitués d'un ou de plusieurs documents. La portion des manuscrits (correspondance, contrats, concessions, recensements, livres de comptes, imprimés, textes de discours, etc.) couvre la période du début du XVIII[e] siècle jusqu'en 1988, alors que les 21 cartes et plans couvrent la période 1754-1904. Ce fonds contient aussi une correspondance étoffée (plus de 35 cm linéaires) et environ 120 photographies et négatifs des XIX[e] et XX[e] siècles, comprenant daguerréotypes, ferrotypes, cartes de visite et photographies de studio. La seule façon de se faire une idée sur le contenu de ce fonds est de consulter l'inventaire réalisé par Roger Auger en 1994, dont une copie se trouve aux Archives du Conseil de la nation huronne-wendat (ACNHW).

On ne saurait sous-estimer la valeur archivistique de ces documents, comme le mentionne l'archiviste Patricia Kennedy[19] dans un échange de courriels sur le contenu du fonds après avoir consulté l'inventaire réalisé par Roger Auger :

> *Le fonds Picard est exceptionnel du point de vue de la qualité et de la quantité. Je ne peux me souvenir d'un autre fonds d'archives d'un individu autochtone du XIX[e] siècle qui égalerait son étendue ou son potentiel de recherche. Rarement avons-nous la preuve qu'un leader autochtone a créé et accumulé des dossiers et que ces documents ont été préservés dans la communauté. [...] Il est rare de retrouver ne serait-ce qu'une petite quantité d'information aussi détaillée à propos d'une communauté autochtone, écrite dans une perspective autochtone. La grande majorité des collections d'archives accessibles offrent une perspective externe aux communautés. Ici, nous avons « l'authentique voix de l'autochtone », qui nous raconte sa vie, sa communauté, sa culture et son histoire, et ce, de façon remarquablement détaillée sur une période de temps substantielle. Mon impression est que peu de fonds d'archives équivalents existent. [...] [L]e fonds Paul Picard offre une quantité et une diversité exceptionnelles de manuscrits et de photographies relatifs à une famille autochtone notable et à sa collectivité sur une période de plusieurs siècles[20].*

Au-delà des titres et des preuves juridiques sur lesquels on insiste souvent pour juger de l'importance des documents d'archives – le fonds comporte des cartes, des plans, des rapports d'arpentage et des opinions juridiques qui portent sur les limites territoriales des concessions réalisées au XVIII[e] siècle, de la réserve proprement dite (le Wendake actuel), de la réserve des Quarante Arpents et de la seigneurie de Sillery –, ce fonds d'archives revêt une importance toute particulière pour les

15. J. Breton et S. Lynch, « Enquête réalisée », p. 30-31, 43-44.
16. *Ibid.*, p. 6, 30, 44 et annexes 5.20 et 5.21.
17. *Ibid.*, p. 31.
18. *Ibid.*, p. 4.
19. Archiviste depuis plus de 40 ans à Bibliothèque et Archives Canada (BAC) dont la renommée n'est plus à faire dans ce domaine et à qui l'inventaire du fonds avait été confié pour étude en 1994.
20. Courrier électronique de Patricia Kennedy (BAC) à Nathalie Ouellette (Parcs Canada), 30 juin 2005. Courriel reproduit avec leur permission. Nous traduisons.

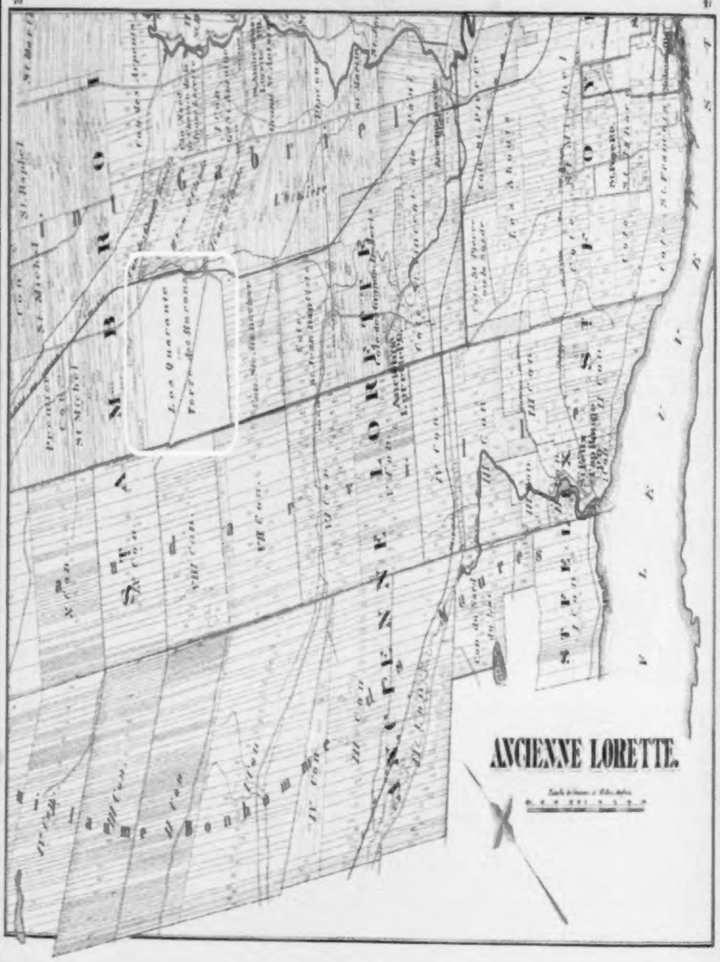

Hurons-Wendat en ce qu'il comporte des documents qui permettent de retracer l'histoire sociale, culturelle, généalogique et économique de la communauté de Wendake au cours des XIX[e] et XX[e] siècles, une période encore très peu connue (ill. 4).

4. Emplacement de la réserve des Quarante Arpents en 1879. [illegible]

On y trouve par exemple de l'information sur les anciens noms hurons-wendat, sur les liens familiaux entre les membres de la communauté ou avec d'autres nations autochtones (dont d'importants recensements, avec dates de naissance, etc.), sur la langue huronne-wendat, maintenant éteinte[21], sur les chants populaires, sur les très nombreuses relations professionnelles, personnelles, protocolaires et honorifiques que les membres de la nation entretenaient notamment avec l'élite politique de la province ou avec des dignitaires étrangers, sur les affaires économiques de la collectivité (dont ces remarquables livres de comptes qui procurent des renseignements sur les noms des individus impliqués dans le commerce – les marchands, les fournisseurs –, sur les frais engagés ou les profits réalisés ainsi que sur les produits confectionnés et vendus), sur la politique interne, sur la culture matérielle (médailles, wampums et autres objets historiques) et sur la vie sociale en général.

La sortie du *Journal de Montréal*

Le 3 novembre 2006, dans une pompeuse sortie publique, *Le Journal de Montréal* annonçait en deuxième page qu'il présenterait le lendemain, dans un dossier spécial, les résultats d'une enquête sur des « parchemins » très anciens que l'on pensait perdus mais qui auraient été retrouvés par un collectionneur, ajoutant que les autochtones, entre autres, seraient surpris. Le 4 novembre, les premières pages des journaux publiaient des titres sensationnalistes comme celui-ci : « Québec bâti sur des terres autochtones ? 6 documents qui pourraient changer l'histoire » (*Le Journal de Montréal*) et celui-ci : « Les Hurons prennent Québec !... et Sainte-Foy, et Sillery, et Vanier » (*Le Journal de Québec*). Le dossier fit grandement parler dans la population québécoise. Historiens et avocats furent sollicités : Jacques Lacoursière, Denis Vaugeois, David Schulze, Denys Delâge, Alain Beaulieu, Jean-Paul Lacasse, tous firent connaître leurs opinions à ce sujet.

Les documents retrouvés par le journaliste Fabrice de Pierrebourg étaient en fait les 220 lots que le CNHW n'avait pas pu récupérer en 1993. Ce qui étonne dans la série d'articles qui s'ensuivit, c'est l'insistance constante sur six documents déposés en 1824 par les Hurons-Wendat devant un comité spécial de la Chambre d'assemblée, alors que le fonds contient beaucoup plus de documents et que nombre d'entre eux sont davantage intéressants, et ce, à plusieurs égards.

Finalement, il n'aura pas été possible de connaître les véritables intentions derrière cette publicité tapageuse faite par *Le Journal de Montréal* et *Le Journal de Québec* sur ces six documents[22]. Est-ce que l'on souhaitait seulement faire un coup d'éclat qui allait durer plusieurs jours ou est-ce que le collectionneur anonyme, dans l'éventualité du dépôt de la revendication de la seigneurie de Sillery par les Hurons-Wendat, y voyait sa dernière chance de faire monter les enchères ? Nul ne le sait. Par ailleurs, peu d'actions peuvent être entreprises pour s'assurer qu'on ne perde pas de vue les documents. Il est en effet impossible de faire en sorte que ce fonds devienne un bien culturel reconnu, et donc devant être protégé et demeurer sur le territoire canadien, puisque son détenteur reste inconnu.

Le fonds Famille Picard de BAnQ

À cause du démantèlement de la collection originale au fil des ans, les différentes parties qui la composent sont aujourd'hui dispersées en trois endroits différents. Il y a d'abord le fonds constitué à partir de ce que les ACNHW ont pu récupérer à la suite de la vente de la maison Brunelle et acheter lors de la vente à l'encan qui eut lieu en 2004[23] ; il y a ensuite les 220 lots et la centaine de photographies que le collectionneur anonyme conserve toujours ; enfin, il y a les deux acquisitions récemment réalisées par BAnQ, sur lesquelles nous allons maintenant porter notre attention.

Le fonds Famille Picard disponible à BAnQ est en fait composé de deux fonds. Le premier, le fonds P882, acquis auprès de Claudette Nadeau et de Paul et Pierre Brunelle le 7 mars 2007, couvre une vaste période – 1762-1966 – et comprend 0,42 mètre linéaire de documents textuels, 13 photographies, 56 cartes, deux dessins d'architecture et 41 dessins d'ingénierie et techniques. Le second, le fonds P883, acquis auprès du libraire de Québec Roger Auger en janvier 2007, couvre une période un peu moins étendue – 1802-1958 –, mais il est toutefois un peu plus volumineux : 0,97 mètre linéaire de documents textuels, 1 photographie, 60 dessins, 38 gravures, 10 cartes, 1 plan et même 2 mèches de cheveux (!).

Bien que le fonds Famille Picard ne soit plus que l'ombre de ce qu'il était, son apport et sa valeur documentaire sont loin d'être négligeables. Il nous en apprend beaucoup sur la vie sociale et politique de la communauté huronne-wendat à une époque cruciale de son histoire. Afin d'en offrir un aperçu, j'insisterai principalement sur trois thèmes, soit les relations diplomatiques et politiques entretenues par les chefs hurons-wendat, les mouvements politiques panindiens auxquels participa entre autres Pierre-Albert Picard et les affaires internes à la communauté.

21. Un projet de revitalisation de la langue huronne-wendat, le projet Yawenda, est présentement en cours. Il est le fruit d'une collaboration étroite entre les autorités de Wendake et le Centre interuniversitaire d'études et de recherches autochtones (CIÉRA) de l'Université Laval.

22. Le dossier complet du *Journal de Montréal* avec des copies numériques des six documents en question est disponible en ligne à l'adresse suivante : www2.canoe.com/infos/dossiers/archives/2006/11/20061103-233543.html (consulté le 7 janvier 2010).

23. Ce fonds se nomme « fonds Paul Picard » et porte la cote P2.

5. [illegible]

Les relations diplomatiques des chefs

Il est bien connu que la renommée de la famille Picard dépassait de loin les frontières régionales[24]. On sait par exemple que François-Xavier entretenait des relations avec des personnalités politiques provenant des rangs les plus élevés de la société et que de nombreux visiteurs étrangers lui rendaient visite. On dit même qu'il « jouissait d'une grande considération et d'une influence politique importante » auprès de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, premier ministre du Québec, qui « l'honorait de son estime, le traitait en ami », ou encore qu'il était consulté par certains hommes politiques canadiens qui venaient chercher ses conseils et son appui[25]. L'élite politique canadienne faisait aussi partie des clients de son fils, Paul Picard, et de Philippe Vincent, qui dirigeaient une florissante entreprise de fabrication de raquettes, de mocassins et d'artisanat à Lorette (maintenant Wendake). Le fonds témoigne de ces relations politiques et professionnelles, notamment par une liste de clients datée de 1849 où figurent les noms du gouverneur général, de lady Elgin, de lady Alice, du colonel R. Bruce, du général Gore, etc., ou encore par une étonnante distinction honorifique que reçut Paul Picard le 30 juin 1887 de la part du rajah des Indes, Sourindro Mohun Tagore, qui illustre parfaitement le rayonnement national et même international de la réputation des Picard **(ill. 5)**.

Un autre élément intéressant de la culture politique de la nation huronne-wendat consiste en la nomination de chefs honoraires par le conseil de la nation. Issus pour la plupart du milieu bourgeois, les individus ainsi nommés recevaient, entre autres, un nom huron-wendat au cours de célébrations. Cet honneur était accordé « depuis le commencement du 19[e] siècle [...], aux bienfaiteurs de la nation, ou à des personnages de marque qui honorent la bourgade d'une visite spéciale[26] ». Le fonds Famille Picard témoigne de cette pratique puisqu'il contient des listes de noms hurons-wendat avec leur signification, ainsi que des listes de noms d'individus – probablement de futurs chefs honoraires – avec leurs titre et statut respectifs. L'un de ces chefs honoraires fut le consul de Suède Folke Cronholm, qui reçut en 1905 le prestigieux nom Tsawenhohi, un nom qui était traditionnellement porté par le grand chef[27] **(ill. 6)**.

6. [illegible]

Les mouvements autochtones pancanadiens

On sait que Pierre-Albert Picard **(ill. 3)** fut particulièrement actif sur le plan politique au cours des années 1910-1930, notamment pour contrer les projets de loi relatifs à la conscription et à l'émancipation obligatoires, que les autochtones jugeaient contre leurs intérêts[28]. Ce qui est moins bien connu toutefois, c'est son implication au sein de la League of Indians of Canada (LIC), un organisme autochtone fondé en 1919 et dirigé par le vétéran de la Première Guerre mondiale Frederick Ogilvie Loft (Fred Loft) dans le but de débattre sur des sujets communs à plusieurs groupes autochtones du Canada : reconnaissance de leurs droits, accès à l'éducation, amélioration des conditions de vie et abolition des pratiques gouvernementales visant à éliminer les langues et les cultures autochtones[29].

24. Sur la famille Picard de Wendake, il faut consulter l'excellent rapport produit par J. Tanguay et A. Beaulieu, « François-Xavier Picard Tahourenche, "Prince des Hurons" (1810-1883) ». Le rapport qui porte sur la mère de François-Xavier est du même intérêt : J. Tanguay, « Marguerite Vincent Lawinonkie, "la femme habile aux travaux d'aiguille" ».
25. A. N. Montpetit, « Chefs hurons : Odilonroasin-Nasio-Athatunetrari », p. 3 ; A. N. Montpetit, « Paul Tahourenche, Grand-Chef des Hurons », p. 186.
26. L. Lindsay, *Notre-Dame de la Jeune-Lorette en la Nouvelle-France*, p. 240.
27. Sur la nomination de Folke Cronholm, voir « Une grande fête au village huron », *Le Soleil*, et J. Lamey, *La « terreur » des Sauvages*, p. 116, note 86.
28. P. Brunelle, « Un cas de colonialisme canadien ».
29. Sur Fred Loft et la LIC, voir R. H. R. Lueger, *History of Indian Associations in Canada*, p. 103-147 ; E. B. Titley, *A Narrow Vision*, p. 104-109 et P. Kulchyski, « "A Considerable Unrest" ». Voir aussi l'exposition en ligne à l'adresse suivante : www.collectionscanada.gc.ca/patrimoine-autochtone/020016-4102-f.html (consulté le 7 janvier 2010).

Étant l'une des premières associations pancanadiennes à voir le jour et surtout à réussir à regrouper un grand nombre d'individus de communautés éloignées, la LIC eut une influence considérable dans le développement du leadership politique autochtone au Canada. À la suite de la Première Guerre mondiale, à laquelle les autochtones ont participé massivement, ceux-ci tentent de s'organiser au-delà des limites restreintes des réserves. Ils cherchent du soutien non seulement auprès d'autres communautés mais aussi auprès d'individus occupant des positions importantes afin de se libérer du carcan tranquillement bâti au fil des ans par Duncan Campbell Scott, surintendant général adjoint des Affaires indiennes[30].

Et c'est ce dont témoignent certains documents du fonds Famille Picard, dont des lettres circulaires envoyées par Pierre-Albert et surtout de nombreuses lettres, toutes assez volumineuses, que Fred Loft adressa directement à Pierre-Albert de 1920 à 1922 environ. Les auteurs qui se sont penchés sur les activités de Fred Loft et de la League of Indians of Canada ont consulté essentiellement les dossiers et la correspondance conservés dans le fonds du ministère des Affaires indiennes pour documenter les événements et n'ont, de ce fait, découvert qu'un côté de la médaille. Est-ce que Fred Loft dit la même chose à Duncan Campbell Scott qu'aux autres chefs des communautés au Canada ? Bien sûr que non. Quelle fut la participation réelle de Pierre-Albert Picard à ce mouvement politique pionnier et sans précédent dans l'histoire politique des autochtones du Canada ? La réponse s'offrira sans doute à celui qui consultera ce fonds.

Les affaires internes à la communauté

Le fonds Famille Picard contient aussi plusieurs documents concernant les affaires internes à la nation huronne-wendat, permettant ainsi d'avoir un portrait de l'intérieur. Comme le fonds couvre plusieurs générations d'une même famille, c'est aussi le passage du temps et ses effets qui sont dévoilés. Le contexte des années 1910-1930 est extrêmement difficile sur le plan sociopolitique, notamment parce que le poids législatif du ministère des Affaires indiennes commence à se faire sentir mais aussi parce que nous sommes en pleine période d'entre-deux-guerres.

7. [illegible]

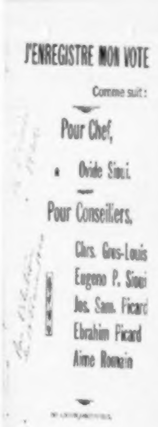

Certains dossiers retrouvés dans ce fonds nous permettent de prendre conscience de l'émergence d'une forte notion de propriété individuelle au sein de la collectivité huronne-wendat. La correspondance ainsi que les résolutions et règlements adoptés par le conseil font état de chicanes de voisinage, de clôtures, de limites de terrains, on débat publiquement aussi sur les critères d'appartenance à la communauté, sur qui est « Indien » et qui ne l'est pas. Cela contraste fortement avec les temps révolus de François-Xavier Picard, quelque 50 ans auparavant, où la propriété demeurait essentiellement collective et communautaire[31]. Les chefs qui représentent la population à cette époque ne sont plus élus à vie comme autrefois mais selon le système électif triennal de la *Loi sur les Indiens* **(ill. 7)**. Les « irrégularités » soulevées au cours des élections se font aussi plus nombreuses, si bien qu'à partir de 1923, les élections se dérouleront par vote secret. On est alors très loin du mode électif traditionnel de jadis. La réalité ainsi dépeinte n'est pas toujours rose, mais il est important de la documenter afin de comprendre le présent[32].

Pour terminer, mentionnons que le fonds Famille Picard contient plusieurs documents sur les activités économiques et les transactions des membres de la communauté, quelques listes de mots hurons-wendat avec leur signification **(voir p. 96, ill. 2)** ainsi que de nombreux cahiers scolaires de membres de la famille Picard qui étudiaient au Séminaire de Québec. Toutefois, la collection de manuscrits du Séminaire contient sans doute suffisamment de ce type de cahiers pour satisfaire le chercheur

30. Au cours de son mandat, Scott s'était vu déléguer énormément de pouvoir par le corps législatif parlementaire et, de ce fait, il pouvait utiliser tous les moyens légaux à sa portée pour repousser toute tentative provenant des autochtones qui souhaitaient améliorer leur sort par des initiatives internes. Voir R. R. H. Lueger, *History of Indian Associations in Canada*, p. 104-105 ; E. B. Titley, *A Narrow Vision*.
31. A. N. Montpetit, « Neuf jours chez un trappeur ».
32. Pour d'autres sources offrant un aperçu de la situation sociale de la communauté à l'époque, on peut consulter le bien triste portrait qu'en dresse l'anthropologue Marius Barbeau dans son rapport déposé au ministère des Affaires indiennes en 1919 (disponible à BAC dans le fonds RG10) et au Musée canadien des civilisations dans le fonds Marius Barbeau, de même que les livres tenus par deux membres de la famille Bastien qui sont conservés aux ACNHW, le premier étant le livre de correspondance de l'« agent des Sauvages » Antoine Bastien couvrant la période 1887-1895, et le second, le cahier des minutes du Conseil huron-wendat tenu par Maurice Bastien, agent lui aussi, de 1919 à 1949.

qui s'intéresse à l'histoire de l'enseignement. Le fait qu'ils aient appartenu à des Hurons-Wendat ne leur confère pas vraiment de valeur supplémentaire. On trouve aussi dans ce fonds quelques intrigantes attestations de l'« origine sauvage » de certains individus, dont la fonction demeure inconnue (elles servaient sans doute à l'émission d'un document officiel comme un passeport) **6**. Enfin, les plus curieux voudront certainement aller consulter le dossier qui contient la recette du fameux « remède sauvage du Père Sioui », qui devait fortifier les gens en plus de les prémunir contre certains maux, de même que toutes les activités de commercialisation du produit par Pierre-Albert Picard (publicités, analyse en laboratoire, posologie, etc.).

Le fonds Famille Picard revêt aujourd'hui une importance capitale pour les Hurons-Wendat du fait qu'il témoigne de leur histoire, de leur culture et de leur identité et aussi parce qu'il documente les XIX^e et XX^e siècles, une période encore trop peu connue et qui mérite d'être documentée, interrogée, mieux comprise. En plus d'avoir originellement fait partie d'une collection encore plus vaste, le fonds Famille Picard tire son importance du fait qu'il est issu de grandes familles de Wendake qui ont marqué l'histoire de la nation[33]. De plus, il illustre de façon exemplaire le fait que, contrairement à la croyance populaire qui veut que les autochtones n'aient recours au passé que par l'oral, ceux-ci jugent tout aussi important le patrimoine documentaire écrit.

Les Hurons-Wendat qui connaissent l'histoire de cette collection de documents d'archives gardent un souvenir amer des événements des années 1990 et ont toujours à cœur d'en retrouver l'entièreté un jour. Le fait que l'individu qui en détient la majeure partie souhaite demeurer anonyme n'est évidemment pas étranger à ce sentiment. Que les collectionneurs, marchands, héritiers et autres personnes impliqués dans ces événements plaident qu'ils ont agi de bonne foi et en toute légalité n'enlève rien au fait que la nation huronne-wendat a été privée d'un patrimoine documentaire exceptionnel.

Dans ce contexte, il est bon de préciser qu'au moment de la mise en vente des documents, au début de l'année 2007, des discussions productives ont eu lieu entre la communauté huronne-wendat, les vendeurs, BAnQ et BAC. À la suite du refus du CNHW d'acquérir les documents, faute de budget pour l'année financière (notamment parce que l'attention était essentiellement portée vers les objets qui devaient constituer l'exposition du nouveau Musée huron-wendat), et en fonction du « principe de territorialité » qui veut que les documents soient conservés dans les services d'archives du territoire dans lequel ils ont été produits ou, mieux encore, dans l'institution qui les a créés, BAnQ a cru bon d'agir en suppléance. Cela montre qu'une collaboration efficace entre les différentes parties impliquées peut donner des résultats profitables à tous.

On le sait, le patrimoine, surtout documentaire, fait rarement partie des priorités financières et ne représente pas souvent un apport économique. Les communautés autochtones n'échappent pas à cette logique. Et pourtant, les archives sont importantes pour ces communautés en ce qu'elles permettent de documenter non seulement l'histoire juridique et politique mais aussi l'histoire sociale et culturelle, à plusieurs égards tout aussi importante[34]. Bien que des milliers de documents *concernant* les autochtones soient conservés un peu partout dans les institutions publiques, très peu d'entre eux ont été *produits* par ceux-ci. Les archives issues des communautés autochtones sont rares, car trop souvent cet héritage a été perdu, égaré ou détruit. Ainsi, la voix autochtone demeure la plupart du temps manquante, absente, ou encore elle passe à travers les écrits des « autres », ce qui explique certainement en partie leur silence dans l'histoire et dans l'historiographie. Les familles huronnes-wendat actuelles, tout comme les familles des autres communautés autochtones, ont sans doute toujours en leur possession des documents historiques. Il est à souhaiter que celles-ci veillent à transmettre ce patrimoine documentaire aux générations futures.

8 [illegible]

33. À noter que le 11 avril 2008, Marguerite Vincent Lawinonkie et son fils François-Xavier Picard Tahourenche furent reconnus comme personnages historiques d'importance nationale par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Le grand chef Nicolas Vincent fut quant à lui reconnu en 2001. Il peut être utile aussi de souligner que le fonds de la Maison-Tsawenhohi de Wendake, qui comprend 38 objets traditionnels et historiques d'une grande valeur provenant de la même famille, a été inscrit au registre des biens culturels du Québec le 8 juin 2006 sous le numéro II-798 dans la catégorie « Bien historique », ce qui lui confère le statut de bien culturel classé (*Gazette officielle du Québec*, « Ministères, Avis »).
34. S'il s'agit d'une préoccupation actuelle pour plusieurs communautés autochtones, c'est aussi le cas pour les institutions publiques. C'est d'ailleurs dans cette optique que BAnQ a récemment formé un groupe de travail sur le patrimoine archivistique autochtone, que BAC travaille activement à mettre sur pied un plan de gestion et de développement du patrimoine documentaire autochtone et que l'Association of Canadian Archivists a formé un groupe d'intérêt sur les archives autochtones (Special Interest Section on Aboriginal Archives).

Sources

FONDS ET COLLECTIONS PATRIMONIALES DE BAnQ

Archives

Fonds Famille Picard (P882, P883).

Imprimés

L[illegible], Lionel Saint-George, *Notre-Dame de la Jeune-Lorette en la Nouvelle-France – Étude historique*, Montréal, La Cie de Publication de la Revue canadienne, 1900, 319 p. Num.

Montreuil, André-Napoléon [Ahatsistari], « Paul Tahourenché, Grand-Chef des Hurons », *L'Opinion publique*, 20 mars 1879, p. 2. Num.

Montreuil, André-Napoléon, « Neuf jours chez un trappeur », *L'Opinion publique*, 15 juin 1876, p. 284. Num.

AUTRES SOURCES CONSULTÉES

Archives du Conseil de la nation huronne-wendat

A[illegible], Roger, « Inventaire sommaire du fonds Paul Picard, notaire huron », Québec, 1994.

B[illegible], Jacques et Steven L[illegible] (Sécurité et Enquêtes Inter-rives Inc.), « Enquête réalisée par Sécurité et Enquêtes Inter-rives Inc. pour la Nation huronne-wendat », 8 novembre 1995, dossier n° 300 950612 002, 46 p.

Cahier des minutes du Conseil tenu par Maurice Bastien, agent des sauvages, 1919-1949.

Livre de correspondance, Antoine O. Bastien, agent des sauvages, 1887-1895, fonds Paul Picard, 1833-1990 (P1).

Archives de Bibliothèque et Archives Canada

Barbeau, Marius, « The Indian Reserve of Lorette (Quebec) – A Report Concerning its Proposed Disestablishment », 1919, vol. 6810, dossier 40-2-3, pt. 7, Archives des Affaires indiennes (RG10).

Correspondence Regarding the Sale of Relics, Documents & Antiques, 1923-25, vol. 3231, dossier 582, 548, bobine C-11344, Archives des Affaires indiennes (RG10).

Archives du Musée de la civilisation du Québec

Séminaire de Québec, État général des fonds, La collection de manuscrits, 1645-1965, 36,6 m. (SME 13).

Archives du Musée canadien des civilisations

Fonds Marius Barbeau, « The Indian Reserve of Lorette (Quebec) – A Report Concerning its Proposed Disestablishment », 1919, boîte 91, dossier 3.

Imprimés

B[illegible], Patrick, « Un cas de colonialisme canadien : les Hurons de Lorette entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle », mémoire de maîtrise, département d'histoire, Université Laval, 1998, 127 f.

Carney, Cary Michael, *Native American Higher Education in the United States*, Nouveau-Brunswick, Transaction Publishers, 1999, 195 p.

Edwards, Brendan Frederick R., « "Mettre la parole sur le papier" : les communautés amérindiennes », dans Yvan Lamonde, Patricia Fleming et Fiona A. Black (dir.), *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada – De 1840 à 1918*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2005, vol. II, p. 507-514.

« Indian Lorette. Oui-ha-ra-lih-te, or Petit Étienne, the Oldest of the Chiefs of the Council of the Village », *The Star and Commercial Advertiser / L'Étoile et Journal du Commerce*, n° 13, 27 février 1828.

Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, vol. XXXIII, appendice R., Québec, John Neilson, 1824.

Kulchyski, Peter, « "A Considerable Unrest" : F.O. Loft and the League of Indians », *Native Studies Review*, vol. 4, n^os 1-2, (1988), p. 95-117.

Lainey, Jonathan C., *La « monnaie des Sauvages » – Les colliers de wampum d'hier à aujourd'hui*, Québec, Septentrion, 2004, 283 p.

Lueger, Richard R. H., « History of Indian Associations in Canada (1870-1970) », mémoire de maîtrise, Institut des études canadiennes, Ottawa, Université Carleton, 1977, 265 f.

« Ministères, Avis concernant les..., Culture et Communications, Fonds Anne-Marie-Sioui, Fonds de la Maison-Tsawenhohi, Wendake », *Gazette officielle du Québec*, partie 1, 8 juillet 2006, 138^e année, n° 27, p. 752.

Montreuil, André-Napoléon, « Chefs hurons : Odilenwenti-Odasio-Athatsistari », *La Presse*, 1^er avril 1885, vol. 1, n° 235.

R[illegible], Marie, *Collection Picard, genèse d'une collection amérindienne à Québec*, 2009. Article disponible sur le site de l'*Encyclopédie du patrimoine culturel de l'Amérique française*, www.ameriquefrancaise.org

Sawaya, Jean-Pierre, *La fédération des Sept Feux de la vallée du Saint-Laurent, XVII^e au XIX^e siècle*, Sillery, Septentrion, 1998, 217 p.

S[illegible], Bianca, « La tradition orale amérindienne et la culture de l'imprimé », dans Carole Gerson et Jacques Michon (dir.), *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada – De 1918 à 1980*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007, vol. III, p. 29-35.

Tanguay, Jean et Alain Beaulieu, « François-Xavier Picard Tahourenche, "Prince des Hurons" (1810-1883) », rapport remis à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada [basé sur une recherche initiale de Jean-Pierre Sawaya déposée en 2000], Parcs Canada, n° 2007-30.

Tanguay, Jean, « Marguerite Vincent Lawinonkie, "la femme habile aux travaux d'aiguille" », rapport remis à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, Parcs Canada, n° 2007-29.

Titley, E. Brian, *A Narrow Vision – Duncan Campbell Scott and the Administration of Indian Affairs in Canada*, Vancouver, University of British Columbia Press, 1986, 245 p.

« Une grande fête au village huron », *Le Soleil*, 14 décembre 1905, p. 9.

ARCHIVES ET INÉDITS

CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE [illegible]
DE LA PROVINCE DE QUEBEC [illegible] OF THE PROVINCE OF QUEBEC.

230

[illegible], MONTREAL. 12 octobre, 1918.

VICTORIAVILLE,
ARTHABASKAVILLE.

GRIPPE EPIDEMIQUE.

M. le Dr A. Simard,
Président du Conseil d'hygiène de la Province,

Conformément à vos instructions, je suis allé, le 3 octobre, à Victoriaville et à Arthabaska, dans le but de prélever des sécrétionsdu nez, de la gorge et des expectorations pour y rechercher la cause microbienne de l'épidémie actuelle.

J'ai rapporté des échantillons provenant de vingt-et-un malades et je les ai soumis à l'examen bactériologique d'après les méthodes classiques de recherches par examens microscopiques, cultures sur gélose-sang..

Pour résumer les résultats obtenus, dont le détail est donné plus loin, chez sept malades, j'ai trouvé un bacille correspondant, par ses caractères microscopiques et culturaux, au bacil-

Rue Notre-Dame, Victoriaville, Qué., carte postale, vers 1925. BAnQ, Centre d'archives de Québec, Collection Magella Bureau, P547, S1, SS1, SSS1, D7, P06

Les rapports d'inspection du Conseil d'hygiène, du Secrétariat de la province et du ministère de la Santé et des Services sociaux (1887-1963)

Pierre Louis Lapointe
Direction du Centre d'archives de Québec et des archives gouvernementales
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La pandémie de variole qui traverse le Québec en 1885 et 1886 éveille les autorités à l'importance de la prévention et à la nécessité d'imposer des mesures d'hygiène publique pour contrer les épidémies. De là la création, en 1886, du Conseil d'hygiène de la province de Québec. Ce dernier se dote d'un service des inspections, dont les rapports permettent de reconstituer la lente amélioration des conditions d'hygiène publique partout au Québec. Un premier bloc de ces rapports reliés couvre la période de 1887 à 1922 ; il s'agit des volumes I à XXX inclusivement, qui se trouvent dans le fonds du Conseil d'hygiène de la province[1].

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC possède plus de 57 kilomètres linéaires d'archives d'origine privée, gouvernementale, judiciaire et civile. Cette rubrique met en évidence des pièces qui ont une valeur documentaire significative ou qui présentent un intérêt pour les recherches sur le Québec.

En 1922, le Service provincial d'hygiène succède au Conseil provincial d'hygiène, qui ne subsiste que comme organisme consultatif. De 1923 à 1935, le nouveau service relève directement du secrétaire de la province (E4), ce qui explique que les « Rapports d'inspection » n[os] XXXII à XXXXIV soient conservés dans le fonds du Secrétariat de la province[2].

Le ministère de la Santé prend la relève du Secrétariat en 1936. Les rapports d'inspection des années 1936 à 1963 se trouvent donc dans le fonds Ministère de la Santé et des Services sociaux (E8). Il s'agit des numéros XXXXV à LXXII[3].

La richesse de ces rapports pour ceux qui s'intéressent à l'histoire sociale, médicale et régionale est indéniable. Afin d'en mesurer l'intérêt, nous relevons deux de ces enquêtes, celle touchant à l'épidémie de « grippe espagnole » qui frappe les localités jumelles d'Arthabaska et de Victoriaville en septembre 1918 ainsi que les démêlés qui, en 1921-1922, entourent l'inéquitable subdivision de la petite école de Farrellton.

1. BAnQ, Centre d'archives de Québec, fonds Conseil d'hygiène de la province de Québec [illegible]
2. BAnQ, Centre d'archives de Québec, fonds Secrétariat de la province [illegible]
3. BAnQ, Centre d'archives de Québec, fonds Ministère de la Santé et des Services sociaux [illegible]

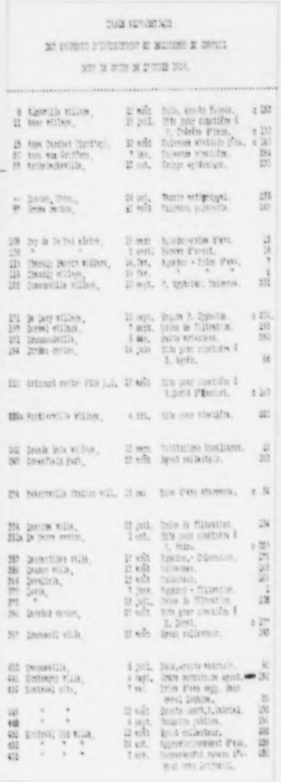

[illegible]

1 Une page de l'index du registre des inspections du Conseil d'hygiène pour 1918. Chacun des registres est doté d'un index par noms de lieux se trouvant à la fin du volume. Dans la colonne de gauche est consigné le numéro de la décision initiale du Conseil d'hygiène; suit le nom de la localité concernée, la date de la dernière lettre en provenance du Conseil, le sujet et la page du registre à laquelle se trouve l'entrée la plus récente. La lettre « c » ou « p » qui précède la pagination souligne la présence d'une carte, d'un plan ou d'un croquis descriptif.

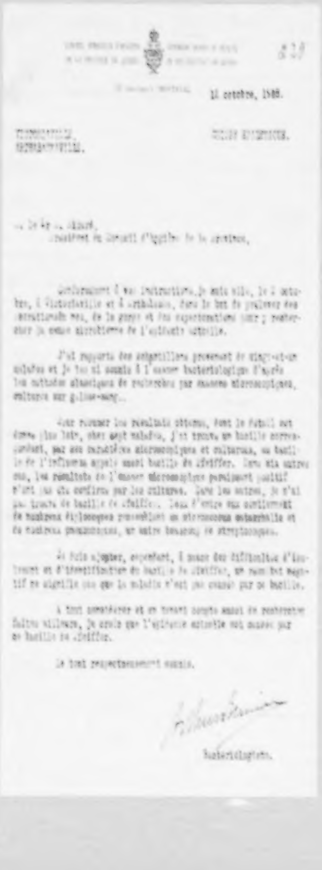

[illegible]

2 Lettre du bactériologiste Arthur Bernier qui, en octobre 1918, effectue des prélèvements auprès de 21 malades afin de découvrir la présence du bacille de Pfeiffer, l'agent microbien responsable d'une influenza mieux connue sous le nom de « grippe espagnole ». La visite du bactériologiste suit celle de l'inspecteur régional, Hector Palardy, qui a déjà fait rapport, en septembre, de l'importante épidémie d'influenza frappant Victoriaville et Arthabaska.

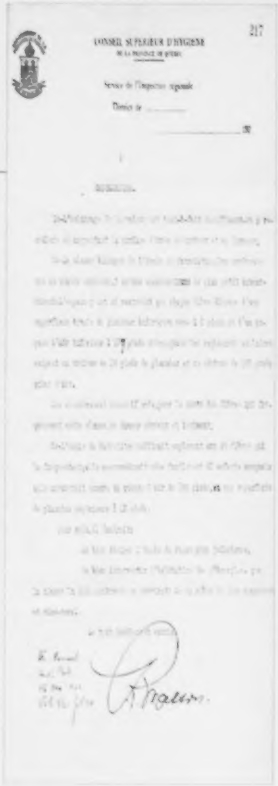

[illegible]

3 Extrait d'une lettre de quatre pages de l'inspecteur R. Masson datée du 8 décembre 1921 dans laquelle il fait état des conditions hygiéniques réservées aux écoliers canadiens français de Farrellton, en Outaouais, une petite localité de la basse Gatineau située au nord de Wakefield. La commission scolaire de cet endroit, obligée de diviser la petite école en deux pour y loger la classe des anglos-catholiques et celle des « bilingues », des Canadiens français pour la plupart, entasse ces derniers, au nombre de 32, dans le tiers de l'espace disponible, consacrant le reste de la superficie intérieure aux 16 écoliers d'origine anglo-irlandaise. Il faudra la menace de poursuites pour que les commissaires de la commission scolaire de Saint-Joseph-de-Wakefield-Ouest acceptent à contrecœur de corriger cette injustice.

[illegible]

4 Plan de l'intérieur de l'école de Farrellton accompagnant le rapport de l'inspecteur R. Masson du 8 décembre 1921. La disposition des bancs et la position des fenêtres du local réservé à la classe « bilingue » (petite section de bancs disposés à la verticale à gauche du plan) sont l'objet de virulentes critiques de la part de l'inspecteur Masson. L'exiguïté et l'insalubrité de cette classe y sont palpables; il s'agit d'un réduit mal éclairé et surpeuplé.

Résumés français des articles

Les passerelles internationales de la maison d'édition Parti pris

Gérard Fabre

Cet article soulève la question des orientations internationales des Éditions Parti pris, nées en 1964 dans le sillage de la revue du même nom. Entre 1965 et 1976, leur directeur, Gérald Godin, collabore avec la maison française Maspero, notamment pour le fameux *Nègres blancs d'Amérique* de Pierre Vallières. Trois auteurs non québécois figurent dans le catalogue des Éditions Parti pris : Mao Tsé-toung, Ernesto « Che » Guevara et Nguyen Trung Viet. Leur présence traduit un intérêt pour la Révolution culturelle en Chine, le conflit vietnamien et les guérillas d'Amérique latine. Des adaptations locales de l'internationalisme prolétarien prévalent dans cette démarche éditoriale, avec notamment la défense du joual et la prise en compte du thème de la décolonisation comme fer de lance idéologique de la cause indépendantiste québécoise. Nous examinerons les façons dont les Éditions Parti pris s'approprient les inspirations étrangères et les adaptent à un cadre national qui possède ses propres attributs et donc des facultés spécifiques d'absorption. Il appert au final que le pôle français de référence reste déterminant pour des raisons à la fois conjoncturelles et structurelles.

L'implantation de la Librairie Hachette au Québec et ses impacts sur le monde du livre, 1953-1983

Frédéric Brisson

Au cours de la période 1953-1983, la Librairie Hachette développe au Québec d'importantes activités de distribution de livres et de périodiques, d'édition scolaire, de librairie et de vente par correspondance. L'entreprise française bouleverse l'ordre établi dans le monde du livre québécois et provoque l'autonomisation du maillon de la diffusion-distribution dans la chaîne du livre, en plus de favoriser l'adoption de pratiques commerciales typiquement françaises. En parallèle, Hachette joue un rôle de repoussoir en incarnant une industrie française peu sensible à la spécificité québécoise. Les fortes réactions suscitées par son action contribuent à la mise sur pied par l'État québécois de mesures favorisant les acteurs locaux, notamment la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (L.R.Q., c. D-8.1) adoptée en 1979. Au début des années 1980, le retrait de Hachette des secteurs de la librairie et de la distribution du livre, un revirement de situation tout à fait inattendu, illustre le caractère unique du monde du livre québécois au sein de la Francophonie.

Garamond, Zéphyr, culs-de-lampe et autres nécessités. De quelques échanges autour de la publication d'*Au pays de Québec*, de Louvigny de Montigny

Marie-Pier Luneau

Entre le 10 février 1944 et le 13 juin 1947, Gérard Dagenais, propriétaire de la Société des Éditions Pascal, et Louvigny de Montigny, auteur du recueil de contes *Au pays de Québec*, se sont échangé quelque 94 lettres, tantôt courtoises, tantôt courroucées. Cet article vise à retracer les temps forts de cette correspondance, dans le but de mettre en lumière, dans une perspective plus large, les mutations majeures qui agitent à ce moment précis les fonctions auctoriale et éditoriale au Québec. L'ouverture du marché, générée par la guerre, transforme l'éditeur en une figure prépondérante, voire incontournable dans le milieu de l'édition, et l'auteur devra y renégocier sa place et sa posture, sur le plan des représentations symboliques. Mais aussitôt, la reprise du marché par les éditeurs français fragilise la fonction éditoriale au point de remettre en question, dans le rapport auteur-éditeur, le rôle de l'éditeur dans la publication du livre.

Henri III, *Le miroir des religieux* (1585) de Louis de Blois et « la troisiesme couronne à frere Henri de Valois »

Claude La Charité

La Collection Saint-Sulpice de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) dispose de l'un des deux seuls exemplaires connus de l'édition de 1585 du *Miroir des religieux* et du *Manuel des apprentis de Jesus Christ* de Louis de Blois dans la traduction française du chartreux Jacques Morice, l'autre étant conservé à la Bibliothèque nationale de France. Les deux exemplaires ont ceci de particulier qu'ils portent tous les deux une reliure en maroquin brun qui peut être mise en relation avec le dernier roi de la dynastie des Valois qui régna en France de 1574 à 1589.

En plus d'étudier la reliure, nous nous proposons de mettre en résonance la traduction française des deux traités de Louis de Blois avec la sensibilité religieuse du roi et son idéal érémitique, à une époque où il crée quatre congrégations royales, multiplie les commandes de traduction d'ouvrages de spiritualité et est à la veille d'entrer en conflit avec l'ordre ligueur des Chartreux auquel appartient le traducteur. Nous tenterons enfin de retracer l'histoire de l'exemplaire de BAnQ, en étudiant les *ex-libris* qui remontent à l'époque de la Nouvelle-France et qui expliquent la présence de cet exemplaire rare et précieux en Amérique française.

L'Institut canadien de Montréal : un avant-goût des grands principes de la bibliothèque publique moderne

Michèle Lefebvre

On a souvent relevé la modernité de l'Institut canadien de Montréal, place forte, au XIXe siècle, d'un libéralisme assiégé par l'ultramontanisme triomphant. Mais on n'a pas encore comparé de façon spécifique les principes défendus par l'Institut canadien de Montréal avec ceux des promoteurs des premières bibliothèques publiques américaines, nées à la même époque, ni avec les déclarations des institutions modernes comme le *Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique*. Dans cet article, les procès-verbaux de l'Institut, les discours de ses membres ainsi que des articles de journaux sont mis en parallèle avec des rapports, discours et articles de journaux américains de la même époque sur les bibliothèques publiques ainsi qu'avec les grandes déclarations du XXe siècle sur le sujet.

Bien qu'il faille tenir compte de contextes sociaux, politiques et religieux différents dans l'espace et dans le temps, cette analyse comparative fournit des indications sur le degré et la nature du modernisme de l'Institut. Alors que la visée démocratique des bibliothèques publiques américaines est revendiquée dès l'origine, l'offre de lecture proposée au XIXe siècle par ces bibliothèques est encore largement basée sur des critères moraux et des jugements de valeur. En prônant le libre choix des lectures pour tous, sans censure, l'Institut canadien de Montréal s'est certainement montré innovateur et fait écho au principe de liberté intellectuelle aujourd'hui défendu par les bibliothèques publiques.

Livres d'artistes et documents d'archives

Yvon Lemay

Au Québec tout comme ailleurs, les artistes contemporains ont été nombreux à exploiter des documents d'archives dans leurs œuvres. Il s'agit là d'un phénomène qui doit être étudié attentivement par les archivistes, car ce que l'on pourrait désigner par le néologisme « ar(t)chives » offre la possibilité de jeter un autre éclairage sur plusieurs aspects du domaine des archives. Quatre de ces aspects nous apparaissent particulièrement significatifs dans une perspective de valorisation, à savoir les questions de la mémoire, de la « mise en scène des archives », des conditions d'utilisation et de la dimension émotive des documents d'archives. Le but de cet article est d'examiner chacun de ces aspects à partir de l'analyse de livres d'artistes réalisés principalement au Québec depuis les années 1990 par des créateurs comme Michel Campeau, Raymonde April, Pierre Leblanc et Jean-Pierre Beaudin. Notre analyse vise à profiter de ces cas d'utilisations concrètes d'archives par les artistes, plus particulièrement d'archives photographiques, afin de mettre en évidence le fait que l'utilisation artistique des archives constitue un point de vue nouveau, original, qui doit devenir une référence pour la discipline archivistique, au même titre que les autres types d'usages à des fins administratives, scientifiques ou patrimoniales.

La modernité musicale en filigrane dans la société québécoise : revue de presse de cinq concerts présentés entre 1917 et 1935

Claudine Caron

L'impression d'une société foncièrement traditionnelle et conservatrice, durant la première moitié du XXe siècle, continue à teinter l'histoire de la musique au Québec. En concordance, la méconnaissance de la vie musicale de cette période, la comparaison incessante du Québec avec l'Europe, de même que la conception stéréotypée d'avant et après l'avènement de la musique contemporaine ont largement contribué à minimiser l'intérêt qu'a pu avoir la population du Québec pour la musique moderne. Or, des musiciens comme Léo-Pol Morin (1892-1941) interprètent dès les années 1910 des œuvres de compositeurs récents que le public va écouter en grand nombre. Dans cet article, nous examinons les programmes de cinq concerts de musique moderne française offerts par le pianiste Morin, à Montréal et à Québec, de 1917 à 1935, ainsi que les commentaires publiés dans la presse à leur sujet. Enfin, bien que les concerts étudiés soient plusieurs fois associés à des qualités élitistes, nous verrons que la musique moderne se trouve tôt intégrée au paysage culturel québécois, ce qui contribua assurément à préparer l'essor de la musique contemporaine des années 1960 et suivantes.

Le fonds Famille Picard : un patrimoine documentaire d'exception

Jonathan Lainey

Cet article met en lumière le fonds Famille Picard, récemment acquis par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). De nature exceptionnelle, ce fonds est un exemple unique d'archives provenant directement d'une communauté autochtone. La variété des pièces qui le composent exprime la diversité des activités de la communauté huronne-wendat tout en faisant écho à une partie de l'histoire régionale et à l'histoire plus générale des relations politiques et juridiques entre les autochtones et les gouvernements. Afin de situer cette importante acquisition dans un contexte plus large, l'auteur réalise un historique complet de ce fonds depuis son origine lointaine jusqu'à sa préservation par BAnQ en 2007, en passant par sa dispersion progressive au fil des ans, notamment au cours des années 1990.

Résumés anglais des articles

The International Bridges Built by the Parti pris Publishing House

Gérard Fabre

This article outlines the international positioning adopted by of Éditions Parti pris, founded in 1964 in the wake of the eponymous magazine. Between 1965 and 1976, the house's director Gérald Godin collaborated with French publisher Maspero, notably on Pierre Vallières' *Nègres blancs d'Amérique*. Three non-Québec authors were listed in the catalogue of Éditions Parti pris: Mao Zedong, Ernesto "Che" Guevara and Nguyen Trung Viet. Their presence on this roster suggested an interest in the Chinese Cultural Revolution, the Vietnam conflict and the guerrilla warfare in Latin America. The editorial strategy consisted in adapting proletarian internationalism to local features, including the defence of *joual* and the endorsement of decolonization issues as ideological spearhead of Québec's independence. We propose to examine how Éditions Parti pris appropriated foreign inspirations and adapted them to a national frame with its own attributes, and therefore with specific assimilative capacity. What appears eventually is that the French reference pole remained a determining factor due to economic and structural reasons of the time.

The Establishment of Librairie Hachette in Québec and its Impact on the Book Industry, 1953-1983

Frédéric Brisson

From 1953 to 1983, Librairie Hachette developed a raft of major activities in Québec, from book and periodical distribution to educational publishing, bookshops and mail order selling. The French firm radically changed the order of things in the Québec publishing landscape and brought about the empowerment of the circulation and distribution link in the book chain, in addition to promoting the adoption of typically French business practices. Simultaneously, Hachette served as a foil by being insensitive to Québec's specificities. The backlash caused by this practice prompted the Québec government to implement measures promoting local businesses, including *An Act respecting the development of Québec firms in the book industry* (R.S.Q., c. D-8.1) adopted in 1979. In a completely unexpected about-face, Hachette withdrew from the bookshop and book distribution markets in the early '80s, thus vindicating the uniqueness of the Québec book industry within the French-speaking world.

Garamond, Zephyr, Tailpieces and Other Necessities: A Correspondence on the Publication of *Au pays de Québec*, by Louvigny de Montigny

Marie-Pier Luneau

Between February 10, 1944 and June 13, 1947, Gérard Dagenais, owner of Société des Éditions Pascal, and Louvigny de Montigny, author of *Au pays de Québec*, a collection of tales, exchanged 94 letters, at times courteous, and at times incensed. This article attempts to home in on the outstanding features of this correspondence to gain a broader viewpoint and highlight the significant changes that disrupted auctorial and editorial duties in Québec at the time. Precipitated by war, the openness of the market transformed publishers into preeminent, even inescapable figures in the publishing industry, and compelled authors to renegotiate their symbolic place and position. But soon after, the reclaiming of the market by French publishers weakened editorial functions to the point of questioning the weight of the publisher in the book publication process within the author-publisher balance.

Henri III, *Le miroir des religieux* (1585) by Louis de Blois and "la troisiesme couronne à frere Henri de Valois"

Claude La Charité

The Saint-Sulpice collection of Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) owns one of the only two known copies of the 1585 edition of the *Miroir des religieux* and the *Manuel des apprentis de Jesus Christ* by Louis de Blois translated into French by Carthusian monk Jacques Merice. The other copy belongs to Bibliothèque nationale de France. The particularity of these two copies resides in the fact that both are bound in brown morocco leather that can be linked to the last king of the Valois dynasty who reigned in France from 1574 to 1589.

In addition to studying the binding, we intend to parallel the French translation of the two treatises by Louis de Blois with the king's religious sensitivity and ascetic ideal at a time when he created four royal congregations, repeatedly commissioned the translation of spiritual works and was on the brink of entering into a conflict with the order of the Carthusians to which the translator belonged. We will attempt to trace back the history of BAnQ's copy by studying the *ex-libris* that date back to the period of New France and explain the presence of this rare and precious document in French America.

L'Institut canadien de Montréal: Anticipating the Great Principles of the Modern Public Library

Michèle Lefebvre

The modern attributes of the Institut canadien de Montréal, stronghold of liberalism in a 19th century society besieged by triumphant ultramontanism, have often been mentioned. But the principles defended by the Institut canadien de Montréal have not yet been compared specifically with those of the promoters of the first American public libraries, founded at the same period, or with the declarations of modern institutions such as the *UNESCO Public Library Manifesto*. In this article, the Institut's official reports, speeches from its members and newspaper articles are compared with reports, speeches and articles on public libraries from American newspapers of the same period, as well as with major declarations of the 20th century on this topic.

Though one must take into account the different social, political and religious contexts on a spatial and temporal plane, this comparative analysis provides indications on the Institut's level and essence of modernity. Despite the fact that the democratic ambitions of American public libraries were asserted from the beginning, the book selection put forward in the 19th century by these libraries was largely based on moral criteria and value judgement. By advocating censorship-free choice of books for all, the Institut canadien de Montréal certainly proved to be innovative and echoed the precepts of intellectual freedom defended today by public libraries.

Artists' Books and Archival Materials

Yvon Lemay

In Québec and elsewhere, many contemporary artists use archival materials in their works. This phenomenon ought to be scrutinized by archivists, since what could be referred to by the neologism "ar(t)chives" could potentially shed a different light on several aspects of archival science. Four of these aspects seem particularly significant from a valuation viewpoint, namely the issues regarding memory, archives staging, conditions of use and the emotional value of archival materials. The purpose of this article is to gain insight into each aspect, from the analysis of artists' books made in Québec for the most part since the '90s by creators such as Michel Campeau, Raymonde April, Pierre Leblanc and Jean-Pierre Beaudin. Our analysis aims to take advantage of these actual cases of archival use by artists, specifically photographic archives, to stress the fact that artistic use of archives constitutes a new and original point of view that must become a reference point for archival science, just as other uses are considered for administrative, scientific and heritage purposes.

Musical Modernity Beneath the Surface of Québec Society: Press Reviews of Five Concerts Performed Between 1917 and 1935

Claudine Caron

The perception that Québec was a fundamentally traditional and conservative society during the first half of the 20th century continues to tinge its music history. Accordingly, the lack of knowledge about that period's music milieu, the incessant comparison of Québec with Europe, and the stereotyped conception of before and after the advent of contemporary music have largely contributed to downplay the interest the people of Québec might have had for modern music. But in fact, as early as 1910, musicians such as Léo-Pol Morin (1892-1941) had been interpreting works from then-recent composers, which many people were turning up to listen to. In this article, we will study the programmes of five concerts of modern French music performed by the pianist Morin in Montréal and Québec City from 1917 to 1935, as well as related comments published in the press. Finally, though the concerts studied have often been associated with elitist attributes, we will see that modern music was integrated to Québec's cultural landscape early on, which certainly contributed to the popularity of contemporary music in the 1950s and in the following years.

The Famille Picard Fonds: An Exceptional Archival Heritage

Jonathan Lainey

This article highlights the Famille Picard fonds, recently acquired by Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Exceptional by nature, this fonds is a unique example of archives drawn directly from a Native community. Its various pieces express the diversity of the activities of the Huron-Wendat community while reflecting part of the regional history and the broader history of political and legal relations between the Natives and the governments. In order to position this significant acquisition in the greater context, the author recreates the fonds' complete history since its early origins to its preservation by BAnQ in 2007, and details how it was progressively scattered throughout the years, most notably in the '90s.

Notices biographiques des auteurs

Frédéric Brisson

Frédéric Brisson est responsable des programmes de 2e cycle en édition et librairie à l'Université de Sherbrooke. En plus d'y enseigner, il mène des recherches sur les enjeux relatifs à la librairie et à la commercialisation du livre, tant dans une perspective historique que contemporaine. Il a contribué à plusieurs ouvrages collectifs dont *Histoire du livre et de l'imprimé au Canada* (volume III, Presses de l'Université de Montréal, 2007) et *Histoire de l'édition littéraire au Québec au XXe siècle* (volume III, à paraître chez Fides en 2010).

Claudine Caron

Claudine Caron est musicothécaire au Centre de musique canadienne au Québec et chercheuse à l'Observatoire international de la création et des cultures musicales. Récipiendaire d'une bourse doctorale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (2005-2006), elle a obtenu un doctorat en musicologie avec sa thèse intitulée « Chroniques des concerts du pianiste Léo-Pol Morin (1892-1941) : pour un portrait de la modernité musicale au Québec » (Université de Montréal). Elle a notamment fait paraître des articles et des recensions dans *Études d'histoire religieuse*, *Intersections*, *Les Cahiers de la SQRM* et *Paroles gelées* (UCLA). Elle prépare l'édition intégrale du journal de Ricardo Viñes.

Gérard Fabre

Chercheur à l'Institut Marcel Mauss (Paris, CNRS / EHESS), docteur d'État (Université de Provence), Gérard Fabre a publié en 2004 *Échanges intellectuels entre la France et le Québec, 1930-2000* (avec Stéphanie Angers) et dirigé en 2005 un numéro de *Sociologie et Sociétés* (*Le Québec et l'internationalisation des sciences sociales*). Il a récemment contribué aux recueils *1937 – Un tournant culturel*, *Le conservatisme – Le Canada en contexte* et *Passeurs d'histoire(s) – Figures des relations France-Québec en histoire du livre* (à paraître). Il prépare actuellement un ouvrage sur les Éditions Parti pris et les théories de la décolonisation.

Claude La Charité

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en histoire littéraire, Claude La Charité est professeur au Département des lettres et humanités de l'Université du Québec à Rimouski. Il dirige actuellement le projet de recherche « Henri III (1574-1589) et l'idéal de la toute-puissance de la parole éloquente », financé par le Conseil de recherches en sciences humaines, auquel collaborent Pascal Bastien (UQAM), Guy Poirier (U. de Waterloo), Roxanne Roy (UQAR) et Luc Vaillancourt (UQAC). Il a coordonné un dossier de la revue *Renaissance and Reformation / Renaissance et Réforme* (vol. 31, n° 4) sur Henri III, la rhétorique et l'Académie du Palais.

Jonathan Lainey

Natif de Wendake, Jonathan Lainey est depuis 2006 l'archiviste responsable du programme des archives autochtones dans la section des archives sociales (Direction des archives canadiennes et collections spéciales) à Bibliothèque et Archives Canada. Avant d'occuper ce poste, il a travaillé pendant quelques années à Parcs Canada, à Affaires indiennes et du Nord Canada et pour le compte du Conseil de la nation huronne-wendat. Il est l'auteur de *La « monnaie des Sauvages » – Les colliers de wampum d'hier à aujourd'hui* (Septentrion, 2004) ainsi que d'articles sur le même sujet parus dans des revues spécialisées québécoises et américaines.

Michèle Lefebvre

Titulaire de deux maîtrises de l'Université de Montréal (Bibliothéconomie et sciences de l'information, 1989, et Sciences médiévales, 1996), Michèle Lefebvre est agente de recherche à Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Spécialiste de l'histoire du livre et des bibliothèques, elle a collaboré à la rédaction de l'ouvrage *La Grande Bibliothèque* (2006) et a publié divers articles dans le domaine. Elle a également agi à titre de commissaire de l'exposition *L'Institut canadien de Montréal : tolérance et liberté de penser*, en plus d'offrir des communications sur ce sujet à la Grande Bibliothèque et lors de la 35e journée d'échanges scientifiques de l'Association québécoise pour l'étude de l'imprimé.

Yvon Lemay

Yvon Lemay est professeur adjoint et responsable du certificat en archivistique à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) de l'Université de Montréal. Dans le cadre de ses recherches sur la diffusion des archives, il s'intéresse à la problématique de l'art contemporain et des archives. Depuis 2007, il a consacré plusieurs textes et communications à l'exploitation des archives photographiques par les artistes contemporains. En 2009, il a publié, avec Louise Gagnon-Arguin, *L'archiviste, constructeur, gardien et communicateur – Mélanges en hommage à Jacques Grimard, 1947-2007* (Presses de l'Université du Québec, collection « Gestion de l'information »).

Marie-Pier Luneau

Marie-Pier Luneau est professeure agrégée au Département des lettres et communications à l'Université de Sherbrooke. Codirectrice du Groupe de recherche sur l'édition littéraire au Québec, elle s'intéresse à l'histoire de l'édition de grande diffusion, aux rapports auteurs-éditeurs ainsi qu'à la figure de l'auteur dans la chaîne du livre. Elle a publié en 2003, chez Leméac, l'essai *Lionel Groulx, le mythe du berger*. Elle codirige actuellement avec Josée Vincent le projet « Les métiers du livre au Québec », tout en préparant un essai sur Louvigny de Montigny et le droit d'auteur. Depuis 2008, elle occupe le poste de présidente au sein du conseil d'administration de l'Association québécoise pour l'étude de l'imprimé.

REMERCIEMENTS

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Pages 2, 6, 9, 10, 13, 15, 22, 25, 30, 33 (illustration de droite), 44, 46 (illustration du haut), 48, 52, 53 (illustration de droite), 54, 59, 63, 66, 70, 73 à 78, 82 à 87 et 93

Illustrations de la couverture, de la page 1 et de la page 114

Bibliothèque et Archives nationales du Québec et sa vocation scientifique

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) est la plus grande institution culturelle du Québec, tant par sa taille que par la diversité de ses missions et par sa présence régionale. En complément de ses activités bibliothéconomiques et archivistiques, BAnQ s'est dotée d'une mission scientifique qui vise notamment à stimuler et à diffuser des recherches sur le patrimoine documentaire québécois ou sur des sujets liés aux missions de l'institution.

Pour encourager de tels travaux d'érudition, BAnQ a créé le Programme de soutien à la recherche, un programme annuel de bourses destinées aux étudiants et aux chercheurs du Québec et de l'étranger. Elle travaille aussi en étroite collaboration avec la communauté universitaire québécoise et internationale pour concevoir et réaliser des projets scientifiques – publications, colloques, journées d'étude, expositions, conférences, ateliers et autres – et contribue à des activités menées par des groupes de recherche.

Les travaux scientifiques réalisés par BAnQ, de même que ceux qu'elle soutient par l'entremise de ses bourses, de sa revue savante et des projets de coopération auxquels elle participe, portent sur les fonds d'archives de l'institution – archives privées, civiles, judiciaires et gouvernementales –, sur ses collections patrimoniales de monographies, de journaux et de périodiques, d'enregistrements sonores, de partitions musicales, de livres anciens, d'affiches, de programmes de spectacles, d'estampes, de livres d'artistes, de cartes postales, de documents cartographiques, de plans d'architecture, de publications gouvernementales et de photographies ainsi que sur la collection du Centre québécois de ressources en littérature pour la jeunesse.

En plus de ces travaux visant à faire avancer les connaissances sur ses fonds et collections, BAnQ encourage des recherches traitant de l'histoire de l'institution et de ses fonds et collections ; de l'histoire du livre, de l'imprimé et de l'édition au Québec ; de l'histoire et de la sociologie de la lecture au Québec ; de l'histoire et de la sociologie des bibliothèques au Québec ; de l'histoire et de la sociologie des archives au Québec ainsi que de l'histoire des relations entre la France et le Québec.

Au sujet de Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Plus grande institution culturelle du Québec et pilier essentiel de la société du savoir, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et à la connaissance. Elle rassemble, conserve et diffuse le patrimoine documentaire et archivistique québécois ou relatif au Québec. Elle offre aussi les services d'une bibliothèque publique d'envergure. BAnQ regroupe la Grande Bibliothèque, le Centre de conservation et neuf centres d'archives à Montréal, Québec, Gatineau, Rimouski, Rouyn-Noranda, Saguenay, Sept-Îles, Sherbrooke et Trois-Rivières.

2010 Nº 2

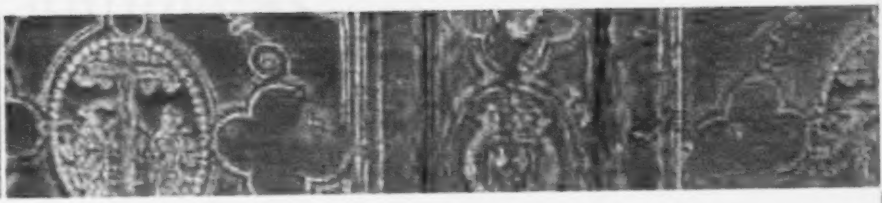

HISTOIRE DU LIVRE, DE L'IMPRIMÉ ET DE L'ÉDITION

Les passerelles internationales de la maison d'édition Parti pris
Gérard Fabre

L'implantation de la Librairie Hachette au Québec et ses impacts sur le monde du livre, 1953-1983
Frédéric Brisson

Garamond, Zéphyr, culs-de-lampe et autres nécessités. De quelques échanges autour de la publication d'*Au pays de Québec*, de Louvigny de Montigny
Marie-Pier Luneau

Henri III, *Le miroir des religieux* (1585) de Louis de Blois et « la troisiesme couronne à frere Henri de Valois »
Claude La Charité

HISTOIRE DES BIBLIOTHÈQUES

L'Institut canadien de Montréal : un avant-goût des grands principes de la bibliothèque publique moderne
Michèle Lefebvre

ARCHIVISTIQUE

Livres d'artistes et documents d'archives
Yvon Lemay

MUSIQUE

La modernité musicale en filigrane dans la société québécoise : revue de presse de cinq concerts présentés entre 1917 et 1935
Claudine Caron

À LA DÉCOUVERTE DES FONDS ET DES COLLECTIONS

Le fonds Famille Picard : un patrimoine documentaire d'exception
Jonathan Lainey

ARCHIVES ET INÉDITS

Les rapports d'inspection du Conseil d'hygiène, du Secrétariat de la province et du ministère de la Santé et des Services sociaux (1887-1963)
Pierre Louis Lapointe

Bibliothèque et Archives nationales Québec